

Pour la consolidation du français au Québec

Une régie et un commissaire

par Claude Ryan et Pierre-L. O'Neill

La commission Gendron recommande au gouvernement d'établir une régie d'Etat pour la diffusion de la langue française et de créer la nouvelle fonction de commissaire aux langues.

Dans le rapport remis le 31 décembre dernier au premier ministre, M. Robert Bourassa, et dont LE DEVOIR s'est procuré une copie, la commission Gendron formule un total de 92 recommandations.

En vue de cet objectif d'une plus grande diffusion de la langue française, les

commissaires préconisent en outre des mesures concernant notamment les relations entre l'Etat et le citoyen, la francisation des communications en milieu de travail, la réalisation d'un programme visant à donner au Québec un visage français et la francisation des services aux consommateurs.

Dans l'esprit de la commission, la nouvelle régie d'Etat chargée de la diffusion de la langue française serait responsable de son action devant l'Assem-

blée nationale et y déposerait annuellement le rapport de ses activités.

Cet organisme serait composé de membres également choisis par l'Assemblée nationale pour un mandat de cinq ans, renouvelable, en prévoyant cependant un mécanisme qui assurerait la continuité de l'action que devrait exercer la régie.

La commission Gendron précise qu'il reviendra au gouvernement, par l'entre-

mise de la nouvelle loi sur le statut des langues, de fixer le mandat de la régie d'Etat pour la diffusion de la langue française et d'établir les modalités de son action.

Le rapport de la commission Gendron suggère en outre que la régie d'Etat soit assistée d'un comité consultatif et de trois directions générales, dont deux vouées à la diffusion du français, et une à la solution des problèmes d'ordre linguistique soulevés par le programme

de diffusion de la régie.

Indiquant que le mandat de la régie devrait être d'assurer, en collaboration avec les différents milieux de travail, l'utilisation graduelle du français comme langue des communications internes, les commissaires définissent en outre les modalités d'action dans leurs grandes lignes: examen des types de communication à l'intérieur des milieux de travail de façon à déterminer ce qui est interne et externe; évaluation de la compétence des cadres en langue fran-

çaise; évaluation de la représentation des francophones au sein des cadres de l'organisation; établissement, de concert avec la direction, d'un programme approprié de bilinguisme, de francophonisation et d'emploi du français qui soit fonction des possibilités qui découlent de la compétence linguistique du personnel et du progrès qui peut être raisonnablement accompli dans les trois ou cinq années qui vont suivre la mise au point du programme; évaluation, de concert avec la commission de la fonction publique, de la représentation des francophones au sein de l'administration provinciale.

Quant à la composition de la régie d'Etat, les commissaires soulignent l'importance que tous les milieux de travail soient représentés et que ses membres soient aptes à dialoguer avec tous ces milieux.

Pour que l'action de la régie soit efficace, les commissaires sont d'avis qu'elle devrait comprendre trois directions: la direction de la diffusion du français comme langue des communications internes dans les milieux de tra-

Remaniement à Québec

Goldbloom succède à Tessier aux Affaires municipales



Victor Goldbloom



Claire Kirkland-Casgrain

QUEBEC (par Gérard LeBlanc)

Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a profité du départ de Mme Claire Kirkland-Casgrain, qui devient présidente de la Commission du salaire minimum, pour annoncer un remaniement ministériel.

Deux nouveaux députés accèdent au cabinet: le député de Stanstead, M. Georges Vaillancourt, qui devient ministre d'Etat aux affaires municipales, et le député de Vaudreuil-Soulanges, M. Paul Phaneuf, qui devient ministre d'Etat responsable de la Jeunesse, des Loisirs et des Sports.

M. Victor Goldbloom, jusqu'à présent ministre de l'Environnement, devient ministre des Affaires municipales et responsable de la qualité de l'environnement.

M. François Cloutier, ministre de l'Education et responsable de l'Office de la langue française, assumera également le ministère des Affaires culturelles laissé vacant par le départ de Mme Kirkland-Casgrain. Responsable de la politique linguistique et culturelle du gouvernement, M. Cloutier dirigera en fait tous les ministères impliqués dans ce secteur.

Trois ministères en poste se voient confier de nouvelles fonctions: M. Maurice Tessier quitte les Affaires municipales pour devenir ministre des Travaux publics; M. Oswald Parent est nommé ministre de la Fonction publique tout en gardant ses responsabilités en tant que ministre d'Etat aux Affaires intergouvernementales et aux Finances; M. Robert Quenneville, ministre d'Etat responsable de l'ODEQ, devient également responsable de la préparation et de l'application des programmes d'Initiatives locales et de Perspectives jeunesse.

L'annonce de ce remaniement mineur, peut-être le dernier avant les prochaines élections, met fin aux rumeurs qui circulaient, depuis quelques semaines, voulant qu'à la faveur de quatre ou cinq démissions et d'élections partielles, M. Bourassa aille chercher de nouvelles têtes d'affiche pour renforcer son cabinet.

En plus de la nomination de deux nouveaux ministres d'Etat et de la prise en charge des Affaires culturelles par M. Cloutier, la nomination de M. Goldbloom aux Affaires municipales constitue en fait le seul changement d'importance.

Ministre d'Etat responsable de la qualité de l'environnement depuis 1970, M. Goldbloom avait été nommé ministre de l'Environnement, par un arrêté en conseil au début de 1973, comme l'exigeait la loi 34 sur l'environnement, qu'il a par ailleurs fait passer.

Il devient maintenant ministre des Affaires municipales tout en conservant

Voir page 7 : Remaniement

Claire Kirkland-Casgrain fait ses adieux à la politique

par Gérard LeBlanc

QUEBEC — C'est avec "un peu de nostalgie et beaucoup de soulagement" que Mme Claire Kirkland-Casgrain, première femme à siéger à l'Assemblée nationale et au Conseil des ministres d'un gouvernement québécois, a fait, hier, ses adieux à la politique.

L'avocate montréalaise vient en effet d'être nommée à la présidence de la Commission du salaire minimum où elle succède à M. Jean-Louis Lefebvre à qui on confiera d'autres fonctions au sein du ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

Prenant la succession de son père, M. Charles Kirkland, qui fut pendant 22 ans député libéral de Jacques-Cartier, Mme Kirkland-Casgrain devient en 1961 la première femme — et la seule jusqu'à maintenant — à siéger à l'Assemblée nationale.

Elle fut également la première québécoise à siéger au Conseil des ministres, d'abord dans le gouvernement Levesque, puis dans celui de Jean-Jacques Lussier, avant d'être ministre d'Etat et, depuis 1970, dans le gouvernement Bourassa où elle fut ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche avant de devenir titulaire du ministère des Affaires culturelles.

Celle qui fut plus souvent qu'à son tour malmenée par les journalistes, les a convoqués, hier, pour une dernière conférence de presse qui a pris l'allure d'une cérémonie de réconci-

liation. Madame la présidente de la Commission du salaire minimum a même invité les courtoisiers parlementaires à apposer leurs signatures sur le plat qui elle devra porter encore six semaines, suite à une triple fracture à la jambe droite.

Elle part heureuse et satisfaite

Voir page 7 : Kirkland-Casgrain

au gré du temps

Complexe d'ice cream

Cent quarante-trois prisonniers de guerre américains, libérés par les Nord-Vietnamiens, en retrouvant la liberté, ont renoué avec des habitudes qu'ils avaient perdues depuis des années.

Aux Philippines, par exemple, à leur arrivée, ces séquestrés ont demandé à l'unanimité de l'ice cream (comme on dit à Paris), avant, pendant et après les repas principaux, selon que l'affirme un diététicien.

On se serait attendu que ces libérés s'empâtent plutôt de hot-dogs, de whisky, de hamburgers ou de coca.

Nul besoin d'être freudien pour affirmer que, compte tenu de sa forme, de son contenu, de ses propriétés et du rite qui accompagne son ingestion, la boule de crème glacée est l'image même du retour au sein de la mère.

Albert BRIE

Une commission mixte de reconstruction: Kissinger jette les bases de l'après-guerre

WASHINGTON (par l'AFP) — Les Etats-Unis et la République démocratique du Vietnam ont décidé de créer une commission mixte d'accord qui aura pour tâche d'envisager la manière dont les Etats-Unis apporteront leur contribution à la reconstruction.

Selon un communiqué commun publié à Hanoi et Washington après le départ de M. Henry Kissinger, cette commission, qui sera composée d'un nombre égal de représentants de chaque partie, aura pour tâche de développer les relations économiques entre la RDV et les Etats-Unis.

Les deux parties ont indiqué d'autre part que des mesures indispensables s'imposaient pour améliorer et accélérer l'application de l'accord sur le cessez-le-feu signé le 27 janvier dernier à Paris.

Sur la question de l'aide américaine au redressement du Nord-Vietnam, le communiqué déclare notamment: les deux côtés ont échangé leurs points de vue sur la manière dont les Etats-Unis contribueront à fermer les plaies de la guerre et à l'effort de reconstruction économique du Nord-Vietnam dans l'après-guerre.

Le communiqué rend compte des entretiens du conseiller spécial du président Nixon avec les dirigeants nord-vietnamiens du 10 au 13 février à Hanoi.

Le communiqué précise que les interlocuteurs de M. Kissinger ont été le premier ministre Pham Van Dong, le conseiller spécial Le Duc Tho et le vice-premier ministre Nguyen Duy Trinh. Leurs échanges de vues ont été francs, sérieux et constructifs.

Quant aux mesures concrètes qui peuvent être prises pour normaliser les

Voir page 7 : L'après-guerre



L'alternance du dégel et du gel provoque la formation de trous dans la chaussée, causant beaucoup d'ennuis aux automobilistes. Ici, une équipe de la ville de Montréal procède à un recouvrement temporaire d'asphalte, en attendant de pouvoir faire, le printemps venu, une réparation permanente du pavage.

(Photo Le Devoir par Alain Renaud)

Le français n'apparaît utile qu'aux Québécois francophones

Après avoir longuement traité des communications en milieu de travail québécois, la commission Gendron conclut le premier chapitre de son rapport en qualifiant le français, "la langue des basses tâches et des petits revenus".

Tout en réitérant que le français n'est pas en voie de disparition, les commissaires indiquent que ce n'est pas non plus la langue prédominante sur le marché du travail.

Et plus encore, ils affirment que le français n'apparaît utile qu'aux francophones. "Au Québec, ajoutent-ils, c'est en somme toute une langue marginale, puisque les non francophones en ont fort peu besoin, et que bon nombre de francophones, dans les tâches importantes, utilisent autant, et parfois plus l'anglais que leur langue maternelle. Et cela, bien que les francophones, au Québec, soient fortement majoritaires, tant dans la main-d'oeuvre que dans la population totale".

Pour les commissaires, la prépondérance de l'anglais sur le marché du travail québécois "est sans équivoque". Le rapport précise: "Nous avons des preuves qu'en fait l'anglais tient une place exceptionnelle sur le marché du travail québécois, preuves qui démontrent à l'envi que les deux grandes langues usuelles au Québec, n'ont pas le même poids, ni dans les fonctions administratives et techniques des entreprises, ni dans les situations de contact entre les groupes linguistiques, ni comme exigence de travail, ni dans la considération que les usagers leur accordent comme éventuels instruments de gain-pain".

Mais de tous les facteurs qui favorisent la prépondérance de l'anglais, la commission est d'avis que la "tâche au travail" est déterminante. Et alors que le genre d'occupation, le secteur d'activité, tout autant que la tâche au travail, comportent les plus puissants éléments

de pression sur les francophones et le tiers groupe, la commission a pu établir que peu de caractéristiques parviennent à briser l'homogénéité du comportement linguistique des anglophones.

La commission a défini une structure socio-linguistique qui fait ressortir que le domaine du français est plutôt celui des basses tâches, des petites entre-

prises, des faibles revenus et des niveaux d'instruction peu élevés.

Le domaine de l'anglais est tout à l'inverse, tâches supérieures de conception et de commande, haut niveau d'éducation et de revenu, grande entreprise. Entre les deux se place un secteur moyen, tant pour le revenu que pour l'éducation, "le secteur bilingue", tandis

Voir page 7 : Le français

Les deux Québec: Montréal et le reste

Dans la description de la situation de la langue française, la commission Gendron identifie deux Québec: l'agglomération montréalaise et le reste de la province.

Dans l'un et dans l'autre, souligne le rapport, les forces ethniques et linguistiques en présence ne sont pas du tout du même ordre: les francophones dominent massivement la province (campagnes et villes), mais partagent largement la région métropolitaine avec les non-francophones.

Et c'est dans la région de Montréal que les non-francophones concentrent le gros de leur population et de leur main-d'oeuvre: quelque 75% dans le cas des anglophones et près de 89% pour le tiers groupe.

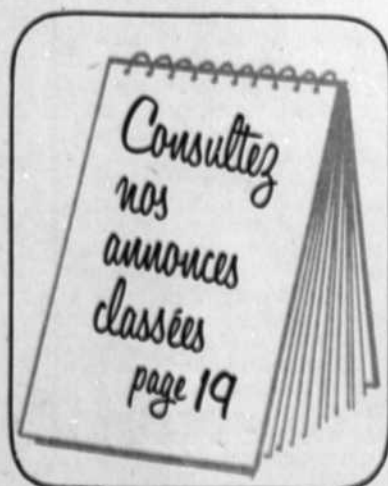
Par contre, les francophones, eux, alimentent d'abord la province (62,6% de leur population et 59,1% de leur main-d'oeuvre). Dans la région métropolitaine, les francophones concentrent 37,4% de leur population et 40,9% de leur main-d'oeuvre.

Le rapport fait donc ressortir que l'agglomération montréalaise constitue une

région où s'affirme le multi-ethnisme, alors que la province ignore à toutes fins pratiques une telle situation.

En début d'ouvrage, les commissaires

Voir page 7 : Deux Québec



Accusation des conservateurs aux Communes

Le gouvernement d'Ottawa n'a pas rempli ses obligations constitutionnelles vis-à-vis les Indiens de la baie James

par Claude Lemelin

OTTAWA — Le critique de politique indienne de l'opposition conservatrice, le député Flora MacDonald, a accusé hier aux Communes le gouvernement Trudeau d'avoir abdiqué de ses obligations constitutionnelles à l'endroit des Indiens de la baie James et d'avoir manifesté, à l'endroit du gouvernement Bourassa, une complaisance contraire aux responsabilités du gouver-

nement fédéral, dans le litige qui oppose Québec et Indiens de la baie James au sujet des modalités d'aménagement hydro-électriques des rivières qui irriguent la région natale de ces collectivités aborigènes.

Dans une série de questions adressées au ministre des Affaires indiennes, M. Jean Chrétien, Mlle MacDonald a fait allusion à un mémorandum daté du 6 juillet 1972, présenté au cabinet Trudeau par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Donald MacDonald. L'opposition conservatrice aurait, apparemment, obtenu copie de ce mémorandum, grâce à une de ces fuites de documents secrets dont la capitale fédérale commence à prendre l'habitude.

Répondant aux questions de Mlle MacDonald, puis à celles

du chef de l'opposition, M. Stanfield et du chef néo-démocrate, M. Lewis, le ministre des Affaires indiennes a rejeté les accusations et les implications de l'opposition. Le gouvernement, a dit M. Chrétien, refuse d'adopter une attitude paternaliste à l'endroit des Indiens. Il refuse de se substituer à eux, dans le litige qui les oppose au gouvernement Bourassa, parce qu'il les croit capables de se défendre tout seuls.

Néanmoins, a ajouté le ministre, le gouvernement a mis à la disposition de l'Association des Indiens du Québec toute l'expertise dont elle avait besoin pour étayer ses revendications, à la fois lors de ses pourparlers avec Québec et lors de ses argumentations devant les tribunaux. Il a aussi fourni à l'association les fonds dont elle

avait besoin pour obtenir les meilleurs services juridiques possibles. Enfin, a dit M. Chrétien, son ministère et le gouvernement sont disposés à soutenir les Indiens de toute autre façon que ceux-ci jugeront utile.

Selon Mlle MacDonald, le mémorandum au cabinet expose trois positions distinctes et contradictoires du gouvernement au sujet des revendications des Indiens de la Baie James.

La première position aurait été adoptée en octobre 1971. Le cabinet aurait alors instruit les ministères du gouvernement d'adopter une "posture discrète" ("low profile") de "neutralité vigilante" sur le projet de la Baie James, particulièrement en ce qui a trait au financement du projet, à l'organisation des transports et des autres services, et à la question des Indiens.

En donnant mandat à M. Chrétien de prendre charge de ce dernier problème, le mémorandum reconnaît toutefois que "l'obtention d'un règlement négocié satisfaisant entre les Indiens (et le gouvernement du Québec) ne serait peut-être pas compatible avec le maintien de la "posture discrète" souhaitée par le cabinet. Un premier affrontement est déjà apparu en ce qui a trait au rôle du gouvernement fédéral, ou bien d'observateur, ce que préférerait le Québec, ou bien de partie au litige, ce que préféreraient les associations indiennes."

Plus loin, le mémorandum signale que, sur les questions afférentes aux droits des aborigènes comme aux aspects écologiques du projet de la baie James, "des questions délicates sont posées au sujet de la capacité du gouvernement fédéral d'influer sur les décisions provinciales, lorsque la coopération volontaire échouera ou paraîtra échouer."

Il faudra évaluer soigneusement à quel moment il conviendra de parler d'échec. Sur les questions indiennes, le mémorandum expose deux options distinctes: A) Accepter de se cantonner, au moins temporairement, dans un rôle d'observation des pourparlers entre le gouvernement du Québec et les associations indiennes.

"Cela, reconnaît-on toutefois, serait contraire aux vœux exprimés par ces associations et pourrait attirer au gouvernement des critiques alléguant qu'il ne s'acquiesce pas convenablement de ses obligations à l'endroit des populations aborigènes."

B) Aider le gouvernement du Québec qu'Ottawa n'est pas disposé à assister au renouveau à titre de simple observateur, mais qu'il participera activement aux négociations, comme l'ont réclamé les associations indiennes. Cette deuxième option, commente le

memorandum, serait conforme à la décision prise le 9 mai 1972 par le comité du cabinet sur les relations fédérales-provinciales, laquelle décision affirmait que:

"Etant donné ses compétences constitutionnelles sur "Les Indiens et les terres réservées aux Indiens" et les termes de la loi de 1912 sur l'extension des frontières du Québec, le gouvernement fédéral est directement intéressé ("has a vested interest") par la résolution des revendications indiennes, et devrait être partie aux négociations, si les Indiens le souhaitent." A ce propos, des études techniques auraient souligné que, dans le cas où les Indiens n'obtiendraient pas satisfaction de Québec, ils pourraient poursuivre Ottawa en dommages-intérêts.

Devant les considérations précédentes, le mémorandum au cabinet du 6 juillet dernier recommandait, au sujet des questions indiennes, "que le gouvernement fédéral devrait,

à ce stade, exprimer sa préoccupation au gouvernement du Québec devant la décision de ce dernier stipulant qu'Ottawa ne peut participer pleinement aux négociations entre la province et les Indiens." Une deuxième recommandation statuait que le gouvernement fédéral, à ce stade, "devrait exprimer sa détermination de participer pleinement aux négociations et d'apporter son aide aux Indiens dans la conduite de celles-ci."

Selon Mlle MacDonald, cette position du gouvernement Trudeau manquait de fermeté et serait en grande partie responsable de l'échec des négociations entre les Indiens et Québec. "Les négociations ont été rompues le 25 octobre 1972, affirme Mlle MacDonald, après une rencontre de 13 minutes avec le premier ministre Bourassa. Peu après, les Indiens décidaient que leur seul recours, dans les circonstances, était de porter leur cause devant les tribunaux."

"Je n'ai rien contre les pro-

cédures judiciaires, de soutenir le député de Kingston-Les, elles peuvent souvent préciser les aspects juridiques d'un problème et éclairer ainsi la lanterne des hommes politiques. Mais dans le cas qui nous intéresse, il me semble que des négociations sérieuses auraient pu aboutir, ce qui aurait levé le climat d'incertitude qui plane toujours sur le projet de la baie James en donnant satisfaction aux Indiens dont l'habitat et le mode d'existence sont touchés par l'énorme projet d'aménagement des rivières de la baie James."

"Pourquoi ces négociations ont-elles échoué? A mon avis, de reprendre le député MacDonald, c'est parce que le gouvernement fédéral a refusé d'y jouer le rôle qui lui incombait, dans les circonstances, de faire prévaloir les dispositions de l'Acte de l'Amérique du nord britannique et des lois édictées sous son empire par le gou-

vernement fédéral. Enfin, toujours selon le critique de politique indienne de l'opposition conservatrice, le gouvernement Trudeau doit prendre deux initiatives complémentaires pour restaurer la situation.

En premier lieu, le ministre des Affaires indiennes doit faire une déclaration aux Communes, exposant de façon détaillée la position du gouvernement sur les droits et revendications des Indiens de la baie James.

En second lieu, le ministre doit se faire représenter directement lors des audiences de la Cour supérieure par la demande d'injonction interlocutoire des Indiens, afin que le tribunal soit saisi en bonne et due forme de la position du gouvernement fédéral sur les aspects pertinents du litige opposant Québec aux 6,000 citoyens dont la SDBJ a déjà commencé à bouleverser l'habitat ancestral.

Il y a 8 ans aujourd'hui

OTTAWA (PC) — Il y a huit ans, aujourd'hui le Parlement canadien adoptait, après de longs et orageux débats, le drapeau unifié comme emblème du Canada: c'était sous le gouvernement de M. Lester Pearson.

A compter d'aujourd'hui, le président des Communes, M. Lucien Lamoureux, est autorisé à faire flotter le drapeau dans la Chambre des élus du peuple par suite de l'adoption, hier, d'une motion du député libéral de Gaspé, M. Alexandre Cyr.

Ce dernier a demandé le consentement unanime de ses collègues pour permettre à M. Lamoureux de déployer l'unifolié en pleine Chambre des Communes, comme cela se fait dans les assemblées législatives de tous les pays, a commenté M. Cyr.

Les députés de tous les partis ont appuyé la motion et son adoption fut accueillie par de long applaudissements des deux côtés de la Chambre.

Il se pourrait fort bien, donc, que les députés et ministres aperçoivent dès aujourd'hui le drapeau à feuille d'érable près de la chaise du président, pour la première fois dans l'histoire canadienne.

Amélioration sensible au 4ème trimestre

OTTAWA (PC) — Les premières estimations pour le quatrième trimestre de l'année 1972 montrent une amélioration sensible dans le compte courant de la balance canadienne des paiements, a signalé, hier Statistique Canada.

Le compte courant avait en effet un déficit de \$126 millions, ce qui constitue un relèvement de \$10 millions par rapport au déficit du troisième trimestre, qui avait atteint \$230 millions.

Cette baisse du déficit est imputable à une augmentation de l'excédent du commerce des marchandises qui a plus que doublé pour atteindre \$432 millions.

Pendant ce même trimestre, les exportations ont augmenté de 14 pour cent pour atteindre au total \$5,501 mil-

lions tandis que les importations progressaient de 10 pour cent pour s'établir à \$6,069 millions.

Les marchandises dont les livraisons ont le plus augmenté ont été le bois de sciage, les aéronefs et leurs moteurs et pièces, le cuivre, le pétrole brut, le blé et les pièces de véhicules automobiles.

On a observé une augmentation relativement importante des ventes vers le Japon, les pays de la Communauté économique européenne et les Etats-Unis.

Les opérations avec les Etats-Unis ont donné lieu à un déficit du compte courant de \$260 millions.

Statistique Canada signale également que les réserves internationales du Canada ont baissé de \$169 millions au cours du trimestre.

Le président mexicain visitera les Canadiens au cours de mars

OTTAWA (PC) — Le président du Mexique et madame Luis Echeverria se rendront en visite officielle à Ottawa du 28 février au 1er avril, a annoncé, mercredi, à Ottawa, le cabinet du premier ministre Trudeau.

Le Président et Mme Echeverria seront les invités du Gouverneur général du Canada, M. Michener, ainsi que du premier ministre Trudeau.

Les discussions entre les représentants mexicains et canadiens porteront sur tous les aspects des relations canado-mexicaines, ainsi que sur des questions d'intérêt commun dans le domaine des affaires mondiales.

Le Canada possède des relations diplomatiques avec le Mexique depuis 1944.

En 1959, l'ancien président, M. Adolfo Lopez Mateos, a rendu visite au Canada et en 1960, l'ex-premier ministre

Diefenbaker s'est rendu, lui aussi, en visite au Mexique.

Le communiqué explique que le Canada et le Mexique se considèrent traditionnellement comme des partenaires nord-américains liés dans de nombreux domaines par des intérêts parallèles et communs.

Pour les 10 premiers mois de 1972, les échanges commerciaux entre le Canada et le Mexique ont totalisé \$126 millions, dont \$82 millions d'exportations canadiennes.

En 1971, 101,000 Canadiens ont visité le Mexique et environ 15,000 Mexicains sont venus au Canada.

Une entente Cuba-Canada

OTTAWA (PC) — Un porte-parole du ministère des Affaires extérieures a annoncé hier que les gouvernements du Canada et de Cuba avaient conclu une entente bilatérale relativement à la piraterie aérienne.

L'accord a été conclu à la suite des discussions qui ont eu lieu à La Havane du 5 au 12 février et auxquelles ont participé le premier vice-ministre aux Affaires étrangères de Cuba, M. René Anillo et le conseiller juridique aux Affaires extérieures du Canada, M. J.-A. Beesley, de même que l'ambassadeur du Canada à Cuba, M. K.-C. Brown et des représentants des ministères des Transports, de la Justice et des Affaires extérieures, de même que des compagnies aériennes canadiennes.

Il a été entendu qu'une délégation cubaine viendra à Ottawa incessamment afin de conclure les pourparlers et de signer l'accord en question.

Mission accrue

OTTAWA (PC) — On a demandé au Canada d'accroître sa mission d'observateurs de la paix au Laos en raison de l'imminence de la signature d'un cessez-le-feu dans ce pays, a déclaré un porte-parole du ministère des Affaires extérieures, hier.

Les gouvernements du Laos et des Etats-Unis auraient communiqué avec le ministère des Affaires extérieures du Canada en vue d'accroître la Commission internationale de contrôle qui est stationnée au Laos depuis 1962.

Le porte-parole a révélé que le gouvernement allait étudier le texte de l'accord de cessez-le-feu entre le gouvernement laotien et les forces communistes avant de décider s'il allait augmenter sa participation à la CIC au Laos.

Comme dans le cas du Vietnam le gouvernement canadien devra être convaincu de l'utilité d'un accroissement de la Commission internationale de contrôle.

Hier, aux Communes

Les Communes se sont réunies à 14 heures. Le député créditiste de Portneuf, Roland Godin, demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion visant à débattre des moyens à prendre pour mettre à la disposition du ministre de la Main-d'œuvre des crédits suffisants au financement de tous les projets d'initiatives locales qui lui sont soumis. Ce consentement lui est refusé, de même qu'au député conservateur de Crowfoot, Jack Horner, qui voulait que la Chambre transmette le rapport de la Commission canadienne du blé au comité permanent sur l'agriculture et ordonne au ministre responsable et aux fonctionnaires de la commission de comparaître devant ce comité.

En langue indienne, puis en anglais, le député conservateur des Territoires du nord-ouest, Wally Firth, demande à la Chambre de consentir à la présentation d'une motion demandant au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de réviser la composition du comité consultatif sur l'industrie pétrolière du nord, afin que les communautés aborigènes y soient représentées; ce consentement lui est refusé. Le député conservateur de St. John's West, Walter C. Carter, demande le consentement unanime — sans succès — afin de présenter une motion ordonnant au ministre de l'Environnement et des Pêcheries de réviser les contingents de pêche de hareng dans la région terreneuvienne de Placentia et St. Mary's.

Mlle Flora MacDonald: Ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Elle s'inspire d'un reportage du réseau CTV, hier soir, sur la non-participation du gouvernement fédéral aux procédures afférentes aux revendications des Indiens de la baie James. Le ministre peut-il informer la Chambre si le rôle du gouvernement est maintenant réduit à celui de simple observateur, comme l'a indiqué le négociateur en chef du gouvernement québécois, et si cette restriction a pour but d'éviter une participation fédérale dans ces négociations? Dans l'affirmative, quelle explication le ministre peut-il fournir?

M. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, il est exact qu'à certaines occasions le représentant du gouvernement provincial a voulu faire la distinction entre le gouvernement fédéral et les Indiens. Je n'ai jamais accepté cette position-là, et chaque fois que les Indiens du Québec m'ont demandé d'être présent, j'ai été personnellement présent, et je dois dire qu'à ce sujet j'ai eu au moins quatre ou cinq rencontres avec le premier ministre de la province de Québec, et malheureusement comme nous n'avons pu en venir à une entente, les Indiens ont décidé de prendre des actions

à la cour, et comme tous les membres de cette Chambre le savent, comme ministre des Affaires indiennes il m'a fait plaisir de leur donner des fonds pour qu'ils puissent présenter leur cas devant les cours et la cause est maintenant entendue devant le tribunal à Montréal.



Faites lire dans votre main
lors du dîner à la chandelle au

Maharajah Restaurant

2124 Drummond 844-5702

Stationnement gratuit à l'intérieur

ERRATUM

UNE ERREUR S'EST GLISSÉE
DANS L'ANNONCE DU
CENTRE DU DISQUE MONTROSE

dans notre édition d'hier
LES HEURES D'OUVERTURE
DU MAGASIN DEVAIENT SE
LIRE COMME SUIV

Le magasin est ouvert
du lundi au mercredi jusqu'à 6h.
jeudi et vendredi jusqu'à 9h.
samedi jusqu'à 5h.

CENTRE DU DISQUE
MONTROSE

3162 est. Bélanger 729-2831
Montréal 408

PROGRAMMES

1er CYCLE (1)
(Baccalauréats spécialisés)
SCIENCE DE L'ADMINISTRATION
ET DE L'ECONOMIQUE

- administration (sciences comptables)
- économique
- administration (recherche opérationnelle)

SCIENCE DE L'EDUCATION

- enseignement
- art plastique
- musique
- élémentaire
- précolaire
- éducation physique
- enfance inadaptee
- éducation physique
- sciences de l'éducation
- enseignement secondaire
- administration
- biologie
- chimie
- mathématiques
- physique
- lettres françaises
- anglais
- géographie
- lettres
- sciences religieuses
- enfance inadaptee

**SCIENCE APPLIQUEES
ET DE LA SANTE**

- biologie
- biochimie
- chimie
- physique
- mathématiques
- sciences de la santé (biologie)
- biophysique *
- physique chimie
- sciences appliquées
- génie électrique
- génie industriel *

ARTS ET SCIENCE HUMAINES

- musique
- arts plastiques
- lettres (études françaises)
- lettres (littérature québécoise)
- linguistique
- langues modernes (études anglaises)
- géographie
- lettres
- philosophie
- psychologie
- théologie
- géographie
- recherche

60 PROGRAMMES OFFERTS EN SEPTEMBRE 1973

MAÎTRISES EN LETTRES-ÉNERGIE ÉDUCATION-THÉOLOGIE PSYCHOLOGIE-PHYSIQUE SPORTS-SANTÉ PHILOSOPHIE

DOCTORATS EN ÉNERGIE PHILOSOPHIE

BACCALAURÉATS SPÉCIALISÉS EN ÉCONOMIQUE - ADMINISTRATION SCIENCE PURES, APPLIQUÉES ET DE LA SANTÉ SCIENCE DE L'ÉDUCATION SCIENCE HUMAINES ARTS

2e et 3e CYCLES (2)

MAÎTRISES SCIENTIFIQUES

- des arts (lettres)
- des arts (philosophie)
- des arts (théologie)
- des arts (psychologie)
- des sciences (physique)
- des sciences (énergie) **

MAÎTRISES PROFESSIONNELLES

- Éducation
- Théologie
- Sciences appliquées (électrothérapie)
- de Sciences de la santé (sport)

DOCTORAT

- des sciences (énergie) **
- "Ad hoc" en philosophie ***

(1) Conditions d'admission:
a) D.E.C. ou l'équivalent avec profil pertinent
b) Éducation permanente 23 ans d'âge - Connaissances suffisantes - Expérience pertinente

(2) Conditions d'admission:
Deuxième cycle: baccalauréat spécialisé.
Troisième cycle: Maîtrise dans la discipline choisie, ou l'équivalent.

* Approbation imminente du Conseil des Universités

** Ces programmes sont des programmes UQ auxquels l'Institut national de recherche scientifique, l'UQTR et l'UQ de Chicoutimi sont habilités à participer.

*** Programme approuvé pour l'année 1972-73 et sujet à approbation pour l'année 73-74.

Le registraire UQTR, C.P. 500, Trois-Rivières

☐ Je désire obtenir des renseignements sur

.....

☐ Je désire obtenir une formule de demande d'admission

Nom

Adresse

Tél.:

DATE LIMITE POUR DEMANDE D'ADMISSION

1er MARS 1973

UN EXCELLENT CHOIX POUR SEPTEMBRE



Université du Québec à Trois-Rivières

les tribunaux

par Guy Deshaies

Une banque suisse poursuit Air Canada pour \$145,000

La Swiss Bank Corporation de Zurich a inscrit en cour supérieure, hier, une action de \$145,000 contre la Société Air Canada à qui elle aurait confié une somme équivalente en billets, le 9 mars 1971, somme qui n'a jamais été retrouvée.

La demanderesse allègue qu'elle a confié par contrat de transport deux paquets de billets de banque américains valant \$145,000 en argent canadien, le 9 mars 71, à la Société Air Canada, à Zurich, le tout devant être transporté le même jour à Montréal par le vol 879 et être remis ensuite aux délégués de la Banque de Montréal où la Swiss Bank a un compte.

Cette dernière fait valoir que la Société Air Canada n'a pas averti la Banque de Montréal de l'arrivée de l'ar-

gent lorsque l'avion s'est posé à 16h40 le 9 mars 71 à Dorval et qu'elle ne l'a pas fait dans les heures suivantes. Le 11 mars, les deux paquets auraient été volés à Dorval.

La demanderesse prétend que Air Canada reconnaît dans son contrat qu'il s'agit de marchandises de valeur (valuable cargo), qu'elle en connaissait effectivement la valeur mais qu'elle a omis de déposer les dollars dans un coffre de sûreté. Swiss Bank accuse Air Canada d'avoir fait preuve de négligence, d'incompétence et d'attitude fautive en n'entourant pas cette livraison des soins qui s'imposaient et en ne prenant pas les dispositions voulues pour empêcher le vol de l'argent.

Photographié sans sa permission, il obtient des dommages de \$300

Nul ne peut s'arroger le droit de publier la photographie de quiconque sans sa permission pour des fins publicitaires.

C'est en vertu de ce principe énoncé notamment par les juristes français que la Cour supérieure a condamné, hier, la compagnie Shawinigan Chemicals, à payer la somme de \$300 et les intérêts à un certain Robert Rebeiro.

Ce dernier, alors qu'il était âgé de 27 ans, en 1966, et qu'il était professeur de chimie durant l'année scolaire avait accepté un emploi de travailleur manuel à la Dominion Tar de Senneville. Cette compagnie employait du matériel appartenant à Shawinigan Chemicals laquelle, pour fin publicitaire, avait retenu les services d'un photographe professionnel dans le but d'avoir les clichés de son équipement tel qu'utilisé chez Dominion Tar.

Le demandeur Rebeiro aurait aperçu le photographe et lui aurait même adressé la parole alors qu'il se trouvait sur

les lieux mais jamais il n'aurait cru que ces photos étaient destinées à faire la publicité du matériel de Shawinigan Chemicals. Plus tard il devait apercevoir sa photo dans une revue technique, d'où l'action en dommage basée sur le fait que les élèves du professeur Rebeiro, en voyant sa photo le montrant en train d'exécuter des travaux manuels sous les directives d'un contremaître, s'étaient moqués de lui et qu'au surplus cette photo donnait à croire qu'il avait été payé pour prendre part ainsi à une campagne publicitaire à laquelle il était en réalité parfaitement étranger.

Le juge Châteauguay Perrault lui donne raison mais estime que les dommages sont minimes, surtout qu'il n'y a aucune honte à être montré en tenue d'ouvrier. M. Perrault lui octroie néanmoins \$300 et les intérêts en appuyant sur le fait que cette photo publicitaire ne devait être publiée qu'avec le consentement de l'intéressé.

Six des 31 présumés trafiquants d'héroïne ont été cités à procès

Six des 31 personnes accusées d'avoir fait le trafic de l'héroïne et que l'on croit appartenir à un réseau important ont été citées à procès, hier, tandis que les autres comparaitront aujourd'hui et demain.

Depuis le 7 février, date de leur comparution, 15 d'entre eux sont en prison, tout cautionnement leur ayant été refusé. Ils seront tous mis en accusation aux assises où la date de leur procès sera fixée à l'ouverture de la prochaine session, le 5 mars prochain.

Hier, le juge Bernard Bileaud s'est inquiété du fait que l'enquête, menée par des policiers de la Gendarmerie royale déguisés en hippies, ait commencé en janvier 72 et que les crimes reprochés aux accusés auraient été commis il y a 4 ou 5 mois. Le magistrat s'est demandé pourquoi il avait fallu attendre

ce temps pour arrêter les prévenus et les faire comparaître.

Le procureur de ministère public fédéral, Me Raphael Shacter a alors expliqué à la cour que les policiers avaient dû mettre tout ce temps pour retracer les 31 personnes dans le but de démanteler complètement le triste réseau spécialisé dans les drogues "dures".

Il s'agit de jeunes gens dans la vingtaine pour la plupart et qui auraient été contactés par des policiers déguisés de la GRC. Ces derniers auraient réussi à acheter de l'héroïne en plus ou moins grande quantité de chacun d'eux. Le prix de l'héroïne est de \$1,800 l'once sur le marché noir.

CRIME ORGANISÉ

Le témoin Gary Bell a réussi à emprunter \$80,000 à Nassau sans garantie de sa part

par Jean-Pierre Charbonneau

L'important preneur aux livres mont-réals Gary Bell a déclaré, hier, devant l'enquête de la Commission de police du Québec sur le crime organisé, qu'il avait réussi à obtenir sans garantie un prêt de \$80,000 de la succursale

de la Swiss Bank Corporation de Nassau, aux Bahamas, pour la compagnie Presidential Mortgage & Acceptance Corporation Ltd, qu'il possède avec son frère Gordon.

Quant à la façon dont il avait réussi

ce tour de force, Bell a expliqué que le prêt avait été négocié par un de ses grands amis, Harry Smith, décédé en 1971.

"Avez-vous fourni des bilans financiers à M. Smith", a demandé le pro-

curer de la commission, Me Louis Carrier.

"Avec Smith, il n'était pas question de bilans. Il était un ami et, entre nous, toute transaction est une question d'honneur", a répondu le témoin.

"Qui était ce Smith?"

"C'était un bon sportif. Il jouait aux cartes, allait aux courses, et dans les cabarets", répond Bell.

Il y a quelques jours, lors de sa seconde apparition devant la commission d'enquête, Pax Plante avait produit une série de photos illustrant une réunion de la confrérie des "gamblers", qui a eu lieu en 1944 ou 1945 au Ruby Foo's. Dans la vingtaine de personnes présentes à cette occasion, Pax avait nommé Harry Smith, en disant qu'il s'occupait à l'époque des débits clandestins de boissons (blinds pigs).

Pour sa part, le journaliste américain Hank Messik, citant des sources officielles, a écrit en page 217 de sa biographie du célèbre financier du crime Meyer Lansky que Harry Smith de Montréal avait été l'un des associés de Lansky dans le casino Riviera de La Havane.

Le témoignage de Gary Bell qui, la veille, avait été sévèrement averti par le président de l'enquête, le juge Rêal Brunet, s'est poursuivi durant toute la matinée.

Concernant certains intérêts financiers, Bell a d'abord dit ne plus se rappeler si, en 1964, il était intéressé dans la compagnie B. & G. Sales et a nié avoir eu quelques liens avec la firme Carpet City Ltd. Quant au cabaret Down Beat Café (dans lequel le bookie Peter Skylar a eu des intérêts), Bell a dit qu'il n'y avait pas d'intérêt financier. Toutefois, il a indiqué qu'il avait été directeur de la compagnie sans cependant pouvoir se rappeler avec quelles responsabilités. Il a aussi dit ne pas savoir si le Down

Voir page 6 : Le témoin



M. et Mme Aurélien Cayer, parents de l'ex-prisonnier de guerre au Vietnam Marc Cayer, attendent avec impatience l'arrivée de leur fils dans leur maison de Saint-Raymond de Portneuf. Ils sont entourés de leurs filles, de gauche à droite, Suzanne, Henriette et Lucie. (Téléphoto CP)

Marc Cayer, prisonnier de guerre, arrivera bientôt

SAIGON (PC) — Le prisonnier civil canadien, relâché par le Vietnam, mardi, à Hanoi, partira par le premier vol disponible.

C'est ce qu'a affirmé, hier le chef de la mission d'observateurs canadiens, M. Michel Gauvin. Ainsi, M. Marc Cayer, de Saint-Raymond, partira de Hanoi avec les prisonniers américains relâchés.

Selon les dernières informations, il y aurait davantage de prisonniers américains qui pourraient s'envoler dans deux à quatre jours.

Il serait aussi possible que M. Cayer, un agronome qui a été capturé près de Hué, en 1968, lors de l'offensive du Tet, s'envole vers Saigon par le vol régulier hebdomadaire de l'avion qui était au service de l'ancienne Commission internationale de contrôle.

Le vol de la CIC entre Saigon, Vientiane, le Laos et Hanoi part de Saigon le vendredi et revient le samedi.

"Il a été relâché à Hanoi, mardi,

et nous espérons le revoir bientôt", a affirmé M. Gauvin, chef du contingent canadien de la Commission internationale de contrôle.

"Il ne s'agit que de trouver un avion qui vient à Saigon", a-t-il ajouté.

M. Gauvin a dit espérer que M. Cayer puisse s'envoler vers Saigon, mais s'il se trouvait un moyen plus rapide pour le ramener, il serait utilisé.

L'ambassadeur a de plus souligné que si M. Cayer se rendait à Saigon et si la chose lui convenait, il organiserait une conférence de presse avec lui.

M. Cayer, qui réside actuellement dans la villa de l'ancienne Commission internationale de contrôle à Hanoi, semble être en excellente santé et manifeste le désir de revenir au pays.

La Commission internationale de contrôle a été informée par télégramme, mardi, de la libération de M. Cayer.

aujourd'hui

A 12h15, à la salle Bonaventure de l'hôtel Reine-Elizabeth, déjeuner-causerie hebdomadaire du club Richelieu-Montréal. Le conférencier sera M. Richard Garneau, chroniqueur sportif, qui parlera des Jeux Olympiques de 1976.

A 14h, réunion régulière de la Commission des écoles catholiques de Montréal. A l'ordre du jour, adoption de la carte des 19 quartiers électoraux en vue de l'élection du 18 juin.

A 17h30, le ministre des Communications du Québec, M. Jean-Paul L'Allier, préside la réception offerte en l'honneur du 5ème anniversaire de la création de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, à l'auberge Le Vieux Saint-Gabriel de Montréal.

A 19h, M. René Martinet est conférencier devant les membres du Club d'administration industrielle du Canada, à l'auditorium Molson, 1555 est, rue Notre-Dame. Sujet de la conférence: "Entraînement, développement et administration".

A 20h, le Dr Jean Vanier prononce une conférence au collège Loyola de Montréal.

A 20h, Le professeur William Labov traitera de "Discourse in the Therapeutic Interview", au pavillon Leacock de l'Université McGill.

A 20h30, Soirée de films sous les auspices des Latins d'Amérique à l'école Sainte-Madeleine d'Outremont.

LETTRISME par Mika



Les négociations dans la construction: les patrons montrent de l'appréhension

par Pierre Richard

C'est avec appréhension que les entrepreneurs dans l'industrie de la construction envisagent les négociations qui doivent débuter dans les prochaines semaines pour le renouvellement du décret qui régit les conditions de travail dans cette industrie et qui expire le 30 avril prochain.

"Les négociations seront longues, difficiles et ardues", a affirmé M. Roland Cyr, nouveau président de l'Association de la construction de Montréal (ACM), qui tenait hier son assemblée annuelle à l'hôtel Bonaventure.

Pour sa part, M. Jean-Yves Gagnon, directeur des relations ouvrières à l'ACM, a déclaré au quotidien Le Devoir qu'il est presque impossible d'en arriver à un règlement négocié si la CSN et la FTQ refusent de s'asseoir à une même table, car aucune entente ne peut être signée sans l'accord des deux groupes syndicaux.

On sait que M. André Desjardins, directeur du Conseil des métiers de la construction (FTQ), a refusé catégoriquement de négocier à une même table que les représentants de la CSN. Pour sa part, M. Michel Bourdon, président de la Fédération du bâtiment et du bois (CSN), s'est dit prêt à négocier à une table commune mais qu'il ne fait pas de ce point une condition préalable à toute négociation.

M. Jean-Yves Gagnon a fait part aux

membres de l'ACM des demandes syndicales formulées jusqu'à maintenant; seule, la FTQ a soumis une partie de ces demandes; elle doit les compléter sous peu tandis que la CSN doit soumettre son projet complet le 26 février prochain. Le moins que l'on puisse dire c'est que les demandes présentées jusqu'à maintenant n'ont pas eu l'heur de plaire aux participants à l'assemblée de l'ACM.

Le président de l'ACM a exprimé sa crainte que ces négociations et la possibilité du déclenchement d'une grève le 1er mai prochain viennent ternir les perspectives prometteuses de l'année qui commence. M. Cyr a souligné que 1973 sera une année excellente pour l'industrie de la construction dans la région de Montréal (construction du métro, début des travaux pour les jeux Olympiques, projet Concordia...).

Quoique les demandes salariales n'ont pas encore été précisées, M. Cyr a déclaré qu'il s'attend à ce que la FTQ réclame la parité salariale avec Toronto. Quant à la revendication d'un salaire annuel garanti pour tous les travailleurs de la construction, le président de l'ACM a affirmé que "cette demande est confuse et qu'à prime abord, elle semble inapplicable".

Si la partie syndicale est profondément divisée, l'unité n'est pas faite non plus du côté patronal. En effet, depuis

le début des contacts préliminaires aux négociations, la Fédération de la construction du Québec a fait bande à part et n'a pas participé avec les autres associations patronales à la formation d'un comité patronal de négociation.

Hier, la Fédération de la construction du Québec a annoncé qu'elle ne participerait pas à une réunion convoquée pour demain par la FTQ, parce que celle-ci refuse de négocier conjointement avec la CSN comme l'exige la loi et parce que les deux groupes syndicaux n'ont

pas encore soumis toutes leurs demandes. La Fédération exige le dépôt de toutes les demandes syndicales pour le 28 février prochain et convoque toutes les parties à une rencontre qui devrait avoir lieu le 5 mars.

Par ailleurs, toutes les parties attendent une décision du ministère du travail quant à la représentativité de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) dans l'industrie de la construction. Alors que la CSD n'a pas encore

Voir page 6 : Les négociations

IDEAL HOME IMPROVEMENTS
DIVISION DE — RÉNOVATIONS BONAVENTURE
TOUTES RÉNOVATIONS INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES
TERMES FACILES
10 ANS POUR PAYER

- Salles de jeux
- Salles de bains
- Cuisines planifiées
- Pièces additionnelles, etc.

331-2860
4621 DE SALABERRY

Je vous attends...

à mon nouveau LOCAL
et vous exhorté à profiter de notre vente d'inauguration

Complets faits sur mesures **\$89.50**

CONFECTION **Léo Vadeboncoeur** LTÉE
1295 RUE LABELLE MONTRÉAL

Auparavant chez H. Prévost LTÉE
288-6153 Stationnements gratuits coin Berri et Ste-Catherine.

CROYANCES ET PRATIQUES POPULAIRES AU CANADA FRANÇAIS
Par PIERRE DES RUISSEAUX

- Présages étranges, conjurations, charmes, talismans et amulettes.
- "Jeteux de sorts" sont des sujets que l'on retrouvera dans ce livre.
- Classification de la Centrale des bibliothèques: T4 (pour tous, très utile)

En vente partout au prix de \$4.95 — distribue par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal 303 — Tél. 274-2551

EDITIONS DU JOUR
Président et directeur général Jacques Hébert

RADIO-QUÉBEC VOUS
LE REGRETTEREZ!

RADIO-QUÉBEC

MTL: CANAL 9
JEUDI À 19h30 : "UN MAILLON DE LA CHAÎNE"

QUÉ.: CANAL 11TCO

éditorial

Les difficultés d'un arbitre-joueur

Au moment où l'Assemblée nationale terminait l'été dernier son étude passablement expéditive de la loi 51, nombre d'observateurs se sont interrogés sur l'opportunité d'accroître autant les pouvoirs de la Commission de police. On a alors décrit leurs craintes comme des manifestations d'angélisme. On a fait du "sain réalisme policier" une quatrième vertu théologale. Seuls les criminels, disait-on, avaient quelque chose à cacher et les honnêtes citoyens n'avaient pas à redouter les perquisitions avec ou sans mandat. Les pouvoirs sont accrus, disait-on encore, mais ils ne seront pas nécessairement utilisés. Il fallait, en somme, faire confiance au législateur qui, fort de sa vision béatifique à laquelle nous n'étions point admis, savait mieux que nous ce qui était bon pour nous.

Depuis, cette foi qu'exigeait la théologie policière en a pris un coup dans l'aile. En quelques jours à peine, la Commission de police a déjà justifié, par sa façon de mener son enquête sur le crime organisé, plusieurs craintes des observateurs. Faudrait-il envisager de donner raison au maire Drapeau qui, dès le lancement de l'enquête, brandissait le spectre du salissage.

Il n'est pas facile de porter jugement sur les méthodes utilisées par les enquêteurs de la Commission de police au cours de la période où ils préparaient leurs dossiers. On peut simplement soupçonner qu'entre les protestations officielles de parfait respect des droits individuels et la quotidienneté de l'enquête, une marge considérable existe.

Avant même de poser une question à un témoin, sait-on à quoi s'en tenir quant à ses déclarations d'impôt sur le revenu? Il semble que oui. Comment s'est-on procuré l'information? A-t-on obtenu des ministères fédéral et provincial du Revenu des informations précises? A partir de quel cadre juridique l'a-t-on fait? De quelles décisions judiciaires a-t-on tiré parti?

Mises à part des informations qu'on peut fournir, bon gré mal gré, les ministères fédéral et provincial du Revenu, il faut également se demander si les perquisitions auxquelles la loi 51 ouvrirait gaillardement la porte ont eu lieu et sur quelles saisies de documents elles ont débouché. Certes, un certain nombre des personnes mises en cause ont sans doute la conscience assez peu confortable et ne tiennent pas à faire savoir qu'ils ont eu la visite de la police. D'autres ne soupçonneront peut-être pas encore que la police réussira à lire et à déduire des pièces comptables qu'elle a pu saisir. Ceux-là risquent fort de ne comprendre que

trop tard, au moment où les accusations seront portées et les preuves produites.

Dans un domaine encore plus délicat, celui de l'espionnage électronique, il n'est même pas question de croire la version que donnerait officiellement la police. Les policiers de carrière ont depuis longtemps surmonté les répugnances qu'ils ont pu avoir à cet égard: pour le bon motif et contre des gens qu'ils rangent parmi les criminels, les policiers se servent d'autant plus volontiers de l'espionnage électronique que l'esprit de la loi 51 les laisse libres de "prendre toutes les mesures nécessaires pour effectuer les fouilles requises". Quand le législateur lui-même exprime des vœux aussi généraux, pourquoi le policier hésiterait-il sur les méthodes à prendre?

Cependant, dira-t-on, tout cela fait partie de la psychologie classique des policiers et on ne peut en tenir rigueur à l'enquête sur le crime organisé qui, elle, vise une catégorie particulièrement dangereuse de malfaiteurs. Cela n'est pas exact. D'une part, il s'agit d'une enquête particulière. D'ailleurs, les pouvoirs extraordinaires accordés à la police par la loi 51 ne s'exercent que dans le cadre d'une enquête déclenchée par la Commission de police sur le crime organisé ou le terrorisme et la subversion. D'autre part, en se lançant elle-même dans une enquête, la Commission de police crée une situation particulière. En effet, elle, qui a mandat pour examiner le travail professionnel des enquêteurs policiers, devient à son tour enquêteur et ne pourra que difficilement porter jugement sur son propre travail.

C'est là un sujet d'inquiétude majeur. Qu'un corps policier se permette, des années durant, de fréquents recours à l'espionnage électronique, on s'y attendait presque, mais on espérait que, tôt ou tard, la Commission de police finirait par examiner de près les méthodes policières et exigerait le respect intégral des lois par ceux qui sont chargés de les appliquer. Du fait qu'elle se lance à son tour dans une enquête, du fait qu'elle semble prête à accueillir les informations policières sans trop s'interroger sur les méthodes de cueillette, la Commission de police crée l'impression démoraleuse que nous ne saurons jamais comment fonctionnent nos corps policiers. Et si le fonctionnement demeure secret, comment en réclamer l'épuration?

Déjà, dans l'enquête Saulnier, la Commission de police avait omis d'interroger le chef Saulnier lui-même sur les méthodes d'enquête utilisées dans son escouade de la moralité. Aujourd'hui, elle va plus loin: non seulement elle ne dirige pas ses réflexions vers les méthodes policières de cueil-

lette de l'information, mais elle semble prête à laisser ses propres enquêtes recourir à toutes les méthodes qui existent, ou que la loi 51 a pu susciter. Bien plus, elle nous prive par son travail du principal arbitre auprès de qui nous aurions pu déplorer certaines méthodes policières.

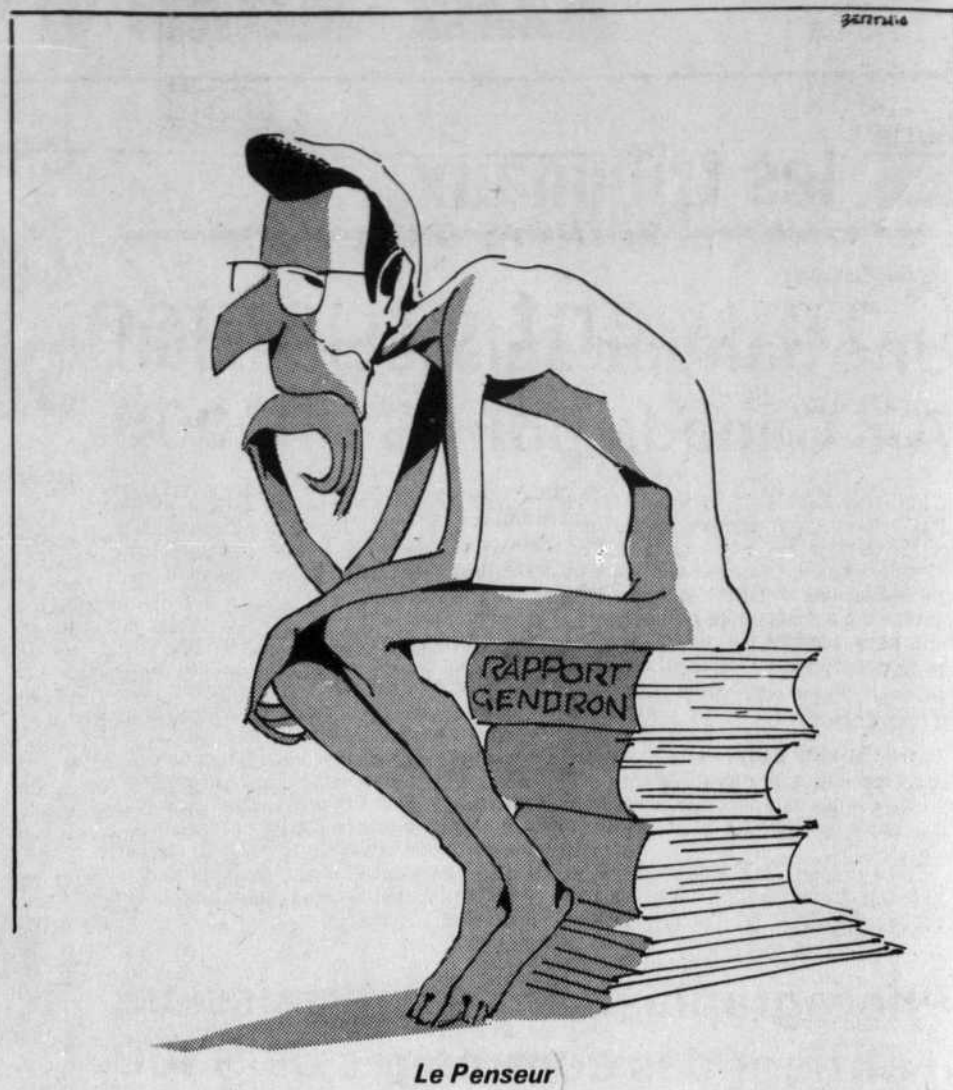
A la décharge de la Commission, notons cependant qu'elle a prudemment gardé son président en réserve. En effet, bien loin de s'étonner de ce que le juge Gosselin ne participe pas à l'enquête, il faut se réjouir du recul qu'il a voulu se donner pour le cas où, malgré tout, on voudrait se plaindre de la Commission à la Commission...

Si les méthodes d'enquête policières demeurent dans le vague, certains gestes publics de la Commission attirent l'attention. C'est ainsi que la déposition d'une liste de noms a déjà exposé la Commission au risque très réel de la "culpabilité par association". Entendons par là que, sur la simple foi de documents incertains produits devant la Commission, des réputations sont attaquées.

On ne voit pas, à vrai dire, ce que prouverait le fait que le nom de M. Cotroni ou de Mme Adams apparaisse dans les petits papiers d'un homme d'affaires montréalais. Il est fort possible, en tout cas, qu'en fouillant dans les calepins de notes d'un journaliste, on trouverait côte à côte le numéro de téléphone d'un ministre et celui d'un barman qui accorde du crédit, celui d'un "homme à cheveux" et celui du salon de coiffure de sa femme. De là à imaginer ce que le ministre perd aux courses! Partir d'éléments aussi incertains pour créer dans le public l'impression que tel conseiller municipal recevait des pots-de-vin de la pègre, ce n'est pas seulement peu probant, c'est également contraire à la plus élémentaire prudence. La Commission de police avait contourné cet écueil au cours de l'enquête Saulnier; elle l'a frappé en pleine proue cette fois-ci.

Il n'est pas trop tard pour raser et rassembler cette nécessaire enquête. Un coup de barre s'impose, cependant, sinon la Commission fera face tantôt à d'énormes attentes du public: quand on semble faire trop bon marché de certains principes aussi fondamentaux que la présomption d'innocence et le droit de chacun à l'intimité, il faut, à tout le moins, qu'on dépose une preuve péremptoire contre une batterie d'immondes parasites. Ou la Commission revient à son comportement quasi judiciaire traditionnel et à une surveillance minutieuse des activités policières, ou bien elle devra nous livrer rien de moins qu'une famille complète de la Cosa Nostra, "boss" compris.

Laurent LAPLANTE



lettres au DEVOIR

Un défi pour le nouveau leader créditiste

M. Yvon Dupuis,
chef du Ralliement créditiste.

Au lendemain de votre élection à la tête du Ralliement Créditiste du Québec, je vous lance un défi. M. Dupuis.

En écoutant votre allocution à la suite de la victoire de même que vos propos lors de votre émission spéciale avec les journalistes, j'en conclus que la Justice règnera en maîtresse lorsque vous serez au pouvoir...

Vous attachez une grande importance à la personne humaine dites-vous? Ici se situe le défi à relever M. Dupuis! Quel sort réservez-vous à la femme, surtout à la femme mariée? Continuera-t-elle à disparaître sous l'anonymat dans l'ombre de son mari ou sera-t-elle enfin reconnue comme

un être humain à part entière? Pourra-t-elle enfin être authentique, c'est-à-dire avoir son identité propre en gardant son nom? En étant responsable d'elle-même? En pouvant oeuvrer selon ses aptitudes, ses talents? En d'autres mots ferez-vous en sorte que l'homme et la femme soient considérés vraiment pour ce qu'ils sont en tant qu'individu indépendamment du sexe auquel ils appartiennent et cela à tous les échelons de la société?

Sans hommes comme sans femmes, il n'y aurait pas de famille (mot que tous les chefs politiques disent avoir en haute estime tout en s'obstinant à garder la femme réduite à notre considérée, que comme "ménagère" sans aucun pouvoir) pas de société. Donc les

uns (les hommes) sont aussi importants et indispensables que les autres (les femmes) et vice versa. Pourquoi alors maintenir cette espèce de rivalité ridicule qui a fait que jusqu'ici les femmes ont été tenues à l'écart et considérées comme des incapables surtout si elles sont mariées?

La société ne peut plus se payer le luxe de se priver des talents de plus de la moitié de la population qui est féminine, sous de faux prétextes.

Nos gouvernements ont le devoir de réparer les injustices humaines jusqu'ici à l'égard de la personne humaine.

Vous sentez-vous de taille à relever ce défi, M. Dupuis?

Janine COTE
Beloeil, le 5 février 1973.

Une cause différente

Le jugement rendu par la Cour Suprême du Canada sur les droits aborigènes des Indiens Nishga en Colombie-Britannique (3 pour 3 et 1 rejet pour raison de procédure) ne saurait préjuger de l'aboutissement des démarches entreprises par les Cris et les Inuits pour arrêter le projet de la Baie James.

En effet, les Indiens et Inuits de la Baie James ont, eux, plus que des droits aborigènes sim-

ples. Leur position repose sur quatre solides arguments:

1) Ils ont des droits reconnus par des statuts et ils ne les ont jamais transmis par traité.

2) Le bill 50 qui crée la société de développement de la Baie James est inconstitutionnel.

3) Cette dernière société outre-passe sa juridiction et empiète sur les responsabilités fédérales (protection des eaux navigables, télé-

communications, construction de ports en eau profonde).

4) Les dommages écologiques faits dans le territoire dont ils tirent leur subsistance seront irréparables.

Depuis plus de deux mois, ils en fournissent des preuves devant la Cour supérieure du Québec...

Hélène LAJAMBE

Montréal, le 6 février 1973

Les travailleurs matraqués

Trois présidents de syndicats vont passer l'année 1973 en prison. Oui, ils ont été pour améliorer le sort des travailleurs. On leur a refusé la Cour Suprême. Donc on peut se demander à quoi sert cette Cour si on ne peut y accéder. Il est permis de croire que certains criminels notoires, mafiosi, auraient eu un peu plus de chance de s'exprimer devant cette Cour. Le délit était-il si grave qu'on en fasse un procès interminable? Que tous les médias d'information renseignent la population, les travailleurs syndiqués ou non, petits cultivateurs exploités (lait, oeufs, amendes pour trop de production, etc.), chômeurs, assistés sociaux, qu'il est temps pour eux de prendre leur destinée en main.

Le malheur est qu'on ignore la force de frappe, la valeur et la puissance qu'a le groupe que je viens d'énumérer. On forme qua-

siment 80% de la population. Que peuvent faire nos gouvernements si fascistes contre ces travailleurs réunis solidement? Aucun pays au monde ne peut empêcher cette montée, même les plus puissants. L'heure est venue de prendre conscience. Ou bien on fait fi de tout ceci, ou bien on se sert tous les coudes ensemble, comme le font si bien nos "matraqueurs professionnels", et on avance pour un monde meilleur.

Lorsque nos gouvernements ont accepté le Bill 63, ils ont fait outrage au peuple québécois. Le Bill 89 est également un outrage aux travailleurs québécois. Les travailleurs de la construction qui meurent sur les chantiers par manque de sécurité, c'est aussi un outrage aux québécois. Les grévistes que l'on emprisonne, matraque et tue sur les lignes de piquetage parce qu'ils luttent pour vivre, n'est-

ce pas un autre outrage aux ouvriers québécois? La liste pourrait s'échelonnner davantage.

Les travailleurs ont-ils un recours en justice pour faire valoir ces droits? Mais lorsque trois braves, trois braves hommes deviennent solidaires, font "front commun" pour donner un peu de pain blanc au peuple, nourrir les exploités, ressusciter les non-nantis, désirer une justice sociale, eh bien! on les écrase pour tuer les syndicats et anéantir la force travailliste. Devons-nous demeurer inertes devant cette "éco-ranterie"? Le mépris n'aura qu'un temps. Plus la répression est grande, plus la solidarité se durcit et devient évidente. "Travailleurs de la terre, unissez-vous".

Guy BORDELEAU

Joliette, le 3 février 1973.

M. Dupuis et l'autodétermination

Monsieur le directeur, Plusieurs commentaires ont été faits à la suite du congrès à la chefferie du Ralliement Créditiste. Entre autres, je retiens celui qui fut fait sur l'autodétermination.

Je crois que M. Yvon Dupuis a raison de prétendre qu'il n'appartient pas à un parti politique, de décider de l'avenir constitution-

nel du Québec mais que ce droit à l'autodétermination appartient au peuple. C'est pourquoi, seul, un référendum peut indiquer aux autorités en place, le vœu de la population. Ce référendum dissipera, une fois pour toutes, les frictions, les malentendus et les confusions au Québec.

M. Ryan, je crois que vos lec-

teurs apprécieraient connaître votre point de vue sur ce sujet. Votre jugement est sain et pondéré, c'est pourquoi un article sur l'autodétermination serait bien reçu. Seriez-vous d'accord?

Yves ROY

Montréal le 7 février 1973.

propos d'actualité

"Je crois que tous les sondages, je l'ai déjà dit, sont en eux-mêmes inexactes et que de ce conglomérat d'inexactitudes finit par sortir une certaine probabilité. C'est d'ailleurs comme la presse: tout ce qu'elle dit est inexact et finalement elle dit quand même à peu près une certaine vérité, il s'en dégage une cer-

taine vérité, ce qui fait que je la lis tout entière, parce que ce n'est que par le rapprochement des uns et des autres qu'on finit par avoir une notion exacte de la réalité. Mais c'est pareil pour les sondages, ils évoluent, et, au fur et à mesure de leur évolution, eh bien, on voit se dessiner quelque chose! Mais

pour le reste, je n'en pense rien, absolument convaincu d'ailleurs que la réalité ne répond jamais tout à fait à un sondage mais qu'elle peut tout de même répondre à une certaine évolution".

Georges Pompidou, président de la république française, Le Monde, 11 janvier 1973.

Le remaniement ministériel à Québec

par CLAUDE RYAN

Les changements que M. Robert Bourassa vient d'effectuer au sein de son cabinet sont bien en-deçà des attentes des observateurs. Ceux-ci annonçaient il y a quelque temps le départ de quelques ministres ou députés et la convocation d'élections complémentaires qui auraient permis au gouvernement d'affirmer une dernière fois sa force avant le rendez-vous électoral de l'automne ou du printemps de 1974. Il n'en sera rien. Il n'y aura qu'une élection complémentaire. Celle-ci aura lieu dans un comté traditionnellement acquis aux libéraux. Elle n'apportera donc rien de vraiment neuf dans le paysage politique québécois, à moins que le gouvernement ne décide de présenter à cette occasion un "gros" candidat du genre Jean-Luc Pepin. Cela paraît plutôt improbable, vu la répugnance que manifeste M. Bourassa à froisser son caucus en allant chercher de nouveaux ministres à l'extérieur de la députation.

Le départ de madame Casgrain

Lors de son entrée en politique en 1961, madame Claire Kirkland-Casgrain fut la première femme à occuper un siège à l'Assemblée nationale. Cette situation unique devait contribuer à lui donner vite accès au cabinet, puisqu'elle devint ministre dans le gouvernement LeSage, dès 1962.

Il fut bientôt évident, cependant, que cette femme n'avait pas les qualités requises pour devenir une personnalité politique de premier plan. Madame Casgrain possédait d'admirables qualités de franchise, d'énergie au travail, de loyauté à son parti. Mais elle incarnait plutôt dans sa démarche le type traditionnel de politicienne et elle n'avait rien de commun avec cette nouvelle génération de politiques — encore trop peu nombreuse au sein du gouvernement actuel, il faut en convenir — formés à l'école des disciplines sociales modernes, à qui leurs concitoyens seront de plus en plus enclins à confier la gestion des affaires de l'État.

Sans l'avoir toujours mérité, madame Casgrain ne fut pas très heureuse dans ses rapports avec la presse. Cela tint surtout à ce qu'elle personnifiait une conception plutôt étroite de la politique qui a de moins en moins cours aujourd'hui.

A cette femme honnête et résolue, on devra cependant d'avoir fait progresser sensiblement la condition féminine au Québec. Des femmes plus nombreuses s'engagent maintenant en politique. S'il devait leur être plus facile de vaincre certains préjugés très tenaces qui réservent encore souvent le monopole de la sagesse politique aux hommes, elles le devront en bonne par-

tie à l'expérience faite avant elles par le député démissionnaire de Marguerite-Bourgeois. Madame Casgrain fut aussi responsable de l'adoption d'une loi très importante qui libérait la femme québécoise de servitudes juridiques qui pesèrent sur elle pendant des générations. Même si l'application de cette loi donna lieu à maintes difficultés, son adoption par le Parlement québécois marqua néanmoins une étape historique de l'évolution de notre droit.

Madame Casgrain accède à la présidence de la Commission du salaire minimum. On aurait mieux aimé voir dans ce poste une personne plus avertie des problèmes du travail et de l'économie. On lui souhaite quand même bonne chance, en soulignant volontiers qu'elle a loyalement servi ses concitoyens pendant les onze années qu'elle a passées en Chambre.

Les changements d'affectations

Prudent comme à l'ordinaire, M. Bourassa n'a pas voulu courir de risques avec des hommes qui n'ont pas encore été mis à l'épreuve pour de bon.

Aux affaires municipales, le départ de M. Maurice Tessier ne sera guère regretté. Le député de Rimouski savait faire montre, à l'occasion, d'une fermeté remarquable. Un certain soir, par exemple, il fut appelé à se mesurer, à une réunion publique de la CUM, à nul autre que le maire Jean Drapeau. Or, il s'en sortit d'une façon plus qu'honorable. Pour la première fois depuis des années, M. Drapeau faisait face à un ministre des Affaires municipales qui osait lui indiquer publiquement certaines limites au-delà desquelles il lui serait interdit d'aller. Mais cette soirée fut sans lendemain. On n'entendit plus guère parler de M. Tessier par la suite. La CUM continua d'exister, ou plutôt de vivre, sans qu'on sente qu'un leadership veillait activement de Québec, sur son évolution.

Du passage de M. Tessier aux affaires municipales, on retiendra surtout certaines déclarations qui étaient des gaffes monumentales. Ne serait-ce que parce qu'il semblait incapable d'un certain discernement sans lequel la fermeté devient vite de l'entêtement bête et la satisfaction une concession imparadonnaible au partenaire opposé dans une négociation difficile. M. Tessier avait fait son temps aux affaires municipales. Aux travaux publics, il pourra, à loisir, pour peu qu'il domine son propre penchant pour le patronage, donner libre cours à un tempérament bourru qui pourrait provoquer des craintes salutaires chez plus d'un entrepreneur habitué

à rôder dans les plate-bandes gouvernementales.

Les cumuls de ministères sont peu souhaitables sous notre régime. On ne connaît guère de cas où ils aient produit des résultats intéressants. Le ministre appelé à cumuler deux ou trois ministères se donne surtout à l'un d'entre eux le plus souvent, il néglige les autres. Aussi eut-il été souhaitable que M. Goldbloom, en accédant aux affaires municipales, fût délesté de ses responsabilités à l'environnement. On doit cependant convenir qu'il existe de nombreux liens entre ces deux secteurs et que le cumul de fonctions dont hérite M. Goldbloom n'est peut-être pas aussi antinomique qu'il pourrait sembler à première vue. Quoiqu'il en soit, M. Goldbloom a fait excellente figure depuis son accession au cabinet en 1970. Homme discret et délicat, il a pris à cœur toutes les tâches qui lui furent confiées. Il s'en est, la plupart du temps, acquitté avec diligence, tact et doigté. Malgré l'importance objective des questions reliées à l'environnement, M. Goldbloom demeura jusqu'à maintenant un membre un peu marginal du gouvernement. En assumant la charge des affaires municipales, il entre de plain-pied dans un des secteurs les plus vitaux de l'activité collective. Il lui restera à prouver qu'en plus de ses qualités bien connues de courtoisie et d'affabilité, il possède aussi la poigne voulue pour faire face, au nom du gouvernement, à cette faune très coriace que constituent souvent les administrateurs municipaux.

De M. François Cloutier, nous reconnaissons volontiers qu'il a mieux fait, à l'éducation, que nous ne l'avions prévu. L'ambition de cet homme perce parfois de manière désagréable. Il est, par contre, résolu et très habile. Il s'est aussi montré déterminé à trouver des solutions empreintes de modération à des problèmes auxquels ses prédécesseurs avaient trop souvent proposé des solutions peu réalistes. M. Cloutier a pris en charge, depuis son entrée au cabinet les problèmes reliés à la politique linguistique. Avec la publication du rapport Gendron et l'urgence qui en découlera pour le gouvernement au chapitre de l'action, il ne sera ni illogique, ni irréaliste que M. Cloutier cumule pour un temps les responsabilités de ministre de l'éducation et de ministre des affaires culturelles.

De M. Oswald Parent, nous ne dirons que peu de chose, vu que nous sommes peu enclins à dire du mal des hommes publics aujourd'hui. Sa présence au gouvernement ne nous a jamais rien dit de bon et cette impression n'a guère été infirmée par le récit des histoires de patronage qui ont circulé dans

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal 125. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT. Édition quotidienne: \$35 par année; six mois: \$19. À l'étranger: \$40 par année; six mois: \$22; trois mois: \$12. Éditions du samedi: \$10 par semaine. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: 90 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des
idéesdes
événementsdes
hommes

Les Black Panthers à Oakland

Comment organiser une "machine" politique populaire

par CLAUDETTE RODRIGUE et GUY LAFLEUR
collaboration spéciale

SAN FRANCISCO — A Oakland, ville de 500,000 habitants, où la moitié de la population est noire, les Black Panthers (BP) s'opposèrent d'abord (en 1966 et 1967) aux brutalités policières. Ce n'est un secret pour personne que dans les ghettos urbains, la police a souvent la gachette ou la violence facile ("Shoot first if the back is black!"). C'est devenu un lieu commun: les minorités noires, chicanos (mexicaines-américaines) et porto-ricaines regardent la police comme une armée d'occupation.

Une histoire agitée

Les BP prirent l'habitude de patrouiller les quartiers noirs de la ville... et de surveiller, fusil et code de lois au poing, les policiers dans l'exercice de leurs fonctions. Les brutalités diminuèrent effectivement mais les BP y gagnèrent la haine des policiers d'Oakland et d'ailleurs.

La communauté noire réagit vivement, par tout le pays, à l'action de ces Noirs qui oseraient, pour la première fois, exiger eux-mêmes, sur place, dans la rue — et non devant la Cour de Justice — le respect de leurs droits constitutionnels. Dès 1967, le Parti s'étendit. New York, Chicago, Los Angeles, Détroit. Dans chacune de ces villes, des services à la communauté furent mis sur pied: déjeuner gratuit pour les enfants, assistance juridique, services de santé.

Entre 1968 et 1970, le Parti fut l'objet d'une extraordinaire contre-offensive de la part des forces policières et de l'appareil judiciaire. Raids policiers purs et simples (à Chicago, par exemple, en décembre 1969, deux leaders furent tués dans leur lit, sans avoir même eu le temps de se défendre — comme il fut prouvé par la suite lors d'une enquête publique); arrestations injustifiées, sans mandat; emprisonnements prolongés, sans véritable chef d'accusation, sans procès; cautionnements extraordinairement élevés.

En 1969, 29 membres du Parti furent tués dans des altercations avec des policiers. Newton et Seale eux-mêmes furent accusés de meurtre. Ils passèrent, l'un trois ans, l'autre près de deux ans, en prison. Ils furent finalement acquittés. Eldridge Cleaver s'exila en 1968.

Aucun mouvement noir n'a connu une histoire d'une telle violence.

Le plus ironique, c'est que

malgré cette attaque généralisée, le BPP, privé de ses leaders, trouvait le moyen de s'enraciner encore plus dans la communauté noire. Alors que les autres groupes qui avaient participé à l'émergence du "Black Power", s'effaçaient ou disparaissaient simplement, en 1970, le Parti comptait 10,000 membres.

Une enquête faite auprès des populations noires de New York, Baltimore, Détroit, San Francisco et Birmingham, Alabama, au printemps 1970, soit au moment où les BP connaissaient les plus grandes difficultés, révélait que, de tous les mouvements noirs, seul le BPP, croyait-on, allait contribuer dans une mesure croissante à promouvoir la cause des Noirs. Alors que l'apport du NAACP et du SCLC (le Southern Christian Leadership Conference, fondé par Martin Luther King) allait décroître. "Jamais auparavant dans l'histoire des Noirs américains, un parti aux objectifs ouvertement révolutionnaires ne s'est gagné un tel support populaire." (1)

Oakland: une base d'action

Le BPP a beau être au travail dans près d'une cinquantaine de villes, c'est à Oakland qu'il déploie de la façon la plus systématique l'ensemble de sa stratégie (de parti y a d'ailleurs ses quartiers généraux).

Oakland, situé sur la rive est de la baie de San Francisco, est une ville américaine très "typique". 500,000 habitants, dont 50% sont Noirs, 12% Mexicains-Américains. Les Noirs sont arrivés pour la plupart durant la seconde guerre mondiale, venus du Sud ou des grandes villes de l'Est, travailler sur les chantiers maritimes de la région de San Francisco.

Les problèmes que connaissent les Noirs à Oakland

sont aussi fort typiques, les plus ordinaires, les plus communs aux habitants des ghettos urbains américains. Le taux de chômage chez les Noirs se tient autour de 15%. Il est de 28% à 35% chez les jeunes en bas de 22 ans. Le logement est inadéquat. La rénovation urbaine, subventionnée par Washington, n'apporte finalement rien aux Noirs ("Urban renewal means Black removal") et leurs quartiers sont traversés, détruits par les immenses autoroutes californiennes.

Alors que le gouvernement fédéral engloutit \$350 millions annuellement dans les activités du port d'Oakland, à peine 20% des employés du port sont Noirs. 60% du personnel à l'emploi de la municipalité vit en dehors d'Oakland (70% des policiers résident hors de la municipalité). Les problèmes de la pauvreté et du chômage accroissent le taux de délinquance et de criminalité: les gens ont peur de se promener sur la rue (sic!).

C'est dans ce contexte que les BP ont choisi d'entreprendre une sorte d'expérience exemplaire.

"Oakland n'est pas la ville où les Noirs sont les plus pauvres; la situation est pire à Chicago ou à Richmond, ville voisine d'Oakland. Ni la ville où les brutalités policières sont les plus intolérables: ni même celle où l'on trouve la machine politique réactionnaire la mieux organisée. Mais les dimensions de la ville et de la communauté noire y sont intéressantes, optimales en un sens. Il est très difficile d'organiser en profondeur les immenses quartiers noirs de Chicago, de New York. Alors qu'ici les dimensions de la ville permettent une action organisée qui rejoigne une proportion significative de la population." (2)

Phase I: les services à la communauté

La première phase de la stratégie des BP, c'est l'implantation d'un réseau de services à la communauté. A Oakland, il existe près d'une vingtaine de services.

● Distribution gratuite de nourriture; de vêtements et de souliers (neufs, non pas de seconde-main!);

● Assistance juridique;

● Clinique médicale. Laboratoire. Programme de soins préventifs.

● "Liberation School": formation politique des enfants par l'enseignement de l'histoire des Noirs américains.

● "Intercommunal Youth Institute": école communautaire, en marge du secteur public, dirigée par le BPP. On y amorce un programme d'alphabetisation des adultes.

● Services gratuits de plomberie, d'extermination de la vermine.

● Transport gratuit aux prisons pour les parents et amis des prisonniers.

● Journal: hebdomadaire qui tire à 75,000, 100,000 exemplaires.

L'intérêt de ces programmes, c'est qu'en plus de répondre à des besoins urgents ("survival"), ils mobilisent toutes sortes de gens, les font travailler ensemble et leur donnent une formation politique "sur le tas", à travers l'action.

Le programme S.A.F.E. (Seniors against a fearful environment), mis sur pied en décembre dernier, illustre assez bien cette dimension du travail des BP. De nombreuses personnes âgées sont victimes de vol, sur la rue, plus particulièrement le jour où elles se rendent à la banque encaisser leurs chèques de pension ou d'assistance sociale. Le problème revêtait l'automne dernier une importance réelle. Et la police d'Oakland ne s'en préoccupait guère.

Les BP ont donc mobilisé plusieurs dizaines de jeunes qui, le premier jour de chaque mois, accompagnent et véhiculent les personnes concernées. Eventuellement, ce sont des centaines de personnes qui se trouvent à travailler à un tel service. Dont de très nombreux jeunes chômeurs.

Un autre exemple: les BP ont, à Oakland, leur propre manufacture de chaussures. Une dizaine de prisonniers, libérés sur parole, y travaillent. C'est en effet l'une des rares choses que l'on enseigne dans le cadre des programmes de réhabilitation et de formation professionnelle des prisonniers: fabriquer des chaussures... Cette compétence particulière est donc mise à contribution.

De même, mères de famille, jeunes, personnes âgées travaillent côte à côte lorsqu'il s'agit de recueillir des provisions, des vêtements à distribuer. De nombreux marchands et commerçants sont également mis à contribution: il a parfois fallu leur faire comprendre par des boycottages qu'ils devaient retourner à la communauté une partie des profits tirés de cette communauté. Finalement, plusieurs collaborent.

Quelque 4 ou 5 centres d'information situés dans les divers quartiers de la ville, veillent à mieux faire connaître les programmes à la population et à acheminer les gens vers les services dont ils ont besoin.

Des groupes de travail et de discussion se forment autour de divers problèmes, effectuent des recherches, recueillent et diffusent de l'information: ainsi, le journal des BP publie depuis septembre dernier une série d'articles sur la situation des Noirs à Oakland (chômage, éducation; prisons, assistance sociale, etc.).

Phase II: l'action politique

Ce réseau de services et de solidarité constitue une véritable infrastructure de mouvement populaire ("a people's political machine", dit Seale).

Sur cette base, les BP se sont engagés dans la seconde phase de leur stratégie: la lutte pour le pouvoir politique au niveau municipal. Ou plutôt, cette seconde phase s'est imposée à travers le cheminement même du BPP, l'évolution de la communauté touchée, mobilisée par son ac-

tion. Il ne suffit plus d'offrir à la population des services de soutien, de toute façon insuffisants. Il faut s'attaquer désormais à des problèmes plus fondamentaux, tels ceux de l'emploi, du logement: passer de la phase du "survival" à celle du contrôle communautaire. Contrôle municipal de la police, de l'école, de la bureaucratie municipale, des services de santé, de main-d'œuvre, etc. Il peut être intéressant d'évoquer à propos d'un service particulier comment le Parti a évolué vers cette seconde phase.

Le premier service organisé par les BP là où ils prenaient pied, c'était le programme de déjeuner gratuit pour les enfants. En maints endroits, ce service laissait ensuite la place au programme de distribution de nourriture auprès des familles elles-mêmes.

Pourquoi? D'une part, les BP se rendirent compte que le déjeuner représentait un temps fort de la vie familiale chez les Noirs: les gens tiennent à ce que tous les membres de la famille en soient! D'autre part, le besoin est toujours là, pressant: des familles crèvent de faim. Enfin, le programme de distribution de nourriture constitue un outil de mobilisation et de politisation plus efficace. Il permet en effet d'atteindre plus de gens, surtout d'atteindre les adultes plus directement. Il requiert la collaboration d'un plus grand nombre de personnes, des donateurs aux distributeurs... Et les sessions de distribution de nourriture, telles celles du printemps et de l'été derniers, favorisent de vastes rassemblements populaires autour de thèmes comme ceux de la libération des Noirs, les luttes des peuples du tiers monde.

A Oakland, le premier programme touchait peut-être quelque mille personnes. Avec le second, ce sont quelques dizaines de milliers de personnes qui se trouvent impliquées.

Mais les BP le savent, comme tout le monde sans doute, s'il n'y a rien sur la table, c'est qu'il y a du chômage, des salaires insuffisants. Il ne suffit pas de donner de la nourriture. C'est du travail qu'il faudrait donner. Ce sont des emplois qu'il faudrait créer non seulement pour "accommoder" quelques individus mais aussi pour répondre aux besoins de la population. Ce constat peut sembler banal. Il l'est moins si l'on considère que ce sont des milliers de personnes qui le font, en plein ghetto, au terme d'une prise de conscience collective, progressive.

Les BP s'engagent donc sur la scène politique non seulement parce que la nature des problèmes de l'emploi, du logement l'exige. Mais aussi parce que l'envergure même des prises de conscience, des solidarités créées à travers les services à la communauté, font que les Noirs constituent désormais une réelle force sociale à Oakland. Il s'agit maintenant d'organiser politiquement cette force.

"Il n'est pas permis de parler d'auto-détermination si l'on ne prend pas les moyens d'organiser les forces populaires de manière à prendre le contrôle des institutions mé-

mes qui déterminent notre communauté, particulièrement là où il est possible de le faire" (Seale).

Le programme électoral du BPP est principalement axé sur la question de l'emploi. Si les Noirs prennent le pouvoir à Oakland, des milliers de postes peuvent leur devenir accessibles dans les services municipaux (police et autres), si la municipalité décide par exemple de n'engager à son service que des citoyens d'Oakland même. De plus, il serait possible d'exiger des contracteurs en construction qu'ils engagent sur les chantiers un certain quota de chômeurs.

Un tel programme de plein emploi devrait aller de pair avec un programme de rénovation urbaine orienté non vers l'érection d'un vaste centre d'affaires au cœur de la ville (comme c'est le cas présentement) mais vers l'amélioration effective des logements, des quartiers, de l'environnement.

Le BPP ne se fait pas d'illusion sur la nature et l'ampleur des pouvoirs municipaux, dans une zone métropolitaine comme celle du Bay Area et face aux pouvoirs des autres paliers de gouvernement, face aux pouvoirs des corporations. Mais il lui apparaît possible, sur la base même des solidarités créées autour du Parti, de se gagner plus de pouvoir.

Quoi qu'il arrive en avril, le seul engagement du Parti sur la scène politique municipale l'amène à passer à l'analyse des structures du pouvoir municipal, de ses rapports aux autres niveaux et formes de pouvoir, des alliances possibles. L'expérience du Parti s'enrichit d'autant. L'idéologie et la stratégie s'en trouvent affinées. La démarche ne peut manquer d'être impressionnante si

l'on considère que ce sont plusieurs milliers de personnes qui, à Oakland même, sont engagées dans la démarche du BPP.

Les BP devront aussi se gagner le support des classes moyennes et ouvrières plus aisées. Celles-ci ont été à la fois moins touchées par les bénéfices des "survival programs" et de ce fait plus sensibles aux campagnes de dénigrement — puis de silence — lancées par les media contre l'action du BPP. Il est certain que l'avenir politique du BPP à Oakland et ailleurs — et l'avenir politique du mouvement noir américain — dépendra beaucoup de son aptitude à se gagner, sur des questions très précises, dans des confrontations à objectifs limités, l'appui des Noirs (relativement peu nombreux) qui ont réussi à s'intégrer à la société américaine, mais dans une mesure qui reste toujours fragile et discriminatoire. A cet égard, l'élection d'avril prochain constituera un test, un révélateur intéressants.

Le 10 décembre dernier, à Oakland, plusieurs centaines de personnes se rassemblaient pour le lancement officiel de la campagne électorale de Bobby Seale et Elaine Brown. Ce qui frappait, dans cette rencontre "jazzée" et où l'on servait du "soul food", c'était la diversité inhabituelle de ces travailleurs d'élection. Des hommes, autant de femmes. Beaucoup de jeunes, des enfants même, mais tout autant de pères et de mères de famille. Peu d'intellectuels... ce qui est rare dans un mouvement radical. Une première image de cette machine populaire mise sur pied progressivement depuis quelques années à Oakland.

David DuBois, fils de W.E.B. DuBois, grand historien noir américain, participait à la rencontre. W.E.B. DuBois fut l'un des premiers artisans d'une conscience noire spécifiquement américaine. Fondateur du NAACP, au début du siècle, il fut avec

Suite à la page 6

LE CAMP DE VACANCES POUR VOTRE ENFANT
GARÇONS ET FILLES - 8 À 14 ANS
LE RANCH MASSAWIPPI INC.

24 chevaux
COURS D'ÉQUITATION TOUS
LES JOURS

Granby, Qué.

S'il adore les animaux...
S'il veut monter à cheval...
S'il aime la vie sur la ferme...
Avec une bonne nourriture...
Avec un très bon personnel

Taux: 2 semaines \$150.
4 semaines \$280.

(aucun frais supplémentaire)

INFORMATION:

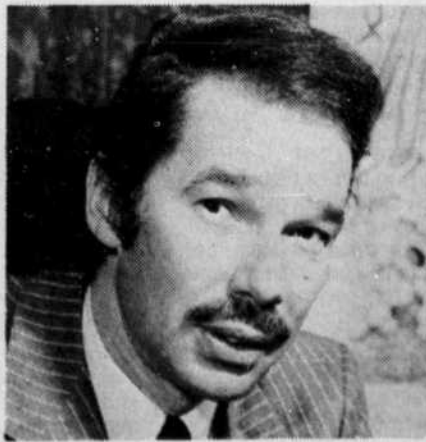
402, rue OLIVIER, JOLIETTE, QUÉ. — (514) 756-1102

Le Scepticisme

Je suis sceptique, petite phrase qui revient souvent dans notre vie à propos de tout et de rien. Des programmes de télévision et des émissions radiophoniques entretiennent soigneusement le climat de mécontentement. A force d'être sceptique, on en vient à être sceptique sur le scepticisme.

Nos pauvres cerveaux humains ne sont pas conçus pour engendrer des miracles. Néanmoins, les progrès, si minces soient-ils, nous amènent des améliorations constantes. Grâce à des recherches approfondies et des connaissances accrues dans tous les domaines, y compris celui du cuir chevelu, nous progressons également.

Lorsque votre perte de cheveux dépasse le remplacement naturel, que des amincissements se manifestent, réagissez positivement. Les résultats spectaculaires sont inexistant, non plus que la repousse de cheveux perdus ou des duvets se transformant en cheveux. A l'époque de la conquête du cosmos, il est surprenant de constater que des gens raisonnent encore comme au moyen-âge. Les cheveux coupés courts, les shampooings "spéciaux" et l'état de vos nerfs



n'influencent pas le non-remplacement de votre chevelure causé par un déséquilibre de votre cuir chevelu. Il est logique de traiter les causes et non les effets.

Se traiter, si nécessaire, exige temps, volonté et discipline. L'impatient devrait s'abstenir. Il serait regrettable cependant de ne pas chercher à améliorer votre apparence.

L.D. 12

Raymond P. Poirer
TRICHOLOGUE

Centre Capillaire Pierre

450 est, SHERBROOKE, angle Berri - Suite 390 - Tel.: 288-3823 - 288-7378 - 288-1424

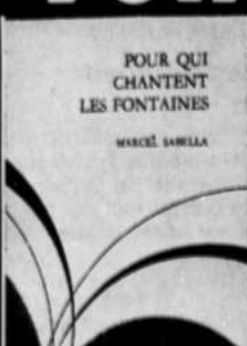
Sortie du Métro Sherbrooke-Berri - Mardi au vendredi - 10h. a.m. à 8h. p.m. - Le samedi, 10h. a.m. à 6h. p.m.

Les trois premiers volumes
de la nouvelle collection

VIENNENT
DE
PARAÎTRE



POÈMES
Comme une offrande
aux grandes bêtes
A jour fermant
par Marie José
THERIAULT
\$2.00



POUR QUI
CHANTENT
LES FONTAINES
par
Marcel SABELLA
\$1.50



LE BEL ICI
par
Jean-Pierre
PETIT
\$2.50

AUX
ÉDITIONS

FIDES

EN VENTE PARTOUT ET CHEZ FIDES — 245 EST, BOUL. DORCHESTER, MONTREAL 129 — TEL.: 861-9621

POURQUOI
L'UNIVERSITE
DE MONTREAL?FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES
DEPARTEMENT DE SCIENCES ECONOMIQUES

Formation en théorie économique et acquisition des connaissances des méthodes d'analyse quantitative.

Au premier cycle, baccalauréat spécialisé (76 crédits de cours obligatoires et 14 crédits de cours au choix). Baccalauréat avec sujet majeur ou sujet mineur.

Durée normale du cours: 3 années.

Renseignements: 343-7076

Les formulaires de demande d'admission doivent parvenir, dûment remplis, chez le registraire de l'Université de Montréal AVANT LE 1er MARS.

PARCE QUE C'EST
L'UNIVERSITE
DE MONTREAL!

AUTO-ÉCOLE?

De préférence

LAUZON

LE TÉMOIN

Suite de la page 3

Beat avait été utilisé comme "front" (paravent). Quant au cabaret Dream Lounge qui, comme le précédent, a été fermé à la suite d'une enquête du Bureau de recherche sur le crime organisé, Ball a admis avoir agi comme gérant sans toutefois se rappeler quand.

Avant la création de Presidential Mortgage & Acceptance Corp. (le 6 juillet 1970), Ball a dit avoir été preneur aux livres et avoir travaillé un peu partout dans la métropole.

Puis, après plusieurs hésitations et une objection formelle de son avocat, Me Michel Proulx, Gary Ball a reconnu avoir utilisé le téléphone de sa compagnie actuelle pour faire des paris et discuter de sport et de "gambling".

Quand aux personnes avec qui il a déjà eu ou a des contacts, il a reconnu les noms de Barney de Boston, Paul Siani de Miami, Doug Smith, de Miami, Jeremiah Katz de Winnipeg, John Mozell de Vancouver, Patrick Perry de Toronto, Sam Green d'Edmonton, José Orlando, Harry Yacknin, Samuel Goldberg, Willy O'Bront, Michel Pozza et Jerry Grabina de Montréal.

Au sujet de ses rapports d'impôts, il a dit n'en avoir jamais fait pas plus que sa compagnie qui serait déficitaire. La veille, il avait déclaré qu'il n'avait pas pu apporter ses rapports d'impôt car ils étaient aux mains de son comptable. Confronté avec ces deux réponses, le témoin a tenté d'expliquer qu'il avait parlé à son comptable dans la soirée et qu'il avait alors appris que ce dernier n'était pas son comptable, faute d'avoir été payé. Il a dit qu'il lui n'avait pas fait de rapport d'impôt mais ne pas en être certain pour sa compagnie.

Répétant continuellement de façon évasive, Ball a ensuite dit ne pouvoir se rappeler à quand remontait son dernier séjour en prison, car il y avait été au total une trentaine de fois.

Trouvant étrange l'attitude du témoin, le juge Brunet a ordonné à Ball de revenir la semaine prochaine alors qu'il lui posera d'autres questions après avoir étudié ses déclarations devant la commission.

Les commissaires enquêteurs ont ensuite entendu Irving Goldstein, 44 ans, un organisateur de "junks" (excurs-

sions organisée vers les casinos étrangers) qui dit travailler pour son propre compte. Auparavant, le témoin a travaillé 22 ans dans le monde des cabarets, plus particulièrement comme gérant au Casa del Sol de Morris Soiffer et William Cohey (le beau-frère de Irving Ellis) et au Café Métropole (de Nicholas Diorio et d'Angelo Lanze).

Le témoin a aussi indiqué être un joueur invétéré et avoir emprunté fréquemment des sommes importantes à plusieurs personnes sur des bases personnelles. Il a nommé ainsi Angelo Lanze, un ami personnel depuis 20 ans. Solly Levine (l'associé de William O'Bront), Jean Lamarche. Il a aussi reconnu connaître très bien Vincent Cotroni, Paolo Violi, Walter Kohos et Joseph Asaro (un mafioso américain qui avait été à l'origine, en 1966, d'une accusation de tentative de corruption contre Vic Cotroni, accusation pour laquelle il fut cependant acquitté).

Carle Di Senei, 43 ans, un chômeur qui, comme les témoins précédents, a reconnu avoir plusieurs comptes de banque, a aussi été entendu. Ancien gérant au cabaret Chez Pareo d'Angelo Lanze, Di Senei dit vivre aujourd'hui de ses économies.

Quant à Gordon Ball, frère de Gary et président de Presidential Mortgage & Acceptance Corp., il a admis posséder de nombreux comptes d'épargne dans des banques dont il ne connaît que les adresses. Admettant n'avoir jamais eu d'autre occupation que le bookmaking, il a cependant nié que les locaux de Presidential Mortgage avaient servi pour des activités de bookmaking. Au sujet de la compagnie Carpet City dans laquelle la son frère a nié avoir été intéressé, Gordon Ball a dit avoir été gérant de district et s'être occupé de la comptabilité.

Un employé de Presidential Mortgage (selon Gary Ball), André Martin, 35 ans, s'est identifié comme chômeur et a ensuite expliqué qu'avant son arrestation, le 18 décembre dernier, il tentait de vendre certaines pièces d'équipement pour Presidential. C'est pour cette raison qu'il se trouvait tous les jours dans les locaux de cette compagnie, pour laquelle il dit ne pas être officiellement employé, et recevait des gens qui venaient lui emprunter de l'argent.

Avec difficulté, il a indiqué qu'il avait environ \$39.000 d'investis dans cette affaire et que parfois l'argent qu'il prêtait lui était fourni par Gordon Ball.

"Qu'est-ce qui arrive si quelqu'un ne peut pas payer?", a demandé Me Carrier. Le procureur du témoin, Me Michel Proulx s'est alors objecté, disant la question non pertinente. Me Carrier a accepté que le témoin réponde lors d'une prochaine comparution mais a indiqué que la pertinence était claire: le prêt usuraire.

LES NÉGOCIATIONS

Suite de la page 3

dévoilé le bilan de sa campagne de recrutement dans la construction, les autres groupes, tant syndicaux que patronaux, se disent convaincus que la CSD n'a pas réussi à recruter 20% des travailleurs de la construction, condition pour être jugée légalement représentative.

La guerre entre la FTQ et la CSN sera sans doute l'un des facteurs importants dans les prochaines négociations. Ainsi la FTQ réclame ni plus ni moins que la signature par les employeurs de l'arrêt de mort de la CSN dans la construction, en demandant d'être reconnue comme la seule association syndicale représentative et en exigeant l'exclusivité du placement de la main d'œuvre. Un porte-parole de l'ACM a fait valoir que ces deux demandes contreviennent directement au bill 290 (loi sur les relations de travail dans la construction).

Par ailleurs, au cours d'un dîner-causerie, le président sortant de l'ACM, M. J. McDonald, s'est élevé contre certaines pratiques syndicales sur les chantiers de construction qui auraient pour principal résultat d'abaisser la productivité. Selon lui, les syndicats, et particulièrement les délégués de chantiers, contraignent les employeurs à accepter des conditions tout à fait déraisonnables et différentes de celles prévues dans le décret.

M. McDonald a invité les entrepreneurs à ne pas "céder au chantage", sous peine de voir les ouvriers et les syndicats "multiplier les actes illégaux et les actes d'indiscipline".

Notons que l'ACM regroupe quelque 1.400 entrepreneurs généraux et spécialisés qui emploient 37% de la main-d'œuvre dans la construction au Québec et qui sont responsables de 50% du volume d'affaires de cette industrie.

lorité d'entre eux: les ghettos urbains.

(1) Philip S. Fosner, ed., THE BLACK PANTHERS SPEAK, Lippincott, Philadelphie, New York, 1970, p. XIV.

(2) Entretien des auteurs avec Michael Fultz, du Service d'information du BPP (intercommunal News Service).

Autres références: Robert L. Allen, BLACK AWAKENING IN CAPITALIST AMERICA, Doubleday, 1970. Gene Marine, THE BLACK PANTHERS, Signet Book, 1969.

La grève se poursuit à l'UQAM

par Jean-Pierre Proulx

La grève se poursuit à l'Université du Québec. Ainsi on a décidé hier soir, sur division, l'assemblée générale des étudiants. Ils étaient environ 1.000 à avoir pris place dans la salle du Gesù. Les étudiants ont jugé "qu'ils n'avaient pas obtenu satisfaction sur leur revendication d'arrangement collectif quant au paiement des frais de scolarité".

L'assemblée a en même temps reconduit le mandat de son comité de négociation en précisant "que le point de départ de la négociation soit le droit de payer pendant une période allant jusqu'à trois ans après avoir terminé les études et après avoir obtenu un emploi dans sa compétence". Un amendement visant à biffer les mots concernant l'obtention d'un emploi a été battu par l'assemblée.

Le comité de négociations ayant par ailleurs signalé qu'il n'avait pas pu jusqu'ici vraiment négocier ni avec l'administration de l'université ni avec le ministre Cloutier, l'assemblée a voté pour

que ce même comité "exige" des négociations sérieuses avec l'administration.

Hier après-midi, le COPE a reçu de M. Dorais des réponses écrites aux 13 questions qu'on lui avait posées la veille. Ces questions portaient sur une déclaration faite par M. Dorais lundi soir à la suite du retrait du protocole de la CREPUQ. Le COPE voulait d'abord s'avoir "si oui ou non l'UQAM allait appliquer au niveau local une forme plus ou moins déguisée du protocole de la CREPUQ, i.e. exiger à l'avance le paiement des frais de scolarité".

A cette question, le recteur a répondu qu'à l'UQAM il n'a jamais été exigé des étudiants à temps complet de payer à l'avance et en totalité les frais de scolarité. Cette procédure n'est pas changée, ni en 72, ni en 73.

M. Dorais avait d'autre part indiqué que l'échéance du 15 février avait été levée pour ceux dont la dette, à cette date, s'élevait à \$150. Mais les étudiants s'inquiétaient pour ceux dont la dette s'élevait à plus de \$500 et qui avaient jusqu'au 5 février pour payer et qui n'avaient pas pris d'arrangements. On a posé la question à M. Dorais. Il a répondu que "tous ces étudiants qui prendront arrangement avec la comptabilité et rempliront les formalités d'inscriptions auprès de leur directeur de modules, dans les deux jours suivant la reprise des cours, seront considérés comme inscrits". M. Dorais a précisé par ailleurs qu'il n'y avait que 15 étudiants dans cette catégorie. Ils étaient 563, a-t-on dit, au 7 novembre dernier. Mais sur cette réponse de M. Dorais, des interprétations contradictoires ont été entendues au cours de l'assemblée d'hier soir.

Les étudiants n'ont pas été satisfaits non plus de la réponse de M. Dorais concernant l'éventuel retrait de l'amende de \$10 imposé à ceux qui ont boycotté l'inscription de la session d'hiver, ni non plus de celle concernant leur demande que l'université n'exerce aucune re-

présaille contre les étudiants, les professeurs et les employés de soutien qui ont appuyé la grève. A propos des représailles contre les étudiants, M. Dorais a déclaré alors de vive voix, a-t-on rapporté, qu'il n'y aurait pas de représailles si la grève se terminait aujourd'hui à 17h00. L'université entend par ailleurs traiter de cette question, en ce qui concerne professeurs et employés avec les syndicats concernés.

D'autre part, à l'Université de Sherbrooke, les étudiants de la faculté des sciences tiennent aujourd'hui une grève "en signe de solidarité avec leurs confrères de Montréal". Comme à Montréal, indique la PC, le problème des frais de scolarité est au centre des préoccupations des étudiants où la menace de se voir imposer des échéances impératives semblables à celles imposées à l'UQAM pèse toujours au-dessus de leur tête.

De leur côté, les étudiants de Poly ont demandé, hier au cours d'une assemblée générale au ministre de l'Éducation de reajuster après consultation des étudiants sa politique de subventions, de telle sorte qu'elle n'exerce pas de pression économique indue sur les recteurs d'université.

Nommés à la commission d'appel de l'aide sociale

MM. Daniel Harvey et Alphonse Desjardins viennent d'être nommés membres permanents de la Commission d'appel de l'aide et des allocations sociales pour une période de trois ans. Par ailleurs, quatre autres membres de la commission ont vu leur mandat prolongé. Il s'agit de Mme Stevens Landry, de MM. David Weiss, Guy McKenzie et Gérard Thibault.

C'est dans le but de sauvegarder les droits des citoyens, particulièrement en ce qui a trait à l'aide sociale et aux allocations familiales et scolaires que ce tribunal d'ordre administratif a été institué. Il exerce sa juridiction sur tout le territoire du Québec. En vertu de la loi de l'aide sociale entrée en vigueur le 1er novembre 1970, tout bénéficiaire d'aide et d'allocations sociales peut y avoir recours; il lui suffit, dans les 90 jours qui suivent la réponse faite à sa demande de révision, de communiquer avec la commission, en exposant sommairement par écrit les motifs de son appel.

Une personne peut porter son cas devant la commission à la suite de la révision de celui-ci au niveau local et régional de l'aide sociale, si l'aide lui a été refusée, à lui ou à sa famille, ou si l'aide accordée lui semble insuffisante.

Toutes les décisions rendues par la commission sont finales et sans appel et elles doivent être rendues dans les 30 jours qui suivent la réception de l'appel.

Comment organiser une machine

Suite de la page 5

Marcus Garvey l'un des premiers animateurs du mouvement noir. Plus tard, il évolua vers le socialisme, et, le premier encore, il analysa la situation des Noirs à travers les catégories marxistes. Lui aussi croyait que les Noirs ne se libéreraient qu'au terme d'une révolution de type socialiste. Que les Noirs devraient anseoir leurs luttes sur un contrôle limité, mais réel, des institutions locales

ou régionales, là où ils sont en majorité. Qu'enfin, ils devraient se doter d'une organisation politique solide à l'étendue même du pays.

La présence de David DuBois, lui-même historien, illustrait de façon émue, la continuité des luttes de libération des Noirs américains et témoignait fortement du fait qu'à cette heure, le Black Panther Party, plus que tout autre groupe, incarne et assure cette continuité.

Quoi qu'il arrive aux élections d'avril à Oakland, voilà ce à quoi il faut être attentif: les Noirs ont cessé de faire des "marches" pour la reconnaissance de leurs droits. Le rêve de l'intégration est disparu pour la majorité d'entre eux. A l'ère des leaders charismatiques semble devoir succéder celle des organisateurs patients, capables de toucher et de mobiliser le cœur de ce qui est devenu le pays et la terre des Noirs américains — et où vit la ma-

lorité d'entre eux: les ghettos urbains.

(1) Philip S. Fosner, ed., THE BLACK PANTHERS SPEAK, Lippincott, Philadelphie, New York, 1970, p. XIV.

(2) Entretien des auteurs avec Michael Fultz, du Service d'information du BPP (intercommunal News Service).

Autres références: Robert L. Allen, BLACK AWAKENING IN CAPITALIST AMERICA, Doubleday, 1970. Gene Marine, THE BLACK PANTHERS, Signet Book, 1969.

Les 92 recommandations

Suite de la page 13

linguistiques relatifs aux activités de consommation qu'une fois écoulé un délai de cinq ans après l'établissement de ces droits, et après avoir pris conseil de la Commission pour la diffusion de la langue française.

57

Nous recommandons au gouvernement de prendre les mesures pour que, d'ici cinq ans, dans tous les documents qui décrivent les biens ou les services offerts, tels les livrets d'instruction ou les modes d'emploi, l'usage du français soit obligatoire et qu'aucun texte rédigé dans une ou plusieurs autres langues n'occupe une place plus importante que le texte rédigé en français.

L'étiquetage et les raisons sociales

58

Nous recommandons que, dans toute inscription faite sur un produit de consommation ou sur son emballage, l'usage du français soit obligatoire et qu'aucune inscription rédigée dans une autre langue ne l'emporte sur l'inscription rédigée en français.

59

Nous recommandons que le gouvernement du Québec n'ait qu'une seule politique en ce qui concerne le choix des noms de tous les organismes privés créés sous l'empire de ses propres lois.

60

Nous recommandons au gouvernement de prendre des mesures pour que tout organisme privé constitué en vertu des lois du Québec ait un nom français, sans exclure pour autant des versions de ce nom dans d'autres langues.

61

Nous recommandons au gouvernement de prendre des mesures pour que tout organisme privé utilise, au Québec, soit son nom français, soit à la fois son nom et la version française de son nom.

62

Nous recommandons que tout organisme déjà créé en vertu des lois du Québec, qui n'a pas de nom français ou dont le nom anglais n'a pas de version française, puisse se donner sans frais, dans le délai d'un an après la passage de la loi, un nom français ou une version française de son nom.

63

Nous recommandons au gouvernement de prendre des mesures pour que tout organisme déjà créé en vertu des lois du Québec soit tenu, dans un délai de cinq ans, d'utiliser au Québec son nouveau nom français ou la version française de son nom ou à la fois son nom anglais et sa version française.

64

Nous recommandons que le ministère des institutions financières, compagnies et coopératives soit chargé de l'administration de la loi des déclarations des compagnies et sociétés.

65

Nous recommandons qu'aucun organisme et qu'aucune personne assujettis à la loi des déclarations des compagnies et sociétés ne puissent se livrer à leur activité avant que n'ait été officiellement acceptée la raison sociale ou le nom qui a été choisi.

L'affichage

66

Nous recommandons au gouvernement du Québec de prendre des mesures pour que, dans les délais raisonnables, sur toute affiche produite à l'intention d'un public ou du public par un organisme du secteur privé, l'usage du français soit obligatoire et qu'aucune inscription rédigée dans une autre langue ne l'emporte sur l'inscription rédigée en français.

67

Nous recommandons que le gouvernement du Québec voie, par une réglementation appropriée, à garantir le visage prioritairement français des nouveaux et anciens sites touristiques du Québec.

68

Nous recommandons au gouvernement du Québec de revoir en son entier la toponymie de son territoire et, en collaboration avec les municipalités, de s'employer à la franciser dans les cas où ce serait justifié.

Les contrats

69

Nous recommandons au gouvernement du Québec de prendre des mesures pour que, dans des délais raisonnables, tout contrat écrit passé entre un consommateur francophone et un commerçant de biens ou de services soit rédigé en français, à moins que le consommateur n'exige qu'il soit rédigé en anglais uniquement.

70

Nous recommandons au gouvernement du Québec de prendre des mesures pour que, dans des délais raisonnables, toute pièce délivrée à un client francophone pour témoigner de l'achat d'un bien ou d'un service soit rédigée en français, à moins que le client n'exige qu'elle soit rédigée en anglais uniquement.

Les services publics et para-publics

71

Nous recommandons au gouvernement du Québec de prendre des mesures pour que tout service public ou para-public — administration municipale, administration scolaire, services hospitaliers, etc. — communique en français avec le public ou la clientèle francophones qu'il dessert.

72

Nous recommandons au gouvernement de prendre des mesures pour que, dans les organismes de services des secteurs public et para-public, tout membre du personnel qui, en raison de ses fonctions, est susceptible d'entrer en contact avec des citoyens francophones, soit obligé d'avoir une connaissance d'usage du français.

73

Nous recommandons que le gouvernement du Québec fasse en sorte que, dans un délai raisonnable, tout organisme de services public ou para-public — municipalité, commission scolaire, service hospitalier, etc. — se donne un nom français ou une version française officielle du nom anglais qui sert à l'identifier.

74

Nous recommandons que le gouvernement du Québec établisse que tout document officiel émanant d'une muni-

cipalité ou d'une commission scolaire puisse, si elle le juge approprié, être rédigé en français seulement.

75

Nous recommandons que le gouvernement du Québec reconnaisse aux municipalités et aux commissions scolaires le droit de publier leurs documents officiels dans la langue française seulement, à moins que les populations desservies comptent plus de 10% de citoyens anglophones, auquel cas les publications devraient être bilingues.

76

Nous recommandons que, dans les secteurs public et para-public, l'usage du français soit obligatoire sur toute affiche ou écriteau placé à l'intérieur ou à l'extérieur des édifices, et qu'aucune inscription dans une ou plusieurs autres langues ne soit plus importante que l'inscription rédigée en français.

77

Nous recommandons que sur tout le territoire du Québec soit utilisé le système international dans le domaine de la signalisation routière, mais que là où la chose s'avère impossible, la signalisation se fasse dans les deux langues, en accordant priorité au français.

78

Nous recommandons au gouvernement du Québec de prendre les mesures pour que, dans les secteurs public et para-public, toute communication standardisée se fasse obligatoirement en français, et qu'aucune version dans une ou plusieurs autres langues n'occupe une place supérieure à celle qui est faite au français.

Les publications et affiches gouvernementales

79

Nous recommandons que le gouvernement du Québec établisse des règles claires et uniformes sur l'utilisation des langues pour toutes les publications des différents ministères et organismes gouvernementaux.

80

Nous recommandons que toutes les publications du gouvernement du Québec soient en langue française, l'anglais étant utilisé pour répondre aux besoins de la population anglophone, en tenant compte de la demande et de l'utilité de ces publications.

81

Nous recommandons que sur toutes les affiches diffusées par le gouvernement et les organismes qui en dépendent, l'usage du français soit obligatoire sur le territoire du Québec et qu'aucune inscription présentée dans une ou plusieurs autres langues ne l'emporte sur l'inscription rédigée en français.

Les tribunaux

82

Nous recommandons que tous les jugements et toutes les sentences rendus par les tribunaux judiciaires et administratifs du Québec soient en langue française lorsque les parties sont des francophones, et en langue française et en langue anglaise lorsqu'il y a des parties des deux langues.

83

Nous recommandons que lorsqu'une sentence ou un jugement écrits ont été rendus en langue anglaise unique-

ment, tout citoyen intéressé puisse en obtenir une traduction en langue française et cela, sans encourir pour cette traduction, de frais supplémentaires.

La presse, la publicité, la télédiffusion par câble, le livre

84

Nous recommandons que le gouvernement du Québec favorise, en collaboration avec les entreprises de presse écrite et parlée, la formation et le perfectionnement des journalistes francophones, en particulier sur le plan linguistique, en facilitant aux futurs journalistes des stages dans les entreprises de presse et en mettant à la portée des journalistes déjà engagés dans la profession des cours de recyclage et de spécialisation dans les universités.

85

Nous recommandons que le gouvernement du Québec favorise le regroupement en association professionnelle des annonceurs et commentateurs de la radio et de la télévision, tant des stations privées que des stations d'Etat, afin qu'ils puissent développer avec un esprit de corps, une éthique professionnelle, tout particulièrement en ce qui regarde leurs responsabilités vis-à-vis la langue.

86

Nous recommandons que les entreprises de presse de langue française publiant des quotidiens unissent leurs efforts pour que la presse canadienne accélère l'amélioration de son service français tant sur le plan de la qualité de la langue que sur le plan de la quantité des nouvelles utilisées en français.

87

Nous recommandons que Radio-Québec crée une banque de programmes culturels franco-québécois à laquelle auraient accès gratuitement tous les postes privés de radio et de télévision.

88

Nous recommandons que le gouvernement du Québec continue à exercer dans le secteur de la télédiffusion par câble la juridiction qui lui est dévolue et prenne les moyens appropriés pour assurer une plus grande diffusion de la culture québécoise.

89

Nous recommandons que le gouvernement du Québec revise sa politique de façon que le commerce du livre reste sous le contrôle des Québécois.

90

Nous recommandons au gouvernement du Québec de susciter la création au niveau universitaire d'une véritable école francophone de publicité qui assurerait la formation professionnelle des publicitaires sur tous les plans: commercial, technique et linguistique.

91

Nous recommandons aux grandes agences de publicité canadiennes et étrangères qui font affaire au Québec de confier leurs campagnes de publicité en français à des publicitaires francophones et de procéder graduellement à l'élimination de la traduction des textes anglais pour la tir du français.

92

Nous recommandons que le gouvernement du Québec favorise dans le cadre des accords franco-québécois les échanges entre publicitaires québécois et publicitaires français.

suites
de la première
page

LE FRANÇAIS

que les professionnels des services personnels et sociaux se situent dans une catégorie qui leur permet d'échapper à cette classification.

Les commissaires expliquent par ailleurs que le comportement linguistique des anglophones est indépendant des déterminants de la situation sur le marché du travail. "Ce groupe, contrôlant l'économie, impose une norme plutôt qu'il ne se soumet à celle d'un contexte de travail". Dès lors, le comportement linguistique est indice de statut socio-économique ou de position dans la hiérarchie sociale. Et le groupe francophone est plus soumis aux contraintes du contexte.

Un aspect que la commission retient comme très important concerne l'interaction linguistique; les francophones cèdent à l'anglais ou au bilinguisme, malgré leur rôle de supérieur, non seulement avec des subalternes anglophones, mais aussi avec des membres du tiers groupe qui occupent une position hiérarchique inférieure. La prédominance de l'anglais défie même ici l'influence et le prestige que donne la position de "supérieur" dans les organisations de travail.

A partir des données recueillies, la commission affirme que "l'anglais règne en maître quasi absolu" lorsque les deux groupes linguistiques se livrent exclusivement à des activités écrites tandis que les anglophones doivent concéder davantage au français dans les activités manuelles, et surtout verbales.

Cette constatation donne à penser aux commissaires qu'il existe une règle qui, dans les communications écrites au travail, favorise l'anglais et les anglophones. Et en rappelant l'importance de ce type de communication sur le plan conceptuel et administratif, et par conséquent, sur le plan de l'utilité fondamentale et du prestige qui en découle pour une langue, la commission en retient que cela ne peut être autrement que dommageable à la langue française.

La commission a également consacré une partie de ses travaux aux rapports entre le revenu, l'éducation et la langue pour arriver à conclure que les bas niveaux de salaire et d'éducation coïncident avec la prédominance du français. Les paliers moyens s'associent à la pratique du bilinguisme au travail. Aux niveaux les plus élevés de revenu et d'instruction se retrouvent les forces favorables à l'utilisation de l'anglais.

La commission a par ailleurs retenu la taille de l'entreprise comme facteur d'influence dans la place réservée au français sur le marché du travail. Dans les toutes petites entreprises, ne comptant pas plus de dix personnes, chaque groupe linguistique est libre d'utiliser sa langue. Le français y trouve son compte aussi bien que l'anglais.

Pour le reste, il faut distinguer deux blocs d'entreprises: les moyennes et les grandes. À l'intérieur de ces deux groupes, les entreprises les plus petites sont toujours des lieux de prédominance du français alors que les plus grandes subissent la domination de l'anglais.

Enfin, les commissaires ont étudié les rapports entre les activités de travail et l'usage de la langue. Ils sont parvenus à établir que des groupes francophones, dans leurs activités de travail, utilisent assez peu de français. Ainsi, les professionnels de l'industrie manufacturière constituent un groupe d'environ 13,000 personnes; dans les mêmes conditions se trouvent les administrateurs et les employés de bureau du même secteur d'activité qui forment respectivement des groupes de quelque 22,000 et 33,000 personnes.

Cette dernière constatation amène les commissaires à émettre l'opinion que "c'est peu sur les 1,820,000 travailleurs" dont est constituée la main-d'œuvre francophone.

RÉGIE D'ÉTAT

mateurs. "Les transformations d'ordre linguistique que nous proposons doivent s'étaler dans le temps pour être acceptables et pour éviter les brimades inutiles."

D'autre part, allèguent les commissaires, il faut un censeur muni des pouvoirs de faire respecter les droits linguistiques des citoyens, en rendant publiques les infractions graves prévisibles en cette matière.

Dans cette perspective, les commissaires estiment que c'est peu à peu qu'il faudra étendre la juridiction du commissaire aux langues sur l'ensemble des lois et règlements qui vont définir les droits linguistiques qu'Québec, et seulement après avoir pris conseil de la commission pour la diffusion de la langue française.

DEUX QUÉBEC

soulignent que ces rapports de masse établis entre les groupes linguistiques sont à certains égards des rapports de force.

Mais à mesure que l'étude se développe, la commission sort d'autres facteurs pour comprendre le mécanisme du fonctionnement des langues dans les activités de travail au Québec.

KIRKLAND-CASGRAIN

de ses douze années de vie politique, mais elle avoue qu'il n'a pas été facile pour une femme d'évoluer dans cette société d'hommes.

D'ailleurs sa carrière de pionnière se continue puisqu'elle deviendra la première femme à être nommée juge à la Cour provinciale, titre qui lui sera bientôt conféré pour l'exercice de ses fonctions à la présidence de la Commission du salaire minimum.

Elle espère que d'autres femmes prendront la relève et elle suggère même le nom de Mme Lise Bacon, présidente du Parti libéral du Québec, comme celle pouvant devenir la deuxième femme québécoise à siéger à l'Assemblée nationale.

Le Comte Marguerite-Bourgeoys dans l'ouest de l'île de Montréal représente en effet une forteresse libérale où une candidate du parti serait assurée de la victoire advenant une élection complémentaire.

De sa carrière parlementaire, Mme Kirkland-Casgrain est surtout fière du rôle qu'elle a joué dans l'adoption de trois projets de loi touchant particulièrement le statut de la femme: la loi reconnaissant la capacité juridique de la femme mariée qu'elle a proposée en 1964; la loi relative aux régimes matrimoniaux, à l'adoption de laquelle elle a contribué même si elle siégeait alors dans l'opposition; le projet de loi du Conseil du statut de la femme, qu'elle a

La commission Gendron :

Le français n'est pas en voie de disparition...

C'est seulement une minorité de francophones qui se trouve en situation de bilinguisme, affirme la commission Gendron dès le premier chapitre de son rapport sur la situation de la langue française.

Tout en reconnaissant que le français est loin d'avoir dans la population du Québec, cette diffusion qui permettrait d'en faire la langue de communication naturelle entre tous les Québécois, les commissaires soutiennent que le français n'est pas non plus en voie de disparition chez les francophones.

Après avoir écrit que le français est l'instrument essentiel de communication de la très grande majorité des francophones, les commissaires font valoir que le problème qui se pose est plutôt celui de l'u-

sage restreint du français chez les anglophones et les membres du tiers groupe.

A cet égard, les commissaires apparaissent nettement plus inquiets; d'après nos données, soulignent-ils, la masse des anglophones du Québec (660,000 sur 788,000) échappe à la nécessité d'utiliser le français.

Pour les commissaires, cette première constatation fait voir dans toute son ampleur, jusqu'à quel point les anglophones peuvent cohabiter avec les francophones sans avoir à communiquer avec eux.

Et c'est ce qui les amènent aussitôt à se poser la question: "Comment s'étonner alors que les deux solitudes constituent la trame des relations ethniques entre les deux groupes au Québec?"

...mais l'anglais représente une menace sérieuse

A Montréal plus qu'ailleurs au Québec, la concurrence que l'anglais fait au français "est sérieuse, voire menaçante", affirme la commission Gendron.

Après avoir parlé d'une vue rassurante de la situation "globale" du français au Québec, les commissaires apparaissent plus inquiets en abordant la répartition régionale et la fragmentation de la main-d'œuvre.

Essentiellement, la commission en vient à la conclusion que dans la région métropolitaine le français n'est utile qu'aux francophones; et encore, une langue qui, même pour eux, doit céder fréquemment le pas à l'anglais.

"Somme toute, à Montréal, affirme le rapport, le français apparaît, pour l'ensemble de la main-d'œuvre,

comme une langue moins utile que l'anglais."

A cet égard, la commission fait d'abord observer que le groupe anglophone apparaît presque complètement mobilisé par l'utilisation de sa langue maternelle quand on le compare aux francophones et au tiers groupe. De fait, les anglophones ne contribuent que pour 6% à l'utilisation du français, alors qu'il représente à Montréal 22% de la main-d'œuvre. Il y a donc sous-utilisation du français par les anglophones.

Mais ce qui retient surtout l'attention des commissaires, c'est qu'il y a davantage sur-utilisation de l'anglais par les francophones, qui contribuent presque autant que les anglophones à l'utilisation de l'anglais (35% contre 40%).

Un autre aspect qui se dégage des préoccupations de la commission Gendron concerne l'usage restreint que font du français les membres du tiers groupe.

Dans un premier temps, les commissaires font observer que les immigrants établis au Québec "peuvent communiquer beaucoup plus avec les anglophones qu'avec les francophones".

Dans les activités de consommation, étant donné que le milieu économique, social et culturel est majoritairement, ou francophone ou anglophone, les commissaires expliquent qu'il est difficile aux immigrants de ne pas être astreints, à la longue, à utiliser l'une des grandes langues usuelles au Québec.

Ce qui, par ailleurs, retient l'in-

quiétude des commissaires est de voir les immigrants former, avec le temps, une masse de personnes bilingues ou même trilingues, "une catégorie tout à fait à part."

A titre d'exemple, la commission indique le nombre extrêmement réduit d'immigrants en milieu de travail (10% ou 18,000) qui parviennent à se tirer d'affaire sans avoir à utiliser ni l'anglais, ni le français.

Les membres du tiers groupe peuvent former "pour un temps" une masse unilingue, reconnaissent les commissaires en se dépeçant d'ajouter néanmoins que les nécessités du travail ou de la consommation amènent avec le temps la majorité d'entre eux au bilinguisme ou au multilinguisme.

minimum de communication entre les travailleurs québécois."

Au nombre des facteurs qui contribuent à cette situation, la commission signale que les anglophones subissent moins que les francophones la pression linguistique de l'autre groupe. Ils ne sont que 33% en situation de bilinguisme, comparativement à 55%, chez les travailleurs francophones.

Mais encore, les travaux de la commission ont permis d'établir que les anglophones, minoritaires comme groupe, que ce soit à Montréal, que ce soit en province, sont dans une situation socio-économique qui leur permet d'échapper, pour la majorité d'entre eux à Montréal (67%) et pour près de la moitié en province (49%), à la nécessité d'utiliser le français au travail.

présenté lors de la dernière session.

Son expérience la plus pénible en politique: l'acharnement avec lequel la presse a voulu la faire démissionner au cours des derniers mois. Son expérience la plus agréable: la présentation de la loi sur la capacité juridique de la femme mariée.

"Je m'étais fixé une période de dix ans, conclut-elle, et j'en ai fait douze. Je quitte avec soulagement après 17 ans au cours desquels j'ai rencontré bon nombre de difficultés parfois surmontées, parfois encore à résoudre."

REMANIEMENT

la responsabilité de la qualité de l'environnement.

Quant au député de Vaudreuil-Soulanges, M. Paul Phaneuf, qui fut professeur d'éducation physique et responsable de divers organismes de loisir, sa nomination comme ministre d'État responsable du Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, pourrait être le premier pas vers la création d'un ministère pour ce secteur.

Le communiqué du bureau du premier ministre — il est en effet impossible pour les journalistes de rencontrer M. Bourassa et ils doivent se contenter des communiqués émis par son bureau — souligne d'ailleurs que la nomination de M. Phaneuf "met en relief l'importance que le gouvernement attache à la cause des loisirs et des sports au Québec".

Par ailleurs, M. Bourassa vient en quelque sorte de se rendre à la demande des trois partis d'opposition et de l'Union des conseils de comté qui ont réclamé la démission de M. Tessier des Affaires municipales.

Le premier ministre avait déjà soustrait à M. Tessier la responsabilité des municipalités rurales qu'il assumait lui-même depuis plusieurs mois.

L'APRÈS-GUERRE

relations entre les deux pays, les deux parties se sont mis d'accord sur certains principes généraux qui devraient gouverner leurs relations mutuelles. Ces principes sont au nombre de trois:

● toutes les dispositions de l'accord de Paris sur le Vietnam et de ses protocoles devraient être appliquées pleinement et scrupuleusement;

● la République démocratique du Vietnam et les Etats-Unis devraient s'efforcer d'établir des rapports nouveaux, fondés sur le respect de l'indépendance et de la souveraineté de chacun, de la non-ingérence de l'un dans les affaires intérieures de l'autre, de l'égalité et du bénéfice mutuel;

● la normalisation des relations entre la République démocratique du Vietnam et les Etats-Unis permettra d'établir une paix stable au Vietnam et contribuera à la cause de la paix en Indochine et dans le Sud-Est asiatique.

Les deux parties se sont félicitées en commun, d'autre part, de l'ouverture de discussions entre le gouvernement de Saigon et le GRP (Vietcong) et des négociations qui ont pour but de produire un règlement pacifique dans ce pays (voir aussi page 8).

Le Nord-Vietnam et les Etats-Unis ont procédé enfin à un échange de vues sur la convocation de la conférence internationale sur le Vietnam qui doit s'ouvrir à Paris le 26 février. Ils poursuivront

leurs consultations avec les autres participants à cette conférence, précise le communiqué, de manière à préparer le terrain pour le succès de cette réunion.

Le communiqué conjoint indique que MM. Kissinger et Le Duc Tho ont eu des entretiens séparés qui ont constitué la suite de leurs réunions à Paris durant les quatre années écoulées.

M. Kissinger et sa suite ont également visité un certain nombre de points d'intérêt à Hanoi. Le texte distribué à Washington fait état, à ce propos, de la chaleureuse reconnaissance de M. Kissinger pour l'hospitalité qui lui a été accordée au Nord-Vietnam.

Malgré le ton cordial qui le caractérise, le communiqué conjoint est avare de détails sur ce qui a été convenu entre M. Kissinger et ses interlocuteurs nord-vietnamiens. Il ne contient, notamment aucun détail sur le montant de l'aide économique que les Etats-Unis accorderont pour la reconstruction du Nord-Vietnam. Les mesures concrètes qui seront prises en vue de la normalisation des relations entre Washington et Hanoi ne sont pas énumérées non plus. Enfin, les mesures que les deux parties jugent indispensables d'adopter pour faire tenir l'accord sur le cessez-le-feu ne sont pas détaillées.

M. Ronald Ziegler, porte-parole de la Maison-Blanche, a souligné un peu plus tard, toutefois, que M. Kissinger et ses interlocuteurs nord-vietnamiens avaient accompli des progrès significatifs sur la voie d'une application scrupuleuse des

accords du 27 janvier.

Il a ajouté qu'il a été convenu à Hanoi de mettre au point un système appelé à déterminer le plus précisément possible le sort des Américains portés disparus dans toute l'Indochine. Selon le Pentagone, le nombre de ces militaires portés disparus se situe aux environs d'un millier.

M. Kissinger et ses interlocuteurs ont fait également des progrès sur la détermination des points d'entrée légitimes appelés à permettre aux Américains de continuer à fournir au Sud-Vietnam les armements remplaçant le matériel usé ou endommagé, conformément aux accords de Paris.

Pour la libération des 3 syndicalistes

Le ministre québécois de la Justice, M. Jérôme Choquette, a reçu ces jours-ci un télégramme envoyé au nom du Comité moratoire du Vietnam, réclamant l'amnistie pour les trois chefs syndicaux incarcérés: MM. Louis LaBerge, Yvon Charbonneau et Marcel Pepin.

Le texte souligne que ces trois syndicalistes sont responsables des meilleurs intérêts des ouvriers organisés du Québec et qu'ils ont toujours prêté et appuyé la cause de la paix au Vietnam et dans le monde entier.

Vite!



Venez profiter de notre
Célèbre Vente de
COMPLETS
FAITS SUR MESURES

Valeur exceptionnelle à \$134. (complet 2 mcs)

Les cartes de crédit CHARGE et AMERICAN EXPRESS acceptées
ou ouvrez un compte courant MAX BEAUVAIS.

Max Beauvais
de la rue St-Jacques

385, rue St-Jacques - 288-9261

(A quelques pas de la station Métro Square Victoria;
stationnement gratuit, coin St-Pierre et Notre-Dame)

Menus à prix fixe Faites votre choix

Choix de :

Crêpe au Homard - Sauce Moutardine
½ Doz. Escargots à la Provençale
ou à la Bourguignonne
Soupe aux Palourdes
Soupe à l'Oignon, au Gratin
Vichyssoise

Choix de :

Pétoncles de Digby, Sauce Tartare
Éperlans de l'Atlantique, Meunière
Filet de Perche Océan, Grillé
Croquettes au Thon, Sauce du Chef
Filet de Sole, Frit,
Pâtisserie

Choix de :

Crêpe au Homard - Sauce Moutardine
Coquetel de Crevettes

Choix de :

Soupe à l'Oignon, au Gratin
Soupe aux Huitres, Crèmeuse,

Choix de :

Daurade de Floride filetée
Sauté aux Champignons
Sole Anglaise, Meunière
Steak Minute, Maître d'Hôtel
Scampi

Cuisses de Crabs Alaska Grillées, Beurre Fondu

Choix de :

Pâtisserie
Meringue Glacée

chers **Desjardins**
1175 rue Mackay, Montréal
RÉSERVATIONS : 866-9741

le château d'aujourd'hui
une merveilleuse histoire de bien-être...



6370-6375 ST-HUBERT, MONTREAL 277-4143



Pékin attend de Kissinger les fruits du dégel de 1972

PEKIN (Reuter) — M. Henry Kissinger arrive aujourd'hui à Pékin, dernière étape d'un périple asiatique qui l'a déjà conduit à Bangkok, Vientiane et Hanoï, avec un entrecôte à Hong-Kong.

Les entretiens qu'il aura pendant cinq jours avec les dirigeants chinois pourraient conduire à une réduction substantielle des effectifs militaires américains à Taiwan et à l'établissement d'une présence officielle américaine à Pékin.

Cette cinquième visite du conseiller de M. Nixon coïncide, à une semaine près, avec le premier anniversaire du voyage historique du président américain en Chine. Elle devrait être la plus fructueuse.

Il est probable que M. Kissinger — M. Ji Shing-geh pour les Chinois — sera très rapidement reçu par M. Chou En-lai.

Des résultats tangibles sont attendus de cette visite maintenant qu'est inter-

venu un accord au Vietnam, les Chinois ayant toujours soutenu que la guerre qui s'y poursuivait était le principal obstacle à une amélioration des relations sino-américaines.

Le communiqué commun signé lors de la visite en Chine de M. Nixon faisait état de l'intention des Etats-Unis de réduire progressivement leurs troupes et installations militaires à Taiwan au fur et à mesure de la diminution de la tension dans la région.

La Chine voit dans la fin du conflit vietnamien une diminution de cette tension et, comme les Etats-Unis, elle a toute raison d'espérer que le cessez-le-feu au Vietnam sera maintenu.

C'est essentiellement pour cette raison que la Chine recevra probablement l'assurance d'une réduction des troupes américaines à Taiwan si l'on en croit certaines informations parvenues des Etats-Unis. Ces assurances seraient transmises par M. Kissinger lui-même.

Il est probable que ses interlocuteurs soulèveront également auprès de M. Kissinger la question d'un retrait des troupes américaines de Corée du Sud. M. Ho Dam, ministre nord-coréen des Affaires étrangères, vient d'avoir des entretiens à Pékin. Sa visite, pense-t-on, avait pour but de poser ce problème, encore que le président nord-coréen Kim Il Sung ne semble pas prêt à engager des contacts directs avec les Etats-Unis et que ces derniers ne paraissent pas encore disposés à de telles ouvertures.

Les deux parties seront en mesure de faire le point avant la conférence sur le Vietnam qui s'ouvrira le 26 février à Paris et à laquelle la Chine sera représentée par son ministre des Affaires étrangères, M. Chi Peng-fei, lequel participera aux conversations avec M. Kissinger.

En revanche, le conseiller du président Nixon ne rencontrera probablement pas le prince Norodom Sihanouk. Ce dernier séjourne actuellement dans le sud de la Chine. Il ne fait pas de doute, cependant, que le problème cambodgien figurera en bonne place à l'ordre du jour, la Chine, pour sa part, soutenant fermement le gouvernement d'union nationale du prince Sihanouk.

Le conflit vietnamien terminé, il est possible qu'un meilleur accueil soit réservé aux efforts de M. Kissinger en faveur de la libération de deux pilotes américains, le commandant Philip Smith et le lieutenant de vaisseau Robert Flynn, détenus depuis plusieurs années en Chine dont ils avaient survolé le territoire. Leur libération laisserait à la Chine un seul prisonnier américain, un pilote civil, John Downey, arrêté en 1954 et incarcéré pour espionnage. Les Américains ont reconnu depuis qu'il travaillait pour la CIA, sa condamnation a été réduite et il doit être libéré en 1976.

Sur le plan bilatéral, on s'attend que M. Kissinger plaidera en faveur d'un développement des relations commerciales et culturelles et des contacts entre journalistes et sportifs.

L'achat par la Chine d'avions et de céréales a permis de renforcer les échanges commerciaux mais, dans les autres domaines, les relations ne se sont pas développées aussi rapidement que les Etats-Unis l'espèrent.

Pour ce qui est d'une représentation officielle permanente des Etats-Unis à Pékin, les observateurs remarquent que des pays comme l'Autriche, l'Italie et le Japon disposaient tous de missions commerciales avant l'établissement de relations diplomatiques. Il n'est pas question que les Etats-Unis retirent dans un avenir immédiat leur reconnaissance au régime du maréchal Chang Kai-shek, encore qu'un haut fonctionnaire chinois ait récemment fait remarquer à un diplomate étranger: "Nixon est un homme qui aime créer des surprises".

M. Kissinger et la délégation de 28 personnes qui l'accompagne arrivent à Pékin à un moment où la Chine semble vouloir présenter une image moins dure des Etats-Unis. Ainsi les Chinois ont-ils pu découvrir récemment à la télévision les villes américaines et la tournée qu'y a effectuée une troupe d'acrobates chinois. M. Kissinger et ses collaborateurs séjourneront soit à la villa mise à la disposition du président Nixon, soit à l'ancienne mission américaine au 42 de la "Rue Anti-Impérialiste".

Connexion nippone

WASHINGTON (AFP) — La Maison-Blanche a annoncé hier qu'à l'issue de sa visite à Pékin, du 15 au 19 février, M. Henry Kissinger, conseiller spécial du président Nixon s'arrêtera au Japon, où il s'entretiendra avec le premier ministre Kakuei Tanaka.

M. Kissinger arrivera à Tokyo le 19 et il y passera la nuit du 19 au 20 avant de regagner les Etats-Unis.

Le porte-parole de la Maison-Blanche a indiqué que l'émissaire présidentiel et le chef du gouvernement japonais examineront notamment les problèmes d'intérêt mutuel des deux pays et la situation

dans le Sud-Est asiatique au lendemain du cessez-le-feu au Vietnam.

Avant d'arriver au Japon, M. Kissinger aura séjourné successivement en Thaïlande, au Laos, au Nord Vietnam et en Chine populaire.

L'an dernier, il avait séjourné au Japon à deux reprises, du 9 au 12 juin et le 19 août.

Les observateurs ne doutent pas que M. Kissinger aura à cœur d'informer le Japon sur la teneur de ses entretiens à Hanoï et à Pékin, le président Nixon ayant promis à M. Tanaka de le consulter régulièrement sur l'ensemble de la politique asiatique des Etats-Unis.

Le goût amer de la liberté

NEW YORK (par l'AFP) — Pour quelques-uns des prisonniers de guerre américains de retour dans leur pays, la liberté a déjà pris un goût amer. Les femmes d'au moins deux du groupe relâché lundi ont obtenu un divorce et celle d'un troisième, qui fait partie du même groupe, a entamé des procédures de divorce.

Ce n'était pas possible de reprendre la vie commune, a déclaré Mme Garland Kramer, la femme d'un capitaine de l'armée de l'air abattu au-dessus du Nord-Vietnam en janvier 1967. Le divorce fut prononcé en juin dernier. Malgré cela, Mme Kramer est prête à revoir son mari lorsqu'il rentrera, mais ce n'est pas elle qui a répondu au téléphone lorsqu'il appela des Philippines où il venait d'arriver.

Autre prisonnier dans la même situation, le capitaine Everett Alvarez, de Santa Clara, en Californie, qui fut le premier pilote américain fait prisonnier, le 5 août 1964. Il y a deux ans, sa femme avait obtenu un divorce et elle s'est remariée depuis. J'espère que son

mari actuel l'aime autant que je l'ai aimée, a-t-il simplement dit.

Mme Raymond Vohden, femme d'un commandant de l'aéronavale, avait entamé les procédures de divorce l'an dernier. Elle les interrompit au moment de la reprise des pourparlers de paix. Après le premier coup de téléphone, elle ne sait plus ce qu'elle va faire. Il s'est mis à hurler comme par le passé, a-t-elle dit.

Les deux premiers prisonniers de guerre américains à regagner les Etats-Unis sont arrivés mardi soir à San Diego, en Californie.

Le premier, pilote de la marine, le commandant Brian Woods, a été accueilli par sa femme et ses trois enfants. Le second, un commandant de l'armée de l'air, Glendon Perkins, devait reprendre un autre avion pour se rendre à la base aérienne de Maxwell, en Alabama. Tous deux ont leur mère mourante.

Un autre groupe d'une vingtaine de prisonniers devait être rapatrié hier et un troisième aujourd'hui.

dossier Laos dossier Laos dossier 27 ans d'hostilités

PARIS (AFP) — Si l'on excepte les deux trêves de 1954 et 1962, le Laos a connu plus de vingt-sept ans de guerre depuis le jour d'avril 1945 où les Japonais le gratifièrent, avant de quitter l'Indochine, d'une indépendance aussitôt refusée par la France qui exerçait son protectorat sur le pays depuis 1893.

● La présence française (1945-1954): 1er septembre 1945: le Prince Phetsarat, premier ministre, rejette la tutelle française.

12 octobre 1945: les princes Souvanna Phouma et Souphanouvong, demi-frères de Phetsarat, forment un gouvernement nationaliste.

24 avril 1949: les troupes françaises s'emparent de Vientiane et les leaders nationalistes se réfugient en Thaïlande.

Novembre 1949: le Laos étant devenu un Etat indépendant associé à l'union française, le prince Souvanna Phouma regagne Vientiane. Le prince Souphanouvong continue la lutte.

Mars-décembre 1953: les troupes Vietminh alliées au Pathet-lao envahissent une partie du Laos.

21 juillet 1954: les accords de Genève sur l'Indochine laissent le contrôle des deux provinces du nord aux forces du Pathet-lao en attendant un règlement politique.

● Trois tentatives d'union nationale (1956-1962)

28 décembre 1956: accord de Vientiane entre le premier ministre Souvanna Phouma et le prince Souphanouvong pour la formation d'un gouvernement d'union et la réintégration des deux provinces du nord dans la communauté nationale.

Avril 1958: à la suite d'élections législatives donnant la majorité absolue au Pathet-lao et au parti socialiste de gauche, la droite appuyée par les Etats-Unis et l'armée forme un gouvernement anti-communiste.

Juillet 1959: interdiction

du néo Lao Haksat, expression politique du Pathet-lao. Le prince Souphanouvong est arrêté.

23 mai 1960: le prince Souphanouvong s'évade de prison et rejoint le maquis.

9 août 1960: coup d'Etat neutraliste du capitaine Kong Le entraînant la formation d'un nouveau gouvernement Souvanna Phouma.

Décembre 1960: le général Phoumi Nosavan (droite, soutenu par les Etats-Unis) s'empare de Vientiane et le prince Souvanna Phouma s'exile à Phnom-Penh.

16 mai 1961: ouverture de la conférence de Genève sur le Laos.

4 juin 1961: le président Kennedy et M. Khrouchchev se mettent d'accord à Vienne pour la neutralisation du Laos.

23 juin 1962: constitution d'un gouvernement d'union nationale tripartite (droite, neutralistes, Pathet-lao) présidé par Souvanna Phouma.

23 juillet 1962: signature des accords de Genève sur la neutralité du Laos.

● Le neutralisme à l'américaine (1963-1973)

1er avril 1963: assassinat du neutraliste Quinim Pholsena, ministre des affaires étrangères. Le prince Souphanouvong quitte Vientiane pour le maquis.

19 avril 1964: un putsch militaire amène Souvanna Phouma à s'engager dans une politique proaméricaine.

Mai 1964: premiers bombardements américains sur les zones contrôlées par la gauche.

8 août 1970: Souphanouvong propose l'ouverture de négociations entre Laotiens — Souvanna Phouma accepte.

Février 1971: intervention sud-vietnamienne sur la piste Ho Chi Minh.

27 janvier 1973: alors que les négociations interlaotiennes sont toujours en cours, l'accord de cessez-le-feu au Vietnam stipule que les pays étrangers mettront fin à toutes leurs activités militaires au Laos.

L'accord de Vientiane dépasserait le simple cessez-le-feu

VIENTIANE (AFP) — Un accord entre le gouvernement du prince Souvanna Phouma et le néo Lao Kaksat sera vraisemblablement signé demain, apprend-on à Vientiane.

Bien que le premier ministre l'ait déclaré lui-même hier matin aux journalistes qu'il a rencontré, il a assorti ses propos d'une certaine réserve en précisant: j'espère pouvoir signer dès vendredi mais tout dépend en définitive de la réponse que l'autre côté réservera à certains points que nous avons soulevés.

Cette réponse devrait parvenir à Vientiane seulement aujourd'hui, achevée de Samneua par l'Antonov-2 soviétique qui assurera ce jour-là la liaison entre les deux villes.

Nul n'est en mesure de préciser pour l'instant, tant dans les milieux politiques que diplomatiques de la capitale laotienne où l'on fait preuve de la plus grande prudence, si cet accord portera sur un cessez-le-feu seulement ou également sur un règlement politique du problème Lao.

Ce n'est qu'après la signature de l'accord entre les deux parties lao qu'entreront en vigueur les clauses stipulées par l'article vingt des accords de Paris signés le 27 janvier entre Hanoi et Washington qui traitent, d'une manière très générale, des modalités d'un cessez-le-feu au Laos.

Des difficultés continuent de subsister notamment en ce qui concerne la qualification de neutralistes dont le néo Lao Kaksat veut attribuer le titre aux dissidents qui ont rejoint ses rangs et la formation d'un conseil politique consultatif.

Ces difficultés soulevées par le néo Lao Kaksat, qui tente d'obtenir ainsi une répartition des portefeuilles au sein du prochain gouvernement qui lui soit plus favorable, ont provoqué une réaction immédiate du prince Souvanna Phouma, qui a convoqué pour samedi prochain le parti neutraliste dont il est le chef.

Il semble enfin que la venue, ce matin à Vientiane de M. William Sullivan, secrétaire d'Etat adjoint, de retour de Hanoi où il a accompagné M. Kissinger, sera de nature à dissiper tous les doutes qui subsistent à Vientiane sur le respect des accords et notamment l'évacuation des troupes nord-vietnamiennes du Laos.

Rappelons que cette querelle de terminologie portant sur la définition de neutraliste a retardé déjà une première fois la signature de l'accord attendue pour mercredi dernier.

Amorce prochaine à Paris d'un dialogue inter-khmer?

PHNOM PENH (AFP) — Les combats se poursuivent au Cambodge, qui restera, si le cessez-le-feu intervient incessamment au Laos, le dernier pays d'Indochine en guerre.

Sous la pression américaine, une prise de contact entre les parties adverses pourrait toutefois s'établir rapidement afin d'aboutir à un règlement politique négocié, estime-t-on dans les milieux informés de Phnom Penh. C'est ainsi, apprend-on de même source, que M. Inh Tam, conseiller spécial du président Lon Nol, pourrait se rendre prochainement en France pour tenter d'amorcer le dialogue avec les milieux khmers dissidents de Paris.

Une prise de contact entre le gouvernement cambodgien et les maquisards, bien qu'elle paraisse difficile à réaliser en raison de prises de position catégoriques de part et d'autre, correspondrait, estime-t-on toujours dans les milieux informés, aux vœux du gouvernement américain. Les Etats-Unis, croit-on savoir, auraient entrepris, par l'intermédiaire notamment de M. Henry Kissinger, conseiller spécial du président Nixon, des démarches auprès des Nord-Vietnamiens et des dirigeants chinois pour qu'ils incitent les révolutionnaires cambodgiens à rencontrer la partie adverse et auprès du gouvernement khmer pour qu'il apure la situation politique afin de se présenter comme un interlocuteur acceptable dans d'éventuelles négociations.

Selon certaines sources américaines

à Phnom Penh, l'on envisagerait comme premier geste de bonne volonté de part et d'autre, une fois les contacts amorcés entre les deux parties, d'instaurer au Cambodge un cessez-le-feu de facto sans attendre la conclusion d'un accord. Mais, ajoute-t-on de mêmes sources, il faudrait pour cela que Hanoi et Washington s'entendent pour ne plus approvisionner en armes et en munitions les troupes sur le terrain. Ce serait une des assurances que M. Kissinger serait allé chercher à Hanoi et à Pékin.

Le deuxième volet de ce plan américain est constitué par une révision de la politique du gouvernement du maréchal Lon Nol dans le but de passer de la politique de ralliement à une politique d'ouverture, amorce d'une future politique de négociation, croit-on savoir dans les milieux politiques de Phnom Penh. Le premier indice de cette transformation a peut-être été l'évocation, hier, par le Nokor Thom, quotidien proche du maréchal Lon Nol, de la possibilité de nouvelles élections générales dans tout le pays, si l'autre côté accepte un compromis. La politique d'ouverture pourrait également s'accompagner d'un remaniement ministériel, si l'on en croit les rumeurs qui se multiplient depuis plusieurs jours à Phnom Penh. Selon ces rumeurs, le remaniement s'accompagnerait de la nomination au poste de vice-président de la république, encore à créer de l'ancien premier ministre, M. Sirik Matak, écarté du gouvernement au printemps 1972.

le point indochinois

L'apprentissage de la paix

A SAIGON — M. William Sullivan, secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires de l'Asie du sud-est, a profité d'un bref séjour pour informer le président Thieu de certains aspects des entretiens de M. Kissinger à Hanoi. Il a également pris un contact direct avec les délégations du Nord-Vietnam et du GRP présentes à Saïgon. Un communiqué du FNL affirme notamment que M. Sullivan est tombé d'accord avec ses interlocuteurs pour confirmer que des mesures devraient être prises dans l'immédiat pour assurer un cessez-le-feu stable. Parallèlement, les chefs des délégations militaires à la Commission quadripartite chargée de l'application du cessez-le-feu au Sud-Vietnam se sont réunis pour lancer un nouvel appel en vue de l'arrêt complet des combats. Cet appel sera rédigé par les délégués de la RDVN et étudié aujourd'hui à la réunion des sous-chefs de la délégation.

AU VATICAN — M. Xan Thuy, chef de la délégation nord-vietnamienne aux pourparlers de Paris, a été reçu, à sa demande, par le pape Paul VI pour l'entretenir des problèmes indochinois.

LE CESSZ-LE-FEU — A Saïgon, M. Pham Dang Sum, porte-parole du ministère des Affaires étrangères, a déclaré hier que les violations continues du cessez-le-feu par les communistes pourraient nuire aux futures consultations entre les deux parties sud-vietnamiennes qui doivent prochainement se rencontrer à Saïgon à moins, a-t-il dit, que ces violations répétées ne retardent ces réunions. Selon le commandement militaire sud-vietnamien, il y a eu au total 3.059 incidents depuis le 28 janvier dernier.

A PARIS — Les délégations du GRP et de Saïgon se sont à nouveau rencontrées hier et ont convenu d'un nouveau rendez-vous le 16 février pour poursuivre leurs entretiens préliminaires à l'ouverture des négociations politiques de Saïgon.

LIBERATION DE PRISONNIERS — A Hanoi comme à Washington, on apprend qu'un deuxième groupe de 20 pilotes américains sera libéré avant la date prévue du 24 février.



LE MARKETING ET VOUS par Réal Fortin et Guy Brousseau que l'on voit sur notre photo accompagnés du Directeur des Relations extérieures, M. Gilles L'Heureux, des Editions du Jour lors du lancement de ce volume récemment. Enfin, une réponse à un besoin d'information concernant cette technique de gestion d'entreprise qui amène l'entrepreneur à considérer le consommateur comme une de ses ressources les plus importantes. Le marketing et vous est actuellement en vente dans toutes les librairies. (publireportage)

Sur l'Office Divin

Prière du Temps Présent:

Session animée par le Père Joseph Gélinau, S.J.

Contenu: Cette année, pour débutants et responsables. Aménagement de la prière en commun. Spiritualité. Technique.

Dates: Du lundi 2 avril au jeudi 5 avril 1973 de 20h30 à 22h30.

Endroit: Sous-sol Église St-Sacrement (coin Mt. Royal - St. Hubert; Métro: Mt. Royal).

Coût: \$15,00 - frais de participation. On s'inscrit immédiatement à l'Action Musicale et Liturgique, 2665, rue Louis Fréchet, Duvernay, L'AVAIL, Qué. Pour information: tél.: 381-9085.

YOGA

avec Willy Van Lysebeth

(en collaboration avec le Centre des Loisirs Notre-Dame-du-Foyer Prof. Madeleine Dell'Aniello)

Contenu: Cette année, outre la technique, les thèmes particuliers suivants: la santé, la souplesse, les émotions, le conscient et l'inconscient, etc.

Dates: Du vendredi 6 avril à 20h30, au dimanche 8 avril à 17h30.

Endroit: 6005, 40e Avenue, Rosemont, Entre bld. Rosemont et rue Bellechasse

Coût: Frais de participation: \$15,00. Repas et coucher laissés à l'initiative des sessionnistes.

Matériel: Tapis individuel ou équivalent. Léotard et collant ou pantalon extensible et gilet pour dames. Short et gilet pour hommes.



ATTENTION! GRANDE VENTE A LA MAISON DU LIVRE

PLACE VILLE MARIE 861-5225

EXCOMPTE DE 20 A 90%



ORPHELINAT ST-ARSENÈ

7321 Christophe Colomb
Montréal 328 (274-5523)

Institution privée, reconnue d'intérêt public par le Ministère de l'Éducation, pour garçons (pensionnaires et externes).

Primaire: 5e et 6e années

Secondaire: I - II - III

Dernière séance de tests d'admission pour l'année scolaire 1973-1974

le 24 février 1973 à 9.30 h. A.M.

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF

(COURS COLLÉGIAL)

- Collège reconnu d'intérêt public
- Collège mixte - résidence pour étudiants seulement.

PROGRAMME:

- Le cours collégial (diplôme d'études collégiales).

COURS PRÉ-UNIVERSITAIRE CONDUISANT AUX:

- 1- Sciences de la santé
- 2- Sciences pures et appliquées
- 3- Sciences humaines
- 4- Sciences de l'administration
- 5- Arts
- 6- Lettres

DATE LIMITE DE L'ADMISSION - 1er MAI 1973

Renseignements:

BUREAU DES ADMISSIONS

Cours collégial
3200, chemin Sainte-Catherine
Montréal 250 (Québec)
Tél.: 342-1320 poste 289 ou 255

(Le collège offre aussi un cours secondaire complet de 5 ans)

Prochaine politique énergétique de Nixon

WASHINGTON (AFP) — Le président Nixon a annoncé hier qu'il enverra bientôt au Congrès une importante série de projets de loi contenant des initiatives étendues pour garantir le nécessaire approvisionnement en sources d'énergie à des prix acceptables du double point de vue de l'économie et de la protection de l'environnement.

Ces initiatives seront énumérées dans le deuxième des quelque cinq ou six messages sur l'état de l'Union promis par le président cette année.

Hier M. Nixon a esquissé les grandes lignes de ce message sur les ressources naturelles et l'environnement dans une allocution à la radio destinée à familiariser le grand public avec ce sujet et les intentions du gouvernement.

Après avoir rappelé que la crise énergétique avait été mise en relief cet hiver du fait d'une certaine pénurie de mazout, pénurie à laquelle il a été remédié provisoirement par la suspension des contingents sur les importations du mazout, le président a déclaré: "Nous devons faire face à un fait déplaisant mais indéniable, nous consommons maintenant plus d'énergie que nous en produisons... la politique énergétique continuera de figurer parmi nos priorités essentielles".

En ce qui concerne la pollution, M. Nixon, qui parlait en direct depuis son bureau ovale à la Maison-Blanche, a déclaré: "Aujourd'hui, en 1973, je peux vous dire que l'Amérique n'est pas loin de gagner la guerre contre la dégradation de l'environnement, pas loin de faire la paix avec la nature... Dans presque toutes nos grandes villes, le niveau de la pollution de l'air est en déclin... Les crédits fédéraux pour la protection de notre environnement et de nos ressources naturelles ont été multipliés par quatre depuis 1969 et, dans le seul domaine de l'amélioration de la qualité des eaux, ils ont augmenté 15 fois".

M. Nixon a aligné ces chiffres pour se défendre de l'accusation de ne pas en faire assez dans ce domaine. Sur les 11 milliards de dollars de crédits divers votés par le Congrès pour l'année budgétaire en cours et bloqués par son gouvernement, 6 milliards correspondaient en effet à une série de programmes de lutte contre la pollution des eaux.

A ce sujet, le président a rappelé enfin que le Congrès n'avait pris aucune décision sur 19 projets de loi relatifs à l'environnement présentés par lui l'an dernier. La plupart de ces projets de loi seront soumis au Congrès une fois de plus cette année.

L'Australie prépare son dossier anti-nucléaire

CANBERRA (d'après l'AFP) — Tout en acceptant l'invitation du gouvernement français d'envoyer un spécialiste vérifier sur place les mesures de sécurité en Polynésie, la Nouvelle-Zélande et l'Australie ont informé Paris qu'elles maintenaient leur opposition à un essai nucléaire français.

On croit savoir que M. Gough Whitlam, premier ministre d'Australie et ministre des Affaires étrangères, discutera de l'attitude de son pays et de la Nouvelle-Zélande à l'égard de ces expériences avec le président Suharto à Djakarta, à la fin de cette semaine. L'Indonésie a appuyé les résolutions présentées par l'Australie à l'ONU en ce domaine.

La réponse de l'Australie a été adressée au gouvernement français au cours des dernières 24 heures, mais son contenu est maintenu secret. M. Whitlam se refuse à toute discussion à ce sujet, même au parlement. Entre-temps, les membres des ministères australiens des Affaires étrangères et de la Justice préparent activement la protestation que l'Australie compte déposer devant la Cour de justice internationale de La Haye le plus tôt possible, afin qu'elle puisse être entendue bien avant la prochaine série d'expériences françaises, que Canberra prévoit officiellement pour avril.

JJSS: la majorité, c'est nous

PARIS (AFP) — La majorité, c'est nous, ont affirmé hier matin MM. Jean Lecanuet et Jean-Jacques Servan-Schreiber, dirigeants du Mouvement réformateur, au cours d'une conférence de presse où ils ont présenté l'engagement réformateur en dix points.

Pour les deux leaders, ce projet réformateur est le seul qui pourra en conscience recueillir les votes de la plupart des députés à l'Assemblée nationale, au cas où la coalition de l'Union de la gauche d'une part, et l'UDR (gaullistes) et ses alliés d'autre part n'auraient pas la majorité.

Les dix décisions essentielles du projet réformateur, que MM. Lecanuet et Servan-Schreiber entendent soumettre au parlement lors de la première session de la prochaine législature, sont, selon eux, réalisables et raisonnables et constituent un minimum vital pour le sort des Français. Elles consistent notamment dans la fixation du salaire minimal mensuel à 1.000 francs, la réforme de la fiscalité, la création des régions, le droit de vote à 18 ans et la réduction des dépenses militaires.

En réponse à une question, M. Lecanuet a indiqué qu'il était exclu que le Mouvement réformateur apporte son soutien à un gouvernement qui ne retiendrait pas les orientations fixées par l'engagement réformateur. Un gouvernement de réforme, a-t-il dit, devrait être conduit par un réformateur. Les deux leaders ont enfin déclaré qu'ils n'accepteraient pas d'entrer dans un gouvernement qui serait conduit par des hommes comme MM. Pierre Messmer, Michel Debré ou Valéry Giscard d'Estaing.

Satisfaction des rebelles uruguayens

MONTEVIDEO (AFP) — Les neuf ministres uruguayens, qui avaient présenté leur démission collective au cours de la crise opposant le gouvernement du président Juan Maria Bordaberry aux forces armées, ont été reconduits dans leurs fonctions, apprend-on à Montevideo de source autorisée.

Le président Bordaberry avait d'autre part désigné, mardi soir, les nouveaux ministres de la Défense et de l'Intérieur, respectivement MM. Walter Ravenna et le colonel Nestor Bolentini, conformément aux exigences des militaires.

Un communiqué des forces armées, diffusé dans la journée, a salué la fin heureuse de la crise uruguayenne par l'adoption du programme politique et économique à la péruvienne des militaires.

Casse-tête hongrois aux MBFR

VIENNE (par l'AFP) — Les entretiens exploratoires pour une réduction des forces en Europe sont entrés hier dans leur troisième semaine.

Les douze délégations des pays de l'OTAN et les sept délégations des pays du Pacte de Varsovie qui séjournent à Vienne depuis le 31 janvier, n'ont eu, en fait, que deux occasions de se trouver réunies: le premier jour de la rencontre, pour une séance informelle au centre de congrès du palais de la Hofbourg, et mardi, lors d'une réception offerte par M. Jonathan Dean, chef de la délégation des Etats-Unis. Entre-temps, elles ont consacré l'essentiel de leurs activités à des échanges de vues bilatéraux dans les ambassades et dans les grands hôtels de la capitale.

Le problème fondamental du nombre et du statut des participants dont dépend la convocation de la première séance plénière n'a pas encore été résolu.

La solution, en effet, engage le débat au fond dans la mesure où elle détermine, pour la réduction des forces un champ d'application différent de celui prévu par l'OTAN qu'elle l'étende à la région méditerranéenne ou, au contraire, qu'elle en exclue une partie de l'Europe centrale.

Le litige est essentiellement centré sur le cas de la Hongrie. Les pays du Pacte de Varsovie demandent que le statut de ce pays, invité à part entière par les pays occidentaux, soit aligné sur celui de l'Italie à laquelle le projet de l'OTAN ne réserve qu'un statut d'observateur.

La divergence est de taille et elle suffirait à justifier les pronostics les plus réservés si n'entraînait en ligne de compte, en particulier à ce stade du débat, la volonté d'aboutir que tous les observateurs s'accordent à prêter aux deux parties.

Aussi, en vient-on à se demander, dans les milieux diplomatiques de Vienne, si les 19 ne finiront pas par s'entendre sur une formule qui, laissant de côté toutes considérations touchant le statut présent des délégations et ne préju-

geant par leur statut futur, permettra aux représentations de se réunir en séance plénière sur un strict pied d'égalité pour procéder à une discussion générale sur le problème de la réduction des forces.

En attendant, les entretiens exploratoires vont marquer une pause: M. Quarles Van Ufford, chef de la délégation néerlandaise et coordonnateur des délégations occidentales, s'est rendu

à Bruxelles où le conseil de l'Atlantique nord s'est réuni hier pour étudier les derniers développements des conversations exploratoires de Vienne. L'essentiel du conseil a été consacré aux difficultés soulevées par la remise en cause du statut de la Hongrie.

Mais il ne semble pas qu'une solution ait été trouvée à l'issue du conseil qui a duré près de cinq heures.

200 chasseurs britanniques à décollage vertical à la Chine?

LONDRES (AFP) — Le gouvernement britannique semble prêt à approuver la vente à la Chine par la compagnie Hawker Siddeley, de l'avion de chasse à décollage vertical Harrier à condition toutefois que la transaction soit suffisamment importante pour que les considérations commerciales l'emportent sur celles de la diplomatie, indique-t-on dans les milieux proches de Whitehall.

Le Foreign Office a pris la décision inhabituelle de publier un communiqué où il affirme que le gouvernement britannique était au courant de la démarche entreprise par la Chine auprès de la compagnie Hawker Siddeley. Le communiqué rappelle qu'il s'agit principalement d'une négociation entre les autorités chinoises et la compagnie britannique. On ajoute, toutefois, de source autorisée, que toute commande ferme chinoise serait examinée très soigneusement en vue de l'octroi du permis d'exportation.

Tout porte donc à croire, estiment les observateurs, que la Grande-Bretagne ne formule pas d'objections de principe à la livraison à la Chine du seul appareil militaire à décollage vertical de ce type existant en Occident. Le gouvernement conservateur ne rejeterait

pas une affaire qui porte sur quelque 200 appareils, soit plus de \$350 millions.

L'intérêt de la Chine pour le chasseur Harrier que seuls les Etats-Unis ont jusqu'à présent acheté, s'est manifesté dès la fin de l'année dernière.

La vente d'un avion militaire à la Chine susciterait toutefois des objections éventuelles, politiques et diplomatiques, à l'étranger. Celles de l'URSS, si elles étaient formulées, seraient sans doute rejetées d'emblée. Quant à celles des alliés de l'OTAN, et notamment des Etats-Unis, on souligne à Whitehall qu'il n'existe pas d'interdiction formelle de livraison de matériels stratégiques aux pays communistes.

Il est même possible que les fuites officielles concernant une éventuelle transaction avec la Chine aient eu pour objet d'atténuer d'avance l'effet provoqué par les déboires actuels de l'avion franco-britannique, estiment les observateurs.

LA CROIX-ROUGE
TOUJOURS PRÊTE
À AIDER



Message de Brandt à Kossyguine

La coopération économique Bonn-Moscou mise en place

MOSCOU (AFP) — M. Willy Brandt, chancelier de l'Allemagne fédérale, dans un message remis hier au premier ministre d'URSS, M. Alexei Kossyguine, a exprimé le désir de voir se développer la coopération des deux pays dans les domaines économique, scientifique, technique et industriel, annonçant de source officielle allemande.

Le message a été remis à M. Kossyguine par M. Hans Friederichs, ministre de l'économie de l'Allemagne fédérale, venu participer à Moscou à la deuxième session de la commission germano-soviétique pour la coopération économique, scientifique et technique.

En réponse, M. Kossyguine a déclaré que tel était aussi le désir de l'URSS. Au cours de l'entretien, M. Leonide Brejnev, secrétaire général du parti communiste d'URSS, a téléphoné pour demander à M. Friederichs de transmettre ses salutations à M. Brandt.

Durant les travaux de la commission, qui ont débuté lundi, l'URSS a proposé à l'Allemagne de l'Ouest d'établir un programme de coopération de dix ans. Du côté allemand, on se propose d'é-

tudier cette proposition, tout en remarquant que le gouvernement de Bonn peut difficilement prendre des engagements au nom des entreprises privées.

L'URSS, pour sa part, a indiqué qu'elle prenait note de la proposition allemande de participer au développement de l'exploitation du pétrole et du gaz soviétiques.

En ce qui concerne le projet de participation allemande à la création de grandes centrales électriques près des sources d'énergie de l'URSS, en échange de courant électrique, il en est encore au stade préliminaire.

L'entretien de M. Kossyguine avec M. Friederichs, qui, selon l'agence Tass, s'est déroulé dans un esprit de coopération mutuelle, a conclu les travaux de la commission, auxquels ont participé, du côté soviétique, M. Vladimir Kiriline, vice-président du conseil des ministres, et M. Nikolai Patolitchev, ministre du commerce extérieur.

Créée en 1971, lors de la rencontre au sommet entre M. Brejnev et M. Brandt, la commission avait tenu sa première session en avril 1972.

La police d'Athènes sévit dans l'enceinte universitaire

ATHENES (AFP) — Quarante-cinq étudiants de l'Ecole polytechnique ont été arrêtés hier après-midi à la suite des violents heurts qui ont opposé, environ deux mille jeunes manifestants aux forces de police qui ont pénétré dans l'enceinte de cette école pour les disperser.

On signale quelques blessés légers parmi les étudiants et les professeurs qui tentaient de les protéger. Des cris de douleur s'entendaient aux slogans que ne cessaient de scander les étudiants: "Vive la démocratie, les officiers dans leurs casernes, recteur démissionnez".

A la suite de la violation par la police de l'asile universitaire, les membres du Conseil de l'Ecole polytechnique ont décidé de démissionner. De son côté, la police affirme qu'elle est intervenue sur l'ordre du procureur d'Athènes.

Le porte-parole du gouvernement a affirmé hier soir aux journalistes que le soulèvement étudiant en Grèce était alimenté et dirigé par le Parti communiste grec (qui a son siège dans un pays de l'Est). Il a d'autre part distribué aux journalistes des photocopies d'une décision du comité central du PC grec,

prise en octobre dernier et invitant les étudiants grecs à se soulever contre le régime au pouvoir.

La grande majorité des étudiants loyaux, leurs parents ainsi que la presse, se doivent, par leur attitude, isoler et stigmatiser ceux qui font le jeu du Parti communiste grec, a ajouté le porte-parole.

Enfin, le professeur d'économie politique Ioannis Pezmatzoglou, rentré il y a à peine deux mois de sa déportation dans un village de Grèce centrale, a remis à la presse étrangère un manifeste dans lequel il rend le gouvernement responsable des troubles étudiants. La nomination dans les écoles d'enseignement supérieur d'un commissaire du gouvernement, dit notamment M. Pezmatzoglou, a aboli l'autonomie des universités.

En ce qui concerne un récent décret-loi permettant au ministre de la Défense de révoquer les sursis d'incorporation militaire pour études, le professeur Pezmatzoglou déclare que cette mesure tend à bâillonner la libre expression chez les étudiants et met le ministre de la Défense à la place des professeurs qui sont les juges naturels des étudiants.

Mgr Makarios est pessimiste

NICOSIE (AFP) — L'issue de la nouvelle phase des entretiens intercommunautaires chypriotes n'est pas évidente pour le président Makarios. Le prélat l'a fait savoir hier à l'occasion de la présentation des lettres de créance du premier ambassadeur de la République démocratique allemande à Chypre.

Il existe beaucoup d'obstacles sur la voie du règlement de notre problème, a-t-il dit. Mgr Makarios a exprimé l'espoir que le pessimisme actuel des interlocuteurs turcs ne les conduirait à soumettre des propositions qui feraient échouer les négociations.

Les négociations intercommunautaires élargies qui ont repris en décembre dernier avec des représentants d'Athènes, d'Ankara et des Nations unies, ont été suspendues pour la durée de la campagne pour l'élection présidentielle. Elles doivent reprendre à la fin du mois.

La stratégie de la grève au Caire

LE CAIRE (AFP) — Mis à part de brefs heurts en fin de matinée, aucun incident important semblable à ceux qui se sont produits ces trois derniers jours n'a opposé les étudiants de l'université du Caire aux forces de l'ordre.

Les étudiants ont organisé un sit-in aux portes de l'université et seul un groupe de manifestants s'est heurté au barrage de la police qui bloquait l'artère principale menant vers le centre de la ville. La contestation semble prendre une nouvelle forme, moins violente, que celle de ces trois derniers jours: les étudiants de la faculté de polytechnique ont en effet décidé de commencer une grève en signe de solidarité avec les étudiants arrêtés en décembre dernier et ceux qui ont été appréhendés au cours des récents heurts. En fin d'après-midi, la situation était calme aux abords de l'université et la circulation a été rétablie. Les brigades spéciales anti-manifestations ont regagné les positions, qu'elles occupent maintenant en permanence à proximité de l'université.

Par ailleurs, on indique qu'une réunion extraordinaire se tiendra aujourd'hui entre le ministre de l'Enseignement supérieur et les recteurs des universités, les doyens et les membres du corps professoral. Cette réunion, à laquelle prendront part plusieurs parlementaires, sera présidée par M. Hafez Badaoui, président de l'Assemblée du peuple.

Vous craignez que VOTRE DENTIER bouge ou tombe...

Au moment inopportun? Finis les soucis si vous utilisez la poudre adhésive FASTEETH. Non acide, FASTEETH fait tenir les dentiers plus fermement et plus longtemps, facilite la mastication, garde leur saveur aux aliments. Pour votre santé, votre dentier doit tenir fermement en place. Voyez votre dentiste régulièrement. Utilisez FASTEETH.



Ne manquez pas, à compter de la semaine prochaine sur les ondes de votre poste de radio favori, une nouvelle série d'émissions mettant en vedette Denis Jobin. Il répondra à toutes vos questions relatives aux lois administrées par le ministère des Affaires sociales du Québec.



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES

bac

BACCALAURÉAT EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES

Cours du jour
à l'intention des diplômés des CEGEP qui veulent
acquérir une formation d'administrateur

Programme:

- durée: 3 ans à plein temps
- choix d'une des concentrations offertes en 3e année

Conditions d'admission:

- diplôme d'études collégiales (D.E.C.) comprenant les cours de mathématiques 101, 103, 105 et 203

Date limite:

1er mars 1973

Renseignements:

Secrétaire du programme de BAA
5255, avenue Decelles
Montréal (250e)
Téléphone: 343-4331

hec

École des Hautes Études Commerciales de Montréal

à la petite semaine

VARIÉTÉS

Place au rock !

par Gisèle Tremblay

Cette semaine, place à la musique rock et à son Adam richissime, survivant des routes fleuries bordées de fans à fics. Pendant qu'ils leur, un clown frêle au langage désarticulé poursuit un chemin pavé d'éclats de rire. Entre Elvis et Sol, un Santana remanié et à nouveau Diane Dufresne.

ELVIS PRESLEY, sur écran géant au centre Paul-

Les artistes-peintres payeront plus cher

QUEBEC (PC) — La ville de Québec a décrété une hausse du coût des permis que doivent détenir les artistes-peintres qui vendent leurs œuvres dans les rues et les parcs publics.

Le coût du permis pour les artistes résidents à Québec passe ainsi de \$20 à \$100 annuellement tandis que les artistes demeurant à l'extérieur de la ville devront dorénavant déboursier \$150 au lieu de \$30.

En annonçant cette augmentation, le maire Gilles Lamontagne a expliqué que ces artistes, n'étant soumis ni à la taxe d'affaire ni à un bail de location, étaient avantagés par rapport à ceux qui font commerce dans des établissements, maisons ou locaux loués.

Il a en outre indiqué que la ville pourrait ainsi récupérer en partie les sommes qu'elle doit consacrer chaque année pour la surveillance policière et l'entretien de la rue du Trésor, lieu de rassemblement privilégié de ces artistes.

Sous le titre "San Francisco Opera Gala", London vient de lancer un coffret de quatre disques réunissant plus de 50 artistes de la scène lyrique, dont Flagstad, Björling, Tebaldi, Nilsson, Price, Vickers, Sutherland, Soliti, Leinsdorf, Bonynge et Varviso. Il s'agit d'un bilan sonore et photographique de cinquante années d'activités au cours desquelles une kyrielle d'artistes prestigieux ont vécu des moments de grâce qui ont été, ici, regroupés (OSA-1441).

dès Demain ! 14 ANS

la trilogie de Masaki KOBAYASHI
LA CONDITION HUMAINE

PREMIÈRE PARTIE 16 au 20 fév.

IL N'Y A PAS D'AMOUR PLUS GRAND
à 8 h. P.M. avec s.-t. français

DEUXIÈME PARTIE 21 au 24 fév.
ROUTE VERS L'ÉTERNITÉ
à 8 h. P.M. avec s.-t. anglais

TROISIÈME PARTIE 25 fév. au 1er
LA PRIÈRE DU SOLDAT
à 8 h. P.M. avec s.-t. anglais

verdi 5380 St-Laurent
Dernier soir: de Ken Russell
"SAVAGE MESSIAH" 7:30, 9:30

APRÈS POUR TOUS
SZINDBAD ET L'AMOUR
VOICI

PSAUME ROUGE
un film hongrois de Miklos Jancso
GRAND PRIX DE LA MISE EN SCÈNE
CANNES 72
V.O. S.T.F. — couleur
7:00, 9:00

Derniers jours POUR TOUS
SANG DU CONDOR
un film bolivien de Jorge Sanjines.
PRIMÉ À QUATRE FESTIVALS
DIGNITÉ, PUISSANCE ET CLARTE
Sous-titres français 9 h
Sous-titres anglais 9 h

CLASSIQUES
Tous les jrs. et ven. 12.30, 15-17-23h.
CETTE Chronique d'un fou
Karel Zeman (V.F.)
SEM. Chronique Morave
Václav Jansky (S.T. ang.)

Les Cinémas du Vieux Montréal
1594, ST-DENIS, 849-4211

3e SEMAINE
un film de Luis Buñuel
LE CHARME DISCRET
DE LA BOURGEOISIE

8e SEMAINE
d'ERIC ROHMER
l'amour l'après-midi
ZOUZOU-BERNARD VERLEY

SALE RESNAIS
"Film dont la richesse et la beauté semblent inépuisables..."
— LES LETTRES FRANÇAISES

POUR TOUS
14 ANS

8e SEMAINE
d'ERIC ROHMER
l'amour l'après-midi
ZOUZOU-BERNARD VERLEY

SALE RESNAIS
"Film dont la richesse et la beauté semblent inépuisables..."
— LES LETTRES FRANÇAISES

POUR TOUS
14 ANS

8e SEMAINE
d'ERIC ROHMER
l'amour l'après-midi
ZOUZOU-BERNARD VERLEY

SALE RESNAIS
"Film dont la richesse et la beauté semblent inépuisables..."
— LES LETTRES FRANÇAISES

POUR TOUS
14 ANS

8e SEMAINE
d'ERIC ROHMER
l'amour l'après-midi
ZOUZOU-BERNARD VERLEY

Le "Macbeth" de Ionesco

Une "presque réussite" à voir

par Michel Bélaïr

On peut s'attendre à tout d'Eugène Ionesco. Même si son œuvre s'est globalement réorientée depuis quelques années, il n'en reste pas moins un des auteurs les plus bizarres de la scène française. Bien sûr, il n'est pas difficile de constater que la "grande époque ionescienne" est terminée; depuis ce deuxième temps de son œuvre qu'était déjà "Le roi se meurt", Ionesco n'a plus écrit que deux textes n'ayant que très peu de rapport avec ses pièces de la première heure. Au Québec, c'est le TNM qui s'est chargé de faire connaître ces deux derniers Ionesco: "Jeu de massacre" fut présenté au Port-Royal il y a déjà deux ans et, cette année, c'est le "Macbeth" qui fait présentement les beaux jours de l'ancienne salle de la Comédie canadienne.

Au TNM, on a cherché à faire de "Macbeth" un des événements de la saison théâtrale; on avait songé à inviter Ionesco lui-même, mais, même si ce dernier est absent, on a réussi à créer un climat intéressant autour de la production.

Au niveau du texte lui-même, "Macbeth" est sans doute la meilleure chose que Ionesco ait faite depuis "Le roi se meurt". Il se dégage de cette adaptation, qui n'en est pas une, une sorte de mépris constant. Comme si Ionesco était devenu mégalomane, "Macbeth" est une charge violente contre la cupidité des hommes. Il faut dire que le sujet s'y prêtait d'ailleurs assez bien; du texte de Shakespeare, Ionesco n'a retenu que ce qui convenait à sa démonstration. Plus largement toutefois, il faut convenir que sa lecture de Shakespeare est assez saisissante de vérité et de clarté.

Qu'est-ce en fait que le "Macbeth" original sinon une démonstration par A plus B de la puissance des forces négatives agissant sur l'homme. C'est précisément sur cet aspect que Ionesco a voulu insister. S'il est constamment question de mépris dans son texte, c'est dans l'optique bien précise où chacun est finalement conscient des actes qu'il se voit "forcé" de poser. Aussi ne faut-il pas s'étonner si les personnages observent toujours un décalage, une distance face à ce qu'ils sont et à ce qu'ils font.

C'est sur des intuitions de cet ordre que fonctionne d'ailleurs la mise en scène de Jean-Pierre Ronfard. Jouant énormément sur cette transposition ionescienne du principe de la distanciation, le spectacle lui doit ses meilleurs moments.

Toutefois, la façon dont tout cela a été orchestré ne réussit pas à rendre justice au texte. Allongant la production, l'alourdissant par moments, la mise en scène de Jean-Pierre Ronfard manque d'imagination, d'intuition plutôt. Malgré de très bons moments, en première partie surtout, le spectacle manque de définition, dans le sens où l'on peut dire d'une image qu'elle est plus ou moins clairement définie. Non pas que Ronfard soit passé à côté du texte et de ses significations les plus évidentes, mais bien qu'il n'a pas su rythmer l'ensemble de la production à partir d'un schéma d'ensemble qui soit véritablement significatif. De fait, on peut dire que le "Macbeth" du TNM respire mal... mais qu'il respire quand même.

Il n'y manque qu'un petit rien pour que cela ait été la

production de l'année. A cause de la valeur intrinsèque du texte d'Ionesco, le traitement honnête que lui a donné Jean-Pierre Ronfard en fait cependant une production qu'il faut voir. Faute de chef-d'œuvre, il faut se contenter des presque-réussites.

Du côté de la distribution, il faut souligner le travail de Kim Yarouchkevsky et d'Angèle Coutu dans le rôle des sorcières. Extrêmement présentes, elles sont responsables de quelques-uns des meilleurs moments du spectacle. De même pour Jacques Galiéu qui, décidément, est un comédien que l'on devrait exploiter davantage. Gabriel Gascon et Edgar Fruiter réussissent eux aussi malgré quelques inégalités à endosser à fond la peau de leurs personnages. Quant au côté technique du spectacle, le décor de Peter Gnass pourrait être génial s'il n'y manquait encore une fois ce petit quelque chose qui caractérise négativement la production. Les costumes de François Barbeau répondent exactement à ce que l'on attend toujours de François Barbeau et l'éclairage de même que la bande sonore réussissent à créer le climat particulier qui se dégage du texte.

Tout cela pour dire que "Macbeth" est une production fort décente, honnête; bref, une production qu'il est intéressant de voir.



DENEUVE IMPERIAL

Revue de cinéma

MEDIUM-MEDIA. No 2, janvier 1973

Ce deuxième numéro de la revue produite par le groupe Société Nouvelle, nous parle d'un projet "En tant que femmes" qui a fait déboucher ses participants sur un tas de questions. Et pour donner le ton, je cite: "L'Office National du Film, c'est comme tout le reste: une affaire d'hommes... Un jour, quelques femmes de l'ONF se sont dit qu'après trente ans de films faits par des hommes il était temps que les femmes aient leur tour en tant que telles". Serait-ce un mauvais tour, pour les hommes? Absolument pas. Et pour vous en convaincre, ce numéro des plus intéressants. Et gratuit: à l'ONF.

CHAMP LIBRE 3. Automne 1972. Comité d'information politique.

Les choses se précisent donc, avec ce numéro, puis-

que "Champ libre" ne se présente plus comme une revue de cinéma, mais comme un groupe "coordonnateur" de diverses activités et pratiques, "axées dans les champs du militantisme politique, de la diffusion de films, de la pédagogie audiovisuelle et de la production de textes". On commence donc par se livrer à une autocritique (des deux premiers numéros), à un dossier sur "Camarades", à une étude sur "Woodstock"... C'est comme le cinéma à papa, on aime ou on n'aime pas!

CINEMA/QUEBEC Vol 2, No 5. Le quinzième numéro de la revue "Cinéma/Québec" se penche particulièrement sur le long métrage québécois. Une étude de Robert Boissonault rapporte les débuts de l'industrie "long métrage" à l'ONF à travers les témoignages de ceux qui y ont participé.

YVES MONTAND ROMY SCHNEIDER SAMI FREY

Commencant Demain

un film de CLAUDE SAUTET

César et Rosalie

Ce soir: Dernière Rep. "Nicolas et Alexandra" à 8 h.

CREMAZIE

ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210

"Sa plus belle chanson d'amour" — France Soir

"Le premier film réalisé par Jacques Brel, et qui lui ressemble furieusement" — L'Express

"Un cinéaste qui prend des risques à chaque plan, on n'a pas vu ça depuis 10 ans" — Claude Lelouch

POUR TOUS

Brel Barbara

LES FILMS MUTUELS PRÉSENTENT

Franz

EN COULEURS

Un film écrit, interprété et réalisé par JACQUES BREL

Salle Renée

le DAUPHIN

BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

DÈS DEMAIN

Dernier jour: "LE BON, LA BRUTE, LE TRUAND" CE SOIR 8 P.M.

SPECTACLE DES DAUPHINS DU MERCREDI AU DIMANCHE RENSEIGNEMENTS 872-4656

AQUARIUM

DE MONTREAL

LARONDE ILE STE HELENE

L'ENSEMBLE NATIONAL DU SENÉGAL

NOUVEAU PROGRAMME

22-23-24 FÉVRIER - 8:30 P.M.

Billets \$7 \$6 \$5 \$4 \$3.

Demi-tarifs sur billets de \$6 - étudiants - Age d'Or.

EN VENTE: CCA 1822 ouest Sherbrooke (sous-sol) & Place des Arts. CHARGE et Agences 932-2234.

SALLE WILFRID-PELLETIER

Cinemas ODEON

UN FILM DE YVES BOISSET

L'ATTENTAT

JEAN-LOUIS MICHEL TRINTIGNANT PICCOLI

en couleurs

VILLERAY

CE SOIR 7:30 - 9:30

ST-DENIS JARRY 388-5577

FESTIVAL SERGIO LEONE

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST

CE SOIR 8:00

ATWATER 2

PLAZA ALEXIS NIHON

CE SOIR 6:00 - 9:00

le DAUPHIN

931-3313

BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

UN FILM DE SERGIO LEONE

"IL ÉTAIT UNE FOIS LA REVOLUTION"

MERCIER

en couleurs

CE SOIR 8:00

STE-CATHERINE-PIE IX 255-4224

A l'affiche

14 ANS

LA MORT D'UN BUCHERON

un film de gilles carle

carole laure daniel pilon willie lamothe marcel sabourin pauline julien

[denise filiatraut]

Une production CARLE LAMY

BERRI

ST-DENIS, STE-CATHERINE 878-2424

LAVAL

CENTRE D'ACHAT, LAVAL

GREENFIELD PARK

PLAZA GREENFIELD PARK

DORION, GRENVILLE

TRACY, DRUMMONDVILLE, VALLEYFIELD

BERRI: Tous les soirs: 7:30 - 9:30 - 11:30 - 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30 - 11:30

GREENFIELD PARK: Sam. 5:00 - 7:00 - 9:00 - 11:00 - 1:00 - 3:00 - 5:00 - 7:00 - 9:00 - 11:00

LAVAL: Sam. dim. 1:00 - 3:00 - 5:00 - 7:00 - 9:00 - 11:00

La Fédération des journalistes

Les politiques d'information devraient être confiées à un conseil de gestion

par Pierre Bellemare

QUEBEC (PC) — La Fédération professionnelle des journalistes du Québec préconise l'institution obligatoire des médias d'un conseil de gestion doté d'un contrôle absolu sur les politiques d'information, sauf l'éditorial.

Le Parti libéral et l'Union nationale sont plutôt sceptiques, contrairement au Parti québécois, devant cette position globale que leur a soumise, hier devant la commission parlementaire sur la liberté de presse, M. Claude Beauchamp, président de cet organisme.

Au cours d'une discussion à caractère idéologique, M. Beauchamp a vainement tenté de convertir certains députés libéraux, en particulier, à la thèse de la fédération.

M. Jean-Paul L'Allier, ministre des Communications, a d'ailleurs été très prudent dans ses commentaires. Évoquant l'exposé de M. Beauchamp, il a souligné la complexité du problème de la liberté de presse, problème

dont il ne peut saisir toute la portée, a-t-il lui-même avoué.

Cependant, le conseil de gestion suggéré par la Fédération serait formé de six représentants issus des milieux journalistiques, de la direction, et du public. En termes concrets, il serait responsable du choix du directeur de l'information, de l'embauche, des mutations et des promotions au sein des services de l'information, de la négociation de la convention collective et autres contrats de travail, de la "couverture" des événements et de la publication des cahiers spéciaux.

M. Beauchamp juge que cette nouvelle formule, "qui n'est pas plus inapplicable que le syndicalisme ou l'assurance-maladie", est devenue essentielle devant la concentration de plus en plus accentuée des entreprises de presse.

En d'autres mots, la FPJQ estime qu'il faut "briser le lien direct établi entre le droit de propriété et le contenu de l'information". Les radiodiffuseurs privés, regroupant

l'ensemble des stations de radio et de télévision du Québec, ont fait entendre un son de cloche tout à fait différent mardi.

Ils ont notamment demandé au gouvernement de faire obstacle au monopole syndical qui est en voie de se former, selon eux, dans la presse québécoise.

M. Beauchamp ne s'inquiète pas toutefois d'un tel phénomène, "qui est le pendant tout naturel de la concentration des entreprises".

Autres contradictions: les radiodiffuseurs ne reconnaissent pas le secret professionnel du journaliste, la Fédération l'exige. Ils refusent catégoriquement toute intervention directe ou indirecte de l'Etat, même au niveau du conseil de presse qui existe déjà, du moins en apparence, et la FPJQ voudrait que le gouvernement verse une dot de \$1 million dans une fondation dont les revenus seront automatiquement remis au conseil de presse.

Mais la question la plus

épineuse traitée à la commission parlementaire concerne le rapport entre policiers et la presse, elle sera débattue aujourd'hui, en présence des principaux intéressés.

Les radiodiffuseurs ont fait état mardi d'un protocole d'entente intervenu entre eux et les forces policières, avec le consentement des gouvernements fédéral et provincial pour assurer un certain contrôle de l'information en temps de crise sociale.

Les parlementaires visionneront ce matin un film produit par les radiodiffuseurs sur les événements d'octobre avant de tirer cette affaire au clair. M. Camille Laurin, chef de l'aile parlementaire du PQ, a d'ailleurs claqué la porte hier à la commission, lorsque le porte-parole du gouvernement, le député Jacques Veilleux, lui a interdit de questionner M. Beauchamp. L'adversaire, M. Veilleux a été ferme, malgré l'insistance du leader péquiste, en lui disant de réserver ses questions pour le lendemain.

Thalidomide: un couple lavallois poursuit une société américaine

La compagnie pharmaceutique Richardson-Merrell, du Delaware, et sa filiale, Merrell-National Laboratories, qui ont manufacturé de la thalidomide au début des années soixante sous le nom de Kevadon et qui ont écoulé leur produit sur le marché canadien, causant des malformations majeures à plusieurs nouveau-nés, devront répondre d'ici le 26 février à une poursuite en dommages déposé par des procureurs américains devant la Cour supérieure du New Jersey en faveur du jeune Denis Henry, maintenant âgé de 10 ans, et de ses parents, M. et Mme Gaston Henry, de Ville de Laval.

Il s'agit d'un cas-type représentant 18 cas d'enfants thalidomidiens québécois qui ont été affectés par la drogue destructrice et dont les parents ont choisi de s'adresser

à des procureurs des Etats-Unis pour poursuivre l'entreprise Merrell.

Rappellent que plusieurs parents avaient renoncé, suivant les conseils de leurs avocats, à poursuivre la compagnie au Québec puisque le Code civil prévoit que dans des cas de responsabilité délictuelle, comme ceux des enfants affectés par la thalidomide, toute poursuite doit être déposée dans l'année qui suit.

Un avocat de Philadelphie qui a étudié le dossier des enfants depuis deux ans et demi, a intenté la poursuite en Cour supérieure du New Jersey le 31 janvier dernier, poursuite qui a été signifiée à la compagnie Richardson-Merrell le 6 février. La loi américaine prévoit que la compagnie doit répondre dans un délai de 20 jours.

Spassky est rappelé à l'ordre

MOSCOU (AFP) — Les dirigeants du comité des sports soviétique ont décidé de rendre à l'URSS sa prééminence dans le domaine des échecs en rappelant sévèrement à ses grands maîtres, au premier rang desquels Boris Spassky, la nécessité de l'étude et du travail.

En même temps, le comité a annoncé une réorganisation du championnat national.

Dans sa déclaration que vient de publier le quotidien "Sport soviétique", le comité gouvernemental adresse un nouveau blâme à Spassky, qui avait déjà été publiquement critiqué le mois dernier par la Pravda. Sa défaite contre l'Américain Robert Fischer, l'an dernier, pour le titre de champion du monde, estime le comité, peut s'expliquer en grande partie par

le fait que Spassky ne travaille pas assez, n'a pas pris part assez souvent aux compétitions nationales, et qu'au cours du match, il a manqué de volonté et de hautes qualités morales.

Le comité estime que nos grands maîtres et maîtres ne font pas preuve d'assez d'ardeur dans le travail analytique, qu'ils ont perdu leurs qualités d'attaque, qu'ils consentent trop de matches nuls, qu'ils n'apportent pas assez d'attention à leur préparation physique et morale ni à l'étude des meilleurs joueurs étrangers, dit le communiqué.

Outre Spassky, deux autres grands maîtres, Tigran Petrossian et Mark Taimanov, sont critiqués nommément. La réforme annoncée crée deux ligues, la Ligue supérieure et la Première ligue.

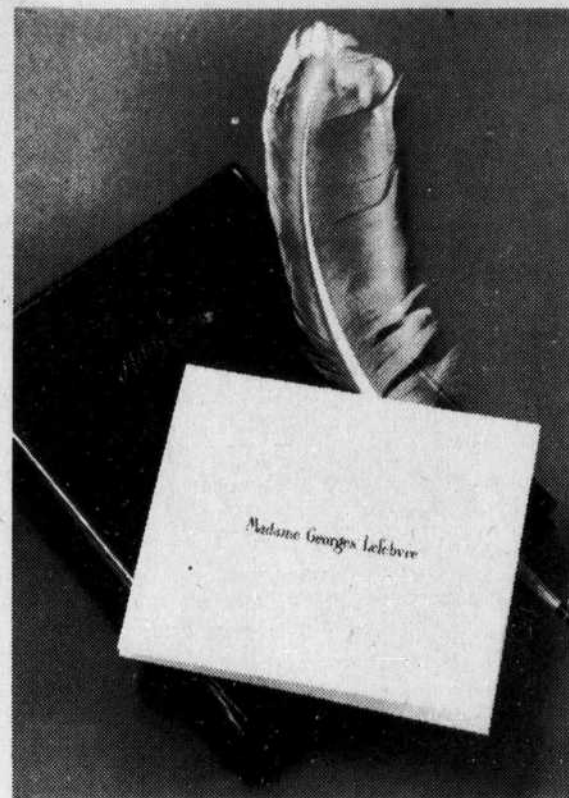
Peu de changements à CKAC

La station radiophonique CKAC, qui annonçait officiellement mardi soir sa programmation des prochains mois, propose peu de changements à ses auditeurs sinon, à compter de lundi, une période quotidienne avec Réal Bédard, des emprunts plus fréquents au cinéma, des "spéciaux" du dimanche dont l'un avec Jean Marais, et une politique d'informa-

tion qui n'est pas encore clairement établie. C'est M. Roger Delorme, animateur du "Choc du futur" (émission succédant à celle d'Yvon Dupuis), qui assumera la direction de l'information avec l'aide de M. Pierre Bédard. M. Delorme jouira, semble-t-il, d'un budget plus élevé et tentera de réanimer la salle de nouvelles, mais il ignore pour l'in-

stant quels moyens y seront employés. Il a précisé par ailleurs qu'aucune décision définitive n'avait encore été prise quant aux abonnements aux agences de presse, que CKAC songe à ne pas renouveler. Réal Bédard présentera trois fois le jour les "Propos du concierge" (Gustave), réflexions amusantes sur l'actualité (7h10, 8h10 et 12h10). D'autre part,

des émissions spéciales consacrées à la chanson, au cinéma et à l'humour parsèmeront l'horaire du dimanche. C'est ainsi que seront entendus, le 11 mars de midi à 18 heures, "Les Grands thèmes de films" commentés par Jean Marais; et le 18 mars à midi, le film "Love Story", expérience de radio-cinéma que CKAC a tenté auparavant avec "La mélodie du bonheur". En outre, le film "Le Mirage de la vie" sera présenté en feuilleton à compter de lundi à 11h 30.



BIRKS JOAILLIERS

En spécial — du 15 au 24 Fév.

100 notes imprimées

d'après gravure sur cuivre

11.95 (prix courant \$20.00)

C'est le moment de faire provision de ces notes si pratiques. Choisissez l'un des trois caractères illustrés ci-dessous et commandez par numéro (1, 2 ou 3). Vous recevrez 100 notes de 4 1/2 x 3 1/2 sur papier Birks de qualité, couleur crème, 100 enveloppes et la plaque. Passez au magasin ou mettez à la poste le bon de commande ci-joint.

Si vous avez votre plaque, \$10.95

100 notes avec enveloppes (prix courant \$14.00)

Accordez-nous un délai de 6 à 8 semaines pour la livraison.

1. Madame Georges Lefebvre
2. Madame Georges Lefebvre
3. Madame Georges Lefebvre

BIRKS JB

Jacques Champagne à Développement et Paix

Le conseil des gouverneurs de l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix vient d'élire son nouveau directeur exécutif en la personne de M. Jacques Champagne. Il remplace M. Romeo Maione qui est devenu directeur du département des relations internationales au Congrès du travail du Canada.



Johnston a été nommé directeur exécutif adjoint. Son bureau est établi à Toronto pour assurer le service d'éducation à la population anglophone du Canada. Le Conseil a aussi confirmé M. André Tremblay dans ses fonctions de directeur des projets.

télévision

CBFT 2

9.35	Ouverture et horaire
9.45	Les Orléans
9.55	Les 100 tours de contour
10.00	Minute Mounoud
10.05	En mouvement
10.10	Personnalité féminine
10.15	Le gourmet farfelu
10.20	L'île au trésor
10.25	Laurel et Hardy
10.30	Bonjour
10.35	Téléjournal
10.40	Femmes d'aujourd'hui
10.45	Cinéma
10.50	"Prisonniers de la tour (aventure - Italie 1959)
10.55	Bobino
11.00	Le major Plum-Ponding
11.05	Alerte dans l'espace
11.10	Pour passer le temps
11.15	Actualité 24
11.20	Les grands films
11.25	"Le gendarme en balade" (comédie - franco-italien 1970)
11.30	Consommateurs avertis
11.35	"Les taxes"
11.40	Dossiers
11.45	"L'architecture canadienne"
11.50	Téléjournal
11.55	Nouvelles du sport
12.00	Appel-moi Lisa
12.05	Cinéma
12.10	"Si j'avais quatre dromadaires"
12.15	Téléjournal

CBMT 6

8.30	Mr. Dressup
8.40	Mr. Magoo
8.50	Quebec school telecasts
9.00	Quebec school telecasts
9.10	Friendly giant
9.20	Chef Hébert
9.30	Sesame street
9.40	Courtship of Eddie's father
9.50	Elwood Glover's luncheon date
10.00	One O'clock report
10.10	Rap Around
10.20	Audubon Wildlife Theatre
10.30	The galloping gourmet
10.40	Coronation street
10.50	Take thirty
11.00	The Edge of Night
11.10	Family Court
11.20	Drop-in
11.30	What's New
11.40	Get smart
11.50	Reach for the top
12.00	Hourglass
12.10	Money
12.20	Clochemerle
12.30	Bandwagon
12.40	The market place
12.50	Encounter
13.00	The National
13.10	Viewpoint
13.20	Night Report and Sports Final
13.30	Ciné-Six
13.40	"Closely watched trains"
13.50	Final report and weather

CFTM 10

7.40	Horaires-Bienvenue
7.50	Bonjour Montréal
8.00	36-24-36
8.10	Les bouts d'chou
8.20	Les "Tannants" de che-nous
8.30	Pour vous Mesdames
8.40	Personnalités
8.50	Le 10 vous informe
9.00	Lignes overture
9.10	Ciné-Jeu
9.20	"Amour de vacances" (comédie - Italie 1956)
9.30	Adèle
9.40	Le cirque du Capitaine
9.50	Au cœur du temps
10.00	Madame est servie
10.10	Le 10 vous informe
10.20	Cinéma Kraft
10.30	"Le jour des Apaches" (western - américain 1946)
10.40	Découvertes 72
10.50	Au secours mon amour
11.00	Comme tout l'monde
11.10	Loto-Parfaite
11.20	Les nouvelles TVA
11.30	Altitude 75
11.40	Epantouilles
11.50	"La belle et la bête" (français 1946)
12.00	Le 10 vous informe
12.10	Fin des émissions

CFCF 12

6.00	University of the air
6.30	Romper Room
6.40	Canada A.M.
6.50	Hercules
7.00	Yogi
7.10	The trouble with Tracy
7.20	Eye bet
7.30	The home front
7.40	The community
7.50	Truth or consequences
8.00	McGowan and Co.
8.10	The Flintstones
8.20	Matinee with Joe Van
8.30	"Assault on the wayne" (drame 1970)
8.40	Sonnet
8.50	Another world
9.00	What's the good word
9.10	Anything you can do
9.20	The Flintstones
9.30	The new best the clock
9.40	Pulse
9.50	George
10.00	The little people
10.10	Songs of the George Kirby comedy hour
10.20	Here come the seventies
10.30	Au il is
10.40	The City National News
10.50	Pulse
11.00	Loto-Parfaite
11.10	Thursday night feature movie: "Requiem for a secret agent" (drame 1965)

cinéma

ALOUETTE: "Les pétroleuses" 2.50 - 6.05 - 9.25 et "Opération Macédoine" 1.10 - 4.25 - 7.45
ARLEQUIN: "Les derniers aventuriers" 12.00 - 4.25 - 8.55 et "Une fille dans le vent" 3.05 - 7.30
ATWATER: "Cinéma I: 'Across 110th street' 1.30 - 3.30 - 5.30 - 9.30
ATWATER: "Cinéma II: 'Il était une fois dans l'Ouest' 8.00
AVENUE: "Pete's Tille" 1.00 - 3.05 - 5.05 - 7.30 - 9.30
BEAVER: "Sexual freedom in Denmark" 2.00 - 4.00 - 6.00 - 8.00 - 10.00
BERRI: "La mort d'un bûcheron" 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
BLAU: "La vie sexuelle de Don Juan" 12.40 - 4.24 et "La débâche" 2.30 - 6.14 - 9.50
BONAVENTURE: "Sexy Susan knows how" 1.00 - 3.00 - 5.00 - 7.00 - 9.00
CANADIEN: "Les potins aussi" 2.30 - 6.10 - 9.50 et "Capitaine Apache" 12.45 - 4.25 - 8.10
CAPITOL: "The Getaway" 12.20 - 2.40 - 5.00 - 7.20 - 9.45
CHATELAIN: "Le Parrain" 1.00 - 4.40 - 8.25
CHATELAIN: "Cosa Nostra le dossier Valch" 1.20 - 3.45 - 6.15 - 8.50
CHEVALIER: "Liberté en croupe" 12.50 - 4.30 - 8.10 et "Mourir d'aimer" 2.17 - 5.57 - 9.37
CINEMA 7e Art: "De souffle au coeur" 6.15 - 10.18 et "Rosemary's baby" 7.56
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma II) "Jeremiah Johnson" 1.10 - 3.05 - 5.05 - 7.00 - 9.00
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma I) "Lady singe the blues" 1.00 - 3.30 - 6.00 - 8.40
CINEMA DE PARIS: "Les fous du stade" 12.00 - 2.00 - 4.00 - 6.00 - 8.00 - 10.00
CINEMA V: "Quiet days in Clichy" 7.30 - 9.30
CREMAZIE: "Nicolas et Alexandra" 8.00
DAUPHIN: (Salle Renoir) "Le bon, la brute, le truand" 8.00 (Salle McLaren) "Il était une fois dans l'Ouest" 8.00 - 9.00
ELECTRA: "L'Horrible vampire sexuel" 1.00 - 3.50 - 6.45 - 9.35 et "Vierge chez les morts vivants" 2.30 - 5.20 - 8.15

théâtre

CASANOUS: Normand Grégoire, from la Ste Trinité - 22.30
LA NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: "Maison de poupée de Beaum 19h.30
REVUE THEATRE: "Waiting for Godot" de S. Beckett 21h
LE RIDEAU VERT: "La volupté de l'homme" de L. Pirandello 22h
THEATRE DU NOUVEAU MONDE: "Macbeth" d'E. Looney 20h
THEATRE D'AUJOURD'HUI: "Digiudi d'gudi Ha! Ha! 20h.30
THEATRE DE QUATROUS: "Next" et "Le retour du guerrier" de T. McNally 20h.30

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID-PELLETIER: relâche
THEATRE MAISONNEUVE: relâche
THEATRE PORT-ROYAL: "Platte à be-daine, Ephraïm" de J. Barrette 20h.30

ELYSEE: (Salle Eisenstein) "L'Amour l'après-midi" 7.30 - 9.30 (Salle Resnais) "Le charme de la Bourgeoise" 7.30 - 9.30
FESTIVAL: "Quiet days in Clichy" 7.30 - 9.30
PLEUR DE LYS: Voir Cinéma de Paris
GUY: "The love party" 12.30 - 2.45 - 4.54 - 7.06 - 9.23 et "Yellow bird curious" 1.40 - 3.52 - 6.04 - 8.16 - 10.33
MURPHY: "Aventure d'un producteur de films roses" 12.00 - 2.45 - 5.40 - 8.35 et "Camp special no 7" 1.15 - 4.05 - 7.00 - 10.00
JEAN-TALON: "Les fous du stade" 6.00 - 8.00 - 10.00
KENT: "Walk a crooked path" 1.15 - 2.50 - 4.30 - 6.05 - 7.45 - 9.30
LOEWS: "The mechanic" 10.40 - 12.50 - 3.00 - 5.10 - 7.20 - 9.35
LUCERNE: "Little murders" et "Made for each other" 6.10
MAISONNEUVE: Voir Jean-Talon
MERCER: "Il était une fois la révolution" 8.00
MID-MINUIT: "Ah si j'étais resté pucelle" 12.30 - 3.10 - 5.50 - 8.30 et "Jeunes filles au content" 1.45 - 4.25 - 7.05 - 9.45
MONKLAND: "Frenchie" 2.45 - 6.10 - 9.45 et "Joe Kidd" 1.15 - 4.40 - 8.15
OUTREMENT: "Husbands" 7.00 et "Minnie and Moscovitz" 9.30
PALACE: "Poseidon Adventure" 12.20 - 2.20 - 4.40 - 6.15
PARADISE: "Quelques arpentés de neige" 12.25 - 2.40 - 4.50 - 7.10 - 9.20
PIERROT: "Le Chat" 6.00 - 8.00 - 9.57
PIERROT: "Voyageurs secrets de neige" 12.25 - 2.40 - 4.50 - 7.10 - 9.20
PLACE DU CANADA: "Man of the Mancha" 12.25 - 2.40 - 4.50 - 7.10 - 9.20
PLACE VILLE-MARIE: (Grand Cinéma) "Sonder" 12.05 - 1.55 - 3.50 - 5.45 - 7.40 - 9.35
PLACE VILLE-MARIE: (Petit Cinéma) "The emigrants" 12.10 - 2.50 - 5.30 - 8.10
PLAZA: Voir Canadien
PUSISYCA: "Like mother, like daughter" 12.30 - 2.50 - 5.45 - 8.30 et "We a family" 1.30 - 4.25 - 7.10 - 10.00
SAINT-DENIS: "Tauxeur" 12.30 - 3.03 - 5.30 - 7.15 - 9.50
REVOLTE: Voir Alouette
SEVILLE: "The great waltz" 8.30
SNOWDON: "The bodyman" 1.20 - 3.20 - 5.20 - 7.20 - 9.20
VAN HORNE: "Gone with the wind" 12.05 - 2.55 - 5.50
VERSAILES: (Salle rouge) "Les insatiables" et "Alexandre aime ma femme, aime-moi" 6.00
VERSAILES: (Salle bleue) "Les pétroleuses" et "Cinq pour l'enfer" 6.05
VERDE: "Savage Messiah" de K. Russell 7.30 - 9.30
VERDUN: "Quelques arpentés de neige" 8.00 et "Les jantes en l'air" 6.30 - 9.50
VIDEODIFFUSION: "Vie à la débandade" et "Le jazz libre du Québec" 8.00
VIEUX MONTRÉAL: "Studio A: 'Le sang du Condor' s.l.f. 7.00
STUDIO B: "Pasame rouge" 7.00 - 9.00
VILLERAY: "L'Attentat" 7.30 - 9.30
WESTMOUNT: "Travel with my aunt" 1.00 - 3.00 - 5.00 - 7.00 - 9.00
WESTMOUNT SQUARE: "Up the Sandbox" 1.10 - 3.15 - 5.20 - 7.25 - 9.30
YORK: "Child's play" 1.30 - 3.25 - 5.20 - 7.15 - 9.15

CINEMATHEQUE QUEBECOISE: "La prise de la montagne du Tigre" (Chine - 1972) - 2h

Plaisirs de la Table

VOUS ÊTES GOURMET ?
ESSAYEZ, ESSAYEZ BIEN...
Un petit restaurant français unique en son genre qui saura plaire à tous les amateurs de bonne cuisine.
SPECIALITES :
Coq au Vin
Lapin sauté Chasseur
Café Bourguignon
Nous vous y attendons ce soir même
Licence complète
AUX DEUX CHAÎNES
1218 St-Catherine est
Série Métro Beaudry
Tel.: 422-4882

GERMANO ROCHA
CHANTE AU SEUL
ET AUTHENTIQUE
RESTAURANT PORTUGAIS
A MONTRÉAL

estoril Sol
RESTAURANT PORTUGAIS
FADO TOUS LES SOIRS
LICENCE COMPLÈTE
3699, boul. Saint-Laurent,
Montréal, Qué.

RESTAURANT AMPHITRYON
Charles Tonneau, le Patron au fourneau
346 est. rue Notre-Dame, Vieux Montréal
Tel.: 861-0876
Fermé dimanche et lundi

"La bonne cuisine est la base du véritable bonheur"

gibby's
Grillades & Fruits de Mer
Cueurs d'YVILLIE, Vieux Montréal
Nourriture succulente, bar sympathique et bon choix de vins, atmosphère du 18e siècle.
Dîner d'hommes d'affaires à compter de \$1.95.
A Montréal
298, Place d'Youville
Téléphone 844-8495
Ouvert de midi à minuit
7 jours par semaine
Licence complète. Acceptons cartes de crédit reconnues

AVEZ-VOUS VISITÉ LES BARBATES ?
ALORS, VENEZ AU
Big Syl's BAJAN PARADISE
ESSAYEZ VOS BREUVAGES TROPICAUX PRÉFÉRÉS.
2150, RUE GUY, MONTRÉAL
932-0541 • 933-0521
BUFFET CHAUD ET FROID
TANT QUE VOUS EN VOULEZ! \$2.00

Au Bowillon
SALLE À MANGER
BAR-TERRASSE
5414 Gatineau
Montréal
Tél.: 733-2125

LA PETITE BOÎTE FRANÇAISE OÙ L'ON MANGE BIEN
2063 rue Victoria (près Eaton's)
Réservations : Montréal 844-1624
À partir de 10.90 à 20.70
12 menus gastronomiques
différents pour deux personnes
Dîners à la chandelle pour un tête-à-tête discret
Table d'hôte : \$1.50 - \$1.95 - \$3.75 - \$5.25 - \$5.50
Salons privés, licence complète
Retrouvez l'ambiance et l'hospitalité française par excellence à Montréal
cartes de crédit acceptées
Renseignez-vous sur nos spécialités

Pour un vrai Festin un Bifteck chez
Moishe's STEAK HOUSE
Les meilleurs biftecks grillés

le consommateur

Le prix des chaussures a aussi augmenté

par Renée Rowan

Il n'y a pas que le coût des aliments qui grimpe à une allure folle. Si vous avez acheté des chaussures récemment, vous aurez sans doute noté une hausse importante à ce chapitre de votre budget.

Jusqu'à il y a 18 mois environ, il n'y avait eu que de minimes augmentations, mais depuis ce temps, l'augmentation moyenne est de 70 cents pour les chaussures d'hommes, de \$2.70 pour les bottes hautes et de \$1.80 pour les bottes à la cheville.

Le Centre du cuir du Canada, qui fournit ces chiffres, souligne qu'une partie de cette hausse est due à l'augmentation du coût du cuir. Mais il y a plusieurs autres éléments dont il faut tenir aussi compte et la main-d'œuvre est un des plus importants. La nouvelle semelle plateforme beaucoup plus dispendieuse, a aussi contribué à la hausse du prix des chaussures.

Détail intéressant: la quantité de cuir qui entre dans la fabrication d'une paire de chaussures pour femme est de 1½ pied carré et de 6 pieds carrés pour une paire de bottes hautes. Les souliers d'hommes requièrent 2½ pieds carrés et 4 pieds carrés pour des bottes à la cheville.

Les cuirs canadiens, peaux de vaches et de bouvillons, qui se vendaient jadis 55 cents le pied carré, sont maintenant à \$1 le pied carré. Donc l'augmentation actuelle du cuir est d'une moyenne courante de 45 cents.

Lire les étiquettes

Des enquêtes ont montré que très peu de personnes se donnent la peine de lire les étiquettes ou dépliants qui accompagnent les appareils ménagers que l'on vient d'acheter. Elles s'étonnent ensuite si le produit ne donne pas les résultats attendus.

M. Barr Hall, directeur de la marchandise pour la compagnie Canadian General Electric, affirme que seulement 10% des consommateurs se donnent la peine de lire le dépliant expliquant l'usage et l'entretien de leur nouveau réfrigérateur.

Ainsi, on recommande de tenir la porte du congélateur ou du réfrigérateur ouverte le moins longtemps possible quand on range les provisions de la semaine au retour du supermarché.

Si les portes restent ouvertes pendant cinq ou six minutes, tout l'air froid s'échappe à l'extérieur de l'appareil. Il est donc recommandé de tourner le bouton de réglage au

maximum pendant quelques heures pour compenser cette perte et faciliter une congélation plus rapide des aliments que l'on vient d'entreposer. Mais il ne faut pas le laisser régler au maximum plus de huit ou dix heures parce que cela force le compresseur.

Un grand nombre de ménagères emploient un objet pointu pour enlever le givre qui s'accumule sur les parois du compartiment à congélation.

Cette pratique est à déconseiller car on risque de percer la couche d'aluminium de même que les tubes de gaz qui sont en-dessous. Une fois ces tubes percés, le réfrigérateur est hors d'usage.

Date de retrait

Tous les produits Kraft

apparaîtront désormais sur le marché avec une "date de retrait" indiquant les mois, jour et année (exemple 6-21-73) après lesquels le produit ne devrait pas être vendu. Cette politique d'une date de retrait assurera une plus grande fraîcheur au moment de l'achat, de même que pour une période de temps raisonnable par la suite, lorsque le produit est gardé dans des conditions normales à la maison.

Il est intéressant de noter que de 1923 à 1960, Kraft utilisait ce système de date de retrait alors que la plupart des industries alimentaires continuaient d'utiliser la date de fabrication. En 1961, Kraft optait pour la date de fabrication (exemple: 274, qu repré-

sente le jour numérique de l'année, c'est-à-dire le 30 septembre).

Le changement s'effectuait pour se conformer à la pratique industrielle au moment où fut établi un régime uniforme d'indication de la date, pour une meilleure rotation de tous les produits alimentaires. Kraft a maintenant fait le tour complet et retourne à la date de retrait qui lui apparaît plus satisfaisante.

Le changement est en marche, mais à cause du mode de distribution, cela prendra un certain temps avant d'atteindre tous les produits.

Savoir bien manger

Les adultes ont-ils besoin de lait? Pourquoi toujours du jus d'orange? Le blé d'Inde

fait-il engraisser? Est-il nécessaire de manger de la viande? Est-il possible de maigrir sans souffrir?

Autant de questions que l'on se pose un jour ou l'autre et auxquelles tente de répondre Louise L. Lagacé, diététiste, dans un ouvrage qui vient de paraître aux Éditions de l'homme.

"La diététique dans la vie quotidienne" donne les règles du jeu pour une bonne alimentation. L'ouvrage est fait avec simplicité et une pointe d'humour, il est clair et pratique.

Les Québécois aiment bien manger, mais savent-ils bien manger? Il est permis d'en douter quand on observe ce que les consommateurs mettent dans leur panier à provision.

Les fonctionnaires payeront plus cher pour manger à la cafétéria

OTTAWA (PC) — Les milliers de fonctionnaires qui fréquentent les restaurants et cafétérias du gouvernement fédéral à travers le pays devront payer davantage pour leur repas à compter du 15 février.

Le ministère des Travaux publics, responsable des restaurants et cafétérias dans

les édifices fédéraux, a en effet annoncé une hausse quasi générale des prix des aliments, la première depuis plus de trois ans.

Seules les boissons et les soupes ne subiront pas d'augmentation.

La raison principale de la hausse, a expliqué un porte-parole du ministère, et l'aug-

mentation générale des prix de gros et des salaires versés aux employés des pourvoyeurs.

Les augmentations, qui touchent les deux tiers des articles au menu, se situent entre un et dix cents.

Le gouvernement compte quelque 150 cafétérias et cantines à travers le pays.

Les Richelieu et la francophonie : un congrès qui débute aujourd'hui

OTTAWA (PC) — Quelque 700 délégués de 200 clubs Richelieu à travers le monde se réunissent à compter d'aujourd'hui, à Ottawa, pour un congrès de trois jours sous le thème de "Richelieu international et francophone".

L'ouverture officielle du congrès aura lieu jeudi soir, sous la présidence de M. Gilles Gatién, de Laprairie, président de l'organisme. Vendredi, M. Gatién prononcera une causerie sur le thème du congrès et les délégués se

réuniront en ateliers d'étude pour examiner le thème et l'action à prendre en vue de permettre au Richelieu de jouer pleinement son rôle par rapport à la francophonie dans le monde.

Carrières et Professions

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires.

Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 30¢ la ligne agate (14 lignes agates au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de cases postales et du retour du courrier est gratuit et confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.

Téléphonez ou écrivez à :

LE DEVOIR

211 St-Sacrement
Montréal - Tél. 844-3361

Compétence :

Bernard Lutz



Université du Québec à Montréal

PROFESSEURS AU DÉPARTEMENT DES SCIENCES BIOLOGIQUES

Deux postes ouverts immédiatement dans les disciplines suivantes: zoologie (vertébrés), phytopathologie, entomologie, aménagement de la faune terrestre.

FONCTIONS:

Enseignement aux 1er et 2e cycles et recherche.

EXIGENCES:

Doctorat (Ph.D.). Excellente connaissance du français.

Note: les programmes actuels d'étude sont orientés vers l'écologie. Les candidats ayant un intérêt et une expérience en ce domaine auront la préférence.

Faire parvenir son curriculum vitae, le plus vite possible au:

Responsable du département
des sciences biologiques
UQAM (Université du Québec à Montréal)
C.P. 8888
Montréal 101, Québec
Tél.: 876-3102

Le Séminaire Saint-Sacrement de Terrebonne

recherche un

PROFESSEUR DE FRANÇAIS

pour les classes de sec. I et II

Qualifications requises:

- Minimum de 15 ans de scolarité
- Brevet d'enseignement.
- Connaissance du programme cadre.

Écrire à:

M. Richard Lafrenière,
Animateur pédagogique,
Séminaire Saint-Sacrement,
901, rue St-Louis,
Terrebonne, Qué.

INGÉNIEUR

demandé pour Theftford Mines et les environs.

Qualifications:

- Doit posséder au moins 3 à 5 ans d'expérience dans le domaine des travaux publics.
- Agé de 27 à 35 ans.
- Doit posséder de l'initiative, avoir maturité.
- Facilité à diriger une équipe.

Traitement:

Selon les qualifications et l'expérience.

Les bénéfices marginaux sont avantageux.

Écrire et donner curriculum vitae et salaire désiré à:

SEROC INC.,
C.P. 1268,
Sherbrooke, Qué.

ASSISTANT-GÉRANT DES VENTES

Occasion pour devenir Gérant. Compagnie établie d'engrais chimiques - 100 ans d'existence. Âge 30 à 40 ans - Connaissances agricoles - Ambitieux.

Salaire à discuter - Toutes dépenses payées - Fonds de Pension.

Connaissance de l'anglais.

Écrire à: M. Jean Paul
B.P. 150
Ville Chambly, P.Q.

L'OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

RECHERCHE

POUR LES RÉGIONS DE L'ESTRIE, DE LA MAURICIE, DU SAGUENAY, DE L'ABITIBI UN (UNE) ANIMATEUR (TRICE)

FONCTIONS:

- Assurer la représentation de l'Office dans la région.
- Établir des contacts avec les organismes socio-économiques et les moyens d'information du milieu.
- Faciliter toute action de promotion du français dans le milieu.
- Cette personne devra également, sous la responsabilité directe de l'Office de la langue française, développer des méthodes d'animation diversifiées, selon les besoins de l'Office de la langue française.

QUALIFICATIONS:

- Parfaite connaissance de la langue française.
- Excellente connaissance du milieu régional, pour lequel la candidature est déposée.
- Formation universitaire.
- Une expérience dans le domaine de l'animation et de l'audio-visuel sera un atout.

TRAITEMENT:

De \$7,500 à \$11,000. Selon les titres et les qualifications.

POSTES A

Sherbrooke, Trois-Rivières, Chicoutimi et Rouyn.

Faire parvenir, sous pli confidentiel, candidature et curriculum vitae avant le 23 février 1973 au:

Coordonnateur de l'action régionale
Office de la langue française
Service d'information-diffusion
275, rue de l'Église (5ème étage)
Québec 2

Mentionner: Concours O.L.F. 0173

Une carrière professionnelle conduisant à l'administration

Une grande compagnie financière canadienne recherche les services de trois vendeurs au niveau professionnel pour faire face à un programme d'expansion dans la région de Montréal.

Revenu au dessus de la moyenne avec bonis de stimulation et plans de bénéfices marginaux, etc...

Promotion rapide au niveau de la supervision.

Revenu moyen annuel de \$7,500 à \$14,000 pour commencer.

Age requis: de 30 à 50 ans.

Pour renseignements composer : 731-3461 M. Roger Sekaly

TRADUCTRICE

(temps partiel)

Une importante maison de produits pharmaceutiques, si se sur la route transcanadienne (à un ½ mille à l'ouest de centre commercial Fairview), est à la recherche d'une personne pouvant traduire des textes d'ordre général ou technique, de l'anglais au français.

Les candidates doivent posséder au minimum un certificat en traduction d'une université agréée. La préférence ira aux candidates pouvant travailler (5) demi-journées consécutives par semaine.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service du personnel des Laboratoires Merck Frosst.

695-7920

L'OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

RECHERCHE

POUR LES RÉGIONS DE L'ESTRIE, DE LA MAURICIE, DE L'OUTAOUAIS UN (UNE) LINGUISTE

FONCTIONS:

- Assurer la fonction d'assistance linguistique au milieu.
- Répondre aux demandes de renseignement linguistique.
- Analyser les besoins linguistiques du milieu.
- Favoriser particulièrement la promotion d'une terminologie technique normalisée.

QUALIFICATIONS:

- Parfaite connaissance de la langue française.
- Excellente connaissance de la langue anglaise.
- Formation universitaire.
- Une expérience dans le domaine de l'animation sera un atout.

TRAITEMENT:

De \$7,500 à \$10,000. Selon les titres et les qualifications.

POSTES A:

Sherbrooke, Trois-Rivières, Hull.

Faire parvenir, sous pli confidentiel, candidature et curriculum vitae avant le 23 février 1973 au:

Coordonnateur de l'action régionale
Office de la langue française
Service d'information-diffusion
275, rue de l'Église (5ème étage)
Québec 2

Mentionner: Concours O.L.F. 0273

AGRONOME IV

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE et de L'AMÉNAGEMENT RURAL
FREDERICTON

FONCTIONS:

Le candidat choisi sera chargé de l'élaboration et de la surveillance du programme d'économie agricole dans la province. Les activités du programme comprennent les services d'extension de la gestion agricole, la comptabilité agricole et le travail relatif à l'économie de la production et de la commercialisation agricoles.

QUALITÉS REQUISES:

Diplôme universitaire avec spécialisation en économie agricole complété par des cours au niveau de la maîtrise dans ce domaine. Les candidats doivent posséder une vaste expérience du travail relatif à l'économie agricole y compris de l'expérience à titre de surveillant et comportant des responsabilités croissantes. Les candidats doivent être membres de l'Institut des agronomes du Nouveau-Brunswick ou avoir la compétence voulue pour en faire partie.

TRAITEMENT:

de \$13,620 à \$15,108 par année.

Numéro du concours NB 73-76

Date limite du concours le 26 février 1973

ADRESSER SA DEMANDE À LA:

Commission de la Fonction publique
du Nouveau-Brunswick
212, rue Queen
C.P. 1055
Fredericton, Nouveau-Brunswick

Nouveau lieutenant-gouverneur

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Trudeau a annoncé la nomination de M. Walter Stewart Owen, de Vancouver, au poste de lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique.

M. Owen prêterait serment le 19 mars et prendra la succession de M. J.-R. Nicholson.

Natif d'Atlin, en Colombie-Britannique, M. Owen a fait ses études à Vancouver et a été admis au barreau en 1928. Il a été président de l'Association du Barreau canadien en 1958-1959 et a participé à de nombreuses rencontres d'organismes juridiques internationaux.

Congrès libéral en septembre

OTTAWA (PC) — Le président du Parti libéral du Canada, le sénateur Richard Stanbury, a annoncé que le parti tiendra son prochain congrès à Ottawa les 14, 15 et 16 septembre 1973.

Ce congrès sera précédé d'une série de rencontres régionales qui auront lieu à travers le pays au cours du printemps et de l'été.

Les co-présidents du comité du congrès seront Mlle Monique Bégin, député de Saint-Michel, et Judd Buchanan, député de London-ouest.

Le dernier congrès libéral a eu lieu à l'automne 1970 et avait confirmé M. Pierre E. Trudeau dans ses fonctions de chef du parti.

CANADIANA

DEMANDEZ NOTRE
DERNIER CATALOGUE

JEAN GAGNON

760 rue ST-JEAN
B.P. 653 HAUTE VILLE
QUÉBEC 4

DIRECTEUR ADMINISTRATIF

Traitement initial: \$17,000 à \$20,000

Le Défi

Diriger les activités financières et administratives d'une division d'une société canadienne d'envergure internationale. Relevant du directeur général de la division, le candidat choisi sera responsable de la planification financière, de la préparation des budgets, des systèmes administratifs d'information, du crédit et de la trésorerie. Il jouera également un rôle prédominant dans la gestion générale de la division.

Les Candidats

Comptables agréés, ils possèdent une solide expérience des systèmes comptables et de la gestion financière. Administrateurs efficaces, ils peuvent analyser un problème rapidement et créer une relation de confiance avec les autres cadres, les subordonnés et les clients. Ils sont à la recherche d'une position offrant des possibilités certaines de développement personnel et d'avancement rapide à l'intérieur d'une division ou au siège social de cette grande entreprise.

Vous référant au dossier DS11-601 F, veuillez adresser votre demande, qui sera traitée confidentiellement, à monsieur David Soles, Suite 835, 1, Place Ville-Marie, Montréal.

P. S. ROSS & ASSOCIÉS

CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

MONTRÉAL • QUÉBEC • OTTAWA • TORONTO • WINNIPEG
CALGARY • VANCOUVER • HALIFAX • LONDRES

Représentés dans la plupart des villes importantes, à l'échelle mondiale

Les 92 recommandations

de la commission Gendron

NDLR: A la fin du premier livre du rapport Gendron, on trouve le texte consolidé de toutes les recommandations adressées au gouvernement par l'organisme d'enquête. Nous reproduisons intégralement cette partie du rapport. Elle n'était pas comprise dans le texte qui fut remis au premier ministre Bourassa le 31 décembre mais elle fera partie du texte définitif du rapport.

Un statut des langues

1 Nous recommandons que le gouvernement du Québec se donne comme objectif général de faire du français la langue commune des Québécois, c'est-à-dire, une langue qui, étant connue de tous, puisse servir d'instrument de communication dans les situations de contact entre Québécois francophones et non francophones.

2 Nous recommandons au gouvernement du Québec — tout en conservant l'article 133 de l'A.A.B.N. — de proclamer dans une loi-cadre le français langue officielle du Québec, ainsi que le français et l'anglais langues nationales du Québec, et de maintenir l'anglais comme langue d'enseignement dans les écoles anglo-protestantes et anglo-catholiques, et comme une des deux langues de communication des individus avec l'Etat.

La langue de travail

3 Nous recommandons au gouvernement du Québec de prendre les dispositions nécessaires pour faire du français la langue des communications internes dans les milieux de travail au Québec.

4 Nous recommandons au gouvernement du Québec de procéder par étapes à l'implantation du français comme langue des communications internes dans les milieux de travail, en négociant avec les établissements chacun des stades de la transformation.

5 Nous recommandons que la première étape vise à faire du français la langue de travail des francophones, c'est-à-dire, à mettre en oeuvre une politique linguistique où les francophones aussi bien que les anglophones pourront utiliser leur langue dans leurs communications de travail; que la seconde étape ait pour objet de faire du français la langue commune des échanges verbaux entre francophones et anglophones; que la dernière étape vise à faire du français, dans les milieux de travail, la langue des échanges écrits.

6 Nous recommandons aux entreprises une politique de bilinguisme graduelle de leurs cadres anglophones, politique correspondant aux trois étapes prévues pour l'implantation du français comme langue des communications internes dans les milieux de travail.

7 Nous recommandons aux entreprises de porter à la connaissance de tous leurs employés tant francophones qu'anglophones, mais surtout de leurs cadres, la politique linguistique qu'elles poursuivent et le programme de bilinguisme qu'elles ont l'intention de mettre en oeuvre, avec les délais prévus pour franchir chacune des étapes.

8 Nous recommandons aux entreprises d'adopter une politique de bilinguisme strictement adaptée aux besoins de leurs cadres et de leurs autres employés.

Les cadres dans les entreprises

9 Nous recommandons au gouvernement de proposer aux entreprises une politique de francophonisation qui ait pour objectif d'augmenter graduellement, à compétence égale, la présence des francophones aux échelons moyens et supérieurs de la hiérarchie administrative jusqu'à un taux moyen qui dans la majorité des établissements se rapproche sensiblement de celui qu'on trouve dans la main-d'oeuvre québécoise, selon les deux régions distinguées dans ce rapport.

10 Nous recommandons parallèlement au gouvernement d'augmenter graduellement, à compétence égale, la présence des non-francophones bilingues aux échelons moyens et supérieurs de la hiérarchie administrative de la fonction publique jusqu'à un taux moyen qui se rapproche sensiblement de celui qu'on trouve dans la main-d'oeuvre québécoise.

11 Nous recommandons au gouvernement du Québec d'établir avec les entreprises une politique de francophonisation des cadres qui tende à augmenter la présence des francophones, au cours des dix prochaines années, de 10% au premier niveau hiérarchique, de 20% et de 10% aux deuxième et troisième niveaux hiérarchiques, en tenant compte annuellement des différents facteurs qui peuvent influencer sur une telle politique, en particulier, la production des universités en diplômés et le taux de croissance économique du Québec.

12 Nous recommandons au gouvernement de planifier de concert avec la direction des universités, l'éducation universitaire en fonction du programme de francophonisation adopté.

13

Nous recommandons au gouvernement d'inciter fortement les entreprises à se donner une politique de recrutement qui tienne compte davantage des ressources humaines du Québec et tout particulièrement de l'apport que les francophones peuvent fournir à la constitution de cadres moyens et supérieurs dans l'entreprise privée.

14

Nous recommandons aux entreprises de commencer la bilinguisation des cadres anglophones par leurs établissements qui possèdent le niveau de francophonisation le plus élevé.

15

Nous recommandons aux entreprises dont la grande majorité des cadres sont anglophones de créer un climat linguistique favorable à la francophonisation, soit en bilinguisant un certain nombre de ces cadres, soit en engageant des cadres francophones bilingues compétents.

16

Nous recommandons au gouvernement d'assumer, après entente avec les entreprises, le coût de la bilinguisation des cadres anglophones, de façon à lever un obstacle qui pourrait être sérieux pour la petite et la moyenne entreprise.

La francisation des milieux de travail

17

Nous recommandons au gouvernement de s'entendre avec les entreprises et toutes les organisations de travail pour élaborer une politique qui favorise l'emploi d'une terminologie courante française chez les ouvriers et les contremaîtres, par une libre circulation de celle-ci dans la hiérarchie administrative.

18

Nous recommandons à l'Office de la langue française d'accélérer la mise au point de ses vocabulaires spécialisés et, de concert avec les entreprises, d'en assurer la diffusion.

19

Nous recommandons au gouvernement de soutenir de ses deniers les efforts des banques de terminologie, de façon à traduire et diffuser le plus rapidement possible les équivalents français des nombreux termes anglais créés annuellement pour traduire les résultats d'une innovation scientifique et technologique qui a subi une accélération extrême depuis quelques décennies.

20

Nous recommandons aux entreprises de s'aboucher avec l'Office de la langue française et avec les banques de terminologie pour assurer une rapide traduction des termes scientifiques et techniques qui sont susceptibles de passer dans le vocabulaire de la masse de la main-d'oeuvre.

21

Nous recommandons au gouvernement de faire du français, pour les communications que les entreprises ont avec l'administration de l'Etat, la langue des échanges écrits entre les deux parties, touchant l'administration juridique et financière des entreprises, officialisant ainsi une pratique déjà courante.

22

Nous recommandons au gouvernement d'inclure, par le truchement de la Loi des corporations professionnelles ou autrement, la connaissance d'usage du français comme une condition à l'exercice d'un métier ou d'une profession.

23

Nous recommandons au gouvernement de procéder de façon sélective, en appliquant d'abord la loi aux membres des corporations professionnelles qui entrèrent sur le marché du travail dans les trois ans qui suivront la publication de la loi; puis, aux métiers dont les membres appartiennent de par leurs fonctions au secteur des services personnels et sociaux; enfin, graduellement, aux membres des autres corps de métier. La loi ne devrait en aucune façon être rétroactive.

24

Nous recommandons aux entreprises qui ont leur siège social et/ou leur siège divisionnaire au Québec de se définir une politique linguistique qui leur soit propre, et qui fasse une place plus grande aux francophones et à la langue française. C'est ainsi qu'elles pourraient d'ici dix (10) ans, modifier sensiblement la composition linguistique de leur personnel de soutien en introduisant graduellement, et plus qu'elles ne l'ont fait jusqu'ici, un plus grand nombre de francophones bilingues.

Les institutions d'enseignement

25

Nous recommandons aux universités de langue française de participer activement à la francisation et à la francophonisation des milieux de travail en planifiant, de concert avec le ministère de l'éducation, l'enseignement universitaire en fonction du programme de francophonisation qui aura été adopté, et en se donnant dans leurs relations avec les entreprises, une approche plus active et plus pratique.

26

Nous recommandons aux universités de même qu'aux collèges d'enseignement général et professionnel de langue française de faire en sorte que les maîtres qui sont invités à enseigner une certaine discipline reliée au monde industriel et commercial n'aient pas seulement une connaissance théorique de cette discipline, mais également une expérience

concrète du milieu où elle se pratique afin de mieux conseiller et orienter ceux qu'ils forment. Les universités de même que les cégep de langue française devraient s'entendre avec les entreprises industrielles et commerciales pour organiser, à l'intention de leurs professeurs, des stages dans ces milieux de travail.

27

Nous recommandons aux universités et aux collèges d'enseignement général et professionnel de langue française d'intéresser davantage leurs étudiants aux carrières qui sont en rapport avec l'industrie, le commerce et la finance, en leur faisant valoir les possibilités qu'offrent ces carrières et leurs responsabilités dans la francophonisation des milieux de travail industriels, commerciaux et financiers.

28

Nous recommandons aux universités et aux collèges d'enseignement général et professionnel de langue française d'établir des contacts avec les maisons d'enseignement de langue anglaise afin de partager avec ces dernières leur connaissance du monde des affaires.

29

Nous recommandons aux maisons d'enseignement secondaire et supérieur de langue anglaise du Québec d'accorder une plus grande importance qu'elles ne l'ont fait jusqu'ici à la culture franco-québécoise, afin de préparer leurs étudiants à mieux s'intégrer à la société québécoise.

La radio et la télévision

30

Nous recommandons aux postes de radio et de télévision de langue française d'aider à l'épanouissement de la langue française en diffusant des émissions d'une haute qualité sur le plan de la langue. Nous recommandons tout particulièrement à la société Radio-Canada de demeurer le guide et l'inspiratrice de la radio et de la télévision de langue française en maintenant les exigences qui ont toujours été les siennes à l'endroit de la langue.

31

Nous recommandons aux postes de radio et de télévision de langue anglaise de s'intégrer davantage au milieu franco-québécois en reflétant plus qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici la réalité franco-québécoise.

32

Nous recommandons au Conseil de la radio et de la télévision canadienne de prendre les mesures nécessaires pour que les postes de radio et de télévision de langue française respectent leur auditoire en diffusant des programmes qui soient en un excellent français. Nous croyons que la qualité de la langue utilisée est aussi importante que le contenu des émissions et la propriété des postes de radio et de télévision.

Les instruments de la politique gouvernementale

33

Nous recommandons au gouvernement d'adopter une loi sur le statut des langues au Québec, comportant les cinq dispositions discutées dans le rapport.

34

Nous recommandons au gouvernement de créer une commission pour la diffusion de la langue française dont le statut soit celui d'une régie d'Etat, responsable de son action devant l'Assemblée nationale, par le truchement d'un rapport d'activités déposé annuellement devant celle-ci.

35

Nous recommandons au gouvernement que les membres de la commission pour la diffusion de la langue française soient nommés par l'Assemblée nationale pour un mandat de cinq ans, renouvelable, en prévoyant cependant un mécanisme qui assurera la continuité de l'action que doit exercer la commission.

36

Nous recommandons au gouvernement, dans la loi sur le statut des langues, de fixer le mandat de la commission pour la diffusion de la langue française et d'établir les grandes modalités de son action.

37

Nous recommandons que la commission pour la diffusion de la langue française soit assistée d'un comité consultatif et de trois directions générales, dont deux vouées à la diffusion du français, et une, à la solution des problèmes d'ordre linguistique soulevés par le programme de diffusion de la commission.

38

Nous recommandons au gouvernement de dissocier les fonctions de diffusion du français et de surveillance des infractions aux droits linguistiques, et, en conséquence, de créer, parallèlement à la commission pour la diffusion de la langue française, une nouvelle fonction, celle de commissaire aux langues, avec les pouvoirs contenus dans l'article 14a de la Loi du ministère des affaires culturelles, en y ajoutant tout autre pouvoir jugé utile à l'exercice de la fonction.

39

Nous recommandons au gouvernement de donner au commissaire aux langues un statut analogue à celui qui a été défini pour le protecteur du citoyen (Ombudsman).

40

Nous recommandons au gouvernement de n'étendre que graduellement la juridiction du commissaire aux langues sur l'ensemble des droits linguistiques définis par la loi, et de ne le faire qu'après avoir pris conseil de la commission pour la diffusion de la langue française.

41

Nous recommandons au gouvernement d'amender le Code du travail de façon à y inclure les règles que nous avons énoncées dans le rapport, touchant l'élaboration, la rédaction et l'application des conventions collectives.

42

Nous recommandons au gouvernement d'amender la loi régissant les corporations professionnelles pour faire de la connaissance d'usage du français une condition à l'admission et à l'exercice d'une profession, en tenant compte cependant des modalités d'application énoncées dans le rapport. L'amendement ne devrait avoir aucun effet rétroactif.

La responsabilité des entreprises

43

Nous recommandons aux entreprises d'adhérer ouvertement au programme d'implantation du français comme langue des communications internes et de mettre sur pied leur propre comité permanent chargé d'élaborer une politique linguistique appropriée à chacune d'elles.

44

Nous recommandons aux entreprises de porter cette politique à la connaissance de tous leurs employés et de les tenir régulièrement au courant des progrès réalisés et des difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre du programme, de façon à obtenir leur collaboration et leur appui constants.

45

Nous recommandons à la haute direction des entreprises de soutenir ouvertement le comité permanent chargé de l'élaboration et de la mise en oeuvre de la politique linguistique.

46

Nous recommandons aux entreprises de nommer des recruteurs francophones, ou encore anglophones bilingues, et bien au fait des programmes d'études offerts par les maisons d'enseignement de langue française.

47

Nous recommandons aux entreprises de s'aboucher avec les universités tant de langue française que de langue anglaise, pour leur faire part de leurs exigences de formation à l'endroit des candidats qu'elles ont l'intention de recruter; inversement, nous recommandons aux collèges et universités de langue française de garder un contact permanent avec les entreprises et d'ajuster leurs programmes aux exigences de formation dont celles-ci leur auraient fait part.

48

Nous recommandons aux entreprises de déterminer les exigences linguistiques attachées à chaque fonction de façon que les candidats, ou qu'ils soient, aient une idée exacte de la compétence en langue française ou en langue anglaise qui peut être requise d'eux.

49

Nous recommandons aux entreprises d'aider à la francisation des ateliers et des bureaux en mettant à la disposition de leurs employés francophones tous les outils linguistiques nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches en français et de recourir pour ce faire aux services de la Commission pour la diffusion de la langue française.

50

Nous recommandons aux entreprises de créer autour de leurs employés francophones une ambiance française par tous les moyens à leur disposition.

51

Nous recommandons au gouvernement d'intensifier l'enseignement de l'anglais dans les écoles de langue française parallèlement à la mise en oeuvre de sa politique linguistique.

Les droits du consommateur francophone

52

Nous recommandons que, dans la loi sur le statut des langues, le gouvernement établisse le droit du consommateur d'être servi en français sans pour autant empêcher qu'il le soit en anglais, s'il le désire.

53

Nous recommandons au gouvernement de proclamer le droit du client francophone, dans les activités de consommation se déroulant dans le secteur privé, d'être servi dans sa langue, partout au Québec, tant dans ses communications écrites que dans ses communications orales.

54

Nous recommandons que le gouvernement du Québec prenne les mesures qui s'imposent pour que tout employé du secteur privé qui, de par ses fonctions, est susceptible d'entrer en contact avec un client ait une connaissance d'usage de la langue française.

Les communications avec le public

55

Nous recommandons qu'un délai maximum de cinq ans soit accordé aux entreprises privées de services pour généraliser l'emploi du français dans leurs communications directes, aussi bien écrites que verbales, avec le client francophone.

56

Nous recommandons au gouvernement de n'étendre la juridiction du commissaire aux langues sur les droits

Suite à la page 6

Rapport de la commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec

LA SITUATION

Le livre premier de notre rapport final est consacré à la situation du français dans les activités de travail et de consommation des Québécois. La première partie traitera de la situation au travail. Après avoir établi celle-ci, nous présenterons un projet de changement qui soit de nature à modifier les rapports de force qui existent actuellement entre l'anglais et le français au Québec. La seconde partie s'occupera de la situation du français dans les activités de consommation.

De la situation du français dans les communications de travail, nous ferons un exposé détaillé, abondamment documenté, qui donnera souvent l'impression d'un exposé technique. Nous en sommes conscients. Mais sur une question aussi controversée que celle de la langue, à propos de laquelle circulent tant d'opinions divergentes et de faits contradictoires, il nous est apparu indispensable de mettre le lecteur en mesure de juger sur pièce, c'est-à-dire, tout comme nous l'avons fait, à partir des données nouvelles et très abondantes que nos investigations nous ont permis de recueillir.

I- L'utilisation du français dans les communications de travail

Dans cette première partie du chapitre, nous décrirons les usages et les comportements linguistiques des Québécois dans les activités de travail. Nous prendrons ainsi une première vue d'ensemble de la situation, avant d'établir de façon plus systématique, dans la deuxième partie, les rapports de force qui existent entre l'anglais et le français, au Québec, dans les communications de travail (1).

Au terme de ces deux parties, le lecteur sera fixé sur la situation du français comme langue d'usage dans le secteur où nous l'étudions présentement. Cependant, pour la compréhension des nombreux pourcentages dont nous ferons abondamment état tout au long de cet exposé, nous étudierons brièvement la composition linguistique et régionale de la population sur laquelle a porté notre enquête, soit la main-d'œuvre québécoise.

1) La main-d'œuvre québécoise: sa composition linguistique et régionale

La main-d'œuvre se définit comme l'ensemble des individus qui sont sur le marché du travail, c'est-à-dire, qui, à un moment donné, cherchent ou détiennent un emploi dans une organisation de travail. Elle constitue un groupe de personnes plus restreint que ceux qu'on appelle la population totale ou la population active. Ce dernier groupe inclut, quant à lui, les personnes âgées de quatorze ans et plus qui ne sont pas sur le marché du travail.

La main-d'œuvre québécoise comprenait en janvier 1971, au moment de notre enquête, quelque 2.341.000 personnes, soit 39% de la population totale du Québec, évaluée à 6.021.000 habitants (Voir le tableau 1.1). L'apport des francophones s'élevait à 77.7% de toute la main-d'œuvre, soit 1.820.000 personnes, alors que celui des anglophones et des membres du tiers groupe linguistique (2) représentait respectivement 14.7% et 7.6% de la même population. Les francophones sont donc fortement majoritaires dans l'ensemble de la main-d'œuvre.

Cependant, il faut le noter, leur participation est moindre que celle des autres groupes: alors qu'ils représentent 80.7% de la population totale, les francophones ne sont plus que 77.7% de la main-d'œuvre. On constate le même phénomène, en observant les rapports entre non-francophones et francophones, au niveau de la population totale et de la main-d'œuvre: ce rapport est de 28.6% dans le premier cas, et de seulement 23.8% dans le second (Tableau 1.1).

Au taux constant de 23.8%, la main-d'œuvre non-francophone aurait été de 433.000 personnes au lieu de 521.000, soit 88.000 personnes de moins. Comme cette main-d'œuvre n'est pas également répartie sur le territoire du Québec, mais concentrée dans l'agglomération montréalaise à raison de 80% (418.000 personnes sur 521.000), la participation plus élevée des non-francophones à la main-d'œuvre québécoise peut ne pas être indifférente sur le plan des rapports de force entre les groupes linguistiques dans la région métropolitaine (3).

C'est en province (4) que s'affirme encore davantage la puissance numérique et proportionnelle des francophones. Là, ils représentent 91.3% (soit 1.075.000 sur 1.178.000) de la main-d'œuvre, contre 77.7% pour l'ensemble du Québec, comme nous venons de le

voir. Et la masse des travailleurs non-francophones ne compte plus que pour 9.6% (103.000 sur 1.178.000) de celle des travailleurs francophones, dont 7.7% sont des anglophones et 1.9%, des membres du tiers groupe linguistique. Il s'agit, dans le cas des non-francophones, d'une petite minorité disséminée sur le territoire du Québec. Il sera donc particulièrement intéressant d'observer les comportements linguistiques dans un tel rapport de masse (Voir Tableau 1.1).

Dans l'agglomération montréalaise, les rapports de masse entre les groupes linguistiques sont tout autres. Les francophones ne représentent plus que 64.1% de la main-d'œuvre (745.000 personnes sur 1.163.000) et le rapport entre non-francophones et francophones s'élève à 56.1% (418.000 non-francophones sur 745.000 francophones) de 8.7% qu'il était en province. Cette fois, nous sommes en présence de groupes plus équilibrés du point de vue numérique: les anglophones représentent plus du tiers (35%) et les "autres", un peu plus du cinquième (21.1%) de la masse francophone. Celle-ci s'est donc fortement amoindrie par rapport à ce qu'elle était en province. Les francophones restent majoritaires à Montréal, mais modestement. Les comportements linguistiques des divers groupes seront donc d'autant plus intéressants à observer. De toute évidence, sur le plan de la main-d'œuvre comme de la population en général, il y a deux Québec: l'un constitué de l'agglomération montréalaise, l'autre, du reste de la province. Dans l'un et dans l'autre, les forces ethniques et linguistiques en présence ne sont pas du tout du même ordre. Les francophones dominent massivement la province (campagne et villes), mais partagent largement la région métropolitaine avec les non-francophones. C'est dans celle-ci que ces derniers concentrent le gros de leur population et de leur main-d'œuvre: quelque 75% dans le cas des anglophones et près de 89% pour le tiers groupe. Les francophones, eux, alimentent d'abord la province (62.6% de leur population et 59.1% de leur main-d'œuvre y sont concentrées), puis la région métropolitaine (avec 37.4% de leur population et 40.9% de leur main-d'œuvre qui s'y retrouvent). Bref, l'agglomération montréalaise constitue une région où s'affirme le multi-ethnisme, alors que la province ignore à toutes fins pratiques une telle situation.

Sur cette toile de fond démographique, nous pourrions inscrire avec profit les usages linguistiques des Québécois dans leurs communications au travail. Les rapports de masse que nous avons

établis entre les groupes linguistiques sont à certains égards des rapports de force. Nous verrons si le nombre fait quelque chose à l'affaire, ou si, au contraire, il faut faire appel à d'autres facteurs pour comprendre le mécanisme du fonctionnement des langues dans les activités de travail au Québec.

2) L'utilisation des langues dans l'ensemble de la main-d'œuvre

Le mandat demandait à la Commission d'établir la situation du français comme langue d'usage au Québec. Aussi la première question posée aux informateurs a-t-elle porté sur leurs habitudes linguistiques au travail. Il leur était demandé très spécifiquement: "Quand il vous faut lire, écrire ou parler à des gens pour faire votre travail, utilisez-vous à peu près uniquement la langue française, à peu près uniquement la langue anglaise, ou les deux langues — soit pour lire, pour écrire, ou traiter avec les gens?"

La question visait donc à obtenir d'une façon globale et d'entrée de jeu, des renseignements sur les usages ou comportements linguistiques des informateurs dans leurs communications de travail, indépendamment de l'importance que les langues pouvaient avoir comme instrument de communication, et sans que la notion de travail soit autrement précisée que par les mots "lire, écrire ou parler pour faire votre travail". Pour faciliter les choses à l'informateur, on lui proposait de faire entrer sa réponse dans l'une des quatre formules linguistiques qu'il était susceptible de pratiquer, soit: travailler à peu près uniquement en français, à peu près uniquement en anglais, dans ces deux langues, ou dans d'autres langues.

Assez curieusement, les résultats font apparaître les anglophones et les francophones comme des partenaires égaux dans l'emploi des langues sur le marché du travail: à peu de chose près, les deux groupes présentent les mêmes pourcentages de travailleurs bilingues et de travailleurs qui n'utilisent que leur langue maternelle ou que la langue de l'autre. Ainsi, 64% des francophones ont déclaré employer à peu près uniquement le français au travail, 3% à peu près uniquement l'anglais, et 32% les deux langues, alors que chez les anglophones, ce sont 63%, 5% et 32% des travailleurs qui sont dans des situations analogues. Cependant, si l'on ajoute le tiers groupe, on voit l'équilibre brisé en faveur de l'anglais, les membres de ce groupe étant 36% à utiliser l'anglais et seulement 14%, le français (Voir Tableau 1.3).

Mais ce qui montre davantage encore la force de l'anglais comme langue d'usage au travail, c'est la proportion du groupe anglophone dans l'ensemble de la main-d'œuvre (344.000 sur 2.341.000 ou 14.7%) ou encore le rapport entre la main-d'œuvre anglophone et la main-d'œuvre francophone, celle-ci ne représentant que 18.9% de celle-ci (344.000 sur 1.820.000). Bien que relativement peu nombreux, les anglophones parviennent à donner à leur langue un statut d'usage proportionnellement égal en importance à celui du français. L'équilibre dont nous parlions ci-dessus n'est donc qu'apparent: il est rompu en faveur de l'anglais dès qu'on situe les choses dans la perspective de l'importance numérique des groupes linguistiques, ou encore, dès qu'on constate l'attraction que cette langue exerce sur le tiers groupe.

Sur le plan de la contribution des groupes à l'utilisation des diverses formules linguistiques, les francophones participent à 96.4% (1.165.000 sur 1.207.000) à la formule quasi unilingue française, laissant aux non-francophones un maigre 3.6%: c'est là une preuve de la grande indépendance économique dans laquelle se trouvent les non-francophones par rapport aux francophones sur le marché du travail. En revanche, les francophones participent à raison de 76.8% (582.000 sur 760.000) à la formule bilingue, laissant voir en même temps que leur dépendance économique, l'obligation dans laquelle ils se trouvent d'utiliser l'anglais au travail. Ce

LIVRE I

La situation du français dans les communications de travail et de consommation des Québécois

1ère PARTIE

La situation du français dans les activités de travail

TABEAU 1.3

Pourcentage des groupes linguistiques pratiquant au travail l'une ou l'autre des formules linguistiques, pour l'ensemble du Québec, dans les communications de travail.*

FORMULES LINGUISTIQUES					
GROUPES LINGUISTIQUES	A peu près uniquement le français	A peu près uniquement l'anglais	Les deux langues	Autres langues	TOTAL
Francophone	64% 1,165,000	3% 55,000	32% 582,000	1% 18,000	100% 1,820,000
Anglophone	5% 17,000	63% 216,000	32% 111,000	0% —	100% 344,000
Autre	14% 25,000	36% 63,000	40% 71,000	10% 18,000	100% 177,000
Nombre de travailleurs qui pratiquent chacune des formules	1,207,000	338,000	760,000	36,000	2,341,000

* Le sondage fait par la Commission étant représentatif de la main-d'œuvre totale, on a transformé sans plus les pourcentages en nombres, en se fondant sur les données du tableau 1.1.

qui montre encore la puissance de l'anglais, c'est que 35% de ceux qui pratiquent la formule quasi unilingue anglaise sont des non-anglophones, soit 16.3% de francophones et 18.7% d'une autre langue.

Comme il fallait s'y attendre, ce ne sont pas tous les francophones qui doivent utiliser l'anglais au travail, mais quand même 35% d'entre eux, soit quelque 637.000 personnes. C'est beaucoup. C'est un pourcentage et un nombre qui pourront apparaître à certains, très élevés. Cependant, aussi longtemps que nous ne savons pas à quels types de communications sert l'anglais qu'utilisent les francophones, il reste difficile de porter un jugement objectif sur la situation qui vient de nous être révélée. Nous serons davantage en mesure de le faire à la fin de l'exposé sur l'utilisation du français et sur la prépondérance de l'anglais.

Quant aux anglophones, ils sont sans doute plus nombreux à utiliser le français qu'on ne le pensait: les Québécois qui apportent le moins de surprise sont les membres du tiers groupe, à propos desquels on fait constamment l'hypothèse qu'ils utilisent davantage l'anglais que le français. La chose se trouve confirmée. Pour ces deux groupes, comme pour les francophones, il faut cependant attendre, pour porter un jugement circonstancié, d'avoir examiné la part faite aux langues dans leurs communications au travail.

3) L'utilisation des langues dans la population du Québec

Avec les données que nous avons produites jusqu'ici, nous pouvons maintenant apporter, sur le plan du nombre, une première réponse à la question fondamentale qui était posée par le mandat de la Commission, à savoir quelle est "la situation du français comme langue d'usage au Québec". Nous allons reconstituer pour ce faire les masses francophones et anglophones en situation d'unilinguisme et de bilinguisme dans l'ensemble de la population du Québec. Le tiers groupe pose ici un problème particulier que nous traiterons à part.

Il nous faut tout d'abord nous donner une définition de l'unilinguisme et du bilinguisme. Notre première approche en ce sens sera quantitative. Le résultat de nos enquêtes nous permet en effet de déterminer la part du français et de l'anglais contenue dans chacune des formules linguistiques pratiquées au travail. Les francophones qui pratiquent la formule quasi-unilingue française emploient le français dans 96.9% de leur temps de travail et l'anglais dans 3.1%. On peut dire sans réserve qu'ils travaillent à peu près uniquement en français. Il en est de même des anglophones et des "autres" qui travaillent en anglais, puisqu'ils utilisent cette langue à raison de 94.5% et de 92.9% de leur temps de travail; et on peut aisément concéder que les "autres" ne sont pas loin de la vérité quand ils di-

sent travailler en français, et qu'ils le font à raison de 84.7% de leur temps de travail.

Où l'évaluation correspond moins bien à l'idée qu'on peut se faire des choses, c'est, pour les francophones et les anglophones dans la formule "bilingue", où l'on s'attendrait à un partage plus égal dans l'emploi des langues, comme c'est le cas, par exemple, pour les "autres" qui emploient 47.5% de français et 52.5% d'anglais; il en va de même pour les anglophones, lorsqu'ils déclarent pratiquer la formule quasi-unilingue française, et qu'ils n'emploient le français que dans 41.6% de leur temps de travail, et pour les francophones, qui, plus proches du sens réel de la formule, n'emploient tout de même que 64.5% d'anglais, tout en déclarant travailler à peu près uniquement dans cette langue. Quoi qu'il en soit, on peut dire, en se fondant sur ces deux dernières formules linguistiques, que les francophones et les anglophones pratiquent la langue de l'autre à des degrés divers, et qu'ils sont alors en situation de bilinguisme.

Nous disposons d'une autre mesure du même type, mais beaucoup plus précise que la première, et qui confirme, à quelques nuances près, la définition quantitative de l'unilinguisme et du bilinguisme que nous venons de donner. Le groupe francophone pratiquant la première formule, travaille un peu moins en français que précédemment (87% contre 96.9%), mais le niveau reste suffisamment élevé pour qu'on continue de qualifier la formule de quasi-unilingue; pour les groupes anglophones et "autre", il n'y a pas de changement. Quant à la formule bilingue, les groupes linguistiques emploient l'anglais ou le français à des degrés qui ne sont pas les mêmes que lors de la première évaluation, mais on peut continuer de dire qu'ils pratiquent le bilinguisme à des degrés divers, tout particulièrement lorsque la formule s'applique au groupe francophone.

Ces évaluations permettent de diviser les groupes francophones et anglophones en deux masses linguistiques au travail: l'une, quasi-unilingue, où l'emploi de la langue maternelle est largement prédominant; l'autre, bilingue, où l'emploi du français ou de l'anglais comme seconde langue de travail se fait à des degrés divers. Nous laissons de côté pour l'instant le fait que les francophones emploient plus d'anglais que les anglophones, de français. Nous y reviendrons par la suite.

A ces masses en situation d'unilinguisme et de bilinguisme dans leurs activités de travail, nous ajoutons maintenant les populations totales pour reconstituer ce qu'on pourrait appeler, sans autre épithète, les masses francophones et anglophones du Québec en situation de quasi-unilinguisme ou de bilinguisme relatif.

Ce n'est pas à dire que les personnes qui ne font pas partie d'une organisation de travail ne puissent pas être bilingues; ce n'est pas à dire, non plus, que ces personnes ne puissent pas subir des pressions pour l'emploi d'une langue au-

TABEAU 1.1

Population, population active et main-d'œuvre estimatives au Québec en janvier 1971 selon la langue maternelle: Montréal et le reste du Québec, en milliers

		Française	(1)	Anglaise	(2)	Autre	(3)	TOTAL
Montréal	Population	1,816 (66.3)	50.9	595 (21.7)	32.8	329 (12)	18.1	2,740 (100)
	Population active	1,322 (64.7)	54.6	446 (21.8)	33.7	276 (13.5)	20.9	2,044 (100)
	Main-d'œuvre	745 (64.1)	56.1	261 (22.4)	35.0	157 (13.5)	21.1	1,163 (100)
Le Québec sauf Montréal	Population	3,046 (92.8)	7.7	193 (5.9)	6.3	42 (1.3)	1.4	3,281 (100)
	Population active	2,101 (92.0)	8.7	146 (6.4)	6.9	38 (1.6)	1.8	3,285 (100)
	Main-d'œuvre	1,075 (91.3)	9.6	83 (7.0)	7.7	20 (1.7)	1.9	1,178 (100)
Ensemble du Québec	Population	4,862 (80.7)	23.8	788 (13.1)	16.2	371 (6.2)	7.6	6,021 (100)
	Population active	3,423 (79.0)	26.5	592 (13.7)	17.3	314 (7.3)	9.2	4,329 (100)
	Main-d'œuvre	1,820 (77.7)	28.6	344 (14.7)	18.9	177 (7.6)	9.7	2,341 (100)

- Cette colonne indique en pourcentage le rapport entre le groupe non francophone et le groupe francophone.
- Rapport (en %) entre le groupe anglophone et le groupe francophone.
- Rapport (en %) entre le groupe de langue maternelle autre que le français ou l'anglais et le groupe francophone.

tre que la langue maternelle. On sait que les activités de consommation peuvent entraîner des situations où l'individu pourrait être plus ou moins forcé d'utiliser une autre langue, que ce soit à titre de client, de patient, de "justiciable", d'étudiant, d'administré, etc. Mais il reste que dans de telles activités, l'obligation d'utiliser une autre langue n'est pas aussi forte, aussi constante, aussi contraignante, en un mot, que dans des situations de travail. Le consommateur peut souvent exercer des choix dont le travailleur n'a pas l'équivalent.

Nous considérons donc le bilinguisme de travail comme le seul véritablement contraignant. Pour faire une telle affirmation, il va de soi que nous avons présent à l'esprit le système d'institutions publiques (administratives, scolaires, judiciaires, hospitalières, etc.) et privées (financières, commerciales, etc.) qui desservent le consommateur québécois, lui évitant dans la majorité des circonstances d'avoir à utiliser une autre langue que la sienne dans la consommation des différents biens et services qu'il juge utile de se procurer. S'il en était autrement, la situation du consommateur pourrait être dans bien des cas analogue à celle de travailleur. Ce n'est cependant pas ce qui se passe actuellement au Québec, bien que tout ne soit pas parfait sur ce plan. Nous verrons dans la deuxième partie de cette tranchée du rapport les déficiences d'ordre linguistique qu'on constate dans les activités de consommation.

Quand nous parlerons de "masse unilingue globale", nous inclurons donc les travailleurs qui ne sont pas astreints à l'emploi d'une autre langue dans leurs activités de communication, et le reste de la population, dont nous savons que les pressions au bilinguisme, quand elles existent, peuvent être accidentelles, momentanées, et, dans la plupart des circonstances, beaucoup moins contraignantes que dans les activités de travail. L'unilinguisme absolu est une situation qui suppose fort peu de contacts avec le monde extérieur. Dans le cas dont nous traitons, il s'agit d'un unilinguisme relatif, qui s'exerce dans des circonstances de la vie où les pressions pour l'emploi d'une autre langue ne se présentent pas comme une contrainte inéluctable. En revanche, quand nous parlerons de "masses bilingues", nous comprendrons toutes les personnes qui, de par leurs conditions de travail, sont astreintes à employer à des degrés divers une autre langue que la leur. Ces définitions nous permettront de prendre une première vue du nombre de Québécois en état de quasi-unilinguisme ou de bilinguisme relatif.

Au sens où nous l'avons définie ci-dessus, la masse unilingue francophone se compose de tous les francophones qui ne sont pas, d'après leurs conditions de travail, en situation de bilinguisme. Elle comprend donc toute la population francophone, moins les travailleurs bilingues, soit, en janvier 1971, quelque 4,207,000 personnes (4,862,000 - 665,000 travailleurs bilingues) ou 86,5% de la population francophone, masse qui représente 70% de la population totale du Québec (voir le tableau 1.7). La masse unilingue anglophone se compose, elle, de 660,000 personnes (788,000 - 128,000 travailleurs bilingues) lesquelles représentent 84% de la population anglophone et 11% de la population du Québec (Tableau 1.8).

Il ressort clairement de ces données qu'il faut cesser de penser que tous les francophones sont en situation de bilinguisme, ou encore, que l'ensemble de la main-d'œuvre francophone doit employer l'anglais au travail. Ce n'est pas ce que notre enquête permet de conclure. Dans chaque groupe linguistique, c'est la minorité qui se trouve en situation de bilinguisme. Quant à décider s'il y a trop de francophones qui utilisent l'anglais au travail, ou encore, si les francophones font un trop grand usage de cette langue, c'est autre chose. Ce sont des questions importantes auxquelles nous allons tenter d'apporter une réponse.

Il n'est pas moins clair, d'après nos données que la masse des anglophones du Québec (660,000 sur 788,000) échappe à la nécessité d'utiliser le français. Nous en aurons bien d'autres confirmations. Mais cette première confirmation est importante, car elle fait voir dans toute son ampleur, sur le plan numérique, jusqu'à quel point, étant donné les institutions publiques et privées dont nous avons fait état ci-dessus, les anglophones peuvent cohabiter avec les francophones sans avoir à communiquer avec eux. Comment s'étonner alors que les "deux solitudes" constituent la trame des relations ethniques entre les deux groupes au Québec? Nous serons encore mieux informés de cette réalité quand nous aurons étudié le comportement des deux groupes dans les situations de contact et la compétence linguistique de chacun d'eux dans la langue de l'autre. Nous verrons alors qui fait les frais de sa langue lorsqu'il s'agit d'établir les ponts nécessaires entre les deux communautés, en particulier, dans les relations de travail. Nous avons dit que le tiers groupe posait un problème particulier touchant la question des masses unilingues et bilingues. C'est qu'ils forment une catégorie tout à fait à part. Au travail, par exemple, seulement 10% d'entre eux, soit quelque 18,000 personnes, parviennent à se tirer d'affaire sans avoir à utiliser ni l'anglais, ni le français (Tableau 1.3). Ils sont donc très fortement soumis à la pression du bilinguisme, et même du trilinguisme, puisque 40% d'entre eux utilisent le français et l'anglais au travail. Dans les activités de consommation, étant donné que le milieu économique, social et culturel est majoritairement, ou francophone, ou anglophone, il leur est difficile de ne pas être astreints à la langue, à utiliser l'une des grandes langues usuelles au Québec. Les membres du tiers groupe peuvent former pour un temps donné une masse unilingue, mais les nécessités du travail ou de la consommation amènent avec le temps la majorité d'entre eux au bilinguisme ou au multilinguisme. Ainsi, des 121,000 immigrants établis au Québec entre 1956 et 1961, 19% ne parlaient, en 1961, ni l'anglais, ni le français; mais, des 140,000 arrivés avant 1946, il n'en restait plus que 1,3% dans la même situation linguistique (5).

Les immigrants forment donc, avec le temps, une masse de personnes bi-

TABLEAU 1.7
Main-d'œuvre francophone unilingue et bilingue (*)
janvier 1971

Main-d'œuvre francophone totale	Main-d'œuvre francophone en mesure de pratiquer un quasi unilinguisme	Main-d'œuvre francophone en situation de bilinguisme
1,820,000 100%	1,165,000 64%	655,000 36%

Population francophone unilingue et bilingue janvier 1971			
Population francophone totale	Population francophone en situation de bilinguisme	Population francophone en mesure de pratiquer un quasi unilinguisme	Pourcentage de la population francophone quasi unilingue par rapport à la population totale
4,862,000	655,000	4,207,000	4,207,000 86,5%
100%	13,5%	86,5%	70,0%

* Nous rappelons que "bilingue" est ici une expression qui ne signifie rien d'autre que: "qui emploie une autre langue que la sienne à des degrés divers, dans ses activités de travail".

lingues ou même trilingues. Si leur bilinguisme est anglais, ils ne peuvent davantage communiquer avec les francophones que ne le peuvent des anglophones unilingues. C'était le cas de 50% d'entre eux en 1961, pourcentage qui s'élevait jusqu'à 60% du groupe dans le cas des Néerlandais, des Scandinaves, des Juifs et des Allemands. D'autres immigrants, soit 11%, pratiquent le bilinguisme français, ou encore, pour 30% d'entre eux, un trilinguisme anglais, français, langue maternelle. On doit donc dans le cas des immigrants parler d'une double masse bilingue et d'une masse trilingue. Dans l'ensemble, les immigrants établis au Québec peuvent communiquer beaucoup plus avec les anglophones qu'avec les francophones.

Les données que notre enquête nous a permis de recueillir nous mettent en mesure de dire que le français, dans l'ensemble de la population, est une langue très utile et très utilisée.

Mais surtout par les francophones. C'est en effet la langue d'usage à peu près unique de quelque 86,5% d'entre eux. En revanche, c'est une langue qui ne paraît avoir d'utilité que pour 16% des anglophones. Quant aux membres du tiers groupe, il est plus difficile de prendre une vue d'ensemble de leur situation linguistique: au travail, 44% d'entre eux emploient le français à des degrés divers, alors que, d'après le recensement de 1961, ils étaient 41% à déclarer connaître le français. La majorité d'entre eux paraissent donc avoir un plus grand besoin de l'anglais que du français. Il faut le constater, le français est loin d'avoir dans la population du Québec, cette diffusion qui permettrait d'en faire la langue de communication naturelle entre tous les Québécois. Mais le français n'est pas non plus en voie de disparition chez les francophones: il est en effet l'instrument essentiel de communication de la très grande majorité d'entre eux. A ce stade-ci, le problème du français comme langue d'usage paraît être un non pas de langue en voie de disparition chez les francophones, comme de langue d'une utilité restreinte pour les anglophones et les membres du tiers groupe.

Examinons maintenant la part qui est faite aux langues dans les communications de travail.

4) L'utilisation du français par la main-d'œuvre francophone

Quelque 35% des travailleurs francophones sont en situation de bilinguisme. C'est d'eux que nous nous occuperons dorénavant. Employent-ils beaucoup ou peu de français en travail? Voilà la question à laquelle nous allons maintenant répondre. Nous terminerons cette partie en traitant de la répartition régionale des travailleurs francophones en situation de bilinguisme.

A) Le contenu de français des communications de travail des francophones

Les communications de travail comprennent à la fois des échanges familiaux entre individus et des activités bien précises qui ont pour objet l'exécution même des tâches de travail. Autrement dit, le milieu de travail est tout autant un milieu de vie dans lequel il y a place pour des échanges humains qu'un ensemble d'activités écrites, verbales ou manuelles, qui visent spécifiquement à produire des biens et des services. Ce sont là deux notions qui sont implicitement présentes dans les réponses que les informateurs ont fournies aux questions de notre enquête touchant

la part faite aux langues dans l'accomplissement de leurs tâches de travail; elles expliquent les divergences, souvent profondes, que nous allons rencontrer dans les évaluations que les informateurs ont faites de la portion de temps où ils utilisaient le français dans leurs communications de travail.

On s'en fera une idée en consultant le tableau 1.10. Les ouvriers francophones du secondaire ont déclaré employer globalement le français dans 90% de leur temps de travail. Apparemment, il n'y a presque pas de place pour l'anglais dans leurs communications. Cependant, si on leur pose des questions précises, en détaillant les activités, on a des résultats très différents. Quand ils lisent des documents, ils n'utilisent plus que 46% de français; dans certains types de rédaction, c'est un pourcentage aussi bas que 59%; ce n'est que dans les communications avec leurs supérieurs qu'on retrouve un pourcentage de temps (87%) qui se rapproche du pourcentage général global. Il est clair que quand les individus font une évaluation globale de leurs activités de communication, ils y incluent tous les échanges qu'ils ont quotidiennement avec les personnes de leur environnement; comme, chez les ouvriers francophones, cet environnement est majoritairement francophone, l'impression qui prévaut est celle de travailler en français à un très haut niveau; mais dès qu'on passe à des activités précises de lecture et de rédaction, le français ne joue plus le même rôle. Nous sommes donc face à deux évaluations, valables toutes les deux, mais qui correspondent à deux types différents de communications de travail. Nous sommes face à deux réalités qu'il faut confronter pour comprendre le mécanisme des communications de travail tel qu'il fonctionne au Québec.

a) La prédominance du français chez les francophones

C'est ainsi qu'on peut comprendre que, globalement, il y a prédominance très nette du français chez les francophones dans les communications de travail: ils utilisent leur langue dans 87% du temps, n'allouant à l'anglais que 13%. En province, la part du temps où l'on utilise le français s'élève jusqu'à 93%; à Montréal, elle s'abaisse à 78%, ce qui laisse quelque 22% à l'anglais. Ce 78% constitue un pourcentage encore élevé, relativement à ce qu'on pouvait attendre. Il est clair que les travailleurs francophones utilisent beaucoup le français pour communiquer dans leur milieu de travail.

Quel que soit l'angle sous lequel on examine la situation, les informateurs fournissent des réponses qui témoignent d'un haut degré d'utilisation du français. La variation maximale pour l'ensemble de la main-d'œuvre francophone s'étend de 79% à 97%, que l'on étudie le travailleur sous l'angle de l'occupation, de la tâche, du secteur d'activité, de la taille de l'entreprise où il oeuvre, ou encore, sous l'angle de son niveau d'instruction ou de son revenu. C'est à une vue rassurante de l'utilisation du français qu'on aboutit pour l'ensemble de la main-d'œuvre francophone, lorsqu'on se contente d'une approche globale, qui laisse indifférenciées les régions ou les groupes auxquels appartiennent les travailleurs.

b) La concurrence de l'anglais dans les communications générales de travail des sous-groupes de la main-d'œuvre

La fragmentation de la masse des travailleurs francophones en sous-groupes produit des situations beaucoup moins satisfaisantes que celles que nous venons de contempler. Le taux d'utilisation du français subit alors des baisses marquées, et, dans certains cas, drastiques. La première, c'est cel-

le qui se produit lorsqu'on passe de la province à la région métropolitaine: elle est de 15%. C'est relativement peu. Le taux de 78% apparaît plutôt élevé, avons-nous dit. Mais ce n'en est pas moins significatif. Est-ce la présence plus nombreuse des anglophones qui agit? Est-ce autre chose? Quoi qu'il en soit, une partie de la main-d'œuvre francophone, celle de Montréal, semble astreinte à utiliser plus d'anglais que l'autre partie.

Le seuil de 22% d'anglais dans les communications de travail pour un groupe de francophones peut aisément être dépassé. L'industrie manufacturière en fournit un premier exemple. Si le pourcentage d'emploi du français atteint 94% dans l'industrie du bois, 93%, dans celles du caoutchouc, des textiles et des matériaux non métalliques, il descend en revanche à 69% dans l'industrie du tabac et celle du matériel de transport, à 65% dans l'industrie du charbon, pour toucher le seuil de 62% dans celle des produits électriques. Nous atteignons alors un maximum de 38% d'anglais dans les communications de travail des francophones qui oeuvrent dans cette industrie. Le français prédomine toujours, mais perd du terrain au fur et à mesure qu'on subdivise les groupes de travailleurs en unités plus petites.

C'est ce que l'on constate par exemple si l'on conjugue les occupations avec les secteurs d'activité. On voit, certes, que les taux d'utilisation du français sont dans l'ensemble assez élevés, soit, par exemple, au-dessus de 80% pour les occupations de vendeur, d'employé des services ou des transports et communications, de contremaître et d'ouvrier, indépendamment du secteur d'activité ou de la fonction exercée; il en est de même pour les occupations d'administrateur, de professionnel et d'employé de bureau, si l'on est en poste dans les secteurs des utilités publiques, du commerce, des services personnels et de l'administration publique. En revanche, pour ces dernières occupations, les pourcentages commencent à diminuer dans le secteur de la finance, pour atteindre de nouveaux seuils dans celui de l'industrie manufacturière: 76% du temps de travail en français pour les administrateurs; 67%, pour les employés de bureau; 55%, pour les professionnels. Avec ce sous-groupe de la main-d'œuvre, nous atteignons un nouveau seuil, où l'emploi de l'anglais (45%)

consultant le tableau 1.17, où l'on a mis en parallèle le pourcentage général d'utilisation du français avec le nombre approximatif de francophones qui, en janvier 1971, pouvaient être classés dans l'une ou l'autre de ces occupations. On voit que si les professionnels de l'industrie manufacturière ne forment que 5,4% de leur groupe (13,000 sur 243,000), les administrateurs du même secteur en sont déjà à 13% (22,000 sur 168,000) et les employés de bureau, à 15% (32,000 sur 227,000). Vue sous cet angle, la chose apparaît différemment et le jugement devient plus réservé. Surtout si l'on garde à l'esprit que ce sont des travailleurs jouissant d'un niveau d'instruction moyen ou élevé et occupant ordinairement des postes de commande et d'exécution supérieurs dans les organisations de travail. Ils forment l'élite dirigeante et sont seuls en mesure de diffuser leur langue auprès des travailleurs moins instruits. Le nombre n'est donc pas seul en cause, mais aussi et surtout le rôle que jouent les personnes et la place qu'elles occupent dans la hiérarchie administrative.

L'évaluation globale de l'utilisation du français au travail produit pour l'ensemble de la main-d'œuvre francophone une situation rassurante. Et elle l'est de fait. D'une façon générale, les francophones travaillent plus en français qu'en anglais, et la très grande majorité d'entre eux utilise beaucoup plus le français que l'anglais comme instrument de communication au travail. Mais il faut se rappeler que les communications dont il s'agit ont tout autant de chance de correspondre à des échanges familiaux avec l'entourage qu'à des actes fonctionnels, visant à l'exécution expresse des tâches. Même alors, avec une évaluation aussi large que l'évaluation globale, il se trouve, si l'on fragmente la masse des francophones, des groupes de travailleurs en situation défavorable, groupes dont le taux d'utilisation du français peut descendre jusqu'à 51%, voire 30% du temps de travail, laissant ainsi apparaître des écarts considérables avec le pourcentage général de 87%. Pour ces groupes, la concurrence que l'anglais fait à leur langue maternelle est souvent très vive. Nous n'avons pu les recenser tous, notre enquête ne nous permettant pas de le faire, mais notre sentiment est qu'ils forment des îlots relativement peu nombreux, dispersés dans les occu-

TABLEAU 1.10

Pourcentage global et pourcentage moyen d'utilisation du français par activité de communication pour l'ensemble des ouvriers francophones.

Activités de communication	Pourcentage général 90%	Pourcentage pour chacune des activités	Ecart entre les pourcentages
1. Rédiger des textes pour l'extérieur		67%	23%
2. Rédiger des textes internes particuliers		59%	31%
3. Rédiger des textes internes généraux		61%	29%
4. Lire des documents divers		46%	44%
5. Lire des textes internes particuliers		56%	34%
6. Lire des textes internes généraux		54%	36%
7. Lire des textes en provenance de l'extérieur		58%	32%
8. Remplir des formulaires		71%	29%
9. Parler à des gens de l'extérieur		84%	6%
10. Parler à son supérieur		87%	3%
11. Assister à des réunions		82%	8%

équivalait presque à celui du français. A noter qu'avec ce 55%, nous sommes 32% au-dessous (87% - 55%) du pourcentage général d'utilisation du français pour l'ensemble des francophones du Québec.

Le seuil d'égale utilité des deux langues au travail est atteint avec les francophones de Montréal qui accomplissent principalement des tâches écrites dans l'industrie manufacturière: ils utilisent 51% de français et 49% d'anglais (Tableau 1.16). Est-il possible de déterminer pour des groupes assez importants de travailleurs des seuils d'utilisation du français qui soient plus bas que le 51% atteint ci-dessus? Oui, si l'on se reporte au taux d'emploi du français des francophones qui ont déclaré travailler à peu près uniquement en anglais (Tableau 1.17). On se rappelle qu'ils employaient au travail 65% d'anglais et seulement 35% de français. Pour les francophones de Montréal qui pratiquent la même formule, c'est 70% d'anglais et 30% de français. C'est le français qui est cette fois réduit à la portion congrue.

Les données de l'enquête ne permettent pas d'aller plus avant dans la fragmentation des groupes, et de déterminer par exemple quel est le sort linguistique des professionnels francophones de l'industrie des produits électriques ou encore, des employés de bureau de l'industrie des pétroles et charbons (6). On aurait chance d'y voir que le français est réduit au strict minimum dans leurs communications de travail.

La fragmentation du groupe francophone laisse donc apparaître des situations de travail nettement moins favorables sur le plan linguistique que la situation générale dont nous avons d'abord brossé le portrait.

Contrairement à ce que celle-ci pouvait laisser croire, il existe des groupes de francophones qui, dans leurs activités de travail, utilisent assez peu de français. Ils apparaissent cependant peu nombreux relativement à la masse que forme la main-d'œuvre francophone. Ainsi les professionnels de l'industrie manufacturière constituent un groupe d'environ 13,000 personnes; les administrateurs et les employés de bureau du même secteur d'activité forment respectivement, des groupes de quelque 22,000 et 33,000 personnes. C'est peu sur les 1,820,000 travailleurs dont est constituée la main-d'œuvre francophone. Cependant, cela compte davantage si l'on compare ces groupes à l'ensemble des travailleurs qui ont la même occupation. On s'en fera une idée en

fractives selon les types d'activités: 47% de français dans les activités de lecture, 56% dans les activités de rédaction et 64%, dans les activités verbales pour l'ensemble de la main-d'œuvre de Montréal. On retrouve une gradation analogue chez les francophones: 55%, dans le premier cas, 63% dans le second et 66%, dans le dernier type d'activité (Tableau 1.20). La diminution par rapport au pourcentage général de 78% est respectivement de 23%, 15% et 12%. Les francophones, dans les activités de lecture, concèdent à l'anglais, à Montréal 45% du temps où ils accomplissent ces activités. Nous atteignons là un nouveau seuil, qui s'applique à toute une catégorie d'activités.

On trouve des situations encore plus précaires dans les sous-groupes de la main-d'œuvre. Parmi les occupations ce sont de nouveaux les activités de lecture qui produisent les taux d'emploi du français le plus bas, et ceux-ci se retrouvent en premier lieu chez les ouvriers (44%), puis chez les travailleurs des transports et communications (48%) et chez les vendeurs et employés de bureau (49%). La concession à l'anglais varie de 51% à 56%, de telle sorte que pour ces sous-groupes de la main-d'œuvre francophone, il y a une nette prédominance de l'anglais sur le français. Les activités de rédaction ne produisent une aussi forte prédominance de l'anglais que chez l'ouvrier du secondaire (46% de français). Les autres activités de rédaction présentent des taux plus élevés, mais qui gravitent en grande majorité autour du 60%. Dans les activités verbales elles-mêmes, le taux d'utilisation du français est relativement bas, alors que c'est le type de communication qui se prête le plus à un usage poussé du français. Bref, dans l'ensemble, la concession faite à l'anglais varie entre 40% et 50%, pour atteindre le seuil de 56%. C'est beaucoup.

L'examen des secteurs d'activité n'est pas moins révélateur. La prédominance de l'anglais s'accroît de façon sensible chez les francophones qui s'adonnent aux activités de lecture dans l'industrie secondaire: le français ne retient plus que 37% du temps consacré à ces activités, alors que l'anglais s'en approprie 63%. Les activités de rédaction du même secteur offrent un taux d'utilisation qui n'est guère plus satisfaisant, soit 42%. Les activités verbales elles-mêmes concèdent, fait à noter pour ce type d'activité chez les francophones, 42% à l'anglais (100% - 58%). Les services d'utilité publique, le commerce et la finance font au français un sort légèrement meilleur, mais qui dans l'ensemble n'est guère plus enviable.

Une fragmentation encore plus grande des groupes, telle qu'on l'obtient par la combinaison des occupations avec les secteurs d'activité, nous conduit à des seuils d'utilisation du français, qui laissent s'affirmer sans équivoque la prédominance de l'anglais. C'est ce qu'on peut trouver chez les employés de bureau de l'industrie secondaire, chez qui la part de l'anglais est de 72% dans les activités de lecture, 64% dans les activités de rédaction et 51% dans les activités verbales, soit en moyenne 62%. Le français, ne retenant plus que 28%, 36% et 49% du temps, est réduit à la portion congrue. Si l'on se rappelle que le pourcentage global d'utilisation du français d'un employé de bureau francophone de l'industrie secondaire était de 67%, on mesure mieux, pour des groupes restreints de travailleurs, le recul du français, quand on passe des communications de travail évaluées globalement à des communications évaluées une à une. Ce recul atteint 39% pour les activités de lecture, et même 18%, pour les activités verbales. Cet écart de 18% (67% - 49%) constitue la mesure du sacrifice de sa langue que l'employé de bureau francophone doit consentir sur le plan verbal, quand il passe des échanges familiaux à des communications spécifiques de travail, soit avec des gens de l'extérieur, soit avec ses collègues ou son supérieur.

Comparée à la situation des employés de bureau ou des administrateurs de l'industrie manufacturière, celle des professionnels francophones des services personnels et sociaux se présente sous un jour meilleur. Le français y est largement prédominant, quel que soit le type d'activité. A ces deux situations correspondent des taux d'emploi du français fort différents. Il est clair que, pour les francophones, le taux d'utilisation du français est lié à des situations différentes sur le marché du travail. Nous retrouvons de nouveau la sélectivité dont nous avons identifié le rôle précédemment.

L'étude du contenu de français des communications de travail des francophones nous a mis en face d'une situation complexe. D'une part, nous avons une image rassurante de l'emploi du français, qui correspond à une vision globale de l'utilisation de cette langue dans l'ensemble des communications de travail. Dans ce cas, ce qu'on a jugé, c'est toute la vie au travail, ce sont les échanges avec l'entourage aussi bien que les activités de travail elles-mêmes, c'est le milieu de travail comme milieu de vie. Il ressort que pour l'ensemble de la population francophone, ce milieu est beaucoup plus favorable qu'on ne le croyait. Cependant, il n'est pas également pour tous les sous-groupes de la main-d'œuvre comme l'a laissé voir le travail de fragmentation auquel nous nous sommes livrés. De telle sorte que l'image rassurante du début, globale par définition, s'accompagne d'autres images qui laissent voir que la réalité, dans le détail, est plus nuancée et moins satisfaisante qu'il n'y paraissait d'abord.

Dans un deuxième temps, nous avons pris connaissance du jugement des acteurs sociaux sur la place du français dans les activités mêmes du travail. La situation générale est apparue moins bonne: les taux d'emploi du français étaient nettement plus bas. Les communications de travail proprement dites sont donc apparues comme moins favorables à l'emploi du français que l'ensemble des communications faites dans le milieu de travail. Et parmi les activités de travail, les activités de lecture et de rédaction se sont montrées peu propices à l'emploi du français. Puis, fragmentant le groupe francophone, il est de nouveau apparu des situations où la part de l'anglais l'emportait largement sur celle du français.

Donc, une situation générale moins satisfaisante que lors de la première évaluation, inquiétante à certains égards, tant pour l'importance des communications en cause, que pour les situations particulières où la part du français est par trop réduite.

B) La répartition régionale des travailleurs bilingues francophones.

Nous venons de faire voir l'extension quantitative du bilinguisme: n'atteignant pas la masse, il touche, parfois profondément, certains groupes de la main-d'œuvre. La concurrence que l'anglais fait au français est sérieuse, voire, dans certains cas, menaçante. Nous avons abondamment utilisé pour le démontrer, les données sur l'emploi du français que nous ont fournies les répondants francophones de la région métropolitaine. C'est donc eux surtout qui subissent les effets du bilinguisme, beaucoup plus que les francophones habitant la province.

Les travailleurs bilingues ne se répartissent pas également entre les deux régions: c'est à Montréal que se trouvent la majorité d'entre eux, non en province. Environ 55% de la main-d'œuvre francophone de la région métropolitaine se trouve en situation de bilinguisme, alors qu'elle n'est que de 23% en province (Tableau 1.24). Il en résulte que les travailleurs francophones bilingues sont localisés à Montréal dans une proportion de 62% (409,000 sur 655,000). Par contre, ceux qui ont déclaré pouvoir travailler à peu près uniquement en français sont concentrés majoritairement en province: 71% (829,000 sur 1,165,000), laissant le solde de 29% à la zone métropolitaine.

Ce qui fait voir, tout autant que les pourcentages dont nous venons de faire état, cette extension du bilinguisme à Montréal, c'est le nombre de jours de contact que les francophones ont avec l'anglais. Indépendamment de la quantité d'anglais employé au travail, les francophones sont en contact avec l'anglais trois fois plus à Montréal qu'en province, soit respectivement 10.6 jours et 3.6 jours. Il y a donc forte extension des occasions de pratiquer le bilinguisme. En revanche, ils sont en contact avec leur langue quotidiennement, soit 19 jours sur 20. Il y a donc ici une double réalité: un contact quotidien avec la langue maternelle, doublé, à Montréal, d'un contact avec l'anglais trois fois plus étendu qu'en province, mais qui n'atteint que la moitié des jours de travail (10 jours sur 20). Il y a donc extension, à Montréal, de la formule bilingue et du nombre de jours de contact avec l'anglais, mais sans que ce mouvement arrive à englober l'entier de la main-d'œuvre francophone de la région, ainsi que la totalité des jours de travail.

Il est difficile de ne pas conclure que la présence plus massive des anglophones à Montréal (76% de la main-d'œuvre y est concentrée) n'a pas d'effet sur l'emploi que les francophones font de la langue anglaise dans leurs activités de travail. Il en est de même pour les membres du tiers groupe dont 92.0% des effectifs (157,000 sur 177,000) sont regroupés dans la région métropolitaine: 36% d'entre eux emploient à peu près uniquement l'anglais au travail, contre 14%, le français. Il y a un effet de masse qu'on ne peut ignorer, même si l'on ne constitue qu'un des facteurs qui conditionnent l'emploi des langues. Nous verrons par la suite si les anglophones subissent de la même manière les effets de la présence massive des francophones en province.

C) L'extension du bilinguisme dans les groupes de travailleurs francophones

A Montréal, l'extension du bilinguisme est considérable: plus de la moitié de la main-d'œuvre francophone (55%) utilise l'anglais au travail. Mais cette extension ne s'arrête pas là. Si l'on fragmente ce groupe de quelque 400,000 personnes en unités plus petites, on obtient des pourcentages encore plus élevés. Les employés de la vente, à Montréal, sont 68% de leur groupe à utiliser l'anglais concurrentiellement avec le français, les administrateurs et les ouvriers, les contremaîtres, 57%. En fait, seuls les professionnels paraissent échapper majoritairement à la nécessité de pratiquer la formule bilingue, les ouvriers et les employés de services pour leur part y étant astreints pour près de la moitié d'entre eux. Bien peu d'occupations, à Montréal, permettent aux francophones d'échapper à la nécessité d'utiliser l'anglais au travail. Il en va de même des tâches au travail et des secteurs d'activités. Seule la tâche manuelle donne aux francophones une relative liberté d'utiliser leur langue (64% du groupe); toutes les autres tâches obligent plus de la moitié des groupes à faire usage de l'autre langue (64% du groupe pour les tâches orales et écrites). De même, si l'on excepte les secteurs des services personnels et sociaux et de la construction (35% et 38% des groupes), tous les autres secteurs d'activité poussent les francophones à pratiquer largement la formule bilingue au travail: le commerce, la finance, les services d'utilité publique, l'industrie secondaire et l'administration publique (en moyenne 61% des groupes).

Ces pourcentages sont dépassés par les employés de bureau de l'industrie manufacturière dont 66% du groupe doit pratiquer au travail la formule bilingue; puis par les administrateurs de la finance et de l'industrie manufacturière avec 71% et 72% de leur groupe, pour culminer chez les vendeurs francophones de l'industrie manufacturière (80% du groupe) dont on sait que la clientèle à qui ils s'adressent est beaucoup plus anglophone que francophone. La pratique, à un si haut degré de la formule bilingue par les francophones de Montréal est-elle aussi raisonnablement justifiée pour tous les groupes qu'elle peut l'être pour les employés qui s'occupent de vente?

L'extension régionale du bilinguisme est un fait évident chez les travailleurs francophones de Montréal; plus de la moitié de la main-d'œuvre pratique au travail la formule bilingue; cette extension atteint des niveaux encore plus élevés dans des groupes plus restreints de la main-d'œuvre. La question qui se pose est la suivante: est-il nécessaire

TABLEAU 1.16

Pourcentage général d'utilisation du français des francophones de Montréal par tâche au travail et par secteur d'activité.

Secteurs d'activité	Travail oral et écrit	Travail écrit	Travail oral	Travail écrit et manuel	Travail oral et manuel	Travail manuel
Industrie primaire	—	—	—	—	—	—
Industrie manufacturière	57%	51%	78%	83%	82%	85%
Construction	—	—	—	—	—	97%
Services d'utilités publiques	63%	69%	—	62%	73%	87%
Commerce	74%	—	76%	—	83%	85%
Finance	74%	—	—	—	—	—
Services personnels et sociaux	84%	82%	80%	—	82%	85%
Administration publique	77%	88%	—	—	—	—

qu'il y ait autant de francophones qui utilisent l'anglais au travail?

5) L'utilisation du français dans les communications de travail de la main-d'œuvre anglophone

La main-d'œuvre anglophone suit un schéma d'utilisation des langues au travail, en même temps analogue et en même temps différent, de celui des francophones: il y a chez eux prédominance de l'anglais tout comme, chez les francophones, il y avait prédominance du français; mais il n'y a pas concurrence du français dans certains types de communications ou dans certains groupes de la main-d'œuvre, comme c'était le cas, pour l'anglais, chez les francophones. Les anglophones paraissent échapper à l'obligation d'utiliser largement le français.

A) La prédominance de l'anglais dans les communications générales de travail

Cette prédominance s'affirme tout d'abord comme chez les francophones dans l'évaluation générale qu'ils font de l'emploi des langues au travail: dans l'ensemble, ils utilisent 82% d'anglais au travail; à Montréal, 84%, et en province, 70%. Dans cette dernière région, la présence francophone, fortement majoritaire, se fait davantage sentir, de telle sorte que les travailleurs anglophones en arrivent à utiliser jusqu'à 30% de français. Mais à Montréal, le taux général d'emploi du français descend à 16%, alors que les francophones de la région métropolitaine, majoritaires malgré tout, concèdent 22% à l'anglais. C'est une première affirmation de la prédominance de l'anglais chez les anglophones, laquelle à Montréal, est plus forte que la prédominance du français chez les francophones, même si ces derniers forment la majorité de la population et de la main-d'œuvre.

Ce taux moyen de 16% de français subit de légères variations: il peut s'élever, en moyenne, jusqu'à 24% dans l'une ou l'autre des catégories de travail, mais aussi diminuer jusqu'à un niveau moyen de 13% avec une pointe de 9%, pour le groupe de revenu de \$12,000 à \$15,000. Cette première fragmentation du groupe n'entraîne pas des variations aussi considérables que celles qu'on rencontrerait chez les travailleurs francophones de Montréal, lesquels pouvaient aller jusqu'à concéder une moyenne de 28% à l'anglais, avec une pointe de 31% pour le groupe du niveau d'instruction de 12 à 14 années de scolarité. Ce seuil de 9% de français, pour les communications de travail envisagées globalement, n'est dépassé que par les administrateurs anglophones des services d'utilité publique et de la finance qui n'utilisent que 8% de français.

Ainsi la fragmentation de la main-d'œuvre en sous-groupes de travailleurs, qui entraînerait pour les francophones une variation considérable du taux d'emploi du français ne produit pas les mêmes effets chez les anglophones. Le pourcentage moyen maximal de 24% n'est dépassé que par quelques sous-groupes: les ouvriers de l'industrie secondaire (29%) et les vendeurs du commerce (32%), ou encore, par les travailleurs qui accomplissent des tâches écrites dans l'administration publique (33%) ou des tâches manuelles dans l'industrie secondaire (33%). Quant au taux minimum de 9%, nous venons de voir qu'il n'était dépassé, et encore, de très peu, que par les sous-groupes des administrateurs des services d'utilité publique et des finances. Pour une raison ou pour une autre, les anglophones paraissent échapper aux conditions de travail qui entraînent pour les francophones des conséquences linguistiques considérables. Les travailleurs anglophones utilisent un pourcentage de français qui varie peu, de l'ensemble du groupe, aux catégories et aux sous-catégories. Et ce pourcentage d'utilisation est, tout compte fait, peu élevé, si l'on tient

compte que la main-d'œuvre anglophone, tout comme la population anglophone, constitue une minorité à Montréal aussi bien que dans l'ensemble du Québec.

B) La prédominance de l'anglais dans les communications spécifiques de travail

Peu élevé dans l'ensemble des communications de travail, le niveau d'utilisation du français est encore plus bas pour les communications spécifiques, c'est-à-dire pour les actes de communication qui ont pour objet l'exécution expresse des tâches de travail. De 16% qu'il était dans le premier cas, le niveau moyen tombe à 11% dans le second cas. C'est déjà une sorte de strict minimum, et il laisse bien peu de place à la variation. Cependant, le niveau moyen pour les activités de rédaction de l'ensemble des travailleurs anglophones de Montréal est de 4% au-dessous de ce niveau moyen, la rédaction se faisant alors en anglais à raison de 93% du temps où l'on accomplit ces activités (Tableau 1.20). Le niveau des activités verbales n'est lui-même que de 12%, ce qui suppose fort peu de concession au français, même pour les échanges qui conservent le plus de connotation personnelle. C'est pour les activités de lecture que le pourcentage est le plus élevé: 16%. C'est tout le contraire de ce qui se produit pour les francophones pour qui les activités de lecture et de rédaction engendraient une baisse sensible de l'emploi du français, alors que les activités verbales apparaissent relativement plus favorables (Tableau 1.20).

La fragmentation du groupe ne donne que les résultats décevants. Les sous-groupes qui constituent les occupations et les secteurs d'activité, fournissent peu de pourcentages dont les écarts avec le niveau moyen soient vraiment significatifs. Tout au plus, peut-on noter que les occupations de professionnel et de travailleur des transports et communications sont les moins favorables (6% pour les activités de rédaction), avec celles d'employé de bureau et de vendeur (7%). Dans les secteurs d'activité, c'est la finance qui présente le taux le plus bas (5%), suivie de près par l'industrie manufacturière et les services professionnels et sociaux (6%). La part faite au français dans les sous-groupes mentionnés ci-dessus est réduite au minimum. Elle tend vers zéro. Même dans les activités les plus favorables au français, telle la lecture de documents et les communications verbales, le pourcentage le plus élevé n'est que de 21%, dans l'administration publique. C'est bien peu, somme toute. Le fait de coupler une occupation avec un secteur d'activité n'a pas davantage pour effet de produire, à l'inverse des baisses observées chez les francophones, une hausse sensible du niveau d'emploi du français: le taux de 5% de français du professionnel anglophone des services personnels et sociaux est identique à celui que nous venons de signaler pour les activités de tout le secteur de la finance. Pour franchir ce seuil minimal de 5% d'utilisation du français chez un anglophone, ou le seuil maximal de 20%, il faut examiner une à une les activités spécifiques de communication de certains sous-groupes. On atteint alors des taux minimum de 1% ou 2% et des taux maximum qui ne dépassent quand même pas 27% (pour la lecture de textes internes généraux faite par les employés de bureau).

Qu'on examine la situation sous l'angle des communications spécifiques, les travailleurs anglophones font du français un usage minimal qui, dans certains sous-groupes et certaines activités, tend vers zéro. À l'inverse des francophones, ils ne subissent pratiquement pas la pression de certaines situations de travail, qui les amèneraient à faire un emploi élevé du français. Et quand il se fait qu'ils subissent de telles pressions, leur niveau d'emploi ne dépasse pas, en moyenne, 18% pour les communications prises globalement, et 13%, pour les communications spécifiques de travail. Les travailleurs anglophones ne sont

en aucune circonstance soumis à des pressions au bilinguisme équivalentes à celles que subissent les francophones.

C) La répartition régionale des travailleurs bilingues anglophones

L'extension régionale du bilinguisme chez les anglophones est en apparence comparable à celle des francophones, mais au fond très différente. Parallèlement aux francophones qui ont 55% de leurs travailleurs en situation de bilinguisme à Montréal contre 23% en province, les anglophones en ont en effet 51% en province, contre 33% à Montréal (Tableau 1.24). L'impact de la forte présence francophone en province se fait de toute évidence sentir sur l'utilisation que les anglophones font du français. Il y a donc, en province, extension du bilinguisme pour les anglophones, tout comme elle se produit à Montréal, pour les francophones.

Mais la comparaison s'arrête là. Cinquante-cinq pour cent (55%) de travailleurs francophones qui utilisent l'anglais à Montréal, cela fait quelque 409,000 personnes; 51% d'anglophones qui utilisent le français en province, cela représente environ 43,000 personnes. De plus, les francophones, dans la région métropolitaine, constituent la majorité de la main-d'œuvre (64.1%, tableau 1.1), tandis que les anglophones, en province, ne représentent qu'une petite minorité (7.7%). Malgré cela, 55% du groupe majoritaire, à Montréal, se trouve astreint à utiliser l'anglais, alors que la main-d'œuvre anglophone, en province, fortement minoritaire, échappe pour moitié (49%) (Tableau 1.24) à la nécessité d'utiliser le français. Certes, nous ne savons pas quelles sont les occupations, ni dans quels secteurs d'activité oeuvrent ces 41,000 personnes, mais il n'en reste pas moins surprenant qu'elles réussissent à échapper, dans les échanges humains très contraignants que sont les communications de travail, à la nécessité, dans une mer de francophones, d'utiliser le français. Alors que les francophones, eux, près de trois fois plus nombreux à Montréal que les anglophones, se voient, pour 55% d'entre eux, dans l'obligation d'utiliser l'anglais. Il est évident que la force du nombre ne suffit pas à expliquer les comportements linguistiques différents de chacun des groupes. Ce qui le confirme, c'est le nombre de jours de contact avec l'autre langue. Alors que pour les francophones, le nombre de jours de contact avec l'anglais

global d'utilisation du français peut s'élever jusqu'à 54% dans des situations favorables comme celle que représente l'accomplissement des tâches manuelles et orales, mais aussi descendre jusqu'à 15%, dans l'accomplissement des tâches uniquement écrites. En moyenne l'écart maximal est de 46% de français et l'écart minimal, de 26%. De telle sorte que la quantité d'anglais employée est presque toujours supérieure à la quantité de français, quelque soit l'angle sous lequel on examine leur situation. Si l'on excepte les ouvriers du secondaire qui oeuvrent dans le secteur du commerce (56% de français) et les travailleurs accomplissant des tâches orales et manuelles dans les services personnels et sociaux (58%), toutes les autres situations de travail produisent des pourcentages d'utilisation du français gravitant autour de la moyenne de 35%, mais souvent, bien au-dessous, comme dans l'industrie secondaire.

Si l'on passe de l'évaluation globale à l'évaluation spécifique, la part du français dans les communications de travail se rétrécit: elle n'est plus que de 25% à Montréal, ou, encore une fois, est regroupée la très grande majorité des membres du tiers groupe. Sur le plan des types d'activité de communication, le niveau d'emploi du français n'est plus, pour la rédaction de documents, que de 22% (Tableau 1.20), alors qu'il s'élève à 26% pour la lecture, et 28% pour les communications verbales. Les "autres" suivent ici le même schéma d'utilisation par type d'activité, que les anglophones. Une fragmentation plus poussée du groupe pourrait sans doute produire des niveaux d'emploi du français encore plus bas, mais qui n'apporteraient que des preuves supplémentaires de la prédominance manifeste de l'anglais.

Deux autres faits cependant la mettent encore davantage en évidence. Les membres du tiers groupe pratiquent beaucoup plus au travail la formule unilingue anglaise (36%) que la formule unilingue française (14%), c'est-à-dire deux fois et demie plus (Tableau 1.3). De même, le nombre de jours de contact qu'ils ont avec l'anglais, à Montréal, s'élève à 15.4 contre seulement 11.9 pour le français. L'inverse se produit en province, certes, où les jours de contact avec l'anglais s'élèvent à 10, alors qu'ils sont de 15.2 pour le français. La surprise ici, c'est que les quelque 20,000 travailleurs (Tableau 1.1) que constitue la main-d'œuvre "autre" en province, réussissent à n'avoir que 15 jours de contact sur 20 avec une langue qui est celle de 91.3% de la main-d'œuvre de cette région, c'est-à-

sible chez les francophones: l'écart est souvent de près de 20%; la diminution est encore plus patente chez les anglophones, en particulier dans certaines activités, comme la rédaction des textes particuliers internes, par exemple, où l'utilisation du français est quatre fois moindre à Montréal qu'en province (7): le plus souvent, cependant, l'écart entre les deux régions pour une même activité, est de l'ordre de 50% chez les anglophones. C'est beaucoup. Si la région métropolitaine ne favorise pas l'emploi du français chez les francophones, elle le favorise encore moins chez les anglophones. Il est significatif à cet égard, que les francophones soient davantage en situation de bilinguisme à Montréal qu'en province (55% contre 23%) et que ce soit l'inverse pour les anglophones (33% à Montréal et 51% en province).

La région métropolitaine apparaît ainsi, à tous égards, comme favorisant l'emploi de l'anglais au détriment du français. C'est là, et non en province, que se pose de la façon la plus aiguë le problème de la sur-utilisation de l'anglais par les francophones et celui de la sous-utilisation du français par les anglophones. Attribuant à chaque groupe linguistique la part qui lui revient dans l'utilisation globale du français et de l'anglais au travail, on obtient des résultats qui ne laissent aucun doute sur cette question (Tableau 1.34).

Le groupe anglophone apparaît presque complètement mobilisé par l'utilisation de sa langue maternelle quand on le compare aux deux autres, car il ne contribue que pour 6% à l'utilisation du français, alors qu'il représente à Montréal 22% de la main-d'œuvre: il y a bien sous-utilisation du français par les anglophones. Mais il y a davantage sur-utilisation de l'anglais par les francophones, qui contribuent presque autant que les anglophones à l'utilisation de l'anglais (35% contre 40%). Pour la langue française, la partie n'est pas égale. Elle l'est encore moins si l'on jette un coup d'oeil sur la contribution des autres à l'utilisation des langues: 25% à l'anglais et seulement 10% au français. Ainsi, les francophones sont presque les seuls à utiliser leur langue au travail, alors qu'ils contribuent pour une large part à l'utilisation de l'anglais. On ne peut avoir une meilleure image de ce que représente la région métropolitaine quant à l'emploi du français au travail. Ce n'est une langue utile que pour les francophones; et encore, c'est une langue qui, même pour eux, doit céder fréquemment le pas à l'anglais. Somme toute, à Montréal, le français apparaît, pour l'ensemble de la main-d'œuvre, comme une langue moins utile que l'anglais.

B) La situation sur le plan des communications de travail

Quel que soit le type de communication, familial ou fonctionnel, écrit ou verbal, les anglophones emploient leur langue de façon prépondérante, ne concédant que peu au français; les membres du tiers groupe ont une forte propension à adopter le même comportement linguistique. Quant aux francophones, ils font voir de très fortes variations dans l'emploi de leur langue selon qu'ils utilisent l'un ou l'autre des types de communication. Où l'écart est tout d'abord sensible, c'est entre les communications familiales et fonctionnelles. Des administrateurs aux ouvriers, pas un groupe de francophones qui ne voie baisser son niveau d'utilisation du français en passant des échanges humains au travail à des actes de communication visant à l'exécution expresse des tâches de travail. Et les travailleurs qui subissent les diminutions les plus drastiques appartiennent aux catégories les moins favorisées: ouvriers et contremaîtres. L'ouvrier qui doit lire des documents techniques (dernière colonne, à droite du tableau) le fait, non pas en sacrifiant 28% de français comme l'administrateur, mais en réduisant son pourcentage d'utilisation du français de 44%. Certes, tous les ouvriers n'ont pas à accomplir cette activité, mais ils sont tout de même 43% à le faire. Quant aux contremaîtres, c'est 75% de leur groupe qui doit sacrifier en bonne partie sa langue en lisant de tels documents.

Parmi les communications fonctionnelles, ce sont les activités de lecture qui entraînent pour chaque occupation les réductions les plus fortes dans l'emploi du français. Viennent ensuite les activités de rédaction. Seules les activités verbales présentent des écarts minimes ou nuls avec le pourcentage général. À croire que lorsqu'un francophone évalue globalement la place de sa langue dans les communications de travail, il n'a en tête que les échanges verbaux, qu'ils soient familiaux ou fonctionnels, paraissant ainsi oublier les activités écrites. C'est d'autant plus plausible, que ce ne sont pas tous les travailleurs, loin de là qui accomplissent les activités de lecture et de rédaction, lesquelles sont d'ailleurs fonctionnellement plus importantes que les activités verbales. Quoiqu'il en soit, il y a, pour les francophones, une différence fondamentale entre les activités écrites et les activités verbales, ces dernières étant beaucoup plus propices à l'emploi du français que les premières. Au plan des types de communication comme au plan régional, les francophones se retrouvent dans une situation linguistique bien différente de celle des anglophones. Derrière le rideau des communications de travail se cache, comme nous allons le voir, un décor qui n'est assurément pas le même pour chacun des groupes.

C) Les situations sur le marché du travail

Le travailleur se laisse définir par le poste qu'il occupe dans une organisation de travail, la tâche qu'il accomplit, le secteur d'activité où il oeuvre et la taille de l'entreprise où il exerce ses fonctions; deux caractéristiques connexes aident à le situer dans l'échelle socio-économique: le niveau d'éducation et le revenu. Ce sont là autant de situations qui, examinées séparément ou en conjonction les unes avec les autres, produisent des niveaux variables d'utilisation du français. Notre enquête ne nous permet pas d'identifier dans le fin détail les multiples situations (on en pourrait définir au-delà de 2,000), qui résultent de la combinaison des différents déterminants énumérés ci-dessus; mais nous sommes en mesure d'indiquer ceux qui favorisent l'utilisation du français, soit l'utilisation de l'anglais, soit l'utilisation des

TABLEAU 1.20

Comparaison entre le pourcentage général d'utilisation du français et les pourcentages moyens par type d'activités de communications, pour l'ensemble de la main-d'œuvre de Montréal et pour la main-d'œuvre par groupe linguistique.

	Toute la main d'œuvre de Montréal	Main - d'œuvre francophone de Montréal	Main - d'œuvre anglophone de Montréal	Main - d'œuvre d'une autre langue de Montréal
% général d'utilisation du français	59%	78%	16%	33%
% moyen d'utilisation du français pour l'ensemble des activités spécifiques de communications	57%	62%	11%	25%
% moyen pour les activités de lecture	47%	55%	16%	26%
% moyen pour les activités de rédaction	56%	63%	7%	22%
% moyen pour les activités verbales	64%	66%	12%	28%

passé de 3.6 jours en province, à 10.6 jours à Montréal, accusant ainsi le poids de la forte présence anglophone dans la région métropolitaine, ce nombre de jours ne passe pour les anglophones que de 9.6 à Montréal, à 11 jours en province, tout comme si dans les deux régions, mais plus particulièrement en province, la présence majoritaire des francophones ne jouait qu'un rôle restreint.

Dans la région métropolitaine, la situation se révèle, toute proportion gardée, la même: les anglophones subissent moins que les francophones la pression linguistique de l'autre groupe. Ils ne sont que 33% en situation de bilinguisme, comparativement à 55%, chez les travailleurs francophones (Tableau 1.24). De même, les francophones, plus nombreux, ont 10.6 jours sur 20 de contact avec l'anglais, contre 9.3 jours de contact avec le français, pour les anglophones, qui, à Montréal même ne forment que 22.4% de la main-d'œuvre. Que ce soit à Montréal, que ce soit en province, les anglophones, minoritaires comme groupe, paraissent être dans une situation socio-économique qui leur permet d'échapper pour la majorité d'entre eux à Montréal (67%) et pour près de la moitié en province (49%), à la nécessité d'utiliser le français au travail. Pour les francophones, la situation est différente: plus de trois-quarts (77%) échappent au bilinguisme en province, mais plus de la moitié (55%) y sont astreints à Montréal. L'extension du bilinguisme n'a vraiment pas le même sens pour les anglophones.

6) L'utilisation du français par les membres du tiers groupe linguistique

Les membres du tiers groupe sont fortement soumis aux conditions linguistiques qui prévalent sur le marché du travail. Si l'on excepte 10% de leur main-d'œuvre qui se tire d'affaire avec la langue maternelle (Tableau 1.3), les autres 90% sont voués dans les activités de travail à utiliser soit l'anglais, soit le français.

A) La prédominance de l'anglais

Des deux grandes langues usuelles au Québec, c'est l'anglais qui, de façon prédominante sert d'instrument de communication aux travailleurs du troisième groupe linguistique. À Montréal, où près de 89% d'entre eux sont concentrés, ils utilisent l'anglais à raison de 67% de leur temps de travail et le français pour les 33% restant. Ce pourcen-

dire, de 1,075,000 personnes. À cet égard, les "autres" paraissent présenter un modèle de relations linguistiques et de situation socio-économique très apparenté à celui que nous avons étudié chez les anglophones.

B) La prédominance du français

Elle n'apparaît de façon manifeste que dans le groupe de ceux qui ont déclaré travailler à peu près uniquement en français (14%) (Tableau 1.3). Chez les travailleurs de ce groupe restreint, le français sert d'instrument de communication dans 85% du temps de travail. On peut faire l'hypothèse qu'il s'agit dans ce cas de travailleurs qui oeuvrent dans des entreprises à prédominance francophone et française. Si tel est le cas, on pourrait soupçonner que la propriété de l'entreprise ou encore la langue des dirigeants et des employés joue un rôle important dans l'emploi que les membres du tiers groupe font du français et de l'anglais dans les communications de travail.

7) Les situations qui conditionnent l'utilisation du français

Tout au long des exposés précédents, nous avons noté qu'il est des situations propices à un emploi élevé du français dans les communications de travail, et d'autres, non. Nous les avons signalées sans plus, nous réservant d'y revenir par la suite. Il importe d'approfondir cet aspect de la question et de tenter de déterminer les conditions de travail qui paraissent favorables ou défavorables à l'emploi du français.

A) La situation régionale

Certes il est clair, sur le plan régional, que la province favorise beaucoup plus que Montréal, l'emploi du français. Nous en avons donné de nombreuses preuves, tant pour la pratique des formules linguistiques que pour le niveau d'utilisation du français. Les données ont fait voir à l'envi que l'agglomération montréalaise favorise chez les francophones l'emploi de l'anglais parallèlement au français et qu'elle diminue le peu de propension qu'ont les anglophones et les membres du tiers groupe à utiliser le français au travail. Nous en donnerons un dernier témoignage en mettant en parallèle les pourcentages d'utilisation du français des francophones, des anglophones et des autres dans chacune des activités spécifiques.

De la province à Montréal, la diminution de l'emploi du français est sen-

TABLEAU 1.17

Pourcentage général d'utilisation du français pour les francophones de Montréal et de la province par occupation et nombre approximatif de ceux qui exercent ces occupations parmi eux en janvier 1971

FRANCOPHONES					
	Province	Montréal	Tous		
	%	Nombre	%	Nombre	%
Administrateurs	90%	83,000	77%	85,000	83%
Professionnels	92	125,000	83	118,000	88
Employés de bureau	88	107,000	71	120,000	79
Vendeurs	90	101,000	74	77,000	83
Employés de services	93	145,000	79	100,000	87
Employés de transports et communications	92	90,000	78	76,000	86
Contremaîtres	94	42,000	76	22,000	88
Ouvriers du secondaire	95	267,000	82	144,000	91
Ouvriers du primaire	97	115,000	94	3,000	97
TOTAL	93%	1,075,000	78%	745,000	87%
					1,820,000

deux langues. Il en résulte une classification des situations de travail qu'on pourrait qualifier de structure sociolinguistique du monde du travail québécois (Tableau 1.36). On y distingue un secteur de domination du français où, à la fois les francophones et les anglophones utilisent plus de français que la moyenne de leur groupe; un secteur de domination de l'anglais, où anglophones et francophones emploient moins de français que la moyenne de leur groupe; un secteur bilingue, où les francophones utilisent moins de français que la moyenne de leur groupe, et les anglophones, plus de français, chacun sacrifiant pour ainsi dire sa langue; enfin, un secteur parallèle où chaque groupe utilise sa langue plus souvent que la moyenne. Tout ceci doit s'entendre cependant de façon relative, en fonction des niveaux d'utilisation déjà établis pour les différents groupes linguistiques et pour les différents types de communications.

En termes d'occupation, les ouvriers du secteur secondaire et les employés des services sont dans un cadre de prédominance du français, ce qui signifie que les francophones n'ont pas à utiliser beaucoup d'anglais et que les anglophones doivent y faire une plus grande utilisation du français. Les ouvriers du secondaire représentent le groupe le plus important de la main-d'œuvre, les francophones et les "autres" y sont sur-représentés aux dépens des anglophones. Chez les employés de service aussi les francophones sont sur-représentés. Ces deux catégories de travailleurs, bien que numériquement importants, n'ont pas une fonction de contrôle au sein du marché du travail. Leurs membres sont, en général, moins qualifiés que l'ensemble de la main-d'œuvre, contrairement aux administrateurs et aux employés de bureau qui, eux, sont dans une situation où les forces favorables à l'utilisation de l'anglais sont les plus prononcées. Ces deux dernières catégories de travailleurs exercent un plus grand contrôle de l'économie parce que leurs membres ont un pouvoir de décision ou jouent un rôle de contrôle des communications nécessaires au maintien des institutions de travail. Les catégories de la main-d'œuvre qui sont en contact avec des clients (employés des transports et communications et vendeurs) ou avec des groupes d'ouvriers (contremaîtres) sont soumis à des forces favorables au bilinguisme. Si l'on pouvait s'attendre à la localisation des travailleurs en contact avec une clientèle dans la catégorie du bilinguisme, on pouvait moins prévoir que cela se produirait pour celle des contremaîtres, compte tenu du fait que la main-d'œuvre du secondaire œuvre dans un contexte de prédominance du français. Cependant, comme les contremaîtres font le pont entre ceux qui prennent les décisions et ceux qui produisent, ils doivent chevaucher entre un univers de prédominance de l'anglais et un univers de prédominance du français, d'où les pressions au bilinguisme.

Les ouvriers du secteur primaire travaillent dans leur langue maternelle, tout comme les professionnels. Les premiers sont en presque totalité agriculteurs et n'ont pas à communiquer beaucoup avec le monde extérieur à leur entreprise. Quand ils doivent le faire, il existe un réseau de rapports qui leur permet de le faire dans leur langue. Le cas des professionnels est semblable. Tous ceux qui œuvrent dans le domaine de l'enseignement, de la santé, de la justice, des services personnels et sociaux spécialisés sont plus souvent qu'autrement insérés dans des structures parallèles qui les mettent en contact avec des populations de leur groupe linguistique.

Les occupations d'ouvrier du primaire et du secondaire, d'employés des services et de professionnels sont donc particulièrement favorables à l'utilisation du français. Les autres le sont relativement moins, tout spécialement, les occupations d'administrateurs et d'employés de bureau.

Par rapport aux secteurs d'activité, on retrouve les services sociaux et personnels dans la catégorie du parallélisme linguistique. L'industrie manufacturière avec ses ouvriers soumis aux pressions du français, ses contremaîtres bilingues et ses administrateurs et employés de bureau travaillant plus en anglais, se retrouve dans la catégorie des situations de bilinguisme. Viennent ensuite les secteurs d'activité dominés. L'industrie de la construction et l'industrie de la production primaire, où la main-d'œuvre est presque totalement francophone, sont soumises à la domination du français. L'administration publique qui compte une bonne part de services municipaux et provinciaux est aussi un secteur où les pressions s'exercent dans le sens d'une plus grande utilisation du français. Le cas le moins attendu est celui du commerce. Alors que les vendeurs étaient dans une situation de prédominance du français, tout le secteur du commerce se retrouve parmi les cas où le français domine. Si l'on considère que la main-d'œuvre francophone est sur-représentée dans ce secteur, que tout le commerce de détail est un des rares cas où le contrôle des francophones s'affirme en termes de propriété (8), on conçoit que la domination du français s'y manifeste. Par ailleurs, la finance et les services d'utilité publique, où le contrôle de la propriété est surtout anglais et où les anglophones sont sur-représentés, figurent nettement comme des secteurs où se manifestent des forces favorables à l'utilisation de l'anglais. Les secteurs les plus favorables à l'utilisation du français sont les plus nombreux: industrie primaire, construction, administration publique, commerce, services personnels et sociaux. Les moins propices sont l'industrie manufacturière, et surtout la finance et les services d'utilité publique.

Les tâches de travail ne fournissent qu'une division entre prédominance de l'anglais et prédominance du français. Toutes les tâches où le travail manuel occupe une place importante poussent à l'utilisation du français. Les francophones et les "autres" y sont d'ailleurs fortement sur-représentés. Les tâches de communication orale sont aussi dans le même cas. En revanche, les tâches comportant beaucoup de communications écrites excluant le travail manuel sont des tâches favorisant l'utilisation de l'anglais. Les anglophones sont relativement plus nombreux que les francophones et les "autres" à accomplir ces tâches écrites.

Dans les toutes petites entreprises,

ne comptant pas plus de dix personnes, chaque groupe linguistique est libre d'utiliser sa langue: le français y trouve son compte aussi bien que l'anglais. Pour le reste, tout se passe comme s'il fallait distinguer deux blocs d'entreprises: les moyennes et les grandes. A l'intérieur de ces deux groupes, les entreprises les plus petites sont toujours des lieux de prédominance du français alors que les plus grandes subissent la domination de l'anglais. Par ailleurs, un francophone est plus soumis à la nécessité de l'utilisation de l'anglais dans une entreprise qui compte entre 50 et 200 employés que dans une entreprise qui compte de 200 à 400 employés. La division entre grandes et moyennes entreprises, les premières comptant plus de 200 employés et les secondes entre 10 et 200, correspond à une réalité fonctionnelle du marché du travail. Il apparaît clairement qu'à l'intérieur des grandes entreprises de production (dont la taille dépasse 400 employés), et des entreprises moyennes de services, plus l'entreprise est de grande taille, plus le contexte de travail favorise l'anglais plutôt que le français. Les anglophones y sont fortement concentrés (Tableau 1.40), alors que les francophones et les "autres" se retrouvent davantage dans la toute petite entreprise.

Avec le revenu et l'éducation, nous abordons le travail sous un autre angle. Les bas niveaux de salaire et d'éducation coïncident avec la prédominance du français. Les paliers moyens s'associent à la pratique du bilinguisme au travail. Aux niveaux les plus élevés de revenu et d'instruction, on rencontre des forces favorables à l'utilisation de l'anglais. Le cas des secteurs parallèles, ceux où les anglophones et les francophones emploient surtout leur langue maternelle, est intéressant: on y retrouve les catégories de salaire les plus basses et les catégories d'éducation les plus élevées. Ceci est dû à la présence conjointe des ouvriers du primaire et des professionnels. Le niveau moyen de revenu (7,000) qui apparaît dans ce type de situation linguistique, confirme que les professionnels qualifiés qui jouissent de la liberté d'utiliser leur langue maternelle sont ceux des services personnels et sociaux et non ceux qui œuvrent dans l'industrie manufacturière ou la finance.

Nous avons défini une structure sociolinguistique qui fait ressortir à l'environnement le domaine du français est plutôt celui des basses tâches, des petites entreprises, des faibles revenus et des niveaux d'instruction peu élevés. Le domaine de l'anglais est tout à l'inverse: tâches supérieures de conception et de commande, haut niveau d'éducation et de revenu, grande entreprise. Entre les deux se place un secteur moyen, tant pour le revenu que pour l'éducation, le secteur bilingue, alors que les professionnels des services personnels et sociaux se situent dans une catégorie qui leur permet d'échapper à cette classification.

D - Les travailleurs types

Nous pouvons dire, dès lors, que les francophones peuvent utiliser beaucoup de français s'ils sont ouvriers du primaire ou du secondaire, s'ils ont une tâche manuelle, s'ils travaillent dans l'industrie primaire ou dans l'industrie de la construction s'ils ont moins de 9 années de scolarité et gagnent moins de quatre mille dollars par année. Entendons qu'ils peuvent utiliser beaucoup de français dans les communications générales, mais que cet emploi peut subir de fortes restrictions chez ceux qui ont à accomplir des activités de lecture ou de rédaction, ainsi que nous l'avons vu. Sont également en mesure d'utiliser abondamment leur langue les professionnels sociaux. A l'opposé, les francophones utilisent beaucoup d'anglais s'ils sont administrateurs ou employés de bureau, s'ils ont une tâche écrite non conjuguée avec du travail manuel, s'ils travaillent dans le secteur de la finance ou des services d'utilité publique, s'ils ont entre douze et quatorze années de scolarité et s'ils gagnent plus de dix mille dollars par année.

Les travailleurs des deux autres groupes linguistiques suivent un schéma apparenté: s'ils sont contremaîtres ou ouvriers du secondaire, s'ils accomplissent des tâches orales et manuelles, s'ils œuvrent dans le commerce ou l'administration publique, s'ils ont complété entre six et douze années d'études et gagnent entre six et neuf mille dollars par année, ils utilisent beaucoup de français relativement à la moyenne de leur groupe; mais comme administrateurs et employés de bureau accomplissant une tâche écrite dans la finance ou les services d'utilité publique, avec une instruction de niveau universitaire et un revenu de plus de douze mille dollars par année, ils utilisent peu de français et beaucoup d'anglais.

Bref, pour résumer, la région métropolitaine ne favorise pas un emploi élevé du français, surtout chez les francophones. La province offre de meilleures conditions. Les communications spécifiques de travail, surtout les activités de lecture et de rédaction, de leur côté, ne sont pas aussi propices que les communications générales. Enfin, les situations très diverses, dans lesquelles peut se trouver le travailleur sur le marché du travail sont loin de présenter des conditions identiques pour l'emploi du français: les basses tâches favorisent l'emploi du français, les tâches supérieures, l'utilisation de l'anglais. Et les deux groupes linguistiques semblent s'être inégalement partagé ces tâches de valeur bien différente.

E - Les facteurs les plus déterminants dans l'emploi des langues dans chaque groupe linguistique

Tout au long de notre exposé sur l'utilisation du français, nous avons constaté que le travailleur est fortement soumis, dans l'emploi qu'il fait des langues, aux situations qu'il rencontre sur le marché du travail. Surtout s'il est francophone. Ce n'est que lorsqu'on l'a défini en terme d'occupation, de tâche, de secteur d'activité, de revenu et de niveau d'instruction qu'on est en mesure de dire quelle est l'utilisation qu'il peut faire du français dans ses communications de travail. Mais, de ces différents éléments qui définissent la situation du travailleur, nous ne savons pas encore lequel joue le rôle le plus important. Un calcul des indices de dissimilarité permet de le déterminer. Plus l'indice est élevé, plus

TABLEAU 1.24
Les usages linguistiques des travailleurs selon les régions

	Travailleurs francophones utilisant:		
	A peu près uniquement le français	Les deux langues à des degrés divers	TOTAL
Montréal	45% (336,000)	55% (409,000)	100% (745,000)
Province	77% (829,000)	23% (246,000)	100% (1,075,000)

	Travailleurs anglophones utilisant:		
	A peu près uniquement l'anglais	Les deux langues à des degrés divers	TOTAL
Montréal	67% (175,000)	33% (86,000)	100% (261,000)
Province	49% (41,000)	51% (42,000)	100% (83,000)

Pourcentage des travailleurs en situation de quasi unilinguisme ou de bilinguisme relatif selon les régions

	Travailleurs francophones	
	Travailleurs quasi unilingues	Travailleurs en situation de bilinguisme
Montréal	29% (336,000)	62% (409,000)
Province	71% (829,000)	38% (246,000)
TOTAL	100% (1,165,000)	100% (655,000)

	Travailleurs anglophones	
	Travailleurs quasi unilingues	Travailleurs en situation de bilinguisme
Montréal	81% (175,000)	67% (86,000)
Province	19% (41,000)	33% (43,000)
TOTAL	100% (216,000)	100% (128,000)

le déterminant engendre une situation sur le marché du travail qui conditionne l'utilisation du français.

La constatation la plus manifeste porte sur le niveau des indices d'un groupe linguistique à l'autre. Il est facile de remarquer que, pour presque tous les déterminants, l'indice le plus élevé se rencontre dans le groupe "autre" alors que l'indice le plus faible se retrouve chez les anglophones. Ainsi, la situation d'un membre du groupe linguistique "autre" sur le marché du travail détermine grandement la formule linguistique qu'il va pratiquer. Par contre, il semble que peu de caractéristiques du monde du travail parviennent à briser l'homogénéité du comportement linguistique des anglophones. Les francophones se situent à mi-chemin entre ces extrêmes. Derrière ce phénomène, se cache probablement le degré de liberté de choisir sa formule linguistique pour un membre de la main-d'œuvre selon le groupe linguistique auquel il appartient. Les anglophones se conforment à la norme de leur groupe indépendamment de leur position individuelle ou structurelle sur le marché du travail. Quel que soit le genre d'occupation dans lequel ils œuvrent, dans quelque secteur d'activité que ce soit, pour n'importe quel type de tâche au travail, un anglophone est toujours assuré d'y voir actualisée la norme de comportement linguistique de son groupe. Pour les francophones et de façon plus prononcée pour les "autres", l'expectative d'un certain comportement linguistique varie davantage d'un type de tâche au travail à un autre, d'un genre d'emploi à un autre.

Abordant l'ordre des indices dans chaque groupe linguistique, la "tâche au travail" apparaît la plus déterminante pour les "autres" et pour les francophones, alors que pour les anglophones, qui ne subissent pas au même titre la pression du marché du travail, ce déterminant vient au dernier rang. Il semble donc que l'intensité et le genre de communications au travail soient à privilégier pour comprendre ce qui amène un travailleur à utiliser surtout l'anglais, ou surtout le français, ou également l'une et l'autre langue.

De toutes les variables indépendantes considérées, l'éducation est sûrement celle qui vient en premier lieu dans la chronologie d'une carrière. Selon les données présentées, il semble que le niveau de compétence professionnelle acquis au début de la carrière soit étroitement lié au comportement linguistique pour les francophones et les anglophones, alors que pour les groupes "autres" ce déterminant est le plus faible.

A l'autre extrême de la série chronologique des déterminants se situe le revenu. C'est cette caractéristique qui coïncide le mieux avec le comportement linguistique chez les anglophones, alors que la coïncidence n'est que moyenne chez les "autres" et faible chez les francophones.

Bref, le comportement linguistique des anglophones est assez indépendant des déterminants de situation sur le marché du travail. Ce groupe, contrôlant l'économie, impose une norme plutôt qu'il ne se soumet à celle d'un contexte de travail. Dès lors, le comportement linguistique est indice de statut socio-économique ou de position dans la hiérarchie sociale. Le groupe francophone qui prime par le nombre sur le marché du travail est un peu plus soumis aux contraintes du contexte de travail. La définition du travail au niveau individuel (tâche de travail et occupation) détermine le comportement linguistique,

de même que la préparation au travail que constitue l'éducation. Le groupe des "autres" ne peut faire appel ni à une position de majorité démographique, ni à une position de majorité dans une perspective sociologique relative à la possession du pouvoir. Dans ce cas, la nature, le cadre de travail et son produit sont des éléments qui conditionnent plus fortement le comportement linguistique.

Derrière les variations dans l'utilisation du français dont nous avons abondamment fait état tout au long de ce chapitre, se cache, pour les francophones et pour les membres du tiers groupe, une soumission plus grande aux conditions du marché du travail. Apparemment, ce ne sont pas eux qui définissent ces conditions, mais les membres du groupe anglophone.

II - La prépondérance de l'anglais sur le marché du travail québécois

Nous avons vu pour les travailleurs en situation de bilinguisme, l'anglais affirmer sa prépondérance comme instrument de communication dans les activités de travail. Cette prépondérance était sans équivoque chez les anglophones; un peu moins marquée, mais néanmoins manifeste chez les membres du tiers groupe linguistique; plus subtile chez les francophones, pour qui elle se présentait sous forme d'une langue rivale, dont la concurrence ne s'affirmait pas avec la même force dans toutes les situations de travail et dans tous les types de communication, mais cependant avec assez de vigueur et de fréquence pour qu'on soupçonne qu'elle joue pour eux comme pour les autres travailleurs québécois un rôle primordial dans les activités de travail. Nous avons des preuves qu'en fait l'anglais tient une place exceptionnelle sur le marché du travail québécois, preuves qui démontrent à l'envi que les deux grandes langues usuelles au Québec, n'ont pas le même poids ni dans les fonctions administratives et techniques des entreprises, ni dans les situations de contact entre les groupes linguistiques, ni comme exigence de travail, ni dans la considération que les usagers leur accordent comme éventuels instruments de gagne-pain.

1) La prépondérance de l'anglais dans les communications administratives et techniques des travailleurs

En étudiant l'utilisation du français selon les types de communications, nous avons noté que le niveau d'emploi était plus bas dans les activités spécifiques que dans les activités générales de communication, et, parmi les activités spécifiques, plus bas dans les activités écrites que dans les activités verbales. Pour l'ensemble de la main-d'œuvre de Montréal, les activités de lecture n'offrent un niveau d'utilisation du français que de 47%, alors que pour la rédaction, il est de 56%, et pour les communications verbales, de 64%. Quelle vertu ont donc les activités spécifiques, d'une part, et, parmi elles, les activités écrites, tout par-

ticulièrement la lecture de documents, pour engendrer une telle baisse du niveau d'utilisation du français? Si l'on se reporte aux questions qui ont été posées aux informateurs on constate qu'à l'exception de trois d'entre elles qui ont trait aux relations avec les clients, les fournisseurs et le public, donc, avec l'extérieur, les autres portent essentiellement sur les rapports qui régissent la marche interne des entreprises: rédaction de textes généraux ou particuliers, lecture de notes générales ou particulières, communications avec son supérieur immédiat, ses subordonnés, ses collègues et participation à des réunions. L'une d'entre elles, la lecture des documents, est ambiguë, en ce qu'elle ne spécifie pas s'il s'agit de documents internes ou externes. Cette dernière question d'ailleurs, a une connotation plutôt technique qu'administrative, puisqu'elle demande si le travail exige qu'on obtienne des renseignements dans des manuels, des catalogues, des dossiers, des périodiques, etc. Notre enquête a donc porté essentiellement sur les usages linguistiques des travailleurs dans les communications qui régissent la vie interne des entreprises et dans la recherche des renseignements techniques nécessaires à l'exécution des tâches. Il est à noter que l'impact des communications externes sur le niveau moyen d'utilisation du français est à peu près nul. Ce sont bien les communications internes à l'entreprise, ainsi que la lecture de documents, qui font varier le niveau d'emploi du français et non les communications avec la clientèle, les fournisseurs et le public.

Les activités internes des entreprises ont une hiérarchie. Ce qui le fait voir, c'est que ceux qui les exercent sont plus nombreux à posséder un niveau d'instruction élevé, selon qu'ils s'adonnent davantage aux activités écrites qu'aux activités verbales ou manuelles. Au sein de la famille des tâches manuelles, les techniciens, qui doivent avoir des communications écrites, sont plus nombreux à avoir un niveau de scolarité supérieure que les contremaîtres et les ouvriers qui n'accomplissent que des tâches orales ou manuelles. Certaines tâches orales, comme celles qu'accomplissent les représentants auprès de la clientèle, paraissent exiger pour beaucoup d'entre eux un niveau d'instruction assez élevé. Mais où il est manifeste que des études supérieures sont nécessaires, c'est pour l'exécution des tâches, essentiellement écrites, qui sont celles des cadres et des fonctionnaires: 62% des francophones, 71% des anglophones et 73% des "autres" qui occupent le poste de cadre, ont terminé des études secondaires. Les communications écrites, de toute évidence, sont dans les entreprises, des activités de conception et de contrôle, les communications verbales, elles, étant essentiellement des activités d'exécution, tout comme d'ailleurs les activités manuelles. Nous sommes donc face à cette réalité, qu'il existe bel et bien une hiérarchie dans les activités internes des entreprises, et qu'au sommet de cette hiérarchie se trouvent les activités de conception et de contrôle qui ont pour fondement le document écrit.

Or, la prépondérance de l'anglais dans ces activités essentielles que sont les activités écrites de communication, est sans équivoque. Nous apportons des preuves supplémentaires à celles que nous avons déjà fournies, car il est important de bien établir ce fait majeur dans l'utilisation des langues au Québec. Si l'on tente de prédire le pourcentage général d'utilisation du français d'un travailleur par la division de son temps de travail en tâches manuelles, écrites ou verbales, on obtient des résultats qui résument l'effet de la tâche sur l'emploi du français pour chaque groupe linguistique. La tâche manuelle a un effet positif, entraînant pour tous, mais surtout pour les francophones et les "autres", une augmentation de l'emploi du français; les communications verbales exercent la même action sur les anglophones et sur les membres du tiers groupe, alors que leur effet est nul pour les francophones qui utilisent déjà beaucoup leur langue dans ce type de communications; en revanche, les activités écrites exercent une forte contrainte négative sur l'emploi du français, pour tous les groupes, mais tout particulièrement pour les membres du tiers groupe, et un peu plus pour les francophones que pour les anglophones.

Une autre façon de mettre les choses en évidence, c'est de calculer, pour chaque groupe linguistique, le pourcentage de français attendu, si les travailleurs ne se consacraient qu'à l'une ou l'autre des tâches de travail: soit manuelle, soit écrite, soit verbale (Tableau 1.45). On voit alors qu'un francophone qui n'accomplirait que des tâches écrites, concéderait 27% à l'anglais, alors que le taux de concession n'est plus que 14% dans le cas des rapports verbaux et atteint à peine 6% dans le contexte du travail manuel. Un anglophone, tout comme un membre du tiers groupe, ne concéderait, pour des tâches écrites, qu'un pourcentage dérisoire de leur temps de travail au français (5% et 6%), alors que s'ils employaient tout ce temps à communiquer verbalement, ils verraient leur pourcentage général d'utilisation du français respectivement multiplié par 5 et par 7: pour les groupes minoritaires, le contact personnel que suppose l'échange verbal semblerait impliquer une plus grande utilisation de la langue de la majorité. Les travailleurs qui ne feraient que du travail manuel, quant à eux, subiraient des pressions analogues pour l'emploi du français, mais cependant un peu moins marquées.

Il est clair que les activités écrites de communication au travail exercent une contrainte négative sur l'emploi du français pour chacun des groupes linguistiques. Dans le chapitre précédent, cette contrainte nous est apparue plus sensible dans le cas des francophones parce qu'ils utilisent beaucoup de français et qu'on voit mieux les pertes qu'ils subissent quand ils s'adonnent à des activités spécifiques de lecture et de rédaction; les pourcentages que nous venons de produire nous font voir que le même phénomène se produit pour les anglophones et les membres du tiers groupe: l'anglais règne en maître quasi absolu lorsque ces deux groupes se livrent exclusivement à des activités écrites, alors qu'ils doivent concéder davantage au français dans les activités

manuelles, et surtout verbales. Cette constatation donne à penser qu'il existe une règle qui, dans les communications écrites au travail, favorise l'anglais et les anglophones. Quand on sait l'importance de ce type de communication sur le plan conceptuel et administratif, et par conséquent, sur le plan de l'utilité fondamentale et du prestige qui en découle pour une langue, on ne peut que penser au dommage qui en résulte pour le français et pour les francophones. Ce n'est assurément pas une bonne méthode que d'assurer la diffusion du français par la seule voie orale; l'usage écrit doit prendre le relais, car il est seul à pouvoir assurer au français, comme à toute langue, stabilité, permanence et prestige.

Tout ce que nous avons dit pour les communications d'ordre administratif vaut pour les communications qu'on pourrait, d'un mot commode, appeler techniques. Elles comprennent la consultation de toutes sortes de documents, et visent, à quelque niveau que ce soit, à favoriser l'exécution des tâches. De toutes les communications écrites, ce sont celles qui subissent le plus fortement la pression de l'anglais. Pour les francophones de Montréal, la consultation de ces documents se fait à 52% en anglais, et même en province, le niveau d'anglais atteint 36%. Nous avons vu que pour les ouvriers, le taux d'anglais atteignait 54%, et pour les contremaîtres, 49%. Pour tous les francophones d'ailleurs, la consultation de ces documents largement diffusés en anglais, représente un investissement considérable dans l'autre langue. La prépondérance de l'anglais est ici trop poussée pour qu'elle n'engendre pas de dommage pour la langue française.

2) La prépondérance de l'anglais dans les communications verbales

Sur un territoire où co-habitent deux groupes linguistiques importants, le marché du travail n'est pas nécessairement organisé de façon que chaque travailleur ait comme interlocuteur quelqu'un de son groupe. Il est des situations nombreuses où la rencontre se fait entre travailleurs de langue différente. C'est ce qui se produit au Québec où l'univers des interlocuteurs au travail se compose de personnes différentes. Chez les francophones, dans les communications verbales, la coïncidence est forte entre la langue de l'acteur qui a fourni les renseignements et celle de son interlocuteur. Elle atteint son maximum dans le cas des échanges entre collègues ou égaux où 93.3% des paires d'interlocuteurs sont homogènes, impliquant ainsi deux francophones. Elle est un peu moins forte dans les relations de superviseur à supervisé (Parl. Sub. 92.6%), dans les échanges au cours des réunions (88.6%) et dans les rapports entre inférieurs et supérieurs (Parl. Sup. 84.6%). Pour être fréquentes, ces relations entre francophones n'excluent pas des rapports avec les travailleurs des autres groupes linguistiques. Mais, étant donné la composition linguistique de la main-d'œuvre, qui est francophone à 77% en province et à 64% à Montréal, on aurait pu les croire plus nombreuses. Il semble donc exister une sorte de ségrégation des communications verbales.

Quoi qu'il en soit, les nécessités de travail créent des situations de contact entre les groupes linguistiques, à partir desquelles des décisions d'ordre linguistique doivent être prises pour résoudre les problèmes de communication qui peuvent surgir. Nous avons calculé que 23% des interactions linguistiques possibles impliquent de telles décisions, parce qu'elles se déroulent entre membres de groupes linguistiques différents. Ces décisions aboutissent le plus souvent à accorder préséance à l'anglais sur le français. Des 142 cas que nous avons dénombrés où le supérieur est francophone et le subalterne anglophone 34.5% se résolvent par le bilinguisme, 18.3% seulement par l'utilisation de la langue du supérieur francophone et 47.2% par l'emploi de la langue du subalterne, soit l'anglais. Des 421 paires d'interlocuteurs formées d'un anglophone et d'un francophone où l'anglophone est le supérieur, le bilinguisme est la solution adoptée pour près de 26% des cas d'interaction linguistique, le français langue du subalterne, sert à résoudre le problème dans une proportion identique, mais l'anglais, langue du supérieur, l'emporte dans 48% des cas. L'anglais joue le même rôle prédominant dans le comportement linguistique des membres du tiers groupe: avec un supérieur anglophone, l'anglais devient pour eux la langue de communication dans 83% des cas; mais avec un supérieur francophone, le français ne joue ce rôle que dans 48% des cas, alors que l'anglais continue à servir d'instrument de communication dans 28% des cas. Les francophones cèdent à l'anglais ou au bilinguisme, malgré leur rôle de supérieur, non seulement avec des subalternes anglophones, mais aussi avec des membres du tiers groupe qui occupent une position hiérarchique inférieure. La prédominance de l'anglais défie même ici l'influence et le prestige que donne la position de "supérieur" dans les organisations de travail.

Traduites en pourcentages d'utilisation du français, ces relations linguistiques apparaissent tout aussi défavorables au français. Un francophone concède 63% d'anglais (100% - 37% de français) à son supérieur anglophone, alors qu'un anglophone ne concède que 31% de français à son supérieur francophone. De même, un membre du tiers groupe utilise 93% d'anglais (100% - 7% de français) avec un supérieur anglophone, mais seulement 57% de français avec un supérieur francophone. Le déséquilibre est le même dans les rapports avec les subalternes et les collègues ou égaux. Les francophones utilisent presque autant d'anglais avec des subalternes (54%) et des collègues (57%) anglophones qu'avec des supérieurs anglophones (63%), alors que les anglophones, dans les mêmes situations, n'utilisent que 25%, 23% et 31% de français. Pour chaque type de relations, il existe une différence de quelque 30% entre le degré de concession que les francophones consentent à l'anglais, par rapport à celui que les anglophones consentent au français. La partie n'est pas

Tableau 1.34

Contribution de la main-d'œuvre montréalaise à l'utilisation du français et de l'anglais au travail par groupe linguistique.

Groupes linguistiques	français	anglais
Contribution de la main-d'œuvre francophone	84%	35%
Contribution de la main-d'œuvre anglophone	6%	40%
Contribution de la main-d'œuvre d'une autre langue	10%	25%
Total	100%	100%

égale. D'autant moins d'ailleurs qu'on s'élève dans l'échelle des occupations (Tableau 1.49). Un ouvrier francophone utilise 52% d'anglais avec son supérieur anglophone, alors que l'administrateur francophone communique verbalement avec le sien en anglais, à raison de 78% du temps. Pour les anglophones, les taux de concession au français avec un supérieur francophone sont de 31% pour les ouvriers et de 17% pour les administrateurs. Entre ces deux extrêmes, on retrouve une différence dans le taux de concession des francophones, de quelque 27% pour les employés de bureau (67% d'anglais - 40% de français pour l'employé de bureau anglophone), les employés des services et des transports et communications, et de près de 47% au niveau des vendeurs et des professionnels. Plus il s'élève dans l'échelle des professions, plus le francophone est défavorisé par rapport à son homologue anglophone dans des conditions identiques d'interaction linguistique.

Les rapports avec les subalternes et les collègues présentent une particularité qu'il convient de souligner: la relation s'établit alors avec un groupe d'interlocuteurs et non plus avec une seule personne comme c'est le cas avec le supérieur. Il y a de fortes chances alors pour que le groupe d'interlocuteurs compte un ou plusieurs membres de l'autre groupe linguistique. Ainsi, quel que soit le niveau de compétence des anglophones et 61% des "autres" qui ont à diriger des subalternes, comptent à la fois des anglophones et des francophones parmi leurs subordonnés. Les pourcentages sont à peu près du même ordre dans le cas des groupes de collègues ou d'égaux. Cette situation permet de voir si le niveau d'utilisation du français ou de l'anglais varie selon qu'un travailleur est en relation avec des membres d'un seul groupe linguistique ou des deux groupes. Il ressort, pour le francophone, que dans ses relations avec des subalternes, il a plus de chance d'utiliser le français avec des francophones dans un environnement entièrement francophone (95,3%) que dans un environnement bilingue (86,4%); mais qu'avec des anglophones, il emploie davantage sa langue dans un environnement bilingue (39,2%) que dans un univers entièrement anglophone (22,9%). Il en va de même pour ses relations avec des collègues, à cette exception près qu'il emploie un peu plus de français avec les anglophones. On peut déduire de ceci qu'un francophone a tout intérêt à être en relation avec des anglophones dans un environnement bilingue. Pour les anglophones, c'est évidemment leur présence dans un univers entièrement francophone qui entraîne l'emploi le plus élevé qu'ils font du français avec des francophones: 40,5% avec des subalternes et 52,5% avec des collègues. Dès que l'environnement devient linguistiquement hétérogène, l'utilisation du français diminue de moitié et plus (22% et 21,9%); le même environnement hétérogène n'a que peu d'effets sur l'utilisation que les anglophones font du français avec d'autres anglophones (2,4% et 3,3%). On peut en déduire qu'une forte présence francophone augmente le taux d'utilisation du français chez les anglophones, mais que dès que l'univers de communication devient hétérogène, cet avantage relatif se perd rapidement.

Tout compte fait cependant, dans les interactions avec des groupes hétérogènes d'interlocuteurs, les anglophones concèdent beaucoup moins au français que les francophones ne le font à l'anglais. Dans un univers bilingue, un francophone utilise près de 14% d'anglais (100% - 86,4%) pour communiquer avec des francophones, alors que l'anglophone n'emploie, lui, que 2,4% et 3,3% de français pour communiquer avec des travailleurs anglophones; dans un univers unilingue anglophone, un francophone parvient à utiliser sa langue dans 22,9% ou 31,4% du temps, selon le cas, alors que dans la situation inverse, l'anglophone utilise la sienne dans 46,5% ou 59,5% du temps (100% - 52,5% ou - 40,5% de français), soit deux fois plus que le francophone. Encore ici, la partie n'est pas égale, et l'avantage reste à l'anglais.

Il existe donc, là encore, une sorte de règle qui fait que les anglophones emploient davantage leur langue avec des francophones qu'entre eux, quel que soit l'univers linguistique et quel que soit le type de rapport personnel. Ce qui le confirme, c'est l'enquête que nous avons menée auprès des cadres de l'entreprise manufacturière, enquête qui nous a permis de constater que deux personnes d'une même compétence dans la langue de l'autre, utilisent dans leurs échanges verbaux, l'anglais à 60% du temps et le français dans seulement 40%. On sait que les francophones aiment utiliser l'anglais pour conserver la compétence qu'ils ont acquise dans cette langue. Mais ce comportement nous paraît insuffisant pour expliquer l'écart de 20% de temps où deux personnes, également habiles à utiliser la langue de l'autre, emploient plutôt l'anglais que le français quand elles se rencontrent. L'habitude peut y être pour quelque chose, mais d'où vient cette habitude?

3) La prépondérance de l'anglais dans les exigences linguistiques sur le marché du travail

Le fardeau du bilinguisme est inégalement réparti entre francophones et anglophones, tant sur le plan de la compétence dans la langue de l'autre que sur celui des exigences linguistiques au cours de la carrière du travailleur. Nos données là-dessus ne laissent aucun doute.

A) La compétence dans la langue de l'autre au sein de la main-d'œuvre

Constatons tout d'abord que, de façon générale, la compétence en langue seconde est plus répandue pour les activités orales (parler et comprendre) que pour les activités écrites (lire et écrire). De même, on peut noter que les habiletés passives (comprendre et lire) sont plus faciles à maîtriser que les habiletés actives (parler et écrire). Ceci dit, on remarque que les écarts de compétence entre francophones et anglophones se situent entre les habiletés orales et les habiletés écrites. Les anglophones sont aussi nombreux que les francophones

(47% et 48%) à avoir une compréhension bonne ou excellente dans la langue de l'autre. Sur le plan de l'activité verbale, cependant, il y a un surplus de compétence de 5% des anglophones sur les francophones. Mais, c'est dans les activités écrites que les écarts sont manifestes: 9% pour lire et surtout 19% pour écrire. Est-ce parce que, pour les anglophones, les activités écrites en français sont réduites au minimum, comme nous l'avons vu? De toute façon, par rapport aux données des recensements, qui ne spécifient pas le degré de compétence selon les habiletés linguistiques, nous sommes informés que les anglophones comprennent et parlent le français presque autant que les francophones l'anglais, mais qu'il n'en est pas ainsi dans les habiletés écrites. De plus, elles nous apprennent que, quel que soit le type de communication, les francophones sont plus nombreux à avoir une compétence excellente. Déjà, le fardeau qui porte chaque groupe linguistique est inégal. On peut calculer, en effet, qu'il faudrait, pour le rendre équivalent entre les deux groupes, augmenter la compétence à "comprendre" des anglophones de 7%, celle de "parler" de 8% et celles de lire et d'écrire, respectivement de 10% et 19%.

Le déséquilibre est encore plus marqué si l'on compare les francophones et les anglophones de Montréal. Alors que les francophones affichent une compétence de beaucoup supérieure à celle de l'ensemble du groupe, les anglophones, eux, présentent des niveaux de compétence équivalents. Dès lors, pour que les anglophones de Montréal portent un fardeau équivalent à celui des francophones, il faudrait qu'une plus forte proportion d'entre eux soient compétents en français: au moins 21% seraient appelés à comprendre le français dans une plus large mesure que présentement; pour parler, lire et écrire, la proportion devrait être de 26%, 25% et 36%. A certains égards, on a une mesure analogue de ce déséquilibre dans l'effort consenti pour maîtriser chaque langue, en comparant les niveaux de compétence en anglais et en français des membres du tiers groupe. Pour tous les types d'activité linguistique, ils sont nettement plus nombreux à acquiescer la maîtrise de l'anglais que celle du français, surtout dans la compétence "excellente", où l'écart est trois fois de simple au double (15% et 31%: 20% et 38% et 17% et 34%). Pour que la compétence des "autres" soit égale dans les deux langues, il faudrait augmenter le niveau de compréhension du français de 18% des membres de ce groupe, et de 17%, 18% et 11% pour la capacité de parler, de lire et d'écrire le français.

En additionnant les changements requis pour que les anglophones aient à fournir le même effort que les francophones de Montréal, et ceux qui seraient requis des "autres" pour qu'ils parviennent à une maîtrise du français égale à

qu'on fait l'examen dans un univers plus étroit que celui de l'ensemble de la main-d'œuvre. Au niveau des cadres de l'industrie manufacturière - lesquels ont constitué la grande majorité des répondants de l'enquête que nous avons fait conduire (9) - mais aussi du commerce, de la finance, des transports et communications et des services divers, la compétence verbale est très inégalement répartie entre francophones et anglophones. Ceux-ci comptent un tiers d'unilingues, un tiers de bilingues inférieurs et un tiers de bilingues supérieurs, alors que les francophones présentent une répartition comprenant deux tiers de bilingues supérieurs et un tiers de bilingues inférieurs. Comme les unilingues anglophones ne peuvent communiquer avec les francophones, sinon en anglais, et que les bilingues inférieurs n'utilisent le français que dans 39% du temps avec les francophones, il en résulte très clairement que ce sont les francophones qui doivent assurer, en anglais, la communication avec les deux tiers de l'échantillon anglophone, et pour la majeure partie du temps où se déroulent des communications. Cette différence entre le degré de bilinguisme des francophones et des anglophones, au niveau des cadres de l'entreprise, joue fortement en défaveur du français comme langue de communication au travail.

C) Les exigences linguistiques au cours de la carrière de travail

La compétence de langue seconde est plus souvent le fait des francophones que des anglophones, surtout à Montréal. Les exigences du marché du travail y sont pour quelque chose. A l'entrée dans la carrière de travail, la probabilité qu'un francophone ait trouvé un premier emploi exigeant seulement sa langue maternelle est inférieure de 10% (78% - 68%) aux chances d'un anglophone d'en avoir trouvé un où seule sa langue était requise (tableau 1.54). En revanche, un francophone a plus de chances qu'un anglophone de trouver un emploi où sa langue est exigée concurremment avec l'anglais (28% contre 18%). Mais il s'agit d'une maigre compensation quand on sait que dans ce type de situations, le taux d'utilisation de l'anglais pour les communications spécifiques est de 43% pour le francophone, alors qu'il est de 28% de français pour l'anglophone. Les exigences linguistiques rencontrées par les membres du tiers groupe montrent assez que l'anglais pèse plus lourd sur le marché du travail que le français: dans 54% des cas, ils ont dû satisfaire à la nécessité d'avoir à utiliser l'anglais contre 16% des cas pour le français. D'ailleurs, quand on leur demande dans quelle langue ils croyaient pouvoir mieux faire leur travail lors de leur premier emploi, les travailleurs ne donnent pas nécessairement tous comme réponse: dans la langue maternelle. Les francophones plus que les anglophones

TABLEAU 1.45
Pourcentage attendu d'utilisation du français pour des travailleurs n'accomplissant que du travail manuel, ou du travail écrit, ou du travail verbal.

Groupes linguistiques	Personne ne faisant que du travail manuel	Personne ne faisant que du travail écrit	Personne ne faisant que du travail verbal
Francophones	93,6%	72,6%	86,4%
Anglophones	21,2%	5,2%	27,4%
Autres	39,9%	6,3%	46,2%

leur maîtrise de l'anglais, nous arrivons à la conclusion que c'est entre 20% et 27% des non francophones de Montréal qui devraient parfaire leur compétence en français (le 20% s'applique à "comprendre" et le 27% à "écrire"; pour "parler" et "lire", le pourcentage est dans les deux cas de 22%). Traduits en nombre d'étudiants à des cours de français, ces pourcentages représenteraient un investissement considérable pour le système scolaire. En effet, pour évaluer la distribution des compétences en anglais et en français à Montréal, il faudrait présentement augmenter la compétence à comprendre le français d'au moins 84,000 travailleurs montréalais non francophones, et la compétence à écrire de quelques 113,000 d'entre eux. Ces chiffres donnent une idée de l'ampleur du déséquilibre dans le poids que francophones et non francophones supportent pour assurer un minimum de communication entre les travailleurs québécois.

Nous prendrions enfin une vue générale de la situation pour l'ensemble de la main-d'œuvre en nous aidant de l'indice de domination d'une langue sur une autre. Pour obtenir cet indice, nous avons calculé le pourcentage de personnes connaissant l'une et l'autre langue officielle parmi ceux dont ce n'est pas la langue maternelle. Ainsi, en combinant les 19% de francophones qui maîtrisent parfaitement l'anglais "parlé" au 34% du groupe "autres", qui ont la même compétence en anglais, on arrive à 20% de non anglophones qui sont très compétents en anglais. On trouve le pourcentage de non francophones qui maîtrisent le français, en combinant les anglophones et les "autres". Il ressort que, pour toutes les activités, la compétence en anglais est toujours plus répandue que la compétence en français, autant dans l'ensemble de la province qu'à Montréal.

Pour l'ensemble de la province, alors que la compétence à comprendre est à peine d'un tiers plus élevée en anglais qu'en français, la compétence à lire et à écrire passe du simple au double. La domination de l'anglais est encore plus grande à Montréal où les indices atteignent près de 3. Cette domination plus poussée dans les activités écrites coïncide avec la prépondérance de l'anglais dans les activités de communication écrite sur le marché du travail. Il semble donc que la distribution des compétences linguistiques dans la langue seconde soit un facteur important de la situation décrite jusqu'à maintenant. Au niveau individuel, ce facteur est une contrainte précise. Au niveau collectif, le phénomène exprime une structure sociale où l'anglais domine.

B) La compétence dans la langue de l'autre au niveau des cadres de l'entreprise privée

La situation n'est pas meilleure lors-

Tableau 1.36
Classification des catégories de la main-d'œuvre dans quatre types de situation linguistique.

TYPES	Catégories d'occupation	Catégories de secteur d'activité	Catégories de tâche au travail	Catégories de taille d'entreprise	Catégories de revenu	Catégories d'éducation
Domination du français	- Ouvriers du secondaire - Employés des services	- Construction - Ind. primaire - Administration publique - Commerce	- manuelle - orale et manuelle - écrite et manuelle - orale	- 11-50 emp. - 201-300 emp. - 301-400 emp.	- \$ 4,000 - \$ 5,000 - \$ 6,000	- 2 à 5 ans - 6 à 8 ans
Domination de l'anglais	- Administrateurs - Employés de bureau	- Finance - Service d'utilité publique	- orale et écrite - écrite	- 51-100 emp. - 101-200 emp. - 401 - emp.	- \$13,000 - \$17,000 - \$20,000	- 12 à 14 ans - Baccalauréat
Secteurs bilingues	- Employés des transports et communications - Contremaîtres - Vendeurs	- Industrie manufacturière			- \$ 8,000 - \$ 9,000 - \$10,000	- 9 à 11 ans
Secteurs parallèles	- Professionnels - Ouvriers du primaire	- Services personnels et sociaux		- 1-10 emp.	- \$ 2,000 - \$ 3,000 - \$ 7,000	- Maîtrise - Doctorat

gliphones devrait exiger le français dans 50% des cas plutôt que dans 38%, l'anglais dans 23% au lieu de 29% des cas, et les deux langues dans 27% plutôt que 33% des cas.

Les exigences linguistiques des travailleurs au moment du premier emploi se sont en fait étalées sur plusieurs années, étant donné que les personnes interrogées sont entrées sur le marché du travail à des moments souvent fort éloignés les uns des autres. Tout au cours de ces décennies, pour évaluer les chances des travailleurs francophones avec celles des travailleurs anglophones, on peut calculer que c'est 510,000 emplois n'exigeant que le français qu'il aurait fallu offrir au lieu de 385,000. Tout au long de ce laps de temps, donc, les francophones se sont trouvés beaucoup plus désavantagés que les anglophones quant à l'actualisation de leurs préférences linguistiques au début de leur carrière. On peut comprendre dès lors qu'il se soit développé, chez les francophones, le sentiment que l'anglais est pour eux une condition implicite de travail, puisque le marché ne leur offre pas suffisamment d'emplois qui leur permettent de faire carrière dans leur seule langue maternelle.

Passé le cap du premier emploi, les préférences linguistiques peuvent être à nouveau modifiées, par suite de l'expérience quotidienne de travail. Celle-ci entraîne chez les francophones bilingues un affaiblissement de la préférence pour la langue maternelle, laquelle passe de 52% à 43% jusqu'à 35 ans, pour ensuite se stabiliser (10). Chez les anglophones bilingues, la préférence pour la langue maternelle est plus grande au début de la carrière (78%) et augmente de nouveau dans la dernière tranche. Dans l'ensemble, la préférence que les anglophones conservent à leur langue tout au long de la carrière de travail est de 20% à 30% supérieure à celle des francophones. Cette différence est particulièrement sensible dans les deux dernières tranches de la carrière, à partir de 45 ans.

Les effets des hasards de la carrière et de l'attraction que l'anglais semble avoir exercé au cours de celle-ci sur les francophones bilingues font que, des 67% qui avaient souhaité travailler en français au moment du premier emploi, dont 60% avaient pu satisfaire cette exigence, il n'en restait plus que 26% au moment de l'enquête à préférer travailler dans leur langue, tout comme au début de la carrière. En revanche, de ceux (soit 40%) parmi ces 67% qui s'étaient trouvés en situation de bilinguisme au début de la carrière, on en retrouvait 15% à continuer à préférer la langue maternelle. De telle sorte que le manque à gagner que nous avons signalé dans le nombre d'emplois "français", en début de carrière, avaient, au moment de l'enquête, amené 26% des 67% de francophones qui auraient préféré travailler d'abord dans leur langue à changer d'attitude en cours de carrière. Quant aux 33% des francophones qui avaient opté pour l'anglais dès le début, 27% étaient restés fidèles à leur choix premier, alors que 6% avaient changé d'avis. Au total, au moment de notre enquête, la majorité des informateurs francophones bilingues (53%) préféraient travailler en anglais ou dans les deux langues, plutôt que dans la seule langue maternelle. Ces cheminement montrent que, pour la majorité des francophones en situation de bilinguisme, les conditions linguistiques de travail sont telles, de même que les exigences dans l'emploi quotidien des langues, que l'anglais peut finir par se substituer à la langue maternelle comme instrument préféré de communication, c'est-à-dire celui dans lequel le travailleur croit pouvoir faire le mieux son travail. On ne se surprendra pas, dès lors, des résistances que ces francophones pourront opposer à un éventuel changement dans leurs habitudes linguistiques. La carrière des anglophones se déroule différemment. Au moment de notre enquête, ils étaient encore 45% à continuer à préférer l'anglais parmi les 80% qui avaient choisi de travailler dans cette langue au moment du premier emploi; et, dans l'ensemble, 71% d'entre eux donnaient toujours leur préférence à leur langue maternelle, alors que les francophones n'étaient que 47% à le faire. Il est facile d'inférer de ces faits que l'expérience de travail comporte des pressions qui entraînent plus souvent un éloignement de la langue maternelle pour les francophones bilingues que pour les anglophones bilingues. Sachant les francophones plus souvent bilingues que les anglophones, on voit nettement le sort désavantageux dans lequel se trouve le français sur le marché du travail.

D) Les exigences linguistiques selon le niveau d'éducation

Les exigences linguistiques sont tout à l'inverse chez les francophones et chez les anglophones quand on les regarde en fonction du niveau d'éducation. Les francophones qui atteignent le niveau de scolarité le plus élevé développent cinq fois plus souvent une compétence poussée en anglais que ceux qui ont complé-

TABLEAU 1.54
Langue exigée au moment du premier emploi au Québec par groupes linguistiques et pour les francophones de Montréal. (Pourcentages horizontaux)

GROUPES	Français	Anglais	Les deux	Total
Francophones	68,6	3,4	28,0	100
Anglophones	3,0	78,8	18,2	100
Autres	16,0	54,3	29,7	100
Francophones de Montréal	54,2	5,5	40,3	100

Tableau 1.55
Langue de travail préférée au moment du premier emploi au Québec par groupe linguistique et pour les francophones de Montréal. (Pourcentages horizontaux)

GROUPES LINGUISTIQUES	Français	Anglais	Français et anglais	TOTAL
Francophones	81,1	5,2	13,7	100
Anglophones	1,6	88,9	9,5	100
Autres	21,3	55,7	23,0	100
Francophones de Montréal	73,0	8,0	19,0	100

Tableau 1.59
Pourcentage des travailleurs ayant une connaissance excellente de l'autre langue officielle par niveau d'éducation

Scolarité	Francophones	Anglophones
0 à 8 ans	7,6%	16,0%
9 à 11 ans	19,6%	12,0%
12 à 14 ans	29,8%	12,3%
15 à 16 ans	35,9%	10,5%
17 ans et plus	35,5%	7,3%

té moins de 9 ans de scolarité. Chez les anglophones, ce sont les moins scolarisés qui développent le plus souvent une compétence poussée en français: ils sont deux fois plus souvent bilingues que ceux qui ont une formation universitaire.

Dans les sociétés industrielles, il existe une équation précise entre ce que le travailleur investit en termes d'éducation et d'aptitudes diverses au début et au cours de sa carrière et les bénéfices qu'il en retire en termes de niveau d'enseignement, et, par suite, de revenu. Au Québec, cette équation ne s'applique pas de la même manière pour les anglophones et les francophones. Si nos postulons que le niveau d'éducation atteint par un travailleur l'amène à un niveau d'occupation, et, par suite, de revenu, francophone ou anglophone, il faut ajouter que pour que cette équation s'applique, le francophone qui a dépassé le niveau d'éducation élémentaire doit fournir une compétence en langue seconde plus grande que son collègue anglophone. Cet écart d'investissements entre francophones et anglophones pour des bénéfices identiques s'accroît à mesure que croissent les bénéfices. Cette application de l'équation investissements-bénéfices produit comme résultat final qu'en deçà d'un salaire de \$5,000, un travailleur anglophone travaille deux fois plus souvent que les deux langues qu'un francophone, et qu'au-delà d'un salaire de \$10,000, un travailleur francophone travaille deux fois plus souvent dans les deux langues qu'un anglophone. Et il faut se rappeler ici que l'utilisation des langues n'a pas la même signification pour un ouvrier et un administrateur: dans cette dernière occupation, les exigences linguistiques sont beaucoup plus grandes que dans la première.

Au total, il en coûte plus à un travailleur francophone pour monter dans la hiérarchie de travail qu'à un anglophone. Au premier on demande le bilinguisme, au second on concède un quasi unilinguisme. Les chances ne sont pas égales, et il se peut que cette application différente de l'équation investissements-bénéfices soit un frein à la mobilité collective des francophones.

III - CONCLUSION

Au terme de cette description que nous avons voulu très détaillée, il ressort que si le français n'est pas en voie de disparition chez les francophones, ce n'est pas non plus la langue prédominante sur le marché du travail québécois. Le français n'apparaît utile qu'aux francophones. Au Québec même, c'est somme toute une langue marginale, puisque les non-francophones en ont fort peu besoin, et que bon nombre de francophones, dans les tâches importantes, utilisent autant, et parfois plus l'anglais que leur langue maternelle. Et cela, bien que les francophones, au Québec, soient fortement majoritaires, tant dans la main-d'œuvre que dans la population totale. A

quoi tient cette situation qui fait du français la langue des basses tâches et des petits revenus, et non celle de l'accès aux tâches supérieures et aux avantages qui en résultent? La réponse n'est pas simple. Nous en tenons quelques éléments, mais plutôt que de tenter une longue explication, que nous n'avons d'ailleurs pas les moyens de fournir, nous nous attacherons surtout à identifier quelques obstacles majeurs à une plus large diffusion du français comme langue d'usage des Québécois, tant au travail que dans les autres activités de la vie.

NOTES

1. Nous utilisons essentiellement pour les deux premières parties de l'exposé la grande enquête que nous avons menée auprès de la main-d'œuvre québécoise par l'entremise du Centre de Sondage de l'Université de Montréal, sous la direction de MM. Jacques Brazeau et Serge Carlier.
2. Le troisième groupe linguistique sera appelé tout au long du rapport, soit le tiers groupe, soit, par commodité, donc sans intention vexatoire, les "autres", c'est-à-dire les Québécois qui ont une langue maternelle "autre" que le français et l'anglais.
3. Tous ces pourcentages et ces nombres ont été établis par l'Institut d'Economie quantitative de Montréal, dans une étude préparée à la demande de la Commission.
4. Par commodité, nous appellerons "province", le territoire du Québec amputé de la région métropolitaine; celle-ci sera souvent désignée en abrégé par la simple appellation de "Montréal". La division géographique entre les deux régions est ici celle du recensement décennal de 1961 (Voir la carte en appendice).
5. Pourcentages empruntés aux études d'ordre démographique préparées pour les besoins de la Commission par M. Robert Maheu.
6. Une enquête récente poursuivie par l'Office de la langue française du Québec auprès d'une industrie de ces secteurs, laisse voir une augmentation possible de l'ordre de 74% dans l'utilisation du français pour les communications internes.
7. Il n'est pas possible d'établir la comparaison pour le tiers groupe, les pourcentages pour la province n'étant pas statistiquement valides.
8. André Raynaud, La propriété des entreprises au Québec. Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, septembre 1968, p.6.
9. Cette enquête a été faite par l'Institut d'économie quantitative de Montréal, sous la direction de M. Morido Inagaki.
10. Enquête poursuivie à la demande de la Commission par l'Institut international d'Economie Quantitative de Montréal.
11. Le lecteur doit interpréter les résultats par rapport à la période historique touchée par le sondage, soit celle qui va du début du siècle à nos jours, les informateurs les plus âgés ayant commencé leur carrière vers les années 1910-1915.

T.-Rivières: conflit réglé à l'Institut psycho-social

par Solange Chalvin

Le conflit qui opposait une dizaine de psychologues et travailleurs sociaux à l'administration de l'Institut psycho-social de Trois-Rivières et qui paralysait les services à la population, est temporairement réglé.

Une rencontre de deux parties au différend, en présence du sous-ministre des affaires sociales, le Dr Jacques Brunet, ainsi que de plusieurs hauts fonctionnaires, a permis la nomination d'un médiateur qui a réussi en moins de deux heures à résoudre un conflit qui avait provoqué un arrêt de travail d'environ trois semaines.

Cette nomination d'un médiateur avait été réclamée à grands cris par les employés. L'un des responsables de l'implantation des nouvelles structures de la loi 65 sur la réorganisation des services sociaux et de santé, M. André Blanchette, a joué ce rôle, recevant à tour de rôle les représentants de la direction et ceux des employés.

Les employés sont retournés au travail après avoir reçu l'assurance que tous les professionnels des services sociaux seront rattachés au Centre des services sociaux de Trois-Rivières, alors que l'Institut psycho-social sera rattaché par ses services médicaux au Centre hospitalier. En fait, il y aura partage des fonctions et des responsabilités comme le demandaient les professionnels des services

sociaux depuis le début du conflit.

La direction de l'Institut a été sommée de nommer deux représentants au sein du comité d'implantation des services sociaux du Conseil régional (CRSSS).

Jusqu'à maintenant la direction avait refusé de participer aux nouvelles structures. Le ministère a également exigé de la direction qu'un des deux représentants soit choisi parmi les employés dissidents. S'appuyant sur le droit à la participation des employés dans l'implantation des nouvelles structures, le médiateur a exigé que la direction rembourse intégralement les employés qui avaient été privés de salaire durant le conflit.

Depuis hier, tout est rentré dans l'ordre à l'Institut psycho-social; les employés sont tous au travail et les services recommencent à fonctionner normalement.

Cette médiation de dernière heure n'a pas résolu les divergences fondamentales de pensées qui existent entre l'administration et les employés, mais elle permettra aux deux parties de travailler ensemble jusqu'en juillet prochain, date prévue pour le renouvellement des conseils d'administration et la mise en place des nouvelles structures de la loi 65. En attendant, le médiateur demeure à la disposition des deux parties pour tout différend qui pourrait surgir et envenimer un climat qui demeure fragile jusqu'au partage officiel des activités.

Souscription pour les scouts

L'Association des scouts du Canada sollicite la générosité du public et des entreprises, afin de ramasser la somme de \$35,000 dont le mouvement a absolument besoin pour poursuivre ses activités.

Candidat du PC

QUEBEC (PC) — Le maire de Charlesbourg, M. Henri Casault, a été élu candidat du Parti progressiste-conservateur dans le comté de Montmorency en vue des prochaines élections fédérales.

M. Casault a été choisi sans opposition par quelque 200 personnes présentes.

Notons que l'Association des scouts du Canada offre des services à 32,000 jeunes de langue française répartis dans neuf provinces au Canada. Elle n'a aucun lien financier avec les Boys scouts et doit trouver ses propres sources de financement.

Au cours du lancement officiel de la campagne qui avait lieu hier à Montréal, le président, M. Oscar Y. Primeau, a invité particulièrement les chefs d'entreprises qui seront invités, au cours des prochains jours, à faire preuve de générosité.

Les contributions peuvent être envoyées à l'Association des scouts du Canada, 3057 rue Lacombe, Montréal 250.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, CARDINAL, ROY ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
CLAUDE ROY, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.

2345 est, Belanger
Montréal 729-5226

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.

1255, Université, Suite 618
866-3326

Duval, Buteau & Cie

COMPTABLES AGRÉÉS

159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987

Thorne, Gunn & Cie

Comptables Agréés

800, PLACE VICTORIA, Suite 2604 - Montréal 115
Tél.: 878-3011

Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier.

SAMSON, BELAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
comptables agréés

Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal 115 861-5741

Suite 201, 4 Parc Samuel H. Land, Québec 6 681-7231

320 est, rue St-Germain, Rimouski 724-4136

108 nord, rue Wellington, Sherbrooke 563-8663

324, rue Des Forges, Trois-Rivières 378-4541

235, Chemin Montréal, Ottawa 745-1515

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

• Chaque parution coûte \$4.20 le pour
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

• Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25
• Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

AVIS

Toute personne connaissant ou se disant être l'enfant de

MARY ALICE CHUDLEY
née **HANCOCK**

décédée le 11 juin 1937 à Fort Erie, Welland, Co. Toronto, est priée de contacter le Curateur Public pour Victoria, Australie, au 168 rue Exhibition, Melbourne, en mentionnant la référence D.3212.
16-2-73

A VENDRE

LE PARRAIN

Vous avez aimé le film ? ... Vous aimerez le roman qui l'a inspiré.
488 pages - prix rég. \$8.10
Notre prix: \$6.20
Librairie Place de Paris, C.P. 21, Station Outremont, Montréal 154. 17-2-73

ANTIQUITES A VENDRE

ARMOIRES EN PIN, table et chaises canadiennes. Tél: après 6 p.m. 1-584-2631. 19-2-73

ANTIQUITES DEMANDEES

ANTIQUITES TOUTES SORTES. (argent comptant) Claude Morier, jour 331-0251 soir 667-0774. J.N.O.

APPARTEMENTS A LOUER

OUTREMONT

50 WILLOWDALE NOUVEL IMMEUBLE
• Immeuble en béton, insonorisé
• 2 ascenseurs - balcons
• taxes payées, sundek
2 1/2 - \$140.
3 1/2 - \$170.
Tél: 273-4451 J.N.O.

APPARTEMENTS A LOUER

CHERRIER: belle résidence, pierre, 3 étages, 17 pièces ou 9 et 8 pièces, meubles, garage, gros revenu, disponible. Propriétaire 521-6906 16-2-73

ST-ANDRÉ 3756: 24, meublé, chauffé, près métro Sherbrooke et parc Lafontaine. \$60 à \$100, par mois. Tél: 525-4272 21-2-73

COTE-DES-NEIGES: 3390 Barclay, 3 1/2 pièces, chauffées, eau chaude, cuisinière, réfrigérateur, 1er étage, demi sous-sol: \$75. Tél: 733-2087. 17-2-73

OUTREMONT: 2 1/2 - 3 1/2, modernes, chauffées, avec ascenseur, grandes pièces, endroit calme. Prix: \$135 - \$145. 2125 Boul. Edouard-Montpetit, près Bellingham. Pour visiter voir concierge. 26-2-73

ARTICLES A VENDRE

TAPIS, magnifiques dessins orientaux, couleurs attrayantes: 9' x 12', 8' x 10', 6' x 9'. Aussi tapis de passage, jamais utilisés. Aubaine véritable. Appelez 739-0162. 19-2-73

MASTER EXERCYCLE: bicyclette électrique, modèle original, active circulation du sang, autres fonctions organiques, système nerveux. Recommandé en physiothérapie. A moitié prix. Tél: 274-5028 ou 672-2211 poste 326. 19-2-73

AUTOS A VENDRE

CITROËN

Nous sommes spécialistes, réparation générale, estimé gratuit, pièces neuves et usagées pour tous modèles.
Tél: 669-3825 17-2-73

DATSON 1972, 1600 CC, 4 portes, standard, 13,000 milles, radio AM-FM, tack-o-m. Tél: 332-4710. 17-2-73

LAND ROVER: 1969 (jeep) 35,000 milles, station-wagon Safari, raison: vacances. Tél: 845-0090. 21-2-73

APPARTEMENTS A LOUER

Une ville sous un toit...

PORT de MER

101, PLACE CHARLES-LEMOYNE

De votre demeure... un panorama magnifique. Dans votre demeure... le calme... la splendeur... la joie de vivre!

VOUS SEREZ RAVI DE NOS PRESTIGIEUX "PENTHOUSES"

L'ACCÈS À TOUT PAR NOTRE PASSERELLE CLIMATISÉE MENANT AU MÉTRO!

Les commodités... nous les avons toutes! Les avantages... nous les avons tous!



RENSSEIGNEMENTS: 679-6010

BUREAUX A LOUER

275, RUE ST-JACQUES

(coin rue St-Pierre)

Édifice occupé par des compagnies d'assurance et des bureaux de professionnels.
• Espace modernisé
• Loyer modique

Veillez téléphoner à:

M. G. Riopel
842-1701

16-2-73

FEMMES DEMANDEES

ADJOINTE

Bilingue et parfaite dactylo.
Qualités essentielles:
— Ponctuelle — attentive aux détails — intelligente — ordonnée et soignée dans l'exécution du travail qu'on lui confie.
Salaire: selon compétence.

Écrire à: **A.M.C.Q.**

750 boul. Laurentien, Bureau 127, Montréal 379. 17-2-73

HOMMES DEMANDES

LIVRAISON À DOMICILE

OCCUPATION

— Permanence et plein temps.
— Distribution du journal aux abonnés d'un quotidien du matin et autres tâches qui s'y rapportent.
— Rémunération intéressante.

QUALIFICATIONS:

— Mise soignée et bonne présentation.
— Méthodique, alerte, responsable.

CONDITIONS:

Posséder un véhicule en bon état de fonctionnement.

MENTIONNER:

Nom - Adresse - Téléphone - Âge - Emploi actuel - Marque et année du véhicule.

En écrivant à

"Livraison à Domicile"

Case postale 6033, Montréal 101, P.Q.

"Nous communiquerons avec chaque correspondant"

J.N.O.

AUTOS A VENDRE

DATSON

BALANCE 1972 NEUVE

Berra Automobile Inc.
11,933, Boul. Laurentien, Cartierville, Montréal
Tél: 332-4710 10-2-73

CONTINENTAL MARK IV, 1972,

intérieur-extérieur blanc, millage: 33,000 milles, très bonne condition. Prix: \$8,500, minimum comptant \$3,000. Téléphonez à Francine Achard: 866-2874. 17-2-73

MEILLEURE ALLOCATION

POUR VOTRE ECHANGE

VOLVO 544

Parfaite condition \$1,295.

VOLVO 1967, 123GT

Bonne condition \$895.

VOLVO 1968, 142S

Propre \$1,295.

VOLVO 1968, 1800S

Excellente condition \$2,095.

up-town

400, boul. DÉCARIE,

(Nord boul. Métropolitain)

748-8807 10-2-73

AMEUBLEMENTS A VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodor, bureaux doubles et triples, bibliothèques, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 212 Beaubien est, Tél: 276-9067. 24-2-73

VENTE TRANS-CANADA INC., liquidateur de marchandise de toutes sortes: tapis, sets de chambre, sets de salon, matelas, bicyclettes, hockey, équipement de bureau, etc. Tél: 272-3195 - 222 est, Beaubien. 1-3-73

ANIMAUX A VENDRE

FOX-TERRIERS: de race, 6 semaines, \$100. chacun. Tél: 731-2624 soir. 16-2-73

BUREAU A LOUER

SHERBROOKE EST

Bureau de 4 pièces, chauffées avec air climatisé. Idéal pour professionnels ou commerce import-export.
Pour renseignements: 351-1340 Visites entre 10:00 et 8:00 p.m. 17-2-73

Édifice à bureaux

pour professionnels et hommes d'affaires.
• 1 étage au complet divisé 2,500 pieds environ au 3ième
• 2 petits bureaux au rez-de-chaussée, 450 pieds environ.
Air climatisé - ascenseur - stationnement - près station métro Sherbrooke.
La Laurentienne Co. Mutuelle d'Ass.
822 est, rue Sherbrooke, Montréal
Tél: 418-688-3591 (frais virés) 21-2-73

4,000 P.C. d'espace de bureau, magnifiquement divisé, endroit excellent au 2215 est, rue Jean-Talon. Idéal pour compagnies d'assurance, finance, salle de montage, médecins, avocats, etc. Prix raisonnable. Tél: 739-5217 ou 274-3583. Demandez Waddie Ayoup. 16-3-73

EDOUARD-MONTPETIT

(Decelles)

15 pièces, bas, pour bureau - groupe de professionnels.
Tél: 737-3150 735-5588 17-2-73

COMMERCES A VENDRE

PHARMACIE: établie depuis 20 ans, située à côté bureau des Affaires sociales et de centres médicaux. Tél: Valleyfield 307 4330. 19-2-73

EPICIER-BOUCHERIE licenciée, établi depuis 60 ans, gros chiffre d'affaires. Cause de vente: maladie. Contactez soit après 6:30 hres Tél: 819-872-3372. 19-2-73

CHALET A LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: luxueux Bavares, Tyrol, 5 1/2, chauffés, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, T.V. Semaine. (aussi location été, piscine, équitation). Tél: 256-6825 ou 1-619-326-5836. 1-3-73

MONT-TREMBLANT: bord l'eau, luxueuse maison canadienne, 4 chambres coucher, vivre 30' x 25' immense foyer, cuisine modernisée, lave-vaisselle, 2 toilettes semaines - ski, saison - été. Tél: 731-0463. 17-2-73

COURS PRIVES

COURS DE PIANO: cours privés. Méthode d'enseignement différente pour chaque élève. Enfants et adultes. Rosemont. Tél: 722-7535. 16-2-73

LOGEMENTS A LOUER

COTE-DES-NEIGES: 3826 Mackenzie, 5 1/2, haut-duplex, chauffage eau chaude, équipé, parquet varnagé, balcon, cour. Tél: 737-6340. 21-2-73

N.D.G.: bas-duplex neuf, 6 1/2 pièces, avec sous-sol, 2 salles de bains, cuisine moderne équipée, stationnement. Prix \$250. Tél: après 5:30 p.m. 486-6111. 17-2-73

N.D.G.: Old Orchard, près Monkland, haut-duplex, beau 6 1/2 pièces, adultes de préférence. Tél: après 6:30 hres 484-3335. 19-2-73

COURS PRIVES

LANGUE CHINOISE, privé ou en petit groupe par professeur chinois avec disciplines linguistiques et expériences en Chine et au Canada. Tél: 725-9481. 17-2-73

DIVERS

DRAPERIES et valances sur mesures, couvre-lits, voiles plein jour Cornelli, filets, dralon, velours. Pôles et installation. Service à domicile. Tél: 729-8331. 19-2-73

DUPLEX A LOUER

SOISSONS - impeccable haut duplex, chauffé, avec 4 chambres à coucher, 1 1/2 salle de bain, garage, \$295, par mois. L. Colter, 935-8541 ou 937-8415.

COMPAGNIE

IMMOBILIERE WESTMOUNT

couriers 16-2-73

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) L.T.E.E. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons caves en sous-sol. Neuf. Garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél: 388-2137, 669-2547. J.N.O.

BRIQUE, foyer, pierre, ciment, cheminée, joints, menuiserie générale, balcon, escalier. Réparons fondation, enrayons eau des murs. Rénovations. Assurance incluse. Estimation gratuite. Tél: 642-4077. 1-3-73

FEMMES DEMANDEES

SECRÉTAIRE LÉGALE

Steno-dactylo, français surtout, ayant plusieurs années d'expérience légale, pour bureau d'avocats. Bon salaire.
Tél: 849-1143 ou 487-6989 17-2-73

EMPLOI D'ÉTÉ: Assistante à la programmation. Age 20-30 ans. Camp de vacances - fillettes, 6 à 10 ans. Prévoir et élaborer activités pour campeuses. Travailler en équipe. Expérience avec les enfants. \$250, par mois. Tél: 629-3948. 17-2-73

REPRESENTANTES bilingues avec auto. Vente de publicité auprès manufacturiers et grossistes. Nous vous entraînons. Gagnez-mission. Tél: 389-1673, soir 331-6788. 26-2-73

HOMMES DEMANDES

JEUNE HOMME bilingue avec expérience de travail avec le public, 25-30 ans, demandé pour travail à plein temps comme gérant ou assistant-gérant pour salles de cinéma. Appelez R. Smith, 849-2384. 17-2-73

HOMME SÉRIEUX, 40 ans et plus pour de courts voyages dans région de Montréal. Pour contacter clients. Doit être bilingue. Nous entraînons. Écrire par avion à: S.S. Dickerson, Prés. Southwestern Petroleum, Box 789, Ft. Worth, Texas, U.S.. 17-2-73

PERSONNE pour prendre charge maison à revenus, location d'appartements, etc. Temps plein ou partiel. St-André-Cherrier. Tél: 525-4272. 21-2-73

Compagnie internationale de distribution livres, recherche
REPRÉSENTANT
26 à 35 ans pour territoire Montréal. Salaire de base, voiture fournie, avantages sociaux. Adresser curriculum vitae à:
CASE 21, LE DEVOIR 19-2-73

ENSEIGNANT demandé pour s'occuper à temps partiel d'un journal pédagogique. Écrire à Case 22, Le Devoir. 17-2-73

HOMMES ET FEMMES DEMANDES

CARRIÈRE DANS LA VENTE

Condition:
- Vouloir gagner plus de \$12,000 par année.
Nous offrons:
Période d'entraînement - Salaire de \$150, à \$200, par semaine - bénéfices marginaux.
Appelez à: 527-3536 ou 527-3831

toronto

Repli général

Les prix ont baissé considérablement mercredi à la Bourse de Toronto et l'activité a été grande sur ce marché. Presque tout le terrain qui avait été gagné mardi a été perdu mercredi.

Le prix de l'or à Londres est monté à 672,30 US et cela a influencé les aurifères à Toronto.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 311 contre 241 alors que 326 valeurs demeuraient inchangées.

Le virement a été de 3,09 millions d'actions, au regard de 3,61 millions la veille et la valeur totale des actions transigées a été de 322,35 millions, au regard de 448,89 millions la veille.

Les boissons alcooliques, l'industrie manufacturière, raffineries de pétrole et les pipelines sont au nombre des secteurs qui ont flechi le plus, tandis que les banques, les communications, l'immobilier, le bâtiment et les matériaux de construction ont gagné du terrain.

Parmi les aurifères qui ont progressé, se trouvent Dome Mines, à 778-1/2 un gain de 1-1/2, Campbell Red Lake, à 336-1/8, un gain de 1-1/8, Camflo à 53-30 un gain de 40 cents, Dickenson, à 62-65, un gain de 30 cents, Pamour, à 63-65, un gain de 15 cents et Giant Yellowknife, à 87-25 un gain de cinq cents.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes Haut Bas Firm. Ch. Industrielles

Abitibi	14420	111/16	107 1/2	+
Acadia	14420	111/16	107 1/2	+
Acadia 2p	200	115	15	+
Acadia 3p	200	115	15	+
Acadia 4p	200	115	15	+
Acadia 5p	200	115	15	+
Acadia 6p	200	115	15	+
Acadia 7p	200	115	15	+
Acadia 8p	200	115	15	+
Acadia 9p	200	115	15	+
Acadia 10p	200	115	15	+
Acadia 11p	200	115	15	+
Acadia 12p	200	115	15	+
Acadia 13p	200	115	15	+
Acadia 14p	200	115	15	+
Acadia 15p	200	115	15	+
Acadia 16p	200	115	15	+
Acadia 17p	200	115	15	+
Acadia 18p	200	115	15	+
Acadia 19p	200	115	15	+
Acadia 20p	200	115	15	+
Acadia 21p	200	115	15	+
Acadia 22p	200	115	15	+
Acadia 23p	200	115	15	+
Acadia 24p	200	115	15	+
Acadia 25p	200	115	15	+
Acadia 26p	200	115	15	+
Acadia 27p	200	115	15	+
Acadia 28p	200	115	15	+
Acadia 29p	200	115	15	+
Acadia 30p	200	115	15	+
Acadia 31p	200	115	15	+
Acadia 32p	200	115	15	+
Acadia 33p	200	115	15	+
Acadia 34p	200	115	15	+
Acadia 35p	200	115	15	+
Acadia 36p	200	115	15	+
Acadia 37p	200	115	15	+
Acadia 38p	200	115	15	+
Acadia 39p	200	115	15	+
Acadia 40p	200	115	15	+
Acadia 41p	200	115	15	+
Acadia 42p	200	115	15	+
Acadia 43p	200	115	15	+
Acadia 44p	200	115	15	+
Acadia 45p	200	115	15	+
Acadia 46p	200	115	15	+
Acadia 47p	200	115	15	+
Acadia 48p	200	115	15	+
Acadia 49p	200	115	15	+
Acadia 50p	200	115	15	+
Acadia 51p	200	115	15	+
Acadia 52p	200	115	15	+
Acadia 53p	200	115	15	+
Acadia 54p	200	115	15	+
Acadia 55p	200	115	15	+
Acadia 56p	200	115	15	+
Acadia 57p	200	115	15	+
Acadia 58p	200	115	15	+
Acadia 59p	200	115	15	+
Acadia 60p	200	115	15	+
Acadia 61p	200	115	15	+
Acadia 62p	200	115	15	+
Acadia 63p	200	115	15	+
Acadia 64p	200	115	15	+
Acadia 65p	200	115	15	+
Acadia 66p	200	115	15	+
Acadia 67p	200	115	15	+
Acadia 68p	200	115	15	+
Acadia 69p	200	115	15	+
Acadia 70p	200	115	15	+
Acadia 71p	200	115	15	+
Acadia 72p	200	115	15	+
Acadia 73p	200	115	15	+
Acadia 74p	200	115	15	+
Acadia 75p	200	115	15	+
Acadia 76p	200	115	15	+
Acadia 77p	200	115	15	+
Acadia 78p	200	115	15	+
Acadia 79p	200	115	15	+
Acadia 80p	200	115	15	+
Acadia 81p	200	115	15	+
Acadia 82p	200	115	15	+
Acadia 83p	200	115	15	+
Acadia 84p	200	115	15	+
Acadia 85p	200	115	15	+
Acadia 86p	200	115	15	+
Acadia 87p	200	115	15	+
Acadia 88p	200	115	15	+
Acadia 89p	200	115	15	+
Acadia 90p	200	115	15	+
Acadia 91p	200	115	15	+
Acadia 92p	200	115	15	+
Acadia 93p	200	115	15	+
Acadia 94p	200	115	15	+
Acadia 95p	200	115	15	+
Acadia 96p	200	115	15	+
Acadia 97p	200	115	15	+
Acadia 98p	200	115	15	+
Acadia 99p	200	115	15	+
Acadia 100p	200	115	15	+

Nomination au Trust Royal

Le Trust Royal annonce la nomination de M. H. E. Trenholme au poste de vice-président, Service international. M. Trenholme occupait auparavant le poste de vice-président adjoint, Service international. Cette nomination reflète l'importance croissante des services du Trust Royal à l'étranger.

H. E. TRENHOLME

Le Trust Royal annonce la nomination de M. H. E. Trenholme au poste de vice-président, Service international. M. Trenholme occupait auparavant le poste de vice-président adjoint, Service international. Cette nomination reflète l'importance croissante des services du Trust Royal à l'étranger.

Les indices de Toronto

Changement -0.90 Ind. 223.70 Cloture 223.70 Sem. dem. 223.70 Mois. dem. 223.70 1972 haut 221.64 1972 bas 188.66

Les indices de Toronto

Changement -0.90 Ind. 223.70 Cloture 223.70 Sem. dem. 223.70 Mois. dem. 223.70 1972 haut 221.64 1972 bas 188.66

Les indices de Toronto

Changement -0.90 Ind. 223.70 Cloture 223.70 Sem. dem. 223.70 Mois. dem. 223.70 1972 haut 221.64 1972 bas 188.66

Les indices de Toronto

Changement -0.90 Ind. 223.70 Cloture 223.70 Sem. dem. 223.70 Mois. dem. 223.70 1972 haut 221.64 1972 bas 188.66

Les indices de Toronto

Changement -0.90 Ind. 223.70 Cloture 223.70 Sem. dem. 223.70 Mois. dem. 223.70 1972 haut 221.64 1972 bas 188.66

Les indices de Toronto

Changement -0.90 Ind. 223.70 Cloture 223.70 Sem. dem. 223.70 Mois. dem. 223.70 1972 haut 221.64 1972 bas 188.66

Les indices de Toronto

Changement -0.90 Ind. 223.70 Cloture 223.70 Sem. dem. 223.70 Mois. dem. 223.70 1972 haut 221.64 1972 bas 188.66

Les indices de Toronto

Changement -0.90 Ind. 223.70 Cloture 223.70 Sem. dem. 223.70 Mois. dem. 223.70 1972 haut 221.64 1972 bas 188.66

Les indices de Toronto

Changement -0.90 Ind. 223.70 Cloture 223.70 Sem. dem. 223.70 Mois. dem. 223.70 1972 haut 221.64 1972 bas 188.66

Les indices de Toronto

Changement -0.90 Ind. 223.70 Cloture 223.70 Sem. dem. 223.70 Mois. dem. 223.70 1972 haut 221.64 1972 bas 188.66

Actualité économique

Marché sans vigueur

Tous les secteurs, ceux des banques excepté, ont flechi mercredi à la Bourse de Montréal. Le marché a été à la baisse.

Le virement combiné de la Bourse de Montréal et de la Bourse canadienne a été de 1.611.000 actions, au regard de 1.870.000 la veille.

Les pertes l'ont largement emporté sur les gains par 164 contre 102 alors que 87 valeurs demeuraient inchangées.

Bombardier dont 128.175 actions ont été négociées, a été la valeur industrielle la plus active, valeur qui a reculé de 1-2 et a clôturé à \$5-1/2.

Caliper Developments, dont 100.000 actions ont été transférées, a été la mine la plus active, mine qui a monté de 2-1/2 cents et fermée à 2-1/2 cents.

A la Bourse canadienne, New Inco Mines a reculé de trois cents et est tombé à \$1.34, dans un virement de 43.900 actions.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes Haut Bas Firm. Ch. Industrielles

Abitibi	14420	111/16	107 1/2	+
Acadia	14420	111/16	107 1/2	+
Acadia 2p	200	115	15	+
Acadia 3p	200	115	15	+
Acadia 4p	200	115	15	+
Acadia 5p	200	115	15	+
Acadia 6p	200	115	15	+
Acadia 7p	200	115	15	+
Acadia 8p	200	115	15	+
Acadia 9p	200	115	15	+
Acadia 10p	200	115	15	+
Acadia 11p	200	115	15	+
Acadia 12p	200	115	15	+
Acadia 13p	200	115	15	+
Acadia 14p	200	115	15	+
Acadia 15p	200	115	15	+
Acadia 16p	200	115	15	+
Acadia 17p	200	115	15	+
Acadia 18p	200	115	15	+
Acadia 19p	200	115	15	+
Acadia 20p	200	115	15	+
Acadia 21p	200	115	15	+
Acadia 22p	200	115	15	+
Acadia 23p	200	115	15	+
Acadia 24p	200	115	15	+
Acadia 25p	200	115	15	+
Acadia 26p	200	115	15	+
Acadia 27p	200	115	15	+
Acadia 28p	200	115	15	+
Acadia 29p	200	115	15	+
Acadia 30p	200	115	15	+
Acadia 31p	200	115	15	+
Acadia 32p	200	115	15	+
Acadia 33p	200	115	15	+
Acadia 34p	200	115	15	+
Acadia 35p	200	115	15	+
Acadia 36p	200	115	15	+
Acadia 37p	200	115	15	+
Acadia 38p	200	115	15	+
Acadia 39p	200	115	15	+
Acadia 40p	200	115	15	+
Acadia 41p	200	115	15	+
Acadia 42p	200	115	15	+
Acadia 43p	200	115	15	+
Acadia 44p	200	115	15	+
Acadia 45p	200	115	15	+
Acadia 46p	200	115	15	+
Acadia 47p	200	115	15	+
Acadia 48p	200	115	15	+
Acadia 49p	200	115	15	+
Acadia 50p	200	115	15	+
Acadia 51p	200	115	15	+
Acadia 52p	200	115	15	+
Acadia 53p	200	115	15	+
Acadia 54p	200	115	15	+
Acadia 55p	200	115	15	+
Acadia 56p	200	115	15	+
Acadia 57p	200	115	15	+
Acadia 58p	200	115	15	+
Acadia 59p	200	115	15	+
Acadia 60p	200	115	15	+
Acadia 61p	200	115	15	+
Acadia 62p	200	115	15	+
Acadia 63p	200	115	15	+
Acadia 64p	200	115	15	+
Acadia 65p	200	115	15	+
Acadia 66p	200	115	15	+
Acadia 67p	200	115	15	+
Acadia 68p	200	115	15	+
Acadia 69p	200	115	15	+
Acadia 70p	200	115	15	+
Acadia 71p	200	115	15	+
Acadia 72p	200	115	15	+
Acadia 73p	200	115	15	+
Acadia 74p	200	115	15	+
Acadia 75p	200	115	15	+
Acadia 76p	200	115	15	+
Acadia 77p	200	115	15	+
Acadia 78p	200	115	15	+
Acadia 79p	200	115	15	+
Acadia 80p	200	115	15	+
Acadia 81p	200	115	15	+
Acadia 82p	200	115	15	+
Acadia 83p	200	115	15	+
Acadia 84p	200	115	15	+
Acadia 85p	200	115	15	+
Acadia 86p	200	115	15	+
Acadia 87p	200	115	15	+
Acadia 88p	200	115	15	+
Acadia 89p	200	115	15	+
Acadia 90p	200	115	15	+
Acadia 91p	200	115	15	+
Acadia 92p	200	115	15	+
Acadia 93p	200	115	15	+
Acadia 94p	200	115	15	+
Acadia 95p	200	115	15	+
Acadia 96p	200	115	15	+
Acadia 97p	200	115	15	+
Acadia 98p	200	115	15	+
Acadia 99p	200	115	15	+
Acadia 100p	200	115	15	+

Bourse canadienne

Ventes Haut Bas Firm. Ch. Industrielles

Abitibi	14420	111/16
---------	-------	--------

Sur les marchés

Bonne tenue du dollar US

d'après l'AFP et Reuter

Le dollar s'est relativement bien comporté sur la plupart des places financières européennes hier, jour de réouverture des marchés des changes, après deux jours de fermeture et après la décision du gouvernement des États-Unis de dévaluer sa monnaie de 10%.

L'ensemble des marchés des changes occidentaux sont en effet restés fermés lundi et mardi, à cause de la crise monétaire, excepté le marché de Zurich sur lequel le franc suisse flotte depuis le 23 janvier dernier, et le marché de Londres qui a rouvert mardi. Les seuls marchés qui sont demeurés fermés hier sont le marché danois, suédois, norvégien et espagnol.

Le dollar a généralement été coté au-dessus de sa nouvelle parité, sauf à Londres où la livre sterling a fortement baissé à la réouverture des marchés des changes. Pour la livre, les rumeurs qui ont couru le week-end dernier au sujet d'une dévaluation im-

minente de la monnaie britannique ne sont pas étrangères à cet état de choses. Dans les milieux cambistes parisiens on la désigne comme la prochaine victime.

Sur les autres marchés européens des changes, les opérateurs notent une certaine stabilisation, mais la situation est encore confuse et le restera encore jusqu'à ce que toutes les monnaies aient défini leur nouvelle situation.

Il est donc pratiquement impossible de donner aujourd'hui une vue d'ensemble de la situation du dollar. Même sur chaque marché, la devise américaine a connu des fortunes diverses au fil des heures. On peut cependant noter que le dollar s'est raffermi à Francfort, mais baissé à Londres, Paris, Milan et Bruxelles.

Le principal sujet de préoccupation sur les marchés financiers était, mercredi, d'évaluer l'importance des pertes que la dévaluation du dollar entraîne pour ses détenteurs.



Un commis d'une banque de Tokyo s'affaire à réajuster la cote du dollar sur le parquet des changes. On sait qu'à la suite de la dévaluation du dollar américain le yen japonais flotte depuis hier.

Un yen flottant... qu'on empêche de faire surface

d'après Reuter

A l'issue du premier jour de réouverture du marché des changes de Tokyo, il s'avère que le yen n'a pratiquement pas flotti. Dès le début, la Banque du Japon est intervenue, permettant l'abaissement progressif du taux de 273,10 à 270,80 yen le dollar, en rachetant pour 233 millions de dollars dans le courant de la journée.

La réévaluation de fait du yen, au cours de 270,80, est de 13,74 pour cent par rapport au dollar. La réévaluation du yen, au stratagème consistant à accélérer les exportations et à retarder les importations. Après la réévaluation de 17 pour cent du yen en 1971, et une nouvelle réévaluation de fait qui, selon les milieux financiers de Tokyo, devrait être d'au moins 15 pour cent par rapport au dollar, c'est maintenant un handicap de plus de 30 pour cent que les produits japonais subissent sur le marché américain. Déjà les deux premiers producteurs japonais d'automobiles, Toyota et Nissan Motors, s'attendent à une baisse de 20 à 23 pour cent de leurs ventes aux États-Unis. Les craintes sont les mêmes dans l'industrie électronique, dont les prix aux États-Unis, dit-on, cesseront d'être compétitifs et chez les fabricants d'équipements électriques lourds qui estiment qu'en dessous de 280 yens par dollar les exportations deviendront commercialement non rentables.

La situation est différente dans les autres secteurs. La construction navale, notamment, dispose de carnets de

commande pleins jusqu'en 1975, ce qui lui permet de voir venir. L'industrie pétrolière pendant quelque temps, fitera pendant quelques temps, et la sidérurgie attendent enfin la réévaluation du yen sans inquiétude. M. Yoshihiro Inamaya, président de Nippon Steel, premier producteur d'acier du monde, a fait valoir que les pertes marginales que subira l'industrie sidérurgique seront compensées par les gains réalisés simultanément sur les importations de matières premières.

Cette dépendance envers les importations de matières premières, qui se retrouve dans de nombreux secteurs de l'économie du Japon, pourrait, comme lors de la première réévaluation en 1971, constituer un avantage et permettre au Japon de digérer à nouveau sans trop de dommages une nouvelle hausse de la parité de sa monnaie.

Le gouvernement du Québec

Bell Canada: un des agents les plus importants de l'inflation

par Élie Lalancette de la PC

OTTAWA — Le gouvernement du Québec a accusé la compagnie de téléphone Bell de vouloir camoufler l'augmentation de ses tarifs téléphoniques sous le coût de ses programmes de construction.

De plus, Me Ross Goodwin, qui agitait comme procureur du gouvernement québécois à l'affaire de la Commission canadienne des transports ne devait accorder cette demande de hausse des tarifs, car Bell Canada est un des agents les plus importants de l'inflation au Canada.

La plaidoirie du gouvernement du Québec s'inscrivait dans le cadre de l'audition de la requête de Bell Canada, qui demande des revenus additionnels de \$36 millions.

Or, selon Me Goodwin la quatrième requête de Bell depuis 1968 constitue une répétition des précédentes et à chaque fois, la compagnie a soutenu que les hausses étaient

nécessaires pour éviter un désastre dans le monde des communications téléphoniques. Le procureur québécois a constaté que jamais la compagnie n'a obtenu tout ce qu'elle demandait et que jamais les services téléphoniques n'ont semblé en souffrir.

Il a déclaré être surpris de constater que le programme de construction a varié de \$575 millions en janvier 1972 à \$540-\$550 millions en juillet 1972 pour être gonflé à \$590 millions, après avoir décidé de demander une hausse des tarifs.

Dans le domaine des salaires, le gouvernement du Québec a expliqué que les conventions collectives étaient signées lors de la dernière demande, en 1972, en conséquence, les hausses de salaires étaient prévisibles et ne peuvent constituer un élément de preuve dans la demande d'augmentation.

Tout au long du mémoire de 52 pages, le Québec parle des "taxes téléphoniques" pour signifier les tarifs que les abonnés doivent payer soit pour l'installation de l'appareil ou la location mensuelle.

Dans le domaine des services, Me Goodwin a expliqué que Bell vient justement de hausser ses taxes et que pour certaines régions comme Québec, par exemple, le tarif de base passerait de \$5,50 en juin 1972 à \$6,66 en 1974, si la demande était acceptée.

Quant aux frais de service de résidences, ils étaient de \$9 le 1er juin 1972, et passeraient à \$22 le 1er janvier 1974 si les requêtes étaient acceptées.

Au lieu d'encourager l'installation de nouveaux appareils téléphoniques le Québec croit que Bell Canada devrait penser à son rôle social en invitant les gens à éviter de faire venir l'installateur lors d'un déménagement.

Me Goodwin a récusé les chiffres avancés par la compagnie que 94,6 pour cent des gens l'exigeaient en les ridiculisant par l'absurde.

Plutôt que d'inciter les gens à accepter un appareil différent, Bell devrait, a-t-il déclaré, inviter les citoyens à se priver d'un service additionnel qu'ils pourraient demander.

Présentement, a-t-il expliqué, quand la compagnie ne réussit pas à vendre de nouveaux appareils, c'est l'installateur qui fait des efforts pour vendre des modifications de service.

Hausse du dollar cdn. et de l'or

Le dollar canadien s'est quelque peu raffermi au regard du dollar américain au marché des changes étrangers de Londres, hier mais les observateurs prévoient qu'il retournera bientôt à la parité.

Le dollar canadien marquait \$1,0080 au milieu de l'avant-midi, il est monté à \$1,01 en devises américaines. Mardi, il avait atteint \$1,0075.

Un expert de ces questions a déclaré que le dollar canadien "reviendrait probablement à la parité très bientôt", ajoutant qu'il n'avait pas enregistré de distance considérable du dollar américain même depuis mardi, alors que les États-Unis ont annoncé qu'ils dévaluaient leur dollar de 10 pour cent.

En devises sterling, le dollar américain passait de \$2,45 1-2 à \$2,46 tandis que le dollar canadien passait de \$2,43 1-8 à \$2,43 7-8.

À Montréal, le dollar américain affichait hier après-midi, à la fermeture du marché des changes, une perte de 7-16 à \$0,98 27-32 en devises canadiennes. La livre sterling a pris 1 3-4 à \$2,44 3-4.

A New York, le dollar canadien a pris 7-16 à \$1,01 5-32. La livre sterling avait pris 2 7-8 à \$2,47 5-8.

Sur le marché des matières premières, on a noté hier une hausse générale. À commencer par l'or, mais aussi pour l'argent et l'étain, notamment.

CANADA MALTING CO., LIMITED

AVIS DE DIVIDENDES

AVIS est par les présentes, donné que le Conseil d'Administration a déclaré les dividendes suivants, payables le 15 mars 1973, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 15 février 1973.

- Un dividende de six cents (6¢) par action sur les actions privilégiées, en circulation, de la Compagnie, Série B, 6% cumulatif.
- Un dividende trimestriel de trente cents (30¢) par action sur les actions ordinaires de la Compagnie.

Par ordre du Conseil
Reginald J. Thomas
Secrétaire

Daté à Toronto
7 février 1973

LE GROUPE LES PRÉVOYANTS DU CANADA

Avis de convocation ASSEMBLÉE ANNUELLE

AVIS est, par les présentes, donné aux actionnaires et aux titulaires de polices à participation de LES PRÉVOYANTS DU CANADA, qu'une assemblée générale annuelle et spéciale des actionnaires et des titulaires de polices à participation de la Compagnie, sera tenue au siège social de la Compagnie, 801 rue Sherbrooke, Montréal, le lundi 5 mars 1973, à 11h00 de l'avant-midi, dans le but de:

- considérer et, s'il y a lieu, approuver les états financiers de la Compagnie et le rapport des vérificateurs pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1972;
- élire les administrateurs;
- nommer les vérificateurs;
- considérer et approuver, s'il y a lieu, le règlement No 35 de la Compagnie décrétant l'indemnisation des rentes versées en vertu du régime de rentes des employés de la Compagnie;
- considérer toutes autres questions qui pourraient être légalement soumises à l'assemblée.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Montréal, P.Q.
le 15 février 1973.

Le Secrétaire
CLAUDE BEAUVAIS,

LE GROUPE LES PRÉVOYANTS DU CANADA ASSURANCE GÉNÉRALE

Avis de convocation ASSEMBLÉE ANNUELLE

AVIS est, par les présentes, donné aux actionnaires de LES PRÉVOYANTS DU CANADA - ASSURANCE GÉNÉRALE, qu'une assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie sera tenue au siège social de la Compagnie, 801 rue Sherbrooke, Montréal, le lundi 5 mars 1973 à 10h00 de l'avant-midi, dans le but de:

- considérer et, s'il y a lieu, approuver les états financiers de la Compagnie et le rapport des vérificateurs pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1972;
- élire les administrateurs;
- nommer les vérificateurs;
- considérer toutes autres questions qui pourraient être légalement soumises à l'assemblée.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Montréal, le 15 février 1973

Le Secrétaire
CLAUDE BEAUVAIS,

LE GROUPE LA PERSONNELLE, COMPAGNIE D'ASSURANCE

Avis de convocation ASSEMBLÉE ANNUELLE

AVIS est, par les présentes, donné aux actionnaires de LA PERSONNELLE, COMPAGNIE D'ASSURANCE, qu'une assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie, sera tenue au siège social de la Compagnie, 801 rue Sherbrooke, Montréal, le lundi 5 mars 1973 à 11h. 15 de l'avant-midi dans le but de:

- considérer et, s'il y a lieu, approuver les états financiers de la Compagnie, et le rapport des vérificateurs pour l'exercice financier terminé le 31 décembre, 1972;
- élire les administrateurs;
- nommer les vérificateurs;
- considérer toutes autres questions qui pourraient être légalement soumises à l'assemblée.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Montréal, le 15 février 1977

Le Secrétaire,
CLAUDE BEAUVAIS,

les dividendes

Drummond, McCall and Co., classe A, 15 cents, classe B, 12 3-4 cents; les deux le 30 mars, aux actionnaires inscrits le 15 mars.

E.L. Financial Corp., l'action priv. de la série A, 12 1-2 cents le 20 avril, aux actionnaires inscrits le 30 mars.

Four Seasons Hotels, l'action priv. A de 6 p. 100, 15 cents le 1er mars, aux actionnaires inscrits le 16 fév.

Grafton Fraser, l'action priv. de 6 p.100, 30 cents, le 15 mars, aux actionnaires inscrits le 1er mars.

M. Loeb, trois cents, le 30 mars, aux actionnaires inscrits le 15 mars.

J. Ray McDermott and Co., 25 cents US, le 2 avril, aux actionnaires inscrits le 16 mars.

Northern Natural Gas, 65 cents US, le 20 mars, aux actionnaires inscrits le 7 mars.

Placer Development, 40 cents, une augmentation de 10 cents, le 23 mars, aux actionnaires inscrits le 2 mars.

les obligations

Hausse des prix

Les prix sur le marché canadien des obligations ont grimpé mercredi.

Les obligations à court terme ont augmenté d'environ 25 cents au cours de la journée. À moyen et à long terme les obligations des compagnies ont gagné environ un quart de point.

Les prêts au jour le jour étaient disponibles à 3,90 pour cent. Les obligations du trésor s'échangeaient à quatre pour trois mois et 4,20 pour six mois.

GOUVERNEMENT DU CANADA			
	Achat	Vente	
5, 1er oct.	1973 99 1/2	100 1/2	
5, 1er avril	1974 99 1/2	100 1/2	
3 1/4, 1er juin	1974 99 1/2	100 1/2	
7 1/4, 1er avril	1975 103 1/4	104 1/4	
5 1/4, 1er oct.	1975 99 1/2	100 1/2	
7, 1er juil.	1977 103 1/4	104 1/4	
3 1/4, 1er janv.	1978 87 1/2	88 1/2	
4 1/4, 1er sept.	1979 99 1/2	100 1/2	
3 1/4, 1er oct.	1979 81 1/2	82 1/2	
4 1/4, 1er avril	1980 98 1/2	99 1/2	
4 1/4, 1er sept.	1983 82 1/2	83 1/2	
3 1/4, 15 mars	1985 91 1/2	92 1/2	
C.N. 4, 1er janv.	1981 81 1/2	82 1/2	
C.N. 5 1/4, 15 janv.	1985 87 1/2	88 1/2	
C.N. 5, 1er oct.	1987 79 1/2	80 1/2	
Perpetuel	1990 90 1/2	91 1/2	
PROVINCIALES			
A.G.T. 7 1/2, 15 d. 1991-87	98 1/2	97 1/2	
A.M.F.C. 8, 1er nov.	1974-89	100 1/2	
Alb. 7 1/2, 15 oct.	1991-89	100 1/2	
Ont. Hyd. 7, 18 d. 1992-88	91 1/2	92 1/2	
Ont. Hyd. 8, 30 d. 1995-90	109 1/2	110 1/2	
Que. N.B. 7 1/2, 1 m. 1994-94	97 1/2	98 1/2	
Que. H. 8, 21 janv.	1998-95	99 1/2	
T.-N. 8, 15 fév.	1992-90	98 1/2	
MUNICIPALES			
V. Mont. 9 1/2, 1 d. 1990-95	107 1/2	110 1/2	
Tor. Met. 9 1/2, 1er oct.	1990	111 1/2	
SERVICES PUBLICS			
Alb. Gas 9 1/2	1990	100 1/2	
Bel. T. 9 1/2, 14 d. 1990	105 1/2	106 1/2	
Mar. T. & T. 1er jan.	1990	105 1/2	
N.B. & C. Gas 9 1/2, 1 d. 1991	107 1/2	108 1/2	
T.C. P. Lin. 9 1/2, 20 d. 1990	108 1/2	110 1/2	
INDUSTRIELLES			
Alb. Gas 8 1/2	1991	99 1/2	
Alb. Gas 8 1/2	1992	100 1/2	
Alican 8 1/2	1991	107 1/2	
Be. Mont. 7 1/2-7 3/4	1982	101 1/2	
Bq. Mont. 7 1/2	1987	99 1/2	
Bq. N.E. 6 1/2-7	1992	98 1/2	
Bq. N.E. 7 1/2	1991	98 1/2	
Bq. Royale 7	1997	100 1/2	
Bq. Royale 7 1/2	1991	100 1/2	
Bq. Tor. Dom. 7 1/2	1991	101 1/2	
BELL			
Bell 8 1/2	1991	99 1/2	
Bell 8 1/2	1992	100 1/2	
B.C. Tel. 8 1/2	1994	100 1/2	
Calg. Pow. 8 1/2	1992	102 1/2	
Can. Cement 8 1/2	1993	103 1/2	
Can. Util. 8 1/2	1992	101 1/2	
CIBC 7 1/2	1992	99 1/2	
Const. Gas 8 1/2	1992	104 1/2	
DCS 7 1/2	1991	94 1/2	
Eaton Acc. 8 1/2	1992	102 1/2	
Falconbridge 7 1/2	1991	94 1/2	
Int. Nickel 8 1/2	1991	103 1/2	
Int. Nickel 8 1/2	1991	103 1/2	
Mansey Pers. 9 1/2	1980	105 1/2	
Pan. Cann. 8 1/2	1992	97 1/2	
Pan. Cann. 8 1/2	1992	103 1/2	
Simpsons S A 8 1/2	1992	103 1/2	
Steinberg R 8 1/2	1991	100 1/2	
Steinberg R 8 1/2	1992	100 1/2	
Traders 8 1/2	1982	103 1/2	
TRP 8 1/2	1991	105 1/2	
TRP 8 1/2	1992	104 1/2	
TRP 8 1/2	1992	104 1/2	
Union Carbide 8 1/2	1992	101 1/2	
WTC 8 1/2	1991	97 1/2	
CONVERTIBLES			
Acklands 7 1/2	1988	106 1/2	
A.G.T. 7 1/2	1990	172 1/4	
Allarco Dev. 7 1/2	1989	84 1/2	
CGT 5 1/2	1989	91 1/2	
Dawson 8 1/2	1985	109 1/2	
Dynasty 7 1/2	1982	101 1/2	
DXT 5 1/2	1992	102 1/2	
GPO 5 1/2	1992	102 1/2	
Husky Oil 5 1/2	1992	117 1/2	
West 8 1/2	1991	108 1/2	
Pac. Pet. 5 1/2	1992	110 1/2	
Scurry 7 1/2	1988	91 1/2	
W. Coast Tr. 7 1/2	1991	109 1/2	
NOUVELLES EMISSIONS			
Bq. Tor. Dom. 7 1/2	1993	100 1/2	
Hudson Bay Acc. 8 1/2	1992	100 1/2	
UDC 7 1/2-8	1992	99 1/2	

fonds mutuels

FONDS	OFF. DEM.		
Acrofund	1.54	1.69	8.78 9.65
Adanac	2.13	2.33	6.10 6.70
A.G.F. Special	3.36	—	7.42 8.12
All Canadian	8.44	9.23	18.14 20.38
All Canadian Div	9.17	10.02	7.53 8.23
All Canadian Ven	4.43	4.84	8.49 9.29
All Canadian 4000	5.73	6.26	6.14 6.71
American Growth	5.35	5.97	5.83 6.38
Andree Equity	5.56	6.08	4.57 5.10
Associate Investors	5.34	6.40	24.69 27.04
Beauran	52.23	56.72	4.71 5.26
Canada Growth	6.37	7.00	4.71 5.26
Canagex	11.75	12.70	15.95 17.43
Canagex Inter. Nat	10.22	11.04	4.52 5.10
Canagex Obligations	10.34	10.65	2.66 4.00
Cdn Gas Energy	16.24	17.85	5.79 6.33
Cdn Investment	5.36	5.88	6.46 7.10
Cdn Scudder	6.96	7.61	10.31 11.33
Cdn South African Gold	5.22	5.73	4.33 4.76
CSM Japan	13.22	14.52	5.09 5.99
Capital Growth	11.81	12.09	17.51 18.13
Commonwealth	10.18	11.13	8.20 9.07
Collective Mutual	17.12	17.82	8.27 9.28
Commonwealth Int'l	15.68	17.19	5.90 6.37
Commonwealth Int'l Lev	4.19	4.60	5.79 6.36
Commonwealth Venture	8.06	9.23	10.23 11.23
Corporate Investors	5.62	6.17	8.32 9.09
Dominion Compound	6.69	—	6.17 6.71
Dreyfus Inc	12.31	13.49	9.70 9.70
xDreyfus Int'l	12.61	13.82	14.36 14.65
Edwards Int'l	6.27	6.82	10.32 11.33
Enterra Investment	6.61	6.97	5.31 5.83
Executive Fund Cda	7.06	7.76	9.70 10.60
Executive Int'l Inv	2.22	2.58	5.10 5.70
xFidelity Trend	27.19	29.72	8.06 8.82
Fonds Collectif A	7.75	8.47	6.66 7.31
Fonds Collectif B	3.70	5.07	7.31 7.99
Fonds Desjardins A	4.65	—	12.14 13.27
Fonds Desjardins B	4.40	—	3.04 3.40
Fonds P.E.P.	4.21	4.57	10.52 11.54
Fraser Growth	6.86	7.24	4.98 5.47
GIS Compound	12.41	13.64	7.15 7.44
Growth Equity	37.03	—	7.25 7.94
Guardian Enterprise	1.04	1.15	10.88 11.96
Guardian Growth	10.22	—	6.17 6.71
Harvard Growth	8.18	8.96	8.23 8.99

IBM CANADA LTÉE

M. R.W. Bonner

Le Conseil d'administration d'IBM Canada Ltée annonce la nomination de M. R.W. Bonner au poste d'administrateur.

M. Bonner est président et chef de la direction de MacMillan Bloedel Limited, fabricant de produits forestiers de Vancouver. Diplômé de l'Université de Colombie Britannique, M. Bonner fut ministre de la Justice de la Colombie Britannique de 1952 à 1968. Dans cette province, il fut également titulaire d'un certain nombre d'autres portefeuilles, dont l'Éducation, l'Expansion industrielle, le Commerce et le Transport commercial. Il reçut le titre de Conseiller de la Reine en 1952.

JEUNE NOTAIRE

Une très belle occasion de carrière, avec excellent potentiel de développement, est offerte à un jeune notaire brillant et travailleur.

Notre étude activement engagée dans l'immeuble commercial, recherche immédiatement cette personne.

Qualifications requises:

Le candidat doit être un jeune homme intelligent, hautement motivé, qui est familier avec le travail de bureau et les procédures du Bureau de Régistrier, avec facilité de rédiger des contrats et de prendre contact avec les clients, en français et en anglais.

Rémunération à négocier.

Faire parvenir demande à:
Case 1960, LE DEVOIR, Montréal

Toute réponse sera traitée confidentiellement.

Château vers Chicago

quotidien

AIR FRANCE

Départ: 13:35
Retour: 16:20

SOCIÉTÉ DE FIDUCIE DU QUÉBEC

Aux détenteurs des Débentures 7 1/2%, Série "C", à fonds d'amortissement, datées du 15 mars 1967 et échéant le 15 mars 1979

de
COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

AVIS DE RACHAT

Ais, par les présentes est donné que, conformément aux dispositions de l'acte de fiducie intervenu entre Coop

Même en colère, un lutteur ne peut s'en prendre aux spectateurs

QUEBEC (PC) — "On devrait prévoir des sanctions contre les lutteurs en colère qui quittent l'arène pour aller entendre raison à certains spectateurs hostiles".

C'est ce qu'a déclaré, avant-hier à Québec, le juge Georges Pelletier, de la Cour supérieure, en condamnant le lutteur Tony Angelo à verser une indemnité en dommages-intérêts de \$400 à un spectateur qu'il a blessé le 13 mai 1969, lors d'un programme de lutte au Palais des sports de Jonquière.

"Il nous paraît élémentaire, a noté le juge, qu'une interdiction formelle devrait être faite aux participants, par l'organisateur d'un spectacle de lutte, de s'en prendre aux spectateurs et de les molester. Tout lutteur devrait être averti que, dans le cas où il passerait outre à une telle ligne de conduite, il s'expose non seulement à une plainte pour voies de fait mais également à des sanctions monétaires ou autres pouvant être imposées par le promoteur lui-même".

Henri Gauthier, de Charny, avait profité de son passage à Jonquière ce jour-là pour assister à un programme de lutte donné au Palais des sports de l'endroit. Il était assis sur une chaise près de l'arène lorsque le lutteur Tony Angelo, en colère contre un groupe de spectateurs hostiles, sauta dans l'assistance pour s'en prendre justement au défendeur en lui administrant un coup de poing dans la région de l'épaule droite. Sous le choc, M. Gauthier bascula sur sa chaise.

Dans le cas du promoteur Dan Walker, organisateur du spectacle, le juge Pelletier a rejeté l'action en dommage prise contre lui, la preuve ne révélant pas qu'il ait commis de faute majeure.

LE NATIONAL D'OTTAWA, selon le quotidien "Sentinel" de Milwaukee, aurait bel et bien été vendu à un groupe d'hommes d'affaires de l'endroit, malgré un démenti formel avant-hier par Doug Michel, président et co-propriétaire de l'équipe de l'Association Mondiale de hockey. La vente serait de l'ordre de \$2,000,000, et les dernières transactions bancaires seraient sur le point d'être complétées. Selon le quotidien, Michel refuserait d'accréditer la nouvelle pour ne pas nuire aux assistances à Ottawa d'ici la fin du calendrier.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA télédiffusera 22 matches

des Expos au cours de la saison prochaine. Si 18 de ces parties seront retransmises sur les réseaux anglais et français de la société, quatre le seront seulement au réseau français. À l'exception du match que les Expos doivent disputer aux Cubs à Chicago le vendredi après-midi 6 avril prochain, comme levée de rideau, toutes les autres parties à l'affiche seront retransmises le mercredi ou le samedi.

EVE SPURWAY, de Pointe-Claire, a gagné hier le championnat provincial de curling senior féminin, à Shawinigan, et représentera maintenant le Québec au championnat canadien, à Ottawa à compter du 18 mars. Mme Spurway a terminé la compétition avec une fiche de 4-1, contre 3-2 chacune pour Rita Proulx, de Québec, et Peggy Reid, de Montréal.

MIKE BELKIN, de Montréal, ainsi que Dave Brown, de Port Credit (Ont.), Tony Bardsley et Don McCormick, de Vancouver, ont été choisis afin de défendre les couleurs canadiennes dans la compétition 1973 de la coupe Davis de tennis. Harry Fauquier sera le capitaine de cette équipe qui devra, dès le 23 février prochain, se rendre à Bogota afin d'y affronter l'équipe de la Colombie en première ronde. Advenant une victoire, les Canadiens affronteront ensuite l'équipe des Caraïbes à la mi-mars. Les Américains, pour leur part, détenteurs de la coupe, sont grands favoris pour faire les frais de la finale contre les Australiens, mais ils devront, auparavant, se mesurer aux combattifs Roumains. Ilie Nastase en tête, en demi-finale. On sait que la compétition de la coupe Davis est modifiée cette année. D'une part, les titulaires de l'année précédente n'ont plus accès directement à la finale, et d'autre part, les joueurs professionnels peuvent maintenant y participer.

MARVIN LUSTER, qui les Alouettes avaient déjà laissé filer vers Toronto où il fut, au cours des neuf dernières saisons, l'as de la formation défensive des Argonauts, voudrait apparemment être échangé. Luster, qui songeait d'abord à prendre sa retraite puis qui s'était ravivé, a pris sa dernière décision après une courte mais apparemment tumultueuse entrevue avec le nouvel instructeur John Rauch, dont il serait sorti "complètement humilié". Rauch entre-temps a emba-

ché, comme adjoint pour la formation défensive, Bill Quinter, un ancien ailier défensif avec les Rough Riders d'Ottawa. Depuis quatre ans, Quinter oeuvrait avec l'équipe de l'Université de Pittsburgh.

THOMAS O'NEILL, qui a joué durant deux saisons avec les Maple Leafs de Toronto au cours des années 1940, est décédé avant-hier soir dans la métropole ontarienne. O'Neill, qui évoluait à l'aile droite lorsque les Leafs ont gagné la coupe Stanley en 1944-45, était diplômé en droit de l'Université Dalhousie, de Halifax, et exerçait sa profession à Toronto.

KAREEM ABDUL-JABBAR (né Lew Alcindor) ne se déplace maintenant plus sans être accompagné d'un policier, vient de révéler l'hebdomadaire Sports Illustrated. Kareem se prêterait volontiers à cette manœuvre, par crainte d'être abattu par un membre de la secte des Moslems noirs, à la suite du meurtre de sept noirs, récemment à Washington, dans une maison que le géant de 7'2" des Bucks de Milwaukee, avait vendue, quelque temps auparavant, à une secte rivale des Moslems.

L'ECOLE DE SKI Total tient présentement sa deuxième session d'enseignement qui se terminera le 3 mars. La durée des cours est de douze heures à raison des deux heures par soir, deux soirs par semaine, soit de 19h30 à 21h30. Ces cours sont donnés dans les parcs de la ville, soit Mont-Royal, Joseph-Paré, Hironnelles et Ahuntsic. Pour de plus amples informations, veuillez téléphoner à 523-5121.

LOUIS LEFAIVRE, directeur de Sports Canada, et la brillante athlète torontoise Abbie Hoffman ont profité de leur présence au congrès annuel de la Fédération des sports canadiens, à Ottawa en fin de semaine, pour critiquer verbalement les dirigeants du sport amateur qui ne se sont pas portés à la défense des Jeux Olympiques de 1976 à Montréal, devant les nombreuses attaques dont ils ont été l'objet. Ils ont invité les représentants des 68 organismes représentés à se montrer plus fermes dans leur appui aux Jeux.



LE BALLON-PANIER, sous la direction de Jean-Guy Champagne, est l'une des disciplines les plus en vogue au centre Immaculée-Conception. Ces jeunes de catégorie benjamin (13-14 ans), qui se livrent à un match au gymnase de la polyvalente Jeanne-Mance, participent sous peu à un "basketthon", dans le cadre de l'opération Dépistage 76 du centre.

(Photo Willie Dagenais)

10,000 membres du centre I-C inscrits au "sporthon"

Le centre Immaculée-Conception veut jouer un rôle objectif en vue de 1976. Il a décidé de se mettre à l'heure olympique. C'est pourquoi il lance un appel à tous les clubs d'élite du Québec afin que des relations plus étroites s'établissent dans le monde du sport amateur et qu'une pyramide se forme dans un véritable esprit d'olympisme.

Le centre est conscient qu'il est un vaste réservoir de talents sportifs. En effet, 10,000 membres y sont inscrits. Tout en voulant renforcer ses clubs d'élites, le centre aidera à diriger les jeunes vers les meilleurs clubs sportifs spécialisés de la province où ils pourront mieux se développer. Le temps de l'esprit de clocher doit être révolu de même que celui où les athlètes doivent s'entraîner dans des sous-sols, comme l'écrivait un journaliste récemment.

Un carrefour du sport amateur

Le centre croit susciter chez les jeunes en particulier et la population en général le goût des sports amateurs. Il veut que chaque jeune puisse découvrir très tôt ses possibilités maximales dans l'une ou l'autre des disciplines olympiques. Bien assurer leur départ tout en favorisant leur progression sur le plan athlétique, voilà le rôle primordial que veut jouer le Centre.

Pour réaliser ces objectifs et grâce à la précieuse collaboration du programme des Initiatives Locales, on vient de créer à l'Immaculée-Conception un système de tests d'aptitudes physiques, en même temps qu'on y lance la semaine du "Sporthon".

Pour être logique avec lui-même, le centre a décidé de consacrer toute une semaine où le sport amateur sera roi. Il s'agit d'un festival sportif nouveau genre qui remplacera le traditionnel carnaval d'hiver avec sa reine et ses duchesses. Ce sera la semaine du "Sporthon", qui se déroulera du 24 février au 4 mars. Elle sera présidée par Gilles Blanchard, directeur des sports au journal Dimanche-Matin. La gymnastique artistique, le ballon-panier et la natation seront à l'honneur. Pour l'Acrobathon, il y aura 1,000 jeunes gymnastes à la "journée du samedi" ainsi que l'équipe d'élite d'André Simard, représentant du centre en gymnastique aux Jeux de Munich. Le "basketthon" sera disputé par les jeunes de 7 à 15 ans de la section ballon-panier, et le "nagethon" par toutes les personnes qui y suivent des cours de natation.

Le but du "sporthon"

En plus de prendre part à des disciplines sportives qui sont inscrites aux Jeux Olympiques, les participants devront se trouver des commanditaires, qui appuieront financièrement leurs efforts. Ils seront secondés dans cette tâche par de gentilles ambassadrices. Tout l'argent ainsi récolté pendant la semaine du "sporthon" servira à aider les clubs d'élite du centre, soit: gymnastique artistique, escrime, ballon-panier, volleyball féminin, natation, handball et badminton. Il convient de mentionner qu'une bourse de \$500 sera remise à l'athlète le plus prometteur, lors de la soirée "Espoir 76", le 16 mars prochain en l'hôtel Bonaventure.

Frazier reste incrédule

NEW YORK (AFP) — Joe Frazier avoue qu'il n'en croyait pas ses yeux en regardant le film de son combat de Kingston (Jamaïque), dans lequel il a perdu le titre mondial des poids lourds au profit de George Foreman le mois dernier.

"Six fois au tapis, je ne pouvais croire que c'était moi", s'est exclamé l'ancien champion du monde, de passage à New York cette semaine pour l'enregistrement d'une émission télévisée qui sera diffusée le 21 février. "J'ai boxé comme un idiot, a-t-il ensuite confié, mais je ne vais pas mourir parce que j'ai perdu un combat. J'aurai ma revanche..."

En indiquant qu'il allait reprendre l'entraînement en mars, Frazier, qui se prépare pour le septathlon olympique de la semaine prochaine à Rotunda (Floride), dans lequel il aura notamment pour rivaux le skieur français Jean-Claude Killy et le sauteur à la perche Bob Seagren, espère d'ailleurs que Foreman la lui accordera très vite.

"Je ne veux ni de Clay, ni d'Ali, ni de Jerry Quarry, c'est Foreman qu'il me faut, insiste-t-il, avant de faire son autocritique. Contre Foreman, ma garde était trop basse. Aucune protection du menton. J'ai été touché et je me suis emballé, devenant ainsi très vulnérable. George Foreman est un merveilleux gentleman, dit-il ensuite de son vainqueur. Je crois qu'il sera un grand champion... jusqu'à ce que je lui reprenne le titre".

Cependant, d'après les récentes déclarations de Dick Sadler, gérant du tenant du titre, Foreman n'accordera pas immédiatement une revanche à Frazier. Il entend "monnayer" son titre avant de prendre un risque en le mettant en jeu soit contre Frazier soit contre Cassius Clay. Sadler a d'ailleurs laissé entendre que le prochain championnat du monde pourrait avoir lieu fin mai à Houston, contre un adversaire encore inconnu mais qui pourrait être Jimmy Ellis dont le nom est souvent avancé.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAU

ENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc., 7035 AVE. DU PARC 270-1141

Brevets d'invention MARQUES DE COMMERCE Marion, Robic & Robic ci-devant Marion & Marion 2100, rue DRUMMOND Montréal, 25 288-2152

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS
Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571D du Code civil qu'un acte de transport de toutes les créances présentes et futures de Régénération Commerciale Probec Inc. ayant sa seule place d'affaires en la Cité de Montréal, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 16 août 1972, a été enregistré à Montréal le 17 août 1972 sous le numéro 1371199. Banque Canadienne Nationale, Montréal, 12 février 1973.

AVIS
Avis est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec que le contrat de vente, cession, et transport est daté le 7 novembre, 1972, à CENTRAL FACTORS CORPORATION LIMITED de toutes les créances présentes ou futures payables à GRADY OF CANADA LTD. LTD. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 8 novembre 1972 sous le numéro 2383212 et au Bureau d'Enregistrement de Saint-Hyacinthe le 14 novembre, 1972 sous le numéro 1589908. CENTRAL FACTORS CORPORATION LIMITED, février 9, 1973.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)
No. 12-02116-72
DAME PIERRETTE GELINAS, plaignante, résidente et domiciliée à 41, Place Belmont, Repentigny, District de Mt. L. Requêteur(e)
JEAN-PAUL BUNDUCK, autrefois résident sur la rue Christophe Colomb, et maintenant d'adresse inconnue, Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé JEAN-PAUL BUNDUCK est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accordant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 12 février 1973.
(S) JEAN-GUY VAUGHAN REGISTRARE-ADJOINT

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No. 02-18121-72
LAKESHORE MOVERS & WAREHOUSING (CANADA) LIMITED, demanderesse
D. MCKENZIE, défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur D. McKenzie est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces, à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accordant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 8 février 1973. Claude Dufour, G.A.C.P.M.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 29 janvier 1973 par lequel APPAREIL ACCESSORIES INC. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 5 février 1973 sous le No. 2404350. Banque de Montréal, le 9 février 1973.

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES
DST-73-10013
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 13 mars 1973
Région Saint-Laurent

INSTALLATION, REMPLACEMENT ET ENLÈVEMENT DE CHAUFFE-EAU ÉLECTRIQUES EN LOCATION (SOUSSION PARTIELLE ACCEPTABLE)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de QUARANTE MILLE DOLLARS (\$40,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant égal au multiple de \$1,000 le plus proche de dix pour cent (10%) du total de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant indiqué au paragraphe précédent.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires

B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 16 janvier 1973

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES
AEP-73-10080
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
mardi le 27 février 1973
Montréal, P. Qué.

FOURNITURE DE CHAISES DE SECURITE A DOSSIER BASCULANT ET FOUTEUILS DE TRAVAIL PIVOTANT BASCULANT

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant égal au multiple de \$1,000 le plus proche de dix pour cent (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires

B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 8 février 1973.

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES
AEP-73-10081
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
mardi le 27 février 1973
Montréal, P. Qué.

FOURNITURE DE DIVERS TYPES DE TABLES POUR BUREAU

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de SIX MILLE DOLLARS (\$6,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant égal au multiple de \$1,000 le plus proche de dix pour cent (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires

B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 8 février 1973.

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES
DST-73-10029
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 13 mars 1973
Région Saint-Laurent

SERVICES D'EQUIPES POUR LA CONSTRUCTION, LES MODIFICATIONS ET L'ENTRETIEN DE RESEAU DE DISTRIBUTION

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de QUARANTE MILLE DOLLARS (\$40,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant égal au multiple de \$1,000 le plus proche de dix pour cent (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires

B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 6 février 1973

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES
AEP-73-10079
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
mardi le 27 février 1973
Montréal, P. Qué.

FOURNITURE DE CLASSEURS LATERAUX ET D'UNITES DE RANGEMENT A PAPERETTE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de CINQ MILLE DOLLARS (\$5,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant égal au multiple de \$1,000 le plus proche de dix pour cent (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires

B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 8 février 1973.

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES
FDEP-73-45P
DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au Chef des Services Financier et Administratif, Ministère des Travaux Publics du Canada, 625 avenue du Président-Kennedy, Montréal 111, Qué., (5ème étage), et portant la mention:

"SOUMISSION POUR MONTRÉAL (QUEBEC) COMMISSION D'ASSURANCE-CRIMAG, MODIFICATIONS AU TIEN ET SÈME ETAGES"

seront reçues jusqu'à 15:00 heures (heure de Montréal), le 7 mars 1973.

On peut se procurer les documents de soumission sur dépôt de \$25.00 sans forme d'un chèque bancaire VSE établi à l'ordre DU RECEVEUR GENERAL DU CANADA par l'entremise du Bureau du Ministère à l'adresse suivante: 625 avenue du Président-Kennedy, 625-4553 et 253-4554, 5ème étage, Montréal 111, Qué., et on peut les consulter au Bureau de l'Association des Constructeurs de Montréal, 679 Place de la Savane, Montréal, 388 (Québec).

Le dépôt sera remis sur retour des plans et devis, en bon état, au plus tard un (1) mois après l'ouverture des soumissions; après cette date le dépôt sera confisqué.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules imprimées fournies par le Ministère et faites en conformité des conditions qui y sont stipulées.

Paul H. Paré, Chef des Services Financier et Administratif.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA

APPEL D'OFFRES

FDEP-73-45P

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au Chef des Services Financier et Administratif, Ministère des Travaux Publics du Canada, 625 avenue du Président-Kennedy, Montréal 111, Qué., (5ème étage), et portant la mention:

"SOUMISSION POUR MONTRÉAL (QUEBEC) COMMISSION D'ASSURANCE-CRIMAG, MODIFICATIONS AU TIEN ET SÈME ETAGES"

seront reçues jusqu'à 15:00 heures (heure de Montréal), le 7 mars 1973.

On peut se procurer les documents de soumission sur dépôt de \$25.00 sans forme d'un chèque bancaire VSE établi à l'ordre DU RECEVEUR GENERAL DU CANADA par l'entremise du Bureau du Ministère à l'adresse suivante: 625 avenue du Président-Kennedy, 625-4553 et 253-4554, 5ème étage, Montréal 111, Qué., et on peut les consulter au Bureau de l'Association des Constructeurs de Montréal, 679 Place de la Savane, Montréal, 388 (Québec).

Le dépôt sera remis sur retour des plans et devis, en bon état, au plus tard un (1) mois après l'ouverture des soumissions; après cette date le dépôt sera confisqué.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules imprimées fournies par le Ministère et faites en conformité des conditions qui y sont stipulées.

Paul H. Paré, Chef des Services Financier et Administratif.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA

APPEL D'OFFRES

FDEP-73-45P

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au Chef des Services Financier et Administratif, Ministère des Travaux Publics du Canada, 625 avenue du Président-Kennedy, Montréal 111, Qué., (5ème étage), et portant la mention:

"SOUMISSION POUR MONTRÉAL (QUEBEC) COMMISSION D'ASSURANCE-CRIMAG, MODIFICATIONS AU TIEN ET SÈME ETAGES"

seront reçues jusqu'à 15:00 heures (heure de Montréal), le 7 mars 1973.

On peut se procurer les documents de soumission sur dépôt de \$25.00 sans forme d'un chèque bancaire VSE établi à l'ordre DU RECEVEUR GENERAL DU CANADA par l'entremise du Bureau du Ministère à l'adresse suivante: 625 avenue du Président-Kennedy, 625-4553 et 253-4554, 5ème étage, Montréal 111, Qué., et on peut les consulter au Bureau de l'Association des Constructeurs de Montréal, 679 Place de la Savane, Montréal, 388 (Québec).

Le dépôt sera remis sur retour des plans et devis, en bon état, au plus tard un (1) mois après l'ouverture des soumissions; après cette date le dépôt sera confisqué.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules imprimées fournies par le Ministère et faites en conformité des conditions qui y sont stipulées.

Paul H. Paré, Chef des Services Financier et Administratif.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA

APPEL D'OFFRES

FDEP-73-45P

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au Chef des Services Financier et Administratif, Ministère des Travaux Publics du Canada, 625 avenue du Président-Kennedy, Montréal 111, Qué., (5ème étage), et portant la mention:

"SOUMISSION POUR MONTRÉAL (QUEBEC) COMMISSION D'ASSURANCE-CRIMAG, MODIFICATIONS AU TIEN ET SÈME ETAGES"

seront reçues jusqu'à 15:00 heures (heure de Montréal), le 7 mars 1973.

Le Canadien l'emporte 6-3

Les Rangers ont une pente difficile à remonter

par FRANÇOIS LEMENU

Battus 6-3 hier soir au Forum, les Rangers de New York ont subi un rude coup dans leur tentative de devancer le Canadien au fil d'arrivée. Mais bien que cette victoire du Canadien soit significative, elle n'a pas réussi à éliminer tout espoir des Rangers de terminer au premier rang de la section est. Il est vrai que les joueurs d'Emile Francis accusent maintenant un retard de six points avec 21 parties à disputer, mais cet écart ne devrait être perçu comme insurmontable. D'autre part le Canadien, du moins durant le premier tiers, a donné l'impression d'être une formation immunisée contre les erreurs.

Le Tricolore a en effet marqué quatre buts dès le premier engagement et il devint alors impossible aux Rangers de rejoindre l'adversaire. Pour l'une des rares fois, cette saison le gardien Gilles Villemure n'a pas semblé à la hauteur et sa performance a considérablement ralenti les Rangers qui ont perdu tout enthousiasme.

On ne peut toutefois minimiser l'importance de ce revers pour les Rangers qui n'ont pu gagner une seule fois contre le Canadien cette année. Au début de la saison, le Canadien l'avait emporté 6-1 avant de faire match nul à deux reprises à New York. Malgré une pléiade de bons éléments, les Rangers éprouveront beaucoup de difficulté à remonter la pente.

Ceux-ci étaient privés de Vic Hadfield et Bruce MacGregor et ces absences n'ont pas été sans se faire remarquer. Ted Irvin a remplacé le premier teneur de but Robert Rousseau à pris la place du second avec un certain succès.

Par ailleurs, la force du Canadien n'aurait jamais été aussi évidente. Jouant contre une équipe redoutable, trois joueurs fort talentueux n'ont que très peu joué. Guy Lafleur, Marc Tardif et Serge Savard n'ont évolué que de façon sporadique alors que l'instructeur Scotty Bowman a fait confiance à des jeunes qui ont magnifiquement répondu à l'appel.

La foudre frappe

Dès le début de la rencontre, le Canadien a déclenché plusieurs offensives et en moins de quatre minutes, il avait déjà marqué deux fois. Henri Richard, qui a de nouveau joué un match irréprochable, a ouvert le pointage en faisant dévier un lancer de Jacques Laperrière venant de la ligne bleue. Puis 11 secondes plus tard, Yvan Cournoyer a su profiter d'une erreur de Villemure, sorti de ses filets afin de dégager son territoire. Villemure a plutôt remis le disque sur la palette de Cournoyer qui n'eut aucune peine à loger la rondelle dans un but désert.

Le 29ème but de Cournoyer eut l'effet d'une douche froide pour le camp des Rangers et dès lors leur cause semblait perdue.

Chuck Lefley, formant un trio avec Murray Wilson et Claude Larose, a porté le compte 3-0 en passant la rondelle sous Villemure après que le défenseur Larry Robinson eut accompli une belle incursion en zone adverse.

Enfin Bob Murdoch, choisi le deuxième as de la rencontre a trompé Villemure d'un lancer-frappe d'une quaran-

Gilbert décoit

Ayant joué l'un de ses pires matches de la saison dimanche, Rodrigue Gilbert a récidivé hier en n'étant pas l'ombre de lui-même. Bien surveillé par Réjean Houle, Gilbert ne s'est montré nullement menaçant et sa présence sur la patinoire a été effacée durant toute la soirée. Après la rencontre, Francis n'a pas caché sa déception quant au jeu de Gilbert, lequel doit produire si les Rangers veulent aspirer aux grands honneurs.

En plus de surveiller Gilbert très étroitement, Houle s'est payé le luxe d'un but, et la façon dont il l'a réussi a d'ailleurs rappelé ses beaux jours juniors.

Captant une passe de Jacques Lemaire, Houle a passé le disque entre les patins de Demarco pour ensuite se présenter seul devant Villemure et le déjouer. Quelques instants plus tôt, Houle avait été frustré quand, seul devant Villemure, il n'avait pu le déjouer.

Martin prend la relève

CHICAGO (PA) — Hubert Martin a entilé deux buts hier soir, pour conduire les Black Hawks de Chicago vers une victoire de 4-2 sur les Islanders de New York.

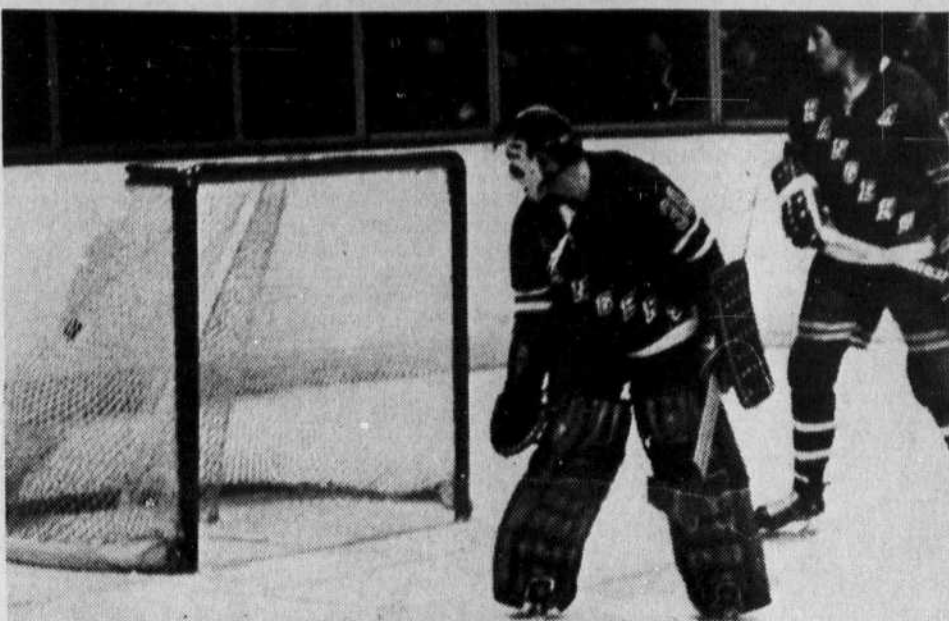
Martin, prend ainsi la relève de Stan Mikita comme meilleur centre des Hawks. On sait que Mikita sera inactif pour au moins une semaine à cause d'une blessure à une cheville.

Chicago prend donc une priorité de 13 points en tête de la section ouest et a porté sa série de matches sans défaite à 12.

1ère période	
1- ISLANDERS: Harris (18).	0-4
2- CHICAGO: Martin (23).	12-04
3- CHICAGO: Martin (24).	13-28
4- ISLANDERS: Cameron (13).	14-37
5- ISLANDERS: Cameron (13).	14-37
6- CHICAGO: Angotti (10).	18-12
7- CHICAGO: Angotti (10).	18-12
8- CHICAGO: Angotti (10).	18-12
9- CHICAGO: Angotti (10).	18-12
10- CHICAGO: Angotti (10).	18-12
11- CHICAGO: Angotti (10).	18-12
12- CHICAGO: Angotti (10).	18-12
13- CHICAGO: Angotti (10).	18-12
14- CHICAGO: Angotti (10).	18-12
15- CHICAGO: Angotti (10).	18-12

Stars 5, Blues 2

1ère période	
1- MINNESOTA: Harvey (14).	0-25
2- MINNESOTA: Harvey (14).	0-25
3- MINNESOTA: Harvey (14).	0-25
4- MINNESOTA: Harvey (14).	0-25
5- MINNESOTA: Harvey (14).	0-25
6- MINNESOTA: Harvey (14).	0-25
7- MINNESOTA: Harvey (14).	0-25
8- MINNESOTA: Harvey (14).	0-25
9- MINNESOTA: Harvey (14).	0-25
10- MINNESOTA: Harvey (14).	0-25
11- MINNESOTA: Harvey (14).	0-25
12- MINNESOTA: Harvey (14).	0-25
13- MINNESOTA: Harvey (14).	0-25
14- MINNESOTA: Harvey (14).	0-25
15- MINNESOTA: Harvey (14).	0-25



UN VILLEMURE IMPUISSANT ! Même si Gilles Villemure (30) n'a pu rien faire sur le premier but du match marqué par Henri Richard, il ne se doutait certainement pas que les Canadiens le déjoueraient à six reprises, hier soir. Jim Neilson est un autre joueur des Rangers qui ne peut que constater les dégâts. Richard, bien posté devant le but, a fait dévier un lancer de Jacques Laperrière.

(Photo Le Devoir par Delors)

Sans être dominé par les Rangers, le deuxième tiers, aura donné l'occasion à Michel Plasse de se faire valoir, qui fut particulièrement alerte face à Peter Stankowski et Walt Tkaczuk.

Encore une fois, le trio de Vickers, Tkaczuk et Fairbairn fut de loin le meilleur des Rangers. Cette formation a d'ailleurs réussi les trois buts des perdants marqués au cours de la dernière période. Vickers a marqué deux fois tandis que Tkaczuk complétait le pointage des siens.

Avant ces buts des Rangers, tous les joueurs du Canadien avaient joué du hockey presque parfait. Les défenseurs Jacques Laperrière (1ème étoile)

et Murdoch ont été particulièrement efficaces tandis que Robinson a offert une performance fort respectable. Outre ses exploits défensifs, Laperrière a enregistré le dernier but du Canadien en troisième. En récoltant une passe sur ce but, Henri Richard a devancé le "Rocket" pour le plus grand nombre de points en cours de carrière.

Enfin les six filets qu'a accordés Villemure a permis aux gardiens du Canadien de porter à 12 buts leur avance dans la course au trophée Vézina. Et comme Bowman l'a souvent répété, si le Canadien remporte le trophée Vézina, il gagnera le championnat.

Avis aux Rangers de New York.

DROIT AU BUT — Le Canadien aura fort à faire samedi si l'on en juge d'après les récents succès des Flyers de Philadelphie qui occupent présentement le 2ème rang de la section ouest. Grâce à Bobby Clarke et Rick MacLeish, lequel a déjà 34 buts, les Flyers présentent maintenant une offensive suffisamment redoutable pour pallier à une défensive assez moyenne. Outre ces deux joueurs, Bill Barber a également contribué à la montée des Flyers puisqu'il totalise 45 points. Un sommet chez les recrues de la ligue Nationale.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Est	P	G	P	N	B	C	Pts
1- OTTAWA	57	37	7	13	236	126	87
2- MONTREAL	57	38	14	5	220	138	81
3- BOSTON	56	35	16	5	238	171	75
4- BUFFALO	57	29	20	8	199	159	66
5- DETROIT	56	29	20	7	188	172	65
6- TORONTO	56	31	31	7	171	190	43
7- VANCOUVER	59	15	37	7	167	262	37
8- ISLANDERS	59	7	47	5	117	274	19

Ouest	P	G	P	N	B	C	Pts
1- CHICAGO	57	34	17	6	219	163	74
2- PHILADELPHIE	58	26	23	9	207	201	61
3- MINNESOTA	57	26	23	8	180	166	60
4- ST LOUIS	57	24	23	10	171	177	58
5- ATLANTA	58	26	23	9	152	164	55
6- LOS ANGELES	58	23	26	7	171	191	53
7- PITTSBURGH	57	23	26	6	192	193	52
8- CALIFORNIA	57	9	36	12	152	243	30

Hier soir	P	G	P	N	B	C	Pts
1- MONTREAL	57	38	14	5	220	138	81
2- BOSTON	56	35	16	5	238	171	75
3- BUFFALO	57	29	20	8	199	159	66
4- DETROIT	56	29	20	7	188	172	65
5- TORONTO	56	31	31	7	171	190	43
6- VANCOUVER	59	15	37	7	167	262	37
7- ISLANDERS	59	7	47	5	117	274	19

Meilleurs pointeurs	P	G	P	N	B	C	Pts
1- Esposito, Boston	57	34	17	6	219	163	74
2- Mikita, Chicago	58	26	23	9	207	201	61
3- Clarke, Philadelphie	57	26	23	8	180	166	60
4- Hull, Chicago	57	24	23	10	171	177	58
5- Lemaire, Montréal	58	26	23	9	152	164	55
6- MacLeish, Philadelphie	58	23	26	7	171	191	53
7- Martin, Chicago	57	23	26	6	192	193	52
8- Robert, Buffalo	57	9	36	12	152	243	30

Association mondiale	P	G	P	N	B	C	Pts
1- CLEVELAND	58	35	21	2	217	169	72
2- N-ANGLETERRA	58	32	24	2	207	194	64
3- NEW YORK	60	27	32	1	236	250	59
4- QUEBEC	56	24	28	4	199	223	52
5- PHILADELPHIE	57	26	31	0	210	242	52
6- OTTAWA	59	22	33	4	210	252	48

Ouest	P	G	P	N	B	C	Pts
1- WINNIPEG	59	33	23	3	215	183	69
2- HOUSTON	56	28	24	2	198	189	58
3- ALBERTA	56	28	24	2	198	189	58
4- MINNESOTA	57	26	23	8	180	166	60
5- LOS ANGELES	57	26	23	8	180	166	60
6- CHICAGO	56	22	33	1	183	204	45

Avant-hier soir	P	G	P	N	B	C	Pts
1- PHILADELPHIE	58	26	23	9	207	201	61
2- OILERS	57	34	17	6	219	163	74
3- COUGARS	57	9	36	12	152	243	30

1ère période	P	G	P	N	B	C	Pts
1- PITTSBURGH: MacDonald (26).	57	34	17	6	219	163	74
2- PITTSBURGH: MacDonald (26).	57	34	17	6	219	163	74
3- PITTSBURGH: MacDonald (26).	57	34	17	6	219	163	74
4- PITTSBURGH: MacDonald (26).	57	34	17	6	219	163	74
5- PITTSBURGH: MacDonald (26).	57	34	17	6	219	163	74
6- PITTSBURGH: MacDonald (26).	57	34	17	6	219	163	74
7- PITTSBURGH: MacDonald (26).	57	34	17	6	219	163	74
8- PITTSBURGH: MacDonald (26).	57	34	17	6	219	163	74
9- PITTSBURGH: MacDonald (26).	57	34	17	6	219	163	74
10- PITTSBURGH: MacDonald (26).	57	34	17	6	219	163	74
11- PITTSBURGH: MacDonald (26).	57	34	17	6	219	163	74
12- PITTSBURGH: MacDonald (26).	57	34	17	6	219	163	74
13- PITTSBURGH: MacDonald (26).	57	34	17	6	219	163	74
14- PITTSBURGH: MacDonald (26).	57	34	17	6	219	163	74
15- PITTSBURGH: MacDonald (26).	57	34	17	6	219	163	74

3ème période	P	G	P	N	B	C	Pts
1- PITTSBURGH: MacDonald (26).	57	34	17	6	219	163	74
2- PITTSBURGH: MacDonald (26).	57	34	17	6	219	163	74
3- PITTSBURGH: MacDonald (26).	57	34	17	6	219	163	74
4- PITTSBURGH: MacDonald (26).	57	34	17	6	219	163	74
5- PITTSBURGH: MacDonald (26).	57	34	17	6	219	163	74
6- PITTSBURGH: MacDonald (26).	57	34	17	6	219	163	74
7- PITTSBURGH: MacDonald (26).	57	34	17	6	219	163	74
8- PITTSBURGH: MacDonald (26).	57	34	17	6	219	163	74
9- PITTSBURGH: MacDonald (26).	57	34	17	6	219	163	74
10- PITTSBURGH: MacDonald (26).	57	34	17	6	219	163	74
11- PITTSBURGH: MacDonald (26).	57	34	17	6	219	163	74
12- PITTSBURGH: MacDonald (26).	57	34	17	6	219	163	74
13- PITTSBURGH: MacDonald (26).	57	34	17	6	219	163	74
14- PITTSBURGH: MacDonald (26).	57	34	17	6	219	163	74
15- PITTSBURGH: MacDonald (26).	57	34	17	6	219	163	74

1ère période	P	G	P	N	B	C	Pts
1- PITTSBURGH: MacDonald (26).	57	34	17	6	219	163	74
2- PITTSBURGH: MacDonald (26).	57	34	17	6	219	163	74
3- PITTSBURGH: MacDonald (26).	57	34	17	6	219	163	74
4- PITTSBURGH: MacDonald (26).	57	34	17	6	219	163	74
5- PITTSBURGH: MacDonald (26).	57	34	17	6	219	163	74
6- PITTSBURGH: MacDonald (26).	57	34	17	6	219	163	74
7- PITTSBURGH: MacDonald (26).	57	34	17	6	219	163	74
8- PITTSBURGH: MacDonald (26).	57	34	17	6	219	163	74
9- PITTSBURGH: MacDonald (26).	57	34	17	6	219	163	74
10- PITTSBURGH: MacDonald (26).	57	34	17	6	219	163	74
11- PITTSBURGH: MacDonald (26).	57	34	17	6	219	163	74
12- PITTSBURGH: MacDonald (26).	57	34	17	6	219	163	74
13- PITTSBURGH: MacDonald (26).	57	34	17	6	219	163	74
14- PITTSBURGH: MacDonald (26).	57	34	17	6	219	163	74
15- PITTSBURGH: MacDonald (26).	57	34	17	6	219	163	74

5-042

nouveau numéro d'annuaire, pour

■ affaires sociales

par Solange Chalvin

Recyclage pour le personnel des foyers pour vieillards

Le personnel qui travaille dans les foyers d'hébergement pour personnes âgées a maintenant la chance de se recycler, grâce au Centre de formation en gérontologie, mis sur pied à Cap-Rouge, près de Québec, par les Soeurs Grises.

Ce centre, unique au Québec, fait partie de l'Association des foyers pour adultes et dispense un enseignement en cours d'emploi et de recyclage au personnel des centres d'accueil. Le ministère des affaires sociales rembourse aux foyers d'hébergement les dépenses encourues par les membres de leur personnel qui suivent des cours à ce centre. Déjà 400 spécialistes en soins des vieillards ont ainsi profité de ces cours qui sont répartis sur trois ans, à raison de trois sessions intensives par année.

Ces cours s'adressent aux surveillants des centres d'accueil, infirmières, travailleurs sociaux, gardiens, cuisiniers, administrateurs de foyers, animateurs, etc. La direction générale est assumée par soeur Mance Décarie et la direction des cours par soeur Germaine Dupuis. La dernière livraison de la revue "Le médecin du Québec" donne un aperçu plus complet des activités du Centre de formation en gérontologie de Cap-Rouge.

D'autre part, les personnes qui s'intéressent aux problèmes du troisième âge pourront participer à Oslo, en Norvège, du 21 au 25 mai prochain au IVe cours international de gérontologie sociale. Le programme du cours traitera du recrutement et de la formation du personnel destiné au 3e âge. On peut obtenir de plus amples informations au sujet de ce congrès en s'adressant au Centre international de gérontologie sociale, 3, place des États-Unis, 75116 Paris.

En 1971, 212.346 réclamations ont été enregistrées à la Commission, ce qui ne signifie évidemment pas autant de cas

d'indemnisation. De ces réclamations, environ 40% ont droit à des indemnités. En fait, la Commission a versé en espèces, aux bénéficiaires et à leurs personnes à charge, un montant de \$55.622.000, à titre d'indemnités de toute nature.

La Commission compte présentement 23.967 rentiers comparativement à 23.446 à la fin de l'année 1970. Cela signifie en fait qu'il y a au Québec, à cause d'accidents de travail, 1.716 travailleurs handicapés à vie, 160 victimes de maladies professionnelles et 180 veuves de plus. Ces statistiques devraient donner à réfléchir aux employeurs ainsi qu'aux associations de prévention des accidents du travail.

Le Dr Laurent Isabelle, psychologue d'Ottawa, vient d'être nommé président du Comité nord-américain sur la psychologie et la loi. Ce comité verra à étudier les lois régissant la pratique de la psychologie au Canada et aux États-Unis.

Les membres devront également faire connaître les résultats de leurs recherches, travaux et études comparatives aux associations professionnelles de psychiatres, de médecins et de groupes spécialisés dans la santé mentale, ainsi qu'au public.

Le Dr Isabelle est professeur titulaire

de la faculté de psychologie de l'université d'Ottawa.

D'autre part, le vice-doyen et professeur de la faculté de pharmacie de l'université de Montréal, M. Romano L. Salvador, vient d'être nommé, en même temps que 4 autres personnes, membre du Conseil de recherches médicales. Les autres nominations annoncées par le ministre de la santé nationale, M. Marc Lalonde, sont les suivantes: MM. David T. Armstrong de l'université de Western, Ontario, Lyonel G. Israels, de l'université du Manitoba, Barry C. McBridge de l'université de la Colombie-Britannique et Mme Lorraine Sweatman de Winnipeg.

Tous les médecins diplômés des universités du Québec y sont éligibles. On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

MSM sont le nettoyage des logements, la réparation des vieux meubles et de certains appareils électro-ménagers ainsi que de légers déménagements.

Pour profiter de ces services, il est préférable d'être référé par un agent de bien-être social ou encore par une agence ou un centre communautaire. On peut obtenir plus de renseignements en téléphonant à 861-1047 entre 9h et 17h.

Le service offerts gratuitement par

sité du Québec.

D'autre part, quatre bourses d'études de \$10.000 chacune en médecine communautaire et en médecine sociale seront accordées par le ministère des affaires sociales, afin de favoriser l'installation de jeunes médecins dans les départements de santé communautaire des régions éloignées et des quartiers défavorisés des grandes villes.

Tous les médecins diplômés des universités du Québec y sont éligibles. On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

On peut obtenir les formulaires nécessaires dans les universités et au service des bourses de perfectionnement du ministère.

Le futur aéroport: la dernière phase de l'aménagement régional est ouverte

par Clément Trudel

La dernière phase — celle de la "participation" des municipalités — de préparation du plan pour la région autour de l'aéroport de Sainte-Scholastique est officiellement ouverte depuis hier. La SATRA (Société d'aménagement du territoire de la région aéroportuaire) vient en effet de signifier aux six comités intersecteurs d'urbanisme qu'ils ont jusqu'au 31 décembre pour préparer les plans; l'aide technique de Satra et du ministère des affaires municipales est d'ailleurs acquise aux quelque 32 municipalités de cette région qui comptait en 1971 quelque 180.000 habitants et qui, selon la prospective, engloberait en 1986 environ 350.000 habitants (peut-être plus de 500.000 en 2001).

Depuis deux ans, SATRA a procédé à une certaine "information" puis à une "consultation" dans la région visée. Quant à la dernière étape — l'engagement de consultants et la préparation des plans devrait coûter entre \$300.000 et \$550.000 — elle est financée en très grande partie par le Ministère d'expansion économique régionale qui fournit \$300.000 à cette fin, les municipalités devant assumer l'excédent du coût.

Pour l'instant, dans toute cette région qui va d'Okla à Terrebonne et comprend les deux "pôles" de développement: Saint-Jérôme et Lachute, l'on doit se référer au "plan d'affectation des sols", préparé par SATRA, pour accepter ou refuser les demandes de permis de construction ou de réparation.

Le directeur général de SATRA (depuis juillet 1972), M. Daniel Arbour, présidait hier à Sainte-Scholastique une conférence de presse à laquelle participaient les chefs de secteurs:

C'est le maire d'Okla, M. Pierre Marini, qui préside le secteur sud et doit coordonner l'ensemble des six secteurs; les autres dirigeants de secteurs sont: le maire de Rosemere (secteur centre), M. Roland Durand; M. Paul-Emile Lacombe (président et maire de Mirabel); M. Bernard Parent, maire de Saint-Jérôme (secteur nord); M. Guy Vaillancourt (maire de Saint-André Est) pour le secteur ouest et Me Claude Paquette, du secteur est (président de la Commission scolaire de Terrebonne).

Depuis deux ans, SATRA a produit quantité d'études (une vingtaine se retrouvent dans le classeur fourni à chacun des media représenté à la conférence de presse) et, selon les planificateurs, l'échéance du 1er janvier 1974 devrait être respectée pour la production des plans. L'approbation par le ministère devrait se faire au tout début de 1974, si tout fonctionne selon les prévisions.

M. Arbour a rappelé que son organisme n'avait qu'un rôle consultatif et que, s'il s'agissait d'éviter la spéculation foncière sur les futurs emplacements de parcs industriels, il faudrait alors juger l'ensemble du processus de planification. Là où 150 acres pourraient être affectés à une telle utilisation industrielle, on a pris soin pour l'instant de conserver une aire dix fois plus grande, tentant ainsi de contrer la spéculation.

Au demeurant, le jeu de l'offre et de la demande prévaudra, SATRA s'étant fixé comme objectif de rationaliser l'implantation équilibrée des divers secteurs (agricole, touristique, industriel et d'habitation) de sorte qu'il n'y ait pas de surenchère entre les municipalités touchées par le plan. Il est remarquable, note le maire d'Okla que dans toute cette région de l'aéroport et autour, on en soit venu à accepter "l'aménagement" sans en venir nécessairement à un regroupement (la réticence première des municipalités, il y a deux ans, portait sur les "fusions", a-t-il précisé).

Un certain flottement persiste dans certaines zones baptisées ZAD (zones d'aménagement différé) et ce sont ces points qui, semble-t-il, entraînent des frictions entre une partie de la population et les technocrates. Un rapport confidentiel du groupe LaHaye, qui constituerait d'après le curé Duquet de Sainte-Scholastique, la bible du BANAIM (Bureau d'aménagement au nouvel aéroport international), relié au ministère fédéral du transport, mentionnerait l'évacuation graduelle de villages comme Saint-Janvier à partir de 1972.

Au nom de SATRA, M. Arbour se borne à répondre: ce n'est pas ce que nous avons dit.

La tâche de SATRA porte sur trois axes: plan d'affectation des sols; rôle d'équipement des centres et aspect "transport" (soit principalement l'aménagement des routes). Cet organisme a produit un schéma directeur des structures (on tâche de prévoir la densité de la population et les divers problèmes de croissance); un programme des services et équipement et une division des règlements d'urbanisme.

Les appels d'offres sont déjà lancés pour trouver les consultants aux six commissions d'urbanisme (sectorielles) et ce n'est qu'une question de jours avant que chacune de ces commissions soit prête à démarrer dans la préparation de ce plan "pour lequel le Québec a donné des outils de travail", souligne le maire d'Okla. Déjà, à Lachute et à Montebello, en 1971 et en 1972, les divers agents de développement se sont rencontrés, se sont parfois même "défoulés", comme en font foi les rapports et recommandations issus de ces meetings.

L'un des aspects techniques susceptibles d'influencer grandement l'aménagement de la région, en raison de la construction de "Sainte-Scholastique", est l'exposition au bruit. M. Arbour dit que les études dont dispose SATRA sont "sommaires": on n'aurait pour l'instant considéré que des trajectoires rectilignes des avions, par rapport aux six pistes proposées.

En pratique, il se produit rarement qu'un avion conserve longtemps l'orientation de la piste d'où il décolle. La mesure d'intensité sonore la plus communément utilisée dans les études nord-américaines est le NEF (Noise exposure forecast). Il reste des aspects "problématiques" à ce dossier du bruit, car un tas de facteurs psychologiques et physiologiques doivent être considérés avant qu'on n'en vienne à un jugement final. Et même avec ces études sur le bruit, il faudra conserver une "grande flexibilité" et plutôt stopper la croissance de

certain villages, temporairement, plutôt que d'être acculé, 10 ans plus tard, à enrayer une croissance amorcée.

L'on a mentionné que dans chacun des six secteurs, une journée entière d'information est prévue, avant avril, de sorte que les derniers développements seront transmis aux citoyens et organismes intéressés à l'avenir de leur région.

S'il faut en croire l'une des études de SATRA, pour prendre un exemple au hasard, la ville de Lachute, qui compte à peine 12.000 habitants, aura (en atteignant Brownsburg) en 2001, une population de 40.000 et aura nécessité l'urbanisation de 13.000 acres de plus que maintenant.

Le volumineux fichier d'information mis au point par SATRA sera refait au fur et à mesure des développements. Pour la première fois au Québec, les plans que l'on souhaite touchent à des responsabilités nouvelles pour plusieurs des municipalités, soit: lutte à la pollution, logement social, loisir régional et développement économique.



Voici tout ce qui reste de l'avion militaire Corsair A7 qui s'est écrasé mercredi dernier sur une maison de rapport à Alameda, en Californie. Les débris de l'appareil ont été disposés dans un hangar de la base navale d'Alameda où des experts les examineront à la loupe. (Téléphoto AP)

Penn Central veut cesser d'exploiter une importante partie de son réseau

PHILADELPHIE, (AFP) — Comme elle l'avait annoncé vendredi dernier, la compagnie ferroviaire américaine Penn Central vient de demander officiellement à une cour fédérale de justice américaine l'autorisation d'abandonner tous ses services de passagers dans seize États des États-Unis et de ne plus exploiter presque un quart des 20.000 milles de son réseau ferroviaire dans 14 États américains et deux provinces canadiennes.

Penn Central a demandé l'autorisation d'abandonner ces services à moins que des compensations ne lui soient versées par les gouvernements locaux ou fédéral, pour faire face aux millions de dollars qu'elle déclare perdre

chaque mois. La compagnie ferroviaire américaine prévoit cependant de conserver un service passagers dans la région de New York où les lignes ne sont pas déficitaires.

Cette demande de la Penn Central vient à la suite d'une grève qui a paralysé son réseau jeudi dernier. Elle entre dans le contexte du plan de réorganisation mis au point par la première compagnie ferroviaire américaine qui avait demandé il y a quinze jours au gouvernement fédéral des subventions d'un montant de \$800 millions, afin de pouvoir poursuivre ses activités.

À la fin de la semaine dernière, la commission sénatoriale du commerce avait diffusé un rapport sur la mauvai-

se situation des compagnies de chemins de fer américaines dans le nord-est du pays. Ce rapport recommandait la création d'une administration pour les transports dans le nord-est du pays dont le rôle pourrait être de regrouper et d'exploiter les réseaux de huit compagnies déficitaires, dont la Penn Central dans cette région.

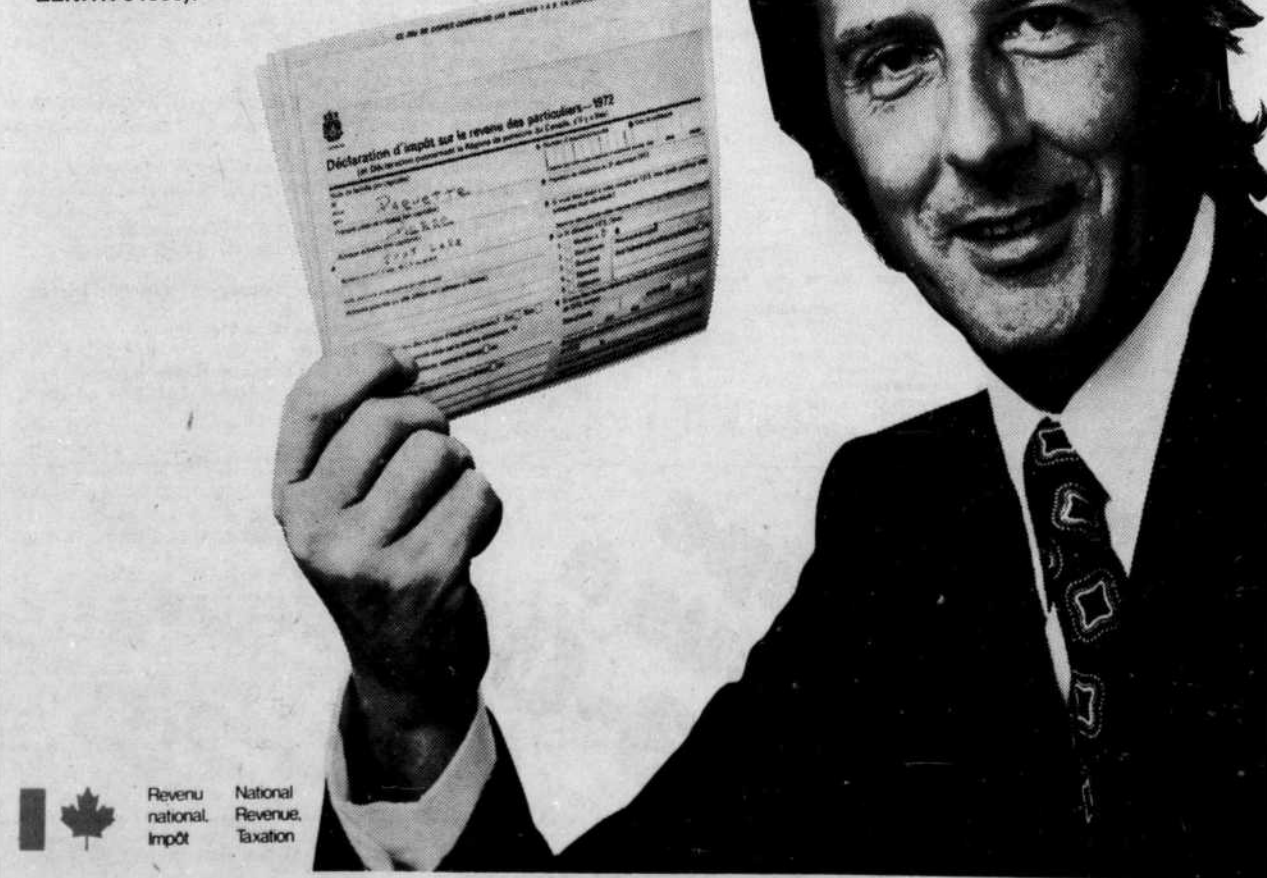
Les compagnies de chemins de fer américaines ne sont pas toutes dans une situation aussi défavorable que celles du nord-est et Penn Central. Southern Pacific et Burlington Northern par exemple, qui opèrent sur la côte ouest et dans le nord-ouest, ont enregistré d'excellents résultats en 1972.

Jetez-y un coup d'œil

c'est plus simple que ça en a l'air

Regardez attentivement votre nouvelle formule d'impôt, vous verrez, c'est plus simple que ça en a l'air. Et si vous pensez avoir quand même des difficultés, n'hésitez pas à nous téléphoner ou à vous rendre à notre bureau de district d'impôt; nous serons heureux de vous venir en aide.

Si vous habitez dans le secteur de service local, composez directement le numéro de téléphone de notre bureau de district (pour appels interurbains gratuits, demandez à la téléphoniste, ZENITH 04000).



Revenu National
Impôt
Taxation

Prophète des greffes du coeur...

NEW YORK (AFP) — Le Dr André Courmand, prix Nobel 1956 et professeur honoraire de la faculté de médecine de Columbia, avait prédit, il y a dix ans, que le coeur humain pourrait être transplanté avec succès.

Cette prédiction était déposée dans un coffret scellé en 1963 et conservé avec 29 autres coffrets dans une banque new-yorkaise par l'Association de cardiologie de New York.

Au cours d'une cérémonie d'ouverture de ces coffrets fut révélée une autre prédiction, faite par le Dr Charles Ber-

trand, président du comité de médecine cardiovasculaire de New York, selon laquelle l'ampleur des ravages des maux cardiaques pourrait être prédite à l'aide d'ordinateurs.

Une autre prédiction prévoit la disparition de la fièvre rhumatismale aiguë pendant la période 1973-1983.

Une autre, enfin, prévoit une absence de changement dans les années à venir du mode de vie des Américains: habitudes sédentaires, nourriture excédentaire et consommation de tabac.

David Lewis rencontrera des grévistes à Québec

QUÉBEC (PC) — Le chef du Nouveau parti démocratique, M. David Lewis, profitera de son passage à Québec, vendredi, pour rencontrer les grévistes du magasin à rayons Maurice Pollack et de la division Seven Up de la firme d'emballage Claire-Fontaine.

Le programme de la visite du leader national du NPD a été rendu public hier.

M. Lewis sera accueilli à l'aéroport de Sainte-Foy, à 10 heures 20, vendredi matin, par un groupe de militants, dont le président provincial, M. Raymond Laliberté.

À 11 heures, il se rendra à la prison d'Orsainville où il aura des entretiens avec les présidents des trois centrales

emprisonnés à cet endroit, MM. Marcel Pepin (CSN), Louis Laberge, (FTQ) et Yvon Charbonneau (CEQ).

M. Lewis rencontrera les grévistes de Pollack et Seven Up à 3 heures vendredi après-midi, à l'édifice du Conseil du travail de Québec, dans la basse-ville.

La grève chez Seven Up dure depuis le 14 août et touche 47 employés; au magasin Pollack, 45 employés sont en grève depuis le 23 septembre.

À 6 heures, M. Lewis dînera en compagnie des ex-candidats NPD dans la région de Québec lors des dernières élections et à 8 heures il participera à une assemblée du parti à la Salle Marquette du Collège des Jésuites, dans la haute-ville.